TRENTE-SEPTIÈME ANNÉE — N° 11 084 DERNIÈRE ÉDITION VENDREDI 19 SEPTEMBRE 1980

Quatre attentats en Guadeloupe

Un sous-officier est tué par l'explosion de la bombe qu'il tentait de désamorcer

LIRE PAGE 40



Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

2,50 F

Algérie, 1,30 DA; Maroc, 2,30 dir.; Tunisie, 220 m.; Allemagne, 1,40 DM; Autriche, 14 sch.; Belgique, 20 fr.; Canada, $ 1,10; Côte-d'Ivoire, 250 CFA; Danemark, 4,75 kr.; Espagne, 50 pes.; G.-B., 30 p.; Grèce, 40 dr.; Iran, 125 ris.; Irlande, 35 p.; Italie, 700 L.; Liban, 350 p.; Luxembourg, 20 f.; Norvège, 4 kr.; Pays-Bas, 1,50 fl.; Portugal, 35 esc.; Sénégal, 225 CFA; Suède, 3,75 kr.; Suisse, 1,20 fr.; E.-U., 95 cts; Yougoslavie, 36 din.

Tarif des abonnements page 26

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
C. C. P. 4207-23 PARIS
Télex Paris n° 650572
Tél. : 246-72-23

BULLETIN DU JOUR

Le deuxième âge de l'OPEP

Le renchérissement de 2 dollars du pétrole saoudien va vraisemblablement monopoliser l'attention. Pourtant, la grande affaire de la réunion de Vienne, ce n'était par les prix du pétrole, c'était la définition de l'attitude de l'OPEP dans la décennie à venir sur les marchés comme à l'égard des pays industrialisés et du tiers-monde.

Il a fallu plus de dix ans aux membres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole pour obtenir la pleine maîtrise de leurs richesses naturelles. On ne doit donc pas exagérer l'échec qui est intervenu sur la stratégie définie il y a quelques mois par un groupe d'experts et examinée pendant quelques heures par une théorie de ministres. D'autant qu'il s'agissait plutôt de défricher le travail des chefs d'Etat qui se réuniront à Bagdad le 4 novembre que de prendre la moindre décision.

Au reste, les circonstances ne se prêtaient guère à un accord. Les incidents incessants à la frontière entre l'Iran et l'Irak comme la lune de miel entre la Libye et la Syrie — unies contre Bagdad — ne pouvaient qu'assombrir une conférence à laquelle participaient exceptionnellement les ministres des affaires étrangères.

Sur le plan pétrolier, l'Arabie Saoudite, humiliée depuis un an et demi par des pays à faible production qui ont réussi à imposer leurs prix, vient à peine de reprendre le contrôle du marché. Dès lors que la conjoncture se détend, comme après 1974, le poids de sa production fait d'elle l'arbitre incontestable de l'Organisation. Il n'est pas étonnant que les dirigeants de Ryad aient voulu faire sentir le renouveau de leur pouvoir par une intransigeance à peine oubliée le temps d'une légère hausse des prix pour des raisons principalement de politique intérieure.

Dans de telles conditions, il est presque miraculeux que les treize pays membres soient d'accord sur les principes d'un renforcement de l'aide au tiers-monde, d'une régularisation du marché par l'indexation du prix du pétrole, voire de la poursuite du dialogue Nord-Sud dans le cadre de l'ONU. Certaines de ces idées seront appliquées, d'autres ne verront jamais le jour. Malgré son apparent échec, la conférence de Vienne restera comme celle de l'ensemencement.

Il n'en reste pas moins que l'attitude de l'Iran et de la Libye au cours de ces trois jours, leur virulence verbale et leur volonté manifeste de blocage, constituent une menace autrement plus grande pour l'OPEP que les inévitables différends sur les prix ou les niveaux de production.

Mosaïque de pays aux disparités géographiques, politiques et culturelles évidentes, l'Organisation a jusqu'à présent maintenu son unité grâce au nationalisme aigu de ses membres et à leur volonté identique de se servir du pétrole pour assurer leur avenir économique. Cette communauté d'intérêts était plus forte que les divergences politiques.

L'OPEP — qui vient de fêter ses vingt ans — a le sentiment d'avoir réussi à mener ainsi à bien les objectifs initiaux qu'elle s'était impartis.

Au moment où elle entend user pleinement de l'arme pétrolière pour discuter d'égal à égal avec les pays industrialisés, pour l'élaboration d'un nouvel ordre économique mondial, elle n'a rien à gagner à faire prédominer en son sein le politique sur l'économique. Et l'évolution du marché pétrolier, au lendemain de la révolution iranienne, a rappelé aux pays occidentaux qu'ils avaient, eux, beaucoup à perdre lorsque l'OPEP est divisée.

(Lire nos informations page 34.)

Washington et Pékin ont signé d'importants accords économiques et consulaires

(Lire page 3.)

L'Irak abroge l'accord de réconciliation conclu avec l'Iran en 1975

L'Irak a abrogé, mercredi 17 septembre, l'accord de réconciliation conclu le 6 mars 1975, à l'issue du premier sommet de l'OPEP tenu à Alger entre M. Saddam Hussein, alors vice-président irakien, et le chah d'Iran. Cette décision, intervenant après deux semaines de combats continus à la frontière irano-irakienne, risque d'aggraver la crise entre Téhéran et Bagdad.

Les autorités iraniennes n'avaient pas encore réagi officiellement, ce 18 septembre en fin de matinée, à l'annulation de l'accord, mais un conseiller à la présidence de la République a affirmé à l'agence Reuter qu'il s'agissait d'une « véritable déclaration de guerre ».

Aux termes de l'accord d'Alger, le Chatt-El-Arab, voie d'eau formée par la réunion du Tigre et de l'Euphrate sur le Golfe, avait été divisé, selon une ligne médiane, en deux parties égales attribuées à chacun des pays, l'Iran contrôlant la rive est, où se trouvent l'énorme complexe pétrolier d'Abadan et le port commercial de Khorramchahr. De même, des dispositions étaient prévues dans le but de délimiter définitivement la longue frontière terrestre entre l'Irak et l'Iran. Enfin, troisième volet de l'accord, Téhéran s'était engagé à cesser de soutenir les Kurdes irakiens, portant ainsi un coup fatal à la rébellion barzaniste en Irak. Bagdad avait également renoncé à sa demande concernant l'évacuation par les Iraniens des trois îlots (Petite et Grande-Tumb et Abou-Moussa) du détroit d'Hormuz, occupés par la marine impériale du chah.

Dans son discours radiotélévisé de mercredi soir, M. Saddam Hussein a déclaré qu'il considérait l'accord d'Alger comme nul, l'application de ses dispositions ayant été « *retardée puis suspendue, lors de l'accession de l'ayatollah Khomeiny au pouvoir en Iran* ». « *L'Irak*, a-t-il dit, *n'a pas l'intention de déclencher une guerre contre l'Iran, mais tient uniquement à recouvrer ses droits légitimes et défendre le territoire national. Nous avons pris la décision de récupérer tous nos territoires par la force. Les eaux du Chatt-El-Arab doivent retrouver leur ancien statut irakien et arabe* » et « *être placées entièrement sous souveraineté irakienne* ».

Le retour à la « souveraineté irakienne » de la région frontalière du Chatt-El-Arab pourrait avoir de graves conséquences, dès lors que le conflit entre Bagdad et Téhéran s'étendrait aux provinces pétrolières de l'Iran. M. Saddam Hussein n'a pas évoqué le problème du Khouzistan, où se trouvent 90 % des richesses pétrolières iraniennes, mais il est notoire que Bagdad excipait, avant la conclusion de l'accord d'Alger, du caractère arabe de cette province naguère connue sous le nom d'Arabistan (Terre des Arabes).

(Lire la suite page 4.)

La crise de la sidérurgie s'aggrave dans les pays du Marché commun

L'ombre s'étend sur la sidérurgie européenne, en ce début d'automne 1980. Déjà aiguë à la fin du deuxième trimestre, la crise semble s'aggraver encore avec les difficultés de l'industrie automobile, qui absorbe 15 % à 18 % de la production d'acier, tandis que les Etats-Unis préparent des mesures de contingentement des importations en provenance d'Europe.

La situation est particulièrement tendue en Belgique, où le projet gouvernemental de séparer en plusieurs unités le groupe Cockerill, qui produit 30 % de l'acier belge, soulève une tempête en Wallonie et dans l'opposition, au point de menacer la fragile coalition actuellement au pouvoir.

Dans ces conditions, si ses propositions de réduction volontaire de la production d'acier communautaire ne sont pas adoptées, M. Davignon, commissaire de la C.E.E., pourrait être tenté de demander au conseil des ministres des Neuf de proclamer l'état de crise manifeste, prévu à l'article 58 du traité de Rome, qui autorise un contingentement autoritaire des productions.

S.O.S...

En six ans, la sidérurgie européenne aura connu trois grandes crises, 1974-1975, 1976-1977, 1980-?, qui en réalité n'en font qu'une, celle d'une industrie traditionnelle travaillant pour l'équipement et l'exportation, donc victime toute désignée du grand ralentissement déclenché au lendemain de la guerre du Kippour. Celle-ci est peut-être plus grave que les précédentes, car les sociétés sidérurgiques qui avaient encore des réserves financières accumulées pendant les périodes fastes antérieures à 1975 les ont consommées et se trouvent désormais le dos au mur, ou plutôt à l'abîme.

Celles qui n'avaient pas de réserves et étaient déjà lourdement endettées, comme les entreprises françaises ou la très nationale British Steel Corporation, ont déjà dû être sauvées de la faillite par la puissance publique après avoir creusé d'effarants déficits où les milliards de francs rejoignaient les milliards de livres sterling. Le cas de l'Italie est à disjoindre puisque, à côté d'un producteur nationalisé, Italsider, qui ne licencie jamais et dont le capital est reconstitué périodiquement par l'Etat, des petits producteurs indépendants — les fameux Bresciani — ont prospéré au point de fournir 30 % de l'acier de la Péninsule. Quant aux entreprises belges, grandes gagnantes de l'après-guerre grâce à une politique commerciale hardie, elles ont fini, elles aussi, par se trouver dans une situation extrêmement critique.

Il y a deux ans, pour éviter une catastrophe, un plan de restructuration avait été mis sur pied, avec une prise de participation de l'Etat presque majoritaire dans certains groupes, essentiellement Cockerill, et la suppression de 4 000 à 6 000 emplois sur 46 000. Il semble que l'effort et les sacrifices consentis soient encore insuffisants, d'autant que le gouvernement belge déclarait au mois de juillet, par la voix d'un de ses ministres, M. Claes, qu'il « *ne serait pas en mesure de remplir ses obligations au titre du plan de restructuration de 1979* ». Selon les prévisions communautaires, la baisse de production pour le second semestre 1980 serait de 17 % pour la Belgique. En conséquence, le même M. Claes, face aux pertes croissantes de la sidérurgie belge (plus de 4 milliards de francs cette année), a proposé de démanteler littéralement le groupe Cockerill, déjà le plus touché par les compressions d'emplois : en Wallonie, c'est la levée en masse.

Au Luxembourg, même son de cloche : le puissant groupe ARBED, qui éprouve de graves difficultés, demande pour la première fois l'aide financière du gouvernement, qui s'en trouve passablement ébranlé. Quant à l'Allemagne fédérale, on y observe une situation assez critique en Sarre, en liaison avec celle d'Arbed, tandis que les grands (Thyssen, Hoesch, Krüpp), dont les activités sont pourtant diversifiées, essentiellement dans la mécanique, commencent véritablement à s'alarmer.

FRANÇOIS RENARD.

(Lire la suite page 34.)

POINT

La recherche et les entreprises

« Sans prise de conscience de la nation, il ne peut y avoir de bon budget de la recherche », *vient de déclarer M. Aigrain, secrétaire d'Etat à la recherche, en présentant son projet pour 1981. Pour la première fois depuis de nombreuses années, ce budget peut être considéré comme bon.*

L'Etat a décidé, ce qui est méritoire en période électorale, de favoriser une activité, la recherche, qui ne peut porter de fruits qu'à long terme. Le gouvernement marque ainsi sa volonté d'atteindre l'objectif qu'il s'est lui-même fixé : la dépense nationale de recherche devra représenter, en 1985, 2,2 % de la production intérieure brute.

Mais l'Etat ne finance que 58 % de cette dépense : le reste vient des entreprises, qui devront faire un effort analogue.

Une mesure fiscale d'encouragement à la recherche industrielle, proposée l'hiver dernier dans un rapport officiel, avait reçu l'appui du secrétariat d'Etat à la recherche. Elle n'a pas été retenue, le gouvernement préférant arrêter une politique beaucoup plus indifférenciée — et massive — d'aide à l'investissement.

Cette politique, estime *M. Aigrain, est « neutre » vis-à-vis de la recherche. C'est le moins que l'on puisse dire : les chefs d'entreprise face aux difficultés du court et du moyen terme favoriseront probablement des investissements plus immédiatement rentables que la recherche. La mesure décidée encourage, d'autre part, les investissements matériels, et non les investissements « intellectuels » comme, par exemple, l'embauche de chercheurs par les entreprises.*

Le budget de l'Etat contient certes lui-même des sommes non négligeables — qu'il est prévu de faire croître en 1981 — de soutien à la recherche industrielle et à l'innovation. Mais elles ne pourront avoir qu'un effet d'entraînement limité.

La vraie difficulté, qui subsiste, est de trouver le moyen d'amener à la recherche les entreprises qui n'en font pas encore.

(Lire page 15.)

La fin du mouvement des marins-pêcheurs

HUIT SEMAINES DE CONFLIT-GACHIS

(Lire p. 36 l'article de Thierry Bréhier)

Entretien avec...

M. Alexandre Sanguinetti

« Le réflexe peureux et conservateur va jouer en faveur de M. Giscard d'Estaing »

M. Alexandre Sanguinetti, ancien ministre, qui fut secrétaire général de l'U.D.R. d'octobre 1973 à décembre 1974, avait rompu avec éclat, en 1978, ses relations jusqu'alors étroites avec M. Jacques Chirac. Dans l'entretien qu'il nous a accordé, il s'en prend toujours au président du R.P.R. et rappelle son soutien à la candidature de M. Debré. Non sans exprimer toutefois sa conviction que M. Giscard d'Estaing sera réélu président de la République.

« *Pensez-vous, comme l'a dit Jacques Chaban-Delmas, que la candidature de M. Debré est « vivifiante » pour la démocratie ?*

— C'est certain, la démocratie ne peut que se conforter lorsque des personnages de premier plan s'affrontent. Et il est évident que Michel Debré appartient au petit nombre d'hommes qui sont capables de remplir ce rôle dans la nation.

— *Soutiendrez-vous activement sa candidature ?*

— Oui, certainement, s'il me le demande. Mais la candidature présidentielle est d'abord personnelle. J'ai toujours été frappé par ce qui s'est passé en 1974. Nous avions l'héritage gaulliste tout récent, le chef de l'Etat qui venait de mourir, le premier ministre en exercice, la grande majorité du gouvernement, cent soixante-quinze députés, le meilleur appareil après les communistes, et nous avons fait 15 % des voix.

— *Vous n'aviez peut-être pas le meilleur candidat ?*

— Même si nous l'avions eu, bien que je sois de ceux qui pensent qu'il n'était pas un mauvais candidat, il y a eu le grave problème posé par la télévision. Car on peut plaire à la télévision, mais n'être pas forcément pour cela le meilleur.

— *Justement, en 1974, M. Giscard d'Estaing est apparu comme le meilleur candidat, ne serait-ce qu'à la télévision...*

— Et il n'avait qu'un club...

Propos recueillis par ANDRÉ PASSERON.

(Lire la suite page 12.)

AU JOUR LE JOUR

Les livres de la rentrée

Il est dommage, pour les amateurs de récits pris sur le vif, que M. Roger Delpey, actuellement et officiellement emprisonné pour espionnage, ne puisse de ce fait publier la rédaction des Mémoires de l'ex-empereur Bokassa, jadis attaché par des liens d'amitié et de parenté élective à une illustre famille française.

Il est de même évident qu'une solution pourrait être trouvée à cet empêchement en confiant le travail de mise en forme de ces fameux Mémoires à quelqu'un qui sache suffisamment bien écrire et qui connaisse assez les mœurs de l'ancienne cour impériale centrafricaine pour pouvoir en restituer fidèlement le ton et les couleurs.

A cet égard — et le monde de l'édition en sera d'accord, — qui mieux que M. Giscard d'Estaing pourrait être le « nègre » de M. Bokassa ?

BERNARD CHAPUIS.

LA RENTRÉE ROMANESQUE

L'an 40

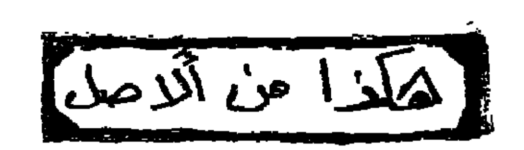
« S'en moquer comme de l'an 40 » ! L'expression, qui visait 1840 et ses rumeurs de fin du monde, est en train de perdre tout sens. Aucune période n'aura autant captivé les créateurs, depuis trente-cinq ans, que la défaite de 1940 et ses suites.

Et cela continue de plus belle ! Tandis que sort au cinéma « le Dernier Métro », de François Truffaut (« le Monde » du 17 septembre), la rentrée littéraire relance ce qu'on prenait, l'an dernier, pour une simple bouffée nostalgique. Une douzaine de fictions renvoient, cet automne, aux drames de l'occupation.

Des témoins directs romancent leurs souvenirs (Paul Morelle : « l'Embusqué »), ou bâtissent autour d'eux des monuments baroques : J.-A. Lacour (« le Rire de Caïn »), et Pierre Joffroy (« les Petits Chemins de l'abîme »), que Michel Contat compare à Albert Cohen.

De leur côté, les moins de quarante ans, à la suite de Patrick Modiano, se laissent fasciner par une époque qu'ils n'ont pas connue, mais qui leur apparaît comme une mine inégalée de situations dramatiques (Guy Lagorce : « la Raison des fous »), de réflexions morales (Guy Croussy : « la Tondue »), de destins ambigus ou de troubles tendresses : Alain Buhler (« Enfer et ses fils »), Pierre Serval (« Une boule de neige en enfer »), Pascal Sevran (« Vichy-dancing »).

(Lire pages 17 et 19 du « Monde des livres » les articles d'Alain Bosquet, Michel Contat, Yves Florenne, Pierre Kyria et B. Poirot-Delpech.)



Le Monde

idées

KIPPOUR

Les juifs célèbrent samedi Yom Kippour. C'est d'abord une fête, celle du Grand Pardon, qui inspire à Rahamin Ben Isaac une sobre prière. C'est aussi l'anniversaire d'un autre Kippour dont la paix fut soudain troublée, il y a sept ans, par l'offensive égyptienne et syrienne contre Israël : « séisme », qui appelle au *jugement* de Yehoshua Rash un urgent redressement moral. C'est enfin l'occasion d'une réflexion sur deux des thèmes dont débat aujourd'hui la communauté juive : l'annexion *« définitive »* de la vieille ville de Jérusalem et le réveil de l'antisémitisme.

Une arme secrète pour Israël

par YEHOSHUA RASH (*)

CHAQUE année, depuis 1973, Yom Kippour est l'occasion en Israël de deux analyses complémentaires : une appréciation de la situation politique et militaire, et un examen de conscience spirituel et moral. Cette année, l'érosion des espoirs de paix s'ajoute à la crise socio-économique, aggrave le désarroi politique et accentue encore la nécessité d'un regard impitoyable.

Pour situer l'origine des maux actuels, on remonte volontiers à la guerre de six jours. *« Rien ne nous préparait à l'occupation de territoires, cette tâche nous a pris au dépourvu : être recroquevillés sur nous-mêmes était devenu notre seconde nature »*, dit le premier gouverneur militaire de la Cisjordanie. Pour un de ses successeurs, *« il est clair aujourd'hui que sans solution du problème de ces territoires et de l'identité palestinienne, aucun progrès ne peut être envisagé dans la voie de la paix »*. Toute réflexion d'avenir passe par le sort des habitants de la Judée et de la Samarie, on le sent bien partout en Israël. « Tenir » un million d'Arabes, tous — encore que différemment — hostiles à une conquête étrangère, est tellement contraire à la vocation émancipatrice du sionisme que ceux qui en préconisent le caractère « définitif » deviennent d'acharnés manichéens.

Les faucons de Jérusalem s'obstinent à proclamer : *« Vous voyez bien qu'il n'y a pas d'interlocuteurs valables »*, ceux du Front du refus appuient les revendication les plus outrancières (et meurtrières). En plus d'un cercle de famille, on se fait houspiller lorsqu'on préconise une politique à la fois hardie et prudente : annoncer que la plupart des territoires seront restitués aux voisins une fois garanties les frontières d'Israël, *envisager des solutions* et des investissements pour résoudre *le problème des « réfugiés »*, développer des initiatives économiques *pourvoyeuses de prospérité*, ne pas interdire aux Arabes quels *qu'ils soient de déterminer comme* bon leur semble leur souveraineté, *pacifiquement contiguë de l'israélienne.*

Alors, un Etat palestinien ? L'unanimité, ou presque, s'y oppose. Pas tellement à cause de la fameuse « charte palestinienne » qui envisage l'élimination de toute « entité sioniste » qu'en raison de l'insistant renouveau de ces menaces... Une solution « jordanienne » ? Si Hussein une fois rentré en possession de la Cisjordanie lui confère l'indépendance, doit-il s'attendre à un « veto » israélien ?

Tout a été entendu cent fois. Ce qu'il faudrait, c'est de mettre *un terme à la stagnation de la* pensée politique.

Et c'est pourquoi l'examen de conscience complète l'interroga*tion concernant les problèmes de* l'heure. Bien des conversations se *réfèrent au récent ouvrage* d'Amos Oz, *A la lumière du puissant azur*, dans lequel il tente une sorte de « chirurgie de l'instant ». Décrivant les lacunes : *faiblesse* des racines, insuffisant attachement au patrimoine, *tendances* petites-bourgeoises exacerbées, pâmoison à l'écoute de slogans, une certaine arrogance qu'accompagne le dédain d'autrui... Il dénonce « l'extrémiste primaire, la superbe du fort », la « déliquescence morale » inséparable du statut d'occupant, des idées aussi néfastes que l' « espace vital israélien » opposé au « droit des habitants de chaque pays d'être maîtres de leur destin ».

« Dans les octaves les plus élevées »

Crise d'identité ? Pas pour Oz : *« Est juif celui qui se reconnaît dans le judaïsme, celui qui choisit la communauté de destin avec d'autres juifs ou y est amené, celui qui se sent visé là où on brime ou persécute un juif en tant que tel. »* Le sionisme consiste à *« sauver des juifs, à les réhabiliter dans leur personnalité, ici chez eux, mais non point à sacraliser tel coin de Terre sainte. »* Et l'auteur d'ajouter : *« Les contradictions, les antagonismes, la tension entre l'amour et le rejet à l'égard de la tradition juive, loin d'être une malédiction, sont une bénédiction. »*

Pendant de trop nombreuses générations, les juifs ont dû se mouvoir et s'exprimer dans les octaves les plus élevées : entre l'extermination et le salut, entre le désespoir et l'extase, entre *l'ennemi qui guette et le Messie* qui n'est pas loin. Et si était venue l'heure *d'une sereine sagesse* ? On le souhaite, *« pour que notre peuple puisse souffler »*, — mais sans équivoque : *« D'aucuns nous proposent de vivre en tant que nation mais sans Etat... Cette idée n'est pas morte, — mais définitivement inacceptable après Auschwitz. Pourquoi serais-je en l'occurrence le précurseur ? »*

Mais, à son tour, la structure étatique n'a *rien d'une divinité*, et l'Israël qu'Amos Oz, inlassablement prophétique, appelle de ses vœux doit avant tout détenir une arme secrète *: sa qualité* de vie. Il détaille : le respect d'autrui, la non-domination d'un autre peuple, l'abstention de toute violence à laquelle entraîne la supériorité militaire, la récusation de la mentalité petite-bourgeoise où sont exaltés la consommation et le plaisir passif, la non-exploitation du faible, l'ardeur au travail, l'égalité et l'intégrité civiques, la mansuétude et non la dureté, et la liste n'est pas close.

En somme, un *retour aux valeurs*, à l'intérieur d'Israël, donnera à ses dirigeants la force de formuler des propositions de coexistence, dans le respect réciproque, à tous les peuples aussi épris de liberté et d'indépendance que lui. *« Ce qu'il nous faut, ce n'est pas uniquement ni même principalement le retour de la gauche au pouvoir. Nos aspirations et nos motivations, nos cœurs et nos cerveaux, doivent changer* d'abord, *retrouver leur pureté de naguère. Ce sera douloureux, l'épreuve n'épargnera personne. C'est l'inéluctable prix du* redressement moral, *d'un serein et résolu retour au véritable message éthique du sionisme, — sans imitations aliénantes, sans distorsions ni cloisonnements isolants, sans appétits insatiables. C'est dans ce domaine que se décidera notre destin, en lequel j'ai foi : et le reste — la paix, la sécurité, le socialisme — viendra en surcroît. »*

Sept ans après le séisme de Kippour en 1973, Israël n'a pas retrouvé le rayonnement d'antan, mais des voix confiantes annoncent qu'il voudrait non pas subir mais assumer et donc façonner son destin.

(*) Ancien ambassadeur d'Israël au Niger et au Togo. Auteur d'une thèse sur « Les catholiques français et l'Etat d'Israël ».

RÉMINISCENCE DES PSAUMES

C'EST de nouveau Kippour. De nouveau ces grands jours redoutables. De nouveau et encore, l'âme angoissée, je me présente devant Toi en attendant, en espérant Ton pardon.

Oui ! J'ai encore péché. J'ai commis exactement, sinon un peu plus, tous les péchés que j'avais commis les années passées et pour lesquels j'avais imploré Ton pardon et Ta miséricorde et, pour te dire vrai, je n'ai même pas envie de me détourner de mes voies ; car ma volonté est bien faible et, à force de vivre avec les loups, l'on finit par prendre leurs habitudes et leurs instincts, et je suis étonné de marcher encore debout et de me rappeler de Ton nom.

Aujourd'hui, O Dieu ! je n'implore plus Ton pardon.

Aujourd'hui, je te supplie simplement de me reprendre sous tes ailes. Mais je fais cette prière de toutes mes forces, avec toute mon énergie et, tel un enfant se retrouvant seul au milieu de la foule qui crie, les larmes aux yeux, pour réclamer son papa et sa maman, ainsi suis-je : je crie vers Toi pour implorer Ton soutien et réclamer Ta présence.

Ne m'abandonne pas !

Souviens-toi de ton alliance avec Abraham comme tu t'es si bien souvenu de ton alliance avec Moïse. Sèche les larmes de Rachel et redonne le sourire à Benjamin. N'endurcis pas le cœur de mes ennemis, mais qu'ils sachent le plus tôt possible que la Terre est à Toi et que Tu la donnes à qui Tu veux.

Insensés sont ceux qui s'opposent à Ta volonté : vase de terre contre vase de fer.

Merci de m'avoir donné le désert de Juda.

Loin de jalouser mes frères, je Te dis merci aussi de leur avoir donné le désert d'Arabie et du golfe Persique.

Merci encore d'avoir donné Paris et la douce France aux Français.

Mais fais en sorte qu'ils se contentent de leur sort et qu'ils évitent de m'envier, car je voudrais tant les voir prolonger leurs jours sur cette Terre et pouvoir, de mon côté, cultiver mon jardin... en paix.

AlleIouYa.

RAHAMIN BEN ISAAC.

(Paris-17e)

LES JUIFS VUS PAR LES AUTRES

UN ABBÉ FOU

« LISEZ l'ouvrage de Jean Boyer, m'a dit un ami, *auprès de lui, Mgr Lefèvre vous paraîtra un gauchiste ! »*

Tâche ardue, ingrate : que l'on invective *les Pires ennemis de nos peuples* — c'est le titre choisi par cet abbé français exilé en Amérique du Sud, où il a trouvé un éditeur — en désignant ainsi les juifs, voilà qui mérite analyse, réflexion, réaction.

Par les « juifs » qui organisent la vaste coalition du mal, citons, *puisque* M. Boyer les discerne à travers leurs travestissements qui trompent les bonnes gens, le pape Paul VI (p. 43), Staline (p. 62), Khrouchtchev (p. 67) et Lénine (p. 95), Roosevelt (p. 64), Truman (p. 68) et Carter (p. 69).

Le dessein et la manœuvre sont *limpides* : *s'offrant* les deux options à la fois, les juifs sont les *maîtres* de l'argent américain et aussi ceux de la bureaucratie *soviétique*, *tout* en bénéficiant de la bénédiction papale : mais l'Eglise n'est-elle pas « infiltrée de juifs » ? Avoir, savoir et pouvoir : ils veulent tout et partout...

S'abritant derrière un paravent aussi prestigieux et redoutable — et auprès de cette brochette de *« leaders » on* note la présence de quelques comparses tout aussi masqués, — ce sont les rabbins qui, conspirant inlassablement et terrorisant leurs ouailles, organisent et animent l'espionnage, la *conquête*, le sabotage et la détérioration spirituelle, afin d'affaiblir *« nos peuples »* et de les livrer, avec leurs biens évidemment, à l'« impérialisme juif ».

« Nos peuples » n'ont d'ailleurs qu'à *s'en prendre* à eux-mêmes si ce vaste complot est tellement *efficace*. Que ne réinstallent-ils pas partout *« la Sainte Inquisition »*, qui, *« avec l'approbation des papes et des conciles de l'Eglise catholique pendant six cents ans »* (p. 37), a, d'après cet ecclésiastique, traqué et méthodiquement torturé les juifs, préservant ainsi la pureté de la nation espagnole, convoitée par ses « pires ennemis ». Quoi d'étonnant, s'exclame ce scribe, si les juifs sont devenus les champions de la lutte contre la torture ! Ont-ils le moindre mérite à agir ainsi ? Lorsqu'un de ces zélés inquisiteurs était à son tour victime de ces temps qui suscitent la nostalgie de M. Boyer, le verdict tombait : *« Deux mille juifs éminents tués en représailles. Dissuasif irremplaçable. »* (p. 107), commente sereinement l'auteur.

L'Etat d'Israël n'échappe évidemment pas au regard furibond de ce diffuseur d'avertissements. Ne pouvant décemment laisser à d'autres la palme de la science, M. Boyer enseigne que *« les sionistes »* ont en vue la possession d'un territoire s'étendant *« du Maroc et du Sahara à l'Inde, et de la Méditerranée au Nigéria »* *(p. 21)*.

Mais au fait, « nos peuples » aussi traîtreusement menacés par leurs « pires ennemis », qui sont-ils ? Surtout deux : la France de de Gaulle, qui n'est pas inscrite sur la liste juive de M. Boyer, et la Chine de Mao, qui ne l'est pas davantage. Hospitalièrement, l'auteur invite l'Allemagne et le Japon à rejoindre ces deux nations par lui élues, et ainsi, grâce notamment à une police qui constituerait une version moderne de l'Inquisition, ces « Quatre Grands », opérant un salutaire sursaut, expulseront ou, mieux, supprimeront (p. 119) les pelés et galeux d'où jaillit tout le mal.

Certes, on pourrait s'esclaffer devant une débauche d'aberra*tions dont ici n'est offert* qu'un minuscule échantillonnage. Il semble plus prudent de lire à la page 21 de l'ouvrage de Lazare Landau, *De l'aversion à l'estime* (Le Centurion édit., Paris 1980), qu'en 1935, en Pologne, *« le parti fasciste Endek préconisait l'extermination des juifs »*, et on sait qu'en ce pays on n'en est pas resté aux rodomontades, ou, à la page 49 du même ouvrage, ces quelques lignes : *« A la fin du XIXe siècle, Dreyfus apparaissait comme un bouc émissaire, immolé — comme dans les religions antiques — en lieu et place de la communauté juive qu'il représentait malgré lui. Au temps de Maurras et de Brasillach, nul juif, pas même Léon Blum, ne tient le rôle de victime expiatoire : tous les juifs se voient voués à l'expulsion, sinon à l'extermination. »*

A l'époque aussi, les incrédules ricanaient.

Y. RASH.

[D'après les indications que porte l'exemplaire du livre en notre possession, il a été écrit à Paris, imprimé en Espagne et édité à Bogota.]

L'ANTISÉMITISME EST MORT

par LUC ROSENZWEIG (*)

LES juifs auraient-ils besoin des antisémites au point de ne pouvoir exister sans eux ? Si l'on met à part l'antisémitisme d'Etat de l'Union soviétique, on peut constater que, pour la première fois dans l'histoire, l'émancipation des juifs est achevée partout dans le monde. Un observateur venu de la planète Mars aurait bien du mal à comprendre pourquoi des gens, qui, dans leur immense majorité font strictement ce qu'ils ont envie, mangent plus qu'à leur faim, sont on ne peut plus proches des divers pouvoirs, manifestent tant d'angoisse...

Le moindre Cocktail Molotov au pied d'une synagogue et l'on brandit le spectre d'Auschwitz. Une bagarre à la sortie d'un lycée *du Marais et* l'on parle des S.A. Pour un peu on serait à la veille d'une nouvelle « Nuit de cristal ». Certes, ces manifesta*tions sont* désagréables, et leurs auteurs et instigateurs méprisables. Mais il serait faux de confondre des phénomènes qui sont des rejetons débiles d'une époque révolue avec des germes de catastrophes à venir.

En effet, s'il existe toujours des antisémites, *on* peut affirmer que l'antisémitisme est mort. Il est mort depuis que la conscience occidentale a compris :

1) Que le sort de l'Occident et celui des juifs étaient liés *« à la vie à la mort »*. *En effet, on a fini* par savoir que ceux que Isy Morgensztern, *dans un article lumineux* (1), appelle les « agents de *texture » sont* les chevilles qui *font tenir un édifice culturel et* politique prêt à s'écrouler ;

2) Qu'on ne saurait se passer de ces producteurs de morale universelle, de ces commentateurs à chaud des événements politiques, technologiques, culturels. Le discours du monde ne peut être dit aujourd'hui qu'avec l'aide de ceux pour qui il n'y a pas de retraite possible.

L'antisémitisme, le vrai, celui qui comporte en lui-même un projet de civilisation qui implique la disparition des juifs par extermination ou assimilation est aujourd'hui synonyme de suicide collectif, juifs et non-juifs confondus.

L'émancipation, la « Haskala » a lié indissolublement dans un destin commun juifs et non-juifs dans l'Occident. Malgré qu'en ait un Shmuel Trigano, elle est parvenue à attirer en son sein cette partie du monde juif liée à l'Orient, les juifs sépharades, dont le seul lieu de reconnaissance mutuelle se trouve être l'appartenance à la franco-judéité. Israël lui-même passe sa vie à rejeter le déterminisme de sa position géographique...

Inutile alors de se leurrer : derrière les prix d'excellence qu'on nous décerne dans tous les domaines, même quand nous ne les méritons pas tout à fait, derrière les modes et les espaces éditoriaux ouverts à l'infini, il y a cette demande d'un Occident déboussolé : « Vous qui savez dire l'ordre du monde, et parfois le faire fonctionner, ne nous abandonnez pas ! »

(1) « Pourquoi des juifs en temps de manque » *in Recherches*, n° 38.

(*) Journaliste, auteur de *la Jeune France juive*, Editions libres Hallier.

JÉRUSALEM :

RÉPLIQUES A ...CHARLES SAINT-PROT

Des nombreuses réactions suscitées par l'article de Charles Saint-Prot, *« Jérusalem, ville arabe »* (« le Monde » du 14 août), nous avons retenu les deux suivantes :

D'une annexion à l'autre

De Me Daniel Amson, avocat à la cour :

L'annexion de la partie arabe de Jérusalem par les Israéliens est sans doute politiquement maladroite et peut se discuter au regard des principes du droit des gens.

Mais elle ne saurait évidemment être critiquée que par ceux-là seuls qui considèrent que ces principes s'appliquent à tous. Il faut en déduire que si l'on s'oppose à la décision de l'Etat hébreu on ne peut soutenir en même temps que la partie annexée de la Ville sainte devrait être restituée à la Jordanie. Celle-ci n'a en effet d'autre droit sur la Jérusalem arabe que ceux qui résultent de l'annexion à laquelle elle avait procédé, dans les faits, après la première guerre israélo-arabe de 1948-1949.

L'Assemblée générale de l'ONU avait voté, le 29 novembre 1947, l'internationalisation de Jérusalem et la partie est de la ville — à l'intérieur de laquelle se trouve le Mur des lamentations — avait été conquise en 1949 par l'armée jordanienne.

Or, non seulement — malgré un vote formel de la commission politique des Nations unies le 7 décembre 1949 — la Jordanie continua, pendant dix-huit ans, d'administrer la partie est de la Ville sainte, mais elle ne permit pas le libre accès aux Lieux saints qui s'y trouvaient, privant notamment les Israéliens de religion juive du droit d'aller prier, ou se recueillir, devant le Mur des lamentations.

Il y avait donc à la fois annexion *de facto* de la partie orientale de la ville et restriction au libre accès de tous aux différents Lieux saints.

Aujourd'hui — et tous ceux qui sont allés à Jérusalem le savent — on accède librement au Saint-Sépulcre, à la mosquée d'Omar et au Mur des lamentations. Il y a donc annexion, mais avec le droit pour chacun d'aller se recueillir où il l'entend.

Il en résulte que, sauf à méconnaître sa vocation fondamentale, un nouveau changement du statut de la ville ne pourrait être un retour pur et simple au *statu quo ante*.

Cet aspect des choses est essentiel. Il ne suffit pas, en effet, de critiquer la décision israélienne pour contribuer en quoi que ce soit à la soluton du problème de la Ville sainte. Il faut proposer un autre statut qui, bien évidemment — sauf à vouloir la guerre et non la paix, — garantirait la liberté d'accès de tous aux différents Lieux saints.

Cela peut être leur internationalisation ou la mise sur pied d'une commission religieuse tripartite, à laquelle ils seraient confiés. Mais, il doit être clairement entendu que, si l'on condamne la récente décision du gouvernement israélien, on ne saurait que condamner *plus* sévèrement encore ce qui s'est passé à Jérusalem de 1949 à 1967, et en tirer aujourd'hui les conséquences.

Il ne suffit donc pas d'être hostile à ce qui s'est fait. Il faut encore — si l'on veut parler pour dire quelque chose — préciser clairement ce que l'on veut.

Une population juive toujours majoritaire

De M. Jacques Givet, de Genève.

Capitale d'Israël fondée par le roi David, ville du Temple deux fois détruit, mais demeurée depuis vingt siècles point focal le plus sacré pour la conscience juive, capitale renaissante d'un peuple ressuscité qui n'en a pas (et n'en revendique pas) d'autre, alors que les chrétiens ont Rome et les musulmans La Mecque, Jérusalem est, *de surcroît*, restée à majorité juive comme l'indiquent les statistiques aussi loin que l'on peut remonter (soit au début du siècle dernier), les livres d'histoire, dont celui de S. W. Baron, qui fait autorité (*Histoire d'Israël, Vie sociale et religieuse*, P.U.F.), et ces chiffres que je cite dans mon livre *Israël et le génocide inachevé* (Plon), extraits... d'une brochure antisioniste : *« 1912... A Tibériade, vivaient en bonne intelligence 7 500 habitants, dont les trois quarts juifs (avec sept synagogues), 1 600 musulmans, 260 chrétiens... Safed, ville de 20 000 habitants, où les juifs étaient en majorité... Jérusalem, dont les 70 000 habitants comprenaient officiellement 10 000 musulmans, 15 000 chrétiens et 45 000 juifs. »* (G. Vaucher, *Document Palestine*, n° 2, Genève.)

Cette rémanence, il faut l'ajouter, s'est poursuivie *malgré* les massacres, expulsions et conversions forcées qui n'ont pas manqué au cours de ces siècles, comme le prouve, nombreux documents à l'appui, un livre récemment paru, le *Dhimmi*, par Bat Ye'or (Anthropos).

M. Saint-Prot écrit : *« En vérité, Jérusalem, ville sainte, est aussi, et principalement, une ville arabe. Lieu saint où souffle l'esprit, cette ville n'est pas un site intemporel, elle est une ville des hommes. »* Sans doute les habitants juifs, même majoritaires, ne sont-ils pas des « hommes », étant d'ailleurs entendu qu'une ville « sainte », où, au surplus, « souffle l'esprit », ne saurait être, avoir été ou devenir juive.

Le Monde

étranger

AMÉRIQUES

APRÈS L'ASSASSINAT AU PARAGUAY DU GÉNÉRAL SOMOZA

Explosion de joie populaire au Nicaragua

L'assassinat, le mercredi 17 septembre à *Asuncion, capitale du Paraguay*, du général Anastasio Somoza, ancien président du Nicaragua, a provoqué une explosion de joie populaire à Managua. Le Front sandiniste de libération nationale a exprimé officiellement sa « satisfaction » et décrété une journée de fête nationale.

Le général Somoza avait abandonné la présidence le 17 juillet 1979, après un mois d'émeutes et de batailles dans le pays. D'abord réfugié en Floride, puis au Guatemala, il s'était installé au Paraguay. La voiture de l'ex-dictateur, accompagné de gardes du corps, a été mitraillée à bout portant par un commando de six hommes. Puis un tir de bazooka, tiré d'un immeuble *voisin, a désarticulé le véhicule.*

La police paraguayenne recherche deux ressortissants argentins qui seraient membres de l'ERP (Armée révolutionnaire du peuple) et seraient impliqués dans l'attentat. A Washington, M. Ronald Reagan a vivement déploré la mort de Somoza.

Comme un chef de bande...

Il est mort comme un chef de bande victime d'un règlement de comptes, criblé de balles au coin d'une rue. Cette violence est à la mesure de l'énorme haine suscitée par « Tachito » Somoza.

Il a fini comme son père, Tacho Somoza, fondateur de la « dynastie » et patriarche du « clan », assassiné par un jeune poète qui s'appelait Rigoberto Lopez Perez. C'était au Nicaragua, à Leon, le 21 septembre 1956, au cours du bal annuel des syndicats de la province. Rigoberto fut abattu sur place par les policiers. Comme son père, comme son frère Luis, au pouvoir à Managua pendant sept ans, Anastasio Somoza Debayle, dit « Tachito », savait que sa vie était menacée à chaque instant. Bien avant l'insurrection sandiniste, il ne se déplaçait dans son pays qu'avec les plus extrêmes précautions, voiture blindée et hélicoptère. Dans les derniers mois, il ne quittait plus guère un bunker étroit et sinistre, sur la Loma, la colline qui domine le champ de ruines qu'est le centre de Managua depuis le terrible tremblement de terre de 1972. Ses derniers discours, devant des foules pourtant complaisantes et rameutées par les sbires du régime, il les avait prononcés à l'abri d'une vitre à l'épreuve des balles.

Chassé du pouvoir, renié par les Etats-Unis, son plus ferme soutien pendant son règne, exilé traînant ses valises de dollars, il avait finalement trouvé refuge chez le général Alfredo Stroessner, maître du Paraguay depuis plus d'un quart de siècle et doyen des dictateurs d'Amérique du Sud. Il avait acheté quelque 8 000 hectares de terres et s'était installé dans une villa des faubourgs d'Asuncion, fortement protégée par ses « gorilles » personnels et la police secrète paraguayenne. Un refuge relatif. Tachito avait changé de bunker, s'inquiétant d'une éventuelle demande d'extradition, et faisant tout, du moins dans les premiers mois de son séjour à Asuncion, pour ne pas indisposer le général Stroessner. Il semble que cette prudence verbale avait, ces dernières semaines, subi un certain nombre d'entorses et que les « écarts » habituels de Tachito, avec les femmes ou les simples convenances, n'étaient pas du goût de tous au Paraguay. Le quotidien *Hoy* avait déclenché une violente campagne contre lui, suscitant des interrogations dans les milieux diplomatiques d'Asuncion sur la « faveur » dont pouvait encore bénéficier Tachito en haut lieu.

« Le traître Carter... »

Car l'homme paradait de nouveau, reprenant espoir, ne reniant rien, sans remords apparent malgré les quelque cinquante mille morts, la plupart civils innocents, tués par sa garde nationale pendant les derniers mois de l'offensive sandiniste en 1979. Il plastronnait, affirmant recevoir chaque jour un abondant courrier et des demandes d'aide, dirigeant de loin mais efficacement les *milliers d'anciens gardes nationaux* somozistes réfugiés au Honduras et disposés à effectuer des coups de main meurtriers au Nicaragua.

« *Je suis plein de forces et me sens prêt au combat...* », avait-il déclaré la semaine dernière à Asuncion. « *Je crache*, ajoutait-il, *sur l'aide du traître Carter. Cette ordure a livré mon pays aux « rouges ». Mais j'ai des amis plus fidèles...* » Faisait-il allusion à ses « amis » américains, fort nombreux au Congrès, au Pentagone, dans les services de renseignements et les milieux d'affaires alors qu'il était au faîte de sa puissance ? Et qu'il n'avait pas, bien entendu, tous perdus. Imaginait-il qu'une éventuelle victoire de Ronald Reagan à l'élection présidentielle de novembre lui permettrait de repartir, une nouvelle fois, à l'assaut du pouvoir ?

C'est sûr, il rêvait de rentrer. Il n'avait pas de mots assez durs pour l'actuelle administration américaine, pour l'ancien président vénézuélien Carlos Andres Perez, qu'il estimait en partie responsable de sa chute. Il pensait, et disait, que l'aile gauche sandiniste « *avait eu tort d'imposer le socialisme si rapidement* » et qu'une « *révolte populaire était inévitable* ». A un reporter de l'hebdomadaire ouest-allemand *Quick* qui lui demandait si les victimes de la guerre civile dans son pays ne l'empêchaient pas de dormir, il avait répondu avec assurance : « *Je ne me sens pas coupable...* »

Contre toute évidence, Tachito ne s'avouait pas vaincu. A la tête d'une fortune colossale — évaluée à plus de 1 milliard de dollars, — il aurait pu se résigner. Mais la volonté de puissance était la plus forte chez lui. Comment expliquer qu'il se soit si longtemps accroché à ce bunker dérisoire de Managua, écoutant à travers les murs de briques la rumeur des combats montant de la ville encerclée ? Ses « biens » étaient déjà à l'abri, dans des banques suisses et américaines et dans des sociétés cotées à Wall Street. Il n'avait cédé, la rage au cœur, qu'après que son dernier appel au secours à Washington eut été sèchement rejeté par la Maison Blanche.

Son intempérance de langage de ces dernières semaines lui a peut-être coûté une vie, à laquelle il se déclarait bien plus attaché depuis son accident cardiaque de juillet 1977. « *J'ai vu la mort de très près*, nous disait-il peu après. *Maintenant, je me sens mieux.* » Teint de coing, petite moustache noire, strict costume sombre, le visage de Tachito avait perdu la lourdeur néronienne des Somoza. L'inaction relative de sa vie de reclus milliardaire à Acsuncion, les excès d'alcool, avaient de nouveau empâté ce visage sombre et cruel.

Il était né le 5 décembre 1925 à Leon, citadelle du parti libéral. Son père, expert-comptable diplômé de Philadelphie, « amuseur » des officiers commandant les troupes d'occupation nord-américaines du Nicaragua, avait été mis en selle par Washington en 1932. A la tête de la garde nationale *créée par les Etats-Unis*, dans un premier temps, puis à la présidence, Somoza père ne fut pas un ingrat. Il faisait, en 1934, assassiner Sandino, héros de la lutte de guérilla contre les forces américaines.

A la mort de Tacho, en 1956, son fils aîné, Luis, lui succéda. Anastasio Somoza, « Tachito », fils cadet, s'employa à transformer la garde nationale en un corps de prétoriens à sa dévotion. En 1961, il offrit le Nicaragua aux Etats-Unis comme « base de départ » pour les mercenaires chargés de mettre à la raison le gouvernement cubain de Fidel Castro. Il prit la place de Luis lorsque celui-ci fut emporté par une crise cardiaque.

Diplômé de West Point, Tachito entretenait d'excellentes relations avec des militaires américains de haut rang et se flattait de l'amitié personnelle de Nixon, de Kissinger et de Ronald Reagan, entre autres. Jamais le « lobby » pro-Somoza aux Etats-Unis ne fonctionna aussi parfaitement que pendant les années de puissance de Tachito. Tacho père avait beaucoup exploité la guerre froide pour maintenir des liens privilégiés avec Washington et renforcer son pouvoir, et sa fortune, en se présentant comme un champion de la « *lutte contre le communisme* ». Tachito utilisa avec non moins d'assurance la « *lutte contre le castrisme* ».

« Je suis le plus riche... »

Pendant plus de quatre décennies de pouvoir presque absolu, le *clan Somoza* avait *accumulé une* fortune énorme et mis la main sur près de 60 % de toute l'économie du pays. « *Même si j'abandonnais mon titre et mes liens politiques, je serais encore l'homme le plus riche de ce pays* », affirmait Tachito Somoza, en octobre 1973. C'était un an après le tremblement de terre qui fit dix mille morts et trois cent mille sans-abri. Tachito exploita ce « coup du sort » pour faire d'une pierre deux coups : revenir directement au pouvoir (il avait quitté la présidence en mai 1972 et remis le pouvoir à une junte de trois membres, restant lui-même commandant en chef de la garde nationale et le véritable « homme fort »); accroître encore sa fortune personnelle (président du Comité national de reconstruction, Tachito s'occupa personnellement de la « répartition » des millions de dollars de l'aide internationale).

Les ennuis pour Tachito commencèrent après l'inauguration de son second mandat présidentiel, en décembre 1974. Le 27 décembre, un commando sandiniste fit un raid spectaculaire au domicile d'un ancien ministre qui donnait une réception en l'honneur de l'ambassadeur des Etats-Unis. Premier coup de gong d'une longue et sanglante épreuve de force entre Somoza, soutenu par sa garde prétorienne et les Etats-Unis, et un Front de libération dont la stratégie intelligente tendait à créer les conditions d'une insurrection populaire généralisée.

Deux « erreurs », parmi d'autres, précipitèrent la chute d'un homme cynique, arrogant, sans scrupules, avide de richesses, mais qui ne manquait pas d'intelligence politique. En perdant tout sens de la mesure, il déclencha l'hostilité d'une *bourgeoisie nicaraguayenne* qui découvrit que la « part » du gâteau qui lui était laissée était vraiment trop modeste. Le conflit aigu d'intérêts, à partir de 1974, entre le clan Somoza et la bourgeoisie modérée fit le jeu des sandinistes, qui préconisaient une « alliance de classes » pour renverser le dictateur.

Le coup d'accélérateur fut donné par l'assassinat, en janvier 1978, de Pedro Joaquin Chamorro, leader conservateur respecté (hostile par tradition au parti « libéral » de Somoza) et directeur du journal *la Prensa*. On a affirmé, à Managua, que ce crime avait été ordonné par Anastasio Somoza junior, alors âgé de vingt-six ans, diplômé, lui aussi, des écoles de guerre américaines, et chef des unités d'élite de la garde nationale, et non par Tachito lui-même. Quoi qu'il en soit, ce meurtre a effectivement donné le signal de la lutte de tout un peuple, toutes classes confondues, contre le clan Somoza. Que Tachito ait pu encore tenir jusqu'en juillet 1979 s'explique seulement par la brutalité de sa résistance.

« *Justice est faite...* », s'est écriée, à Managua, Violeta de Chamorro, veuve de Pedro Joaquin, et membre du premier gouvernement sandiniste, en apprenant la mort à Asuncion de l'homme qui avait voulu détruire sa famille. La fin de Tachito ressemble, en effet, à son destin couvert de sang, de crimes et de violence. Mais la « dynastie » n'est pas éteinte. Tachito junior, qui se résignait si mal en 1979 à ne pas effectuer son « tour de présidence », est encore là pour rêver à une revanche...

MARCEL NIEDERGANG.

Le Monde

publiera demain

- UN ARTICLE DE M. MENU (C.G.C.) : « Candide ou les avatars d'un plan »
- ENTRETIENS POLITIQUES : Avec M. Lionel Jospin (P.S.)
- IDÉES : Quel sens donner à l'existence ?
- ENQUÊTES : L'Irak des grandes ambitions ; Bilan et avenir des restaurants français
- DOSSIERS : Les juges européens et la souveraineté des États, par MM. Maurice Duverger, François Goguel, Philippe Boucher ; Le SICOB : État démocratique ou société programmée, par J.-P. Chevènement

---

Etats-Unis

Washington a signé avec Pékin quatre importants accords économiques et consulaires

De notre correspondant

Washington. — Pas à pas, les Etats-Unis et la Chine resserrent leurs relations, qui avaient été officiellement normalisées le 1er janvier 1979. Une nouvelle étape de ce processus a été marquée le mercredi 17 septembre à Washington par la signature de plusieurs accords concernant les représentations consulaires, le commerce des produits textiles, les transports aériens et maritimes. Les Chinois étaient représentés par leur vice-premier ministe, M. Bo Yibo, venu dans la capitale américaine à la tête d'une délégation de vingt personnes. On estime, après ces nouvelles mesures, que les échanges entre les deux pays doubleront d'ici à 1985.

Pékin et Washington se sont mis d'accord sur quatre points :

1) Aux consulats chinois de Houston et San-Francisco s'ajouteront ceux de Chicago, New-York et Honolulu, tandis que les Etats-Unis, déjà représentés à Canton et Shanghai, pourront ouvrir des bureaux dans trois autres villes, non encore sélectionnées ;

2) Pour la première fois depuis trente ans, une liaison aérienne directe sera établie entre les deux pays. Une seule compagnie aura ce privilège du côté américain, mais un second parcours devrait être ouvert dans deux ans (*le Monde* du 10 septembre) ;

3) Les navires américains pourront entrer dans vingt ports de la République populaire et cinquante-cinq ports des Etats-Unis seront ouverts aux bâtiments chinois ;

4) Les importations, de plus en plus nombreuses, de textiles « Made in China » seront fixées d'un commun accord. L'an dernier, Washington avait unilatéralement imposé une limite à la demande des industriels locaux.

Les accords du 17 septembre ne sont pas spectaculaires, mais ils s'insèrent dans une négociation plus vaste qui soulève des questions de fond. Pendant que M. Bo Yibo volait pour Washington, le sous-secrétaire à la défense américain, M. William Perry, concluait une importante visite en Chine axée sur les échanges de technologie. Echanges à sens unique, à vrai dire, car c'est surtout Pékin qui s'intéresse énormément aux produits américains. On vient d'apprendre que quatre cents licences d'exportation avaient été obtenues par des fabricants de matériels sophistiqués. Les Chinois compteraient notamment sur un gros ordinateur construit à Houston, sur des hélicoptères Boeing et des C-130 Lockheed. Il s'agit de « technologie stratégique » à usage civil, mais nul n'ignore que ces appareils peuvent être adaptés aux forces armées.

Il est toujours interdit aux constructeurs américains d'exporter en Chine des armes proprement dites. Patients, les Chinois se contentent de ce qu'on leur donne, espérant que la dernière barrière finira par tomber. Ils n'ont à offrir dans ce domaine que des métaux rares destinés à fabriquer des avions, comme le titane ou le vanadium.

Le débat sur la vente d'armes à la Chine révèle toute la complexité des sentiments américains à l'égard de ce pays. Si beaucoup de concitoyens de M. Carter se soucient peu des événements extérieurs, nombre d'autres regardent en direction de l'Ouest, persuadés que le Pacifique est l'avenir. Ceux-là sont fascinés par un marché d'un milliard de personnes. Ils voient en la Chine une nation qui se brouille avec l'Union soviétique, met l'idéologie en sourdine, découvre le pragmatisme et la consommation.

Développer les échanges avec un tel pays apparaît comme une nécessité. Certes, beaucoup de chemin a été parcouru depuis le voyage de M. Nixon à Pékin, en février 1972. Les Américains *sont, désormais, le deuxième* partenaire commercial des Chinois. Mais le montant des échanges reste sans commune mesure avec la production des uns et la population des autres. Les exportations des Etats-Unis (technologie, coton, maïs) n'avaient atteint l'année dernière que 1,7 milliard de dollars, un chiffre d'affaires vingt et une fois moindre que celui réalisé avec le Canada. Quant aux ventes chinoises (textiles, pétrole et dérivés), elles totalisaient la somme de 600 millions de dollars, quarante-trois fois inférieure aux importations japonaises.

Un facteur de « paix et de stabilité »

Mais peut-on vendre des armes à la Chine, alors que M. Deng Xiaoping n'arrête pas de répéter que la troisième guerre mondiale est inévitable ? Les plus pessimistes soutiennent que l'Amérique se retrouvera un jour bombardée par des Phantom vendus par elle à Pékin. Ils soulignent que l'avenir politique de la Chine est bien incertain et se demandent si son nouveau pragmatisme ne l'amènera pas — par réalisme cette fois, non plus par idéologie — à rejoindre, demain, l'Union soviétique. Sans aller si loin, d'autres craignent que les ventes d'armes à la Chine ne mettent l'U.R.S.S. dans tous ses états, entraînant de fil en aiguille, les Etats-Unis dans un conflit de grande envergure.

Les défenseurs de l'autre thèse font valoir, au contraire, que la vente d'armes à la Chine est le meilleur moyen de décourager une agression soviétique contre ce pays. Rien à craindre du côté de Pékin lui-même : avant longtemps, il n'aura guère les moyens d'attaquer qui que ce soit. On ne lui vendra, d'ailleurs, que des armes défensives. Et, de cette manière, on le « tiendra ».

M. Carter s'est bien gardé d'évoquer de telles questions dans son allocution du 17 septembre, à la Maison Blanche. Il a seulement rappelé que les bonnes relations avec la Chine étaient un facteur de « paix et de stabilité » dans le monde. En d'autres termes, la normalisation des rapports entre Pékin et Washington favorise la détente et ne saurait être utilisée *comme une menace* à l'égard de l'Union soviétique.

ROBERT SOLÉ.

M. BRZEZINSKI EST MIS SUR LA SELLETTE A PROPOS DE L'AFFAIRE BILLY CARTER

Washington (*A.F.P., U.P.I.*). — M. Zbigniew Brzezinski, conseiller de M. Carter pour les questions de sécurité nationale, est actuellement sur la sellette en raison de son rôle dans l'affaire Billy Carter. La commission du Sénat, chargée d'enquêter sur les liens du frère du président avec la Libye et sur les éventuels errements de l'administration à ce sujet, l'a interrogé mercredi 17 septembre. M. Brzezinski a confirmé qu'il avait été averti dès le 31 mars par la C.I.A. des efforts de M. Billy Carter pour devenir le représentant aux Etats-Unis des intérêts pétroliers libyens. La C.I.A. avait intercepté l'un des télégrammes envoyés en Libye par le frère du président. Le conseiller présidentiel a alors téléphoné à M. Billy Carter pour l'avertir que de telles activités pouvaient embarrasser le président.

M. Brzezinski a estimé qu'il n'avait rien fait là d'anormal, mais un des sénateurs républicains de la commission, M. Strom Thurmond (Caroline-du-Sud) l'a accusé de ne pas dire toute la vérité.

AFRIQUE

LA LIQUIDATION DU CONTENTIEUX FRANCO-ALGÉRIEN

M. François-Poncet estime que sa visite à Alger « ouvre une phase nouvelle » dans les rapports bilatéraux

Le ministre français des affaires étrangères, M. Jean François-Poncet, devait regagner Paris, ce jeudi 18 septembre, dans la soirée, après avoir signé ou paraphé une série de textes destinés à liquider le contentieux bilatéral. Hôte de son collègue, M. Mohadem Seddik Benyahia, qui venait de présider à Vienne la réunion trimestrielle de l'OPEP, M. Jean François-Poncet a estimé que sa visite « ouvre une phase nouvelle dans les rapports entre les deux pays et marque la volonté des deux gouvernements d'élargir et de développer leur coopération ». Le ministre devait s'entretenir également avec le premier ministre, M. Abdelghani, et le président Chadli Bendjedid.

Quinze mois de négociations ardues

De notre correspondant

Alger. — Rarement négociation bilatérale aura été aussi longue, aussi éprouvante pour les participants, aussi secrète, jusqu'à la dernière minute. Ainsi est-il exceptionnel que la visite officielle d'un ministre des affaires étrangères soit annoncée vingt-quatre heures seulement avant son arrivée. Il est vrai que par deux fois les rendez-vous avaient dû être annulés *in extremis*, en juillet d'abord, en août ensuite, et que ni Paris ni Alger ne voulaient prendre le risque d'un troisième report.

Quinze mois se sont écoulés depuis la précédente visite à Alger de M. François-Poncet les 23 et 24 juin 1979. Le chef de la diplomatie française s'était fixé pour objectif l'ouverture d'un processus de « normalisation » des relations bilatérales gravement détériorées depuis 1975 en raison notamment du soutien apporté par Paris à Rabat et à Nouakchott dans le conflit du Sahara occidental. *Il entendait « rétablir le dialogue »* dans un climat de franchise permettant de restaurer la confiance et d'aborder tous les dossiers, si épineux fussent-ils. Nouveau ministre algérien des affaires étrangères M. Benyahia était dans les mêmes dispositions d'esprit. Le contact personnel entre les deux ministres fut particulièrement bon. Ils décidèrent d'instaurer une « *étroite concertation* » en réactivant notamment des organismes en sommeil depuis plusieurs années, telles les commissions mixtes sur la main-d'œuvre et sur la sécurité sociale qui ne s'étaient plus réunies, la première, depuis 1973, année où le président Boumediène avait décidé de suspendre le départ des travailleurs algériens vers la France, la seconde, depuis 1974. Tous les problèmes pendants devaient être examinés, la priorité devant être accordée aux questions humaines, et particulièrement au délicat problème de la réinsertion en Algérie des ouvriers émigrés.

Six groupes de travail

Plusieurs mois s'écoulèrent sans qu'intervienne le moindre début de réalisation. En septembre, un nouvel ambassadeur de France, M. Jean-Marie Mérillon, prit son poste à Alger, tandis qu'un mois plus tard M. Mohamed Sahnoun remplaçait à Paris M. Bedjaoui. Les deux hommes jouèrent un rôle majeur dans la négociation, multipliant les contacts et les explications, s'attachant à dissiper les équivoques et les ambiguïtés sans cesse renaissantes. Du côté algérien, on semblait vouloir prendre son temps. Cependant, le 1er novembre, à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire du déclenchement de la lutte de libération, le président Chadli Bendjedid déclarait au *Monde* : *« L'Algérie croit à la coopération avec la France... Quelle que soit l'ampleur du dossier, les difficultés deviennent secondaires lorsqu'il existe une réelle volonté de les surmonter. »* Le bureau politique du F.L.N. décidait, après avoir entendu un exposé de M. Benyahia, de relancer le dialogue algéro-français par l'« *ouverture d'un cycle de discussions et de consultations* » ouvrant la voie aux premières réunions des experts à Alger et à Paris. Le 20 décembre, M. Lionel Stoleru, ministre du travail, annonçait que les ressortissants algériens en France dont les cartes de résidents viendraient à expiration entre le 1er janvier et le 30 septembre 1980 se verraient accorder automatiquement un renouvellement pour une période d'un an.

En janvier 1980, la visite à Paris de M. Benyahia ouvrait une nouvelle phase des discussions : l'Algérie avait ratifié la convention consulaire entre les deux pays en attente depuis six ans, et six groupes de travail étaient chargés d'étudier les questions litigieuses : main-d'œuvre et émigration, problèmes de personnes, sécurité sociale, questions financières et fiscales, biens et activités des Français en Algérie, transfert en Algérie des archives de la période coloniale. Ils devaient en avoir fini pour le 30 juin, les deux ministres des affaires étrangères s'engageant à rendre les arbitrages nécessaires à l'apurement des contentieux avant le 14 juillet.

C'était faire preuve de beaucoup d'optimisme. Sur les problèmes humains, les positions semblaient inconciliables : Paris entendait obtenir chaque année le départ de 35 00 travailleurs algériens, tandis qu'Alger refusait catégoriquement toute mesure coercitive. Paris finit par proposer l'instauration d'une période d'essai de deux, puis de trois ans, durant laquelle les départs se feraient *sur la base du volontariat*. L'accord paraissait réalisé « *à 95%* » et en rentrant d'une ultime séance de négociation à Paris le 3 juillet, le secrétaire général du ministère algérien des affaires étrangères, M. Dembri, crut pouvoir se montrer optimiste. La visite de *M. François-Poncet* fut annoncée pour le 12 juillet. Elle fut annulée à la dernière minute.

Les textes qui devaient être signés ce jeudi à Alger concernent l'émigration, la sécurité sociale et l'exécution des décisions de justice (1). Par ailleurs, les autorités algériennes se sont engagées à prendre des mesures pour permettre aux Français restés en Algérie après l'indépendance de vendre librement leurs biens et de rapatrier en France leurs avoirs. Même s'ils mettent fin de façon provisoire ou définitive à des situations humaines *pénibles* qui empoisonnaient l'atmosphère, tous ces accords n'ont qu'une portée limitée et l'on est encore loin de cet accord global que M. Giscard d'Estaing appelait de ses vœux le 9 février 1978 au cours d'une intervention à la télévision française.

Il n'en reste pas moins qu'une étape, peut-être décisive, a été *franchie sur le plan psychologique*. Depuis quinze mois, diplomates et hauts fonctionnaires français et algériens ont appris à se connaître et à s'estimer. MM. Benyahia et François-Poncet se sont piqués au jeu, faisant de la réussite de leur entreprise une affaire personnelle. Ainsi, ils se seraient rencontrés à deux reprises, alors qu'ils se trouvaient aux Nations unies, à New-York, et encore deux fois en grand secret, cet été, à *La Celle-Saint-Cloud*, pour débloquer la situation.

La tâche des deux ministres était d'autant moins facile qu'il leur fallait, chacun de son côté, surmonter les obstacles dressés par tous ceux qui, de part et d'autre, sont hostiles à un réchauffement des relations bilatérales.

Le réalisme, le bon sens, l'opiniâtreté déployés tout au long de cette période par le chef de l'État, *M. Chadli Bendjeddid*, et par M. Benyahia ont permis de surmonter les difficultés. Les « affaires », petites ou grandes, qui ont éclaté tout au long de 1980, n'ont pu compromettre durablement la négociation, qu'il s'agisse des événements de Gafsa en Tunisie et de l'envoi de bâtiments de guerre français dans le golfe de Gabès, des troubles de Kabylie où certains, ici, ont voulu voir la main du SDECE, ou encore du différend *sur le prix du* gaz entre SONATRACH et G.D.F., promptement ramené aux niveaux technique et commercial qu'il n'aurait, dit-on, jamais dû quitter.

DANIEL JUNQUA.

(1) Ce texte concerne principalement les enfants de couples mixtes, séparés ou divorcés.

● *La commission mixte de coopération économique et financière franco-tunisienne* s'est réunie, mercredi 17 septembre, afin de négocier le volume et l'affectation de la contribution française au développement de la Tunisie au titre de 1980. Cette contribution fournie sous l'aide à la balance des paiements, de crédits fournisseurs et d'aide alimentaire, qui avait été fixée pour 1979 à environ 200 millions de francs, a été entièrement utilisée au cours des douze derniers mois ainsi que les quelque 100 millions de francs de reliquat des années précédentes.

La question des avoirs français bloqués en Tunisie, représentant environ 300 millions de francs, doit être examinée en marge de la réunion de la commission. — *(Corresp.)*.

Le conflit saharien

Hassan II se félicite des résultats de la réunion de Freetown

De notre correspondant

Rabat. — « *Freetown II a été une grande victoire du Maroc par rapport à Freetown I* », titrait en page une, mercredi 17 septembre, le journal progouvernemental *le Matin du Sahara* à la suite de l'analyse faite par le roi Hassan II de la réunion du comité des « Sages » sur le conflit du Sahara occidental (*le Monde* daté 14-15 septembre). Le souverain s'était, en effet, adressé la veille, dans son palais d'Ifrane, aux représentants des populations sahraouies, de retour de Freetown, en présence des membres du Conseil national de sécurité.

Créé il y a deux ans après le raid du Front Polisario contre la ville de Tan-Tan, cet organe comprend des représentants de la majorité et de l'opposition. Le roi a exposé devant eux, comme il l'avait déjà fait lundi soir devant un aréopage d'officiers *supérieurs*, son point de vue sur les développements politiques et militaires du conflit.

« Nous pouvons affirmer qu'il y a lieu d'être grandement satisfaits, puisque cette réunion de Freetown est une grande victoire par rapport à la précédente (le sommet de juillet). *Grâce à Dieu, nos acquis politiques vont ainsi de pair avec nos succès militaires* », a déclaré le monarque. Pour *surprenante qu'elle* puisse paraître, cette analyse est étayée par les arguments de nombreux commentateurs officiels ou officieux.

Ils font remarquer que la résolution de Freetown, qui recommande l'instauration d'un cessez-le-feu à partir de décembre 1980 et l'organisation d'un référendum par l'O.U.A. avec l'aide de l'ONU (1), n'a pas mentionné le Front Polisario, ni l'admission éventuelle de la République sahraouie dans l'O.U.A. Certains vont même jusqu'à dire qu'il ne serait pas inconcevable que le Maroc accepte de négocier sur l'idée d'un référendum dans les territoires sahraouis ex-espagnols. « *Après tout, ni l'administration, ni les troupes marocaines n'ont été invitées à se retirer du Sahara, comme ce fut le cas en décembre 1979 à Monrovia. Dans ces conditions, un référendum se présenterait avec les meilleures chances de succès pour le Maroc.* » Cette hypothèse paraît toutefois improbable, étant donné qu'elle reviendrait à abandonner la thèse du Maroc selon laquelle les populations sahraouies ont déjà exprimé plusieurs fois leur *volonté* d'être marocaines.

ROLAND DELCOUR.

(1) Le premier ministre marocain et le ministre des affaires étrangères avaient critiqué cette résolution, en particulier ces deux points.

Maroc

PARIS ET RABAT SIGNENT DEUX ACCORDS DE COOPÉRATION DANS LE DOMAINE DE LA SANTÉ

(De notre correspondant.)

Rabat. — *Un accord de coopération franco-marocain dans le* domaine de la santé a été signé mercredi 17 septembre à Rabat par le secrétaire d'État français auprès du ministre de la santé, M. Jean Farge et le docteur Rahal Rahhali, ministre marocain *de la santé publique*. L'accord prévoit huit projets sur l'organisation d'un service de secours d'urgence au Maroc, la création de deux écoles de médecine à Meknès et à Marrakech, et la formation de personnel d'assistance sociale.

La coopération s'étendra, en outre, de la formation post-universitaire à l'échange de documentation en passant par les *maintenances des équipements* et des bâtiments, la radio-protection, la gestion, la documentation. Pour M. Farge, qui était arrivé samedi à Rabat, il s'agit de donner un « nouvel élan » à une coopération qui doit devenir permanente, de manière à permettre au Maroc de prendre finalement en main tout son système de santé, grâce à la formation des jeunes.

Le *mardi 16 septembre*, un premier accord sur la sécurité sociale avait été signé par les deux ministres. Il prévoit l'augmentation des allocations familiales, versées directement aux familles des ouvriers marocains à l'œuvre en France, et l'octroi d'une somme plus importante pour assurer les frais de santé des familles des ouvriers marocains restées au pays. — R. D.

Zimbabwe

M. MUGABE A RÉVOQUÉ LE GÉNÉRAL WALLS

Le général Peter Walls, ancien commandant en chef des forces armées du Zimbabwe, a été officiellement révoqué de son poste le mercredi 17 septembre, à la demande de M. Robert Mugabe. Dans une déclaration au Parlement, le premier ministre a accusé le général d'avoir été « déloyal » et d'avoir « nui aux intérêts du pays, sa participation aux affaires politiques étant incompatible avec sa fonction ». Enfin, le gouvernement envisage de prendre d'autres mesures à l'encontre de l'officier.

L'ancien commandant en chef, qui était auparavant à la tête de l'armée rhodésienne de M. Ian Smith, se trouvait au centre d'une controverse depuis le 11 août dernier, date à laquelle, jugeant que la victoire de M. Mugabe était le fruit de l'intimidation, il avait demandé à Mme Thatcher l'annulation des élections (« le Monde » du 12 août). La mesure qui vient d'être prise contre lui ne peut être que formelle. Le général Peter Walls avait en effet démissionné de son poste le 17 juillet et devait prendre sa retraite à la fin de l'année à l'issue de cinq mois de congé.

PROCHE-ORIENT

Iran

Le procès Saadati pourrait préluder à l'interdiction des Moudjahidin Khalq

Le 26 avril 1979, un des dirigeants des Moudjahidin Khalq (musulmans progressistes), M. Reza Saadati, chargé des relations extérieures de cette organisation, était arrêté dans son bureau, à Téhéran, par les membres d'un obscur comité installé illégalement à l'ambassade des Etats-Unis. M. Saadati, qui s'apprêtait à se rendre à l'ambassade de l'U.R.S.S. pour y rencontrer deux journalistes soviétiques, fut immédiatement accusé d'espionnage au profit des pays de l'Est et incarcéré à la prison d'Evine.

L'accusation d'espionnage a été réfutée avec véhémence par M. Saadati, qui a fait, en juin 1979, une grève de la faim de quarante-cinq jours pour exiger sa libération immédiate. Ses amis soutiennent qu'elle est fondée sur des « documents fabriqués de toutes pièces par des agents de la SAVAK ». *Le comité, qui a été à l'origine de l'arrestation du dirigeant moudjahidin, a été depuis dissous* « à cause de sa composition douteuse », *mais les accusations d'espionnage ont été maintenues contre M. Saadati, dont le procès débutera, le samedi 20 septembre, devant le tribunal révolutionnaire de Téhéran.*

Dans une lettre adressée, le 13 septembre, au procureur général de la République, Moussavi Ardebili, Me Abdel Karim Lahidji relève une impressionnante série d'irrégularités dans l'instruction de cette affaire. L'avocat de M. Saadati indique qu'il a appris par la presse l'ouverture du procès, et rappelle que, malgré toutes les démarches qu'il a entreprises depuis près d'un an, il n'a pu, jusqu'à présent, avoir accès au dossier de son client ni prendre connaissance de l'acte d'accusation. De même, Me Lahidji, qui avait pu rencontrer l'accusé à deux reprises en 1979, n'a pas obtenu depuis l'autorisation de s'entretenir à nouveau avec lui. Il estime, en conséquence, qu'il se trouve dans l'impossibilité d'assumer la défense de son client, ce qui, relève-t-il, est contraire à la loi constitutionnelle récemment adoptée par la République islamique. Il demande donc l'ajournement du procès, afin de disposer du temps nécessaire pour étudier le dossier de l'accusation et préparer la défense de M. Saadati.

En fait, tout semble indiquer que le tribunal révolutionnaire s'apprête à organiser contre M. Saadati un procès expéditif et sommaire qui aurait pour but non seulement de discréditer l'inculpé, présenté comme un vulgaire espion soviétique, mais surtout l'organisation des Moudjahidin Khalq, devenue la bête noire des religieux du Parti républicain islamique (P.R.I.). Organisation de guérilleros sous le régime du chah, les Moudjahidin se sont transformés progressivement depuis la fondation de la République islamique en un parti politique de masse, qui s'est fixé pour objectif de défendre le « contenu révolutionnaire de l'islam » *contre les* « mollahs réactionnaires qui cherchent à susciter dans le pays un climat de type maccarthyste ».

Les dirigeants du P.R.I. ont vite senti que ces musulmans de gauche constituaient pour eux un danger plus grave que celui présenté par les groupements marxistes se réclamant de l'athéisme. Tout a été mis en œuvre pour les isoler. Les Moudjahidin ont été successivement accusés d'être des « agents des Américains » *et des* « marxistes déguisés en musulmans ». *Leur chef, M. Massoud Rajavi, a été empêché de se présenter en janvier 1980 à l'élection présidentielle, et leurs candidats ont été, en mars dernier, pratiquement éliminés du Parlement par une consultation électorale entachée de nombreuses irrégularités, pressions, fraudes et violences.*

Depuis juin, les militants moudjahidin font l'objet d'attaques violentes de la part des « *hezbollahis* », *émeutiers professionnels téléguidés par le P.R.I. Mis en cause personnellement par l'imam Khomeiny, les dirigeants moudjahidin ont interrompu la parution de leur quotidien Al* Mojahed, *qui tirait à plus de trois cent mille exemplaires, et fermé leurs permanences et bureaux, sans cesse attaqués et plastiqués par leurs adversaires religieux.*

La condamnation de M. Saadati, qui, estiment ses amis, serait suivie d'une mise à mort rapide, constituerait le premier pas vers l'interdiction de l'organisation musulmane progressiste par le Majlis, qui s'apprête, dans les prochaines semaines, à examiner le statut des diverses formations politiques d'opposition jusqu'à présent autorisées ou tolérées par les autorités.

JEAN GUEYRAS.

L'Irak abroge l'accord de réconciliation conclu avec Téhéran en 1975

(Suite de la première page.)

Le chef de l'Etat iranien, M. Bani Sadr, avait déjà souligné, dans la matinée de mercredi, les menaces pesant sur le Khouzistan, en faisant état, dans une interview à l'A.F.P., de « *préparatifs militaires irakiens pouvant laisser prévoir une vaste agression dirigée contre cette région* ». « *Les revendications territoriales avancées par l'Irak*, avait-il affirmé, *ne sont qu'un prétexte. Pour le moment, nous faisons face à une guerre d'usure. Les opérations se limitent aux provinces d'Ilam et de Kermanchah. Mais il est fort possible que cela débouche sur une guerre réelle.* »

Le chef de l'Etat, qui rentrait d'une visite de trois jours au front, avait expliqué que, sur le terrain, les troupes irakiennes n'occupaient pour le moment que « *quelques postes de gendarmerie* ». M. Bani Sadr a admis que l'Iran n'avait pas appliqué l'accord d'Alger prévoyant « *la restitution à l'Irak de certains territoires administrés par l'Iran* », mais avait rejeté la responsabilité de cette carence sur le régime du chah, ainsi que sur l'état de tension existant entre Bagdad et Téhéran depuis la création de la République islamique.

Israël

Le président de l'Organisation sioniste mondiale désavoue les propos de M. Primor contre M. Guy de Rothschild

De notre correspondant

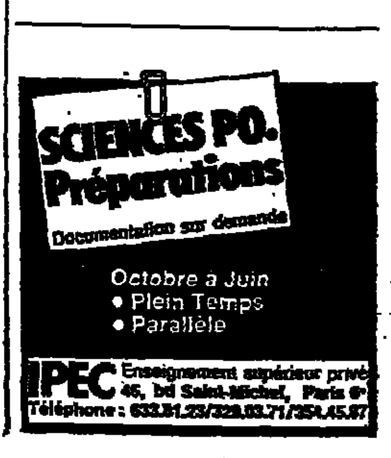
Jérusalem. — Le président de l'Agence juive et de l'Organisation sioniste mondiale, M. Arye Dulzin, a déclaré le 17 septembre dans dans un communiqué qu'il était « *surpris et peiné* » par les propos récemment tenus par son délégué en France, M. Abraham « Avi » Primor qui, dans une interview publiée par *le Quotidien de Paris* mardi 16 septembre, avait lancé une vive attaque contre certains dirigeants de la communauté juive en France, notamment contre le baron Guy de Rothschild. M. Primor avait déclaré que ce dernier pourrait subir un sort comparable à celui de l'ancien chah d'Iran qui, pour avoir exilé l'imam Khomeiny, a finalement perdu le pouvoir (*le Monde* du 17 septembre). Il s'agissait là d'une allusion au fait que la famille de Rothschild avait demandé en juin dernier le retour à Jérusalem de M. Primor, après les multiples remous causés par son action au sein de la communauté juive de France pour renforcer le soutien politique de celle-ci à la cause d'Israël.

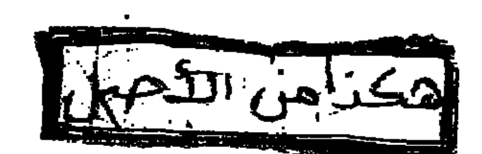
Au début de ce mois, M. Primor, qui est diplomate de carrière, a été nommé directeur au ministère israélien des affaires étrangères. Mais, officiellement, à Jérusalem, on avait démenti que la fin précipitée de la mission confiée à M. Primor fût une conséquence des pressions exercées par la famille de Rothschild et d'autres personnalités juives en France. M. Primor lui-même l'avait également nié.

Cependant, aujourd'hui, on remarque dans les milieux proches de l'Agence juive et de l'Organisation sioniste mondiale que les récentes déclarations de ce dernier et la réaction embarrassée de M. Dulzin équivalent à un aveu et sont la confirmation de l'échec de l'expérience tentée pendant un an auprès de la communauté juive de France — c'était la première fois qu'un poste comme celui de M. Primor était créé dans la Diaspora par le mouvement sioniste.

Dans le communiqué qu'il a rendu public mercredi, M. Dulzin, qui fut directement à l'origine de l'envoi de M. Primor à Paris, corrige les déclarations de ce dernier en prenant la défense de la famille Rothschild : « *Le dévouement et la loyauté de la famille Rothschild envers le peuple juif et Israël sont bien connus de tous. Le nom de cette famille est célèbre depuis le temps du baron Edmond de Rothschild, fondateur du Yichouv* (Foyer national juif en Palestine). « *Ce nom est assuré de conserver dans l'histoire de la création d'Israël une place d'honneur.* »

FRANCIS CORNU.





ASIE

Cambodge

LES NATIONS UNIES LANCENT UN PROGRAMME D'AIDE AUX RÉFUGIÉS QUI REGAGNENT LEUR PAYS

Les Nations unies ont officiellement confirmé le lancement, à la demande du Haut Commissariat pour les réfugiés (H.C.R.), d'un programme d'aide de quatorze millions de dollars à quelque 310 000 Cambodgiens qui ont regagné leur pays depuis 1979 (*le Monde* du 2 septembre). Il a été précisé que ces estimations budgétaires seront révisées si le nombre des réfugiés regagnant le Cambodge augmente de façon significative.

Le bureau des Nations unies chargé de coordonner l'aide humanitaire au peuple cambodgien qui vient d'annoncer le lancement de ce programme, dans un communiqué diffusé à Bangkok, estime que « *les réfugiés qui ont regagné le Cambodge ont besoin d'une assistance humanitaire spécifique* ». Il souligne que cette aide est « *également destinée à préparer l'accueil des Cambodgiens qui, dans l'avenir, pourraient désirer rentrer volontairement dans leur pays* ».

D'autre part, le Front national de libération du peuple khmer (F.N.L.P.K.) que préside M. Son Sann, ancien premier ministre du prince Sihanouk, proteste, dans un communiqué, contre les élections générales que le gouvernement pro-vietnamien de Phnom-Penh a l'intention d'organiser au début de 1981. Il invite les Cambodgiens à ne pas participer au vote et dénonce cette consultation qui aura lieu dans le pays « *pendant que les autorités vietnamiennes y maintiennent leurs troupes d'occupation et un gouvernement imposé au peuple khmer par la force* ». — *(A.F.P.)*

Corée du Sud

M. Muskie met en garde Séoul contre une exécution de M. Kim Dae-jung

La condamnation à mort, mercredi 17 septembre, de M. Kim Dae-jung, chef de l'opposition sud-coréenne, a provoqué de vives réactions dans le monde, en particulier aux Etats-Unis et au Japon. A Séoul, en revanche, où la loi martiale rend quasiment impossible toute manifestation d'opposition, le verdict n'a pas eu de répercussions, du moins en apparence.

Pourtant, malgré le climat de crainte qui règne dans le pays après les campagnes de « *purification sociale et morale* » lancées par le régime du général Chon, l'Eglise catholique, par la voix du cardinal Kim Su-hwan, s'est dite « choquée » par la sentence. Dans une brève interview à l'A.F.P., *le cardinal a cependant* ajouté qu'il serait difficile à l'Eglise en tant que telle de manifester ouvertement sa désapprobation, « *parce que nous avons peur* ». Selon lui, une déclaration en faveur de M. Kim risquerait de faire « *plus de mal que de bien* » pour l'ensemble de la communauté catholique, qui compte environ 1,2 million de fidèles, soit près de 3 % de la population. En privé, cependant, des prêtres catholiques ne cachent pas leur hostilité au nouveau gouvernement et certains ont utilisé des termes très violents pour exprimer leurs regrets après la condamnation de M. Kim.

● AUX ETATS-UNIS, M. Muskie, secrétaire d'Etat, a personnellement mis en garde, mercredi, les autorités de Séoul contre l'exécution du chef de l'opposition. Dans un message destiné aux dirigeants sud-coréens, le secrétaire d'Etat souligne sa « *vive émotion* » devant « *verdict d'une extrême gravité* » qui vient d'être prononcé.

M. Muskie, qui a suivi l'évolution du procès de M. Kim avec une inquiétude croissante, a déjà informé Séoul, à plusieurs reprises, que l'avenir des relations américano-sud-coréennes était directement lié au sort de M. Kim et de ses vingt-trois codétenus. Un porte-parole du département d'Etat s'est toutefois refusé à indiquer quelle serait la réaction de Washington au cas où M. Kim Dae-jung *serait exécuté*. Il semble, en effet, que les responsables américains souhaitent ne pas envenimer la situation, afin d'inciter le nouveau président sud-coréen à faire usage de son droit de grâce. Le département d'Etat a catégoriquement démenti l'existence d'un quelconque « accord secret » aux termes *duquel le président Chon se* serait engagé à gracier M. Kim Dae-jung.

● A LONDRES, l'organisation Amnesty International s'est déclarée « *consternée par la condamnation à mort du chef de l'opposition sud-coréenne* ». Dans un communiqué publié mercredi, Amnesty affirme que M. Kim Dae-jung et ses vingt-trois coaccusés n'ont pas eu la possibilité de présenter véritablement leur défense.

● AU JAPON, des milliers de manifestants se sont rassemblés mercredi soir à Tokyo pour réclamer la libération de M. Kim. Le président du Conseil des syndicats a demandé au gouvernement japonais de suspendre toute aide à la Corée du Sud. Une pétition en faveur du dirigeant sud-coréen a recueilli, selon les organisateurs, plus d'un million de signatures. De nouvelles manifestations ont eu lieu jeudi et des arrêts de travail se sont produits dans plusieurs ports.

● EN FRANCE, la C.G.T. et la C.F.D.T. se sont élevées contre la condamnation de M. Kim. D'autres vives réactions ont été enregistrées surtout dans les formations de gauche. M. Georges Marchais, dans une lettre adressée mercredi à M. Giscard d'Estaing, a demandé au président de la République d'intervenir « *pour sauver la vie de M. Kim Dae-jung de la main de ses bourreaux* ».

Mercredi, une délégation du P.C.F., conduite par M. Ballanger, président du groupe communiste à l'Assemblée nationale, s'est rendue à Matignon, puis au Quai d'Orsay pour demander aux autorités *françaises d'intercéder* auprès de Séoul. Dans des lettres similaires adressées par ailleurs à MM. François-Poncet, ministre des affaires étrangères, Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale, et Couve de Murville, président de la commission des affaires étrangères de l'Assemblée, M. Ballanger a reproché son « mutisme » au gouvernement français.

M. Eric Hinterman, secrétaire général du parti socialiste-démocrate, a, de son côté, demandé à M. Giscard d'Estaing d'intervenir auprès de Séoul en faveur d'un homme « *condamné à mort parce qu'il a voulu établir la démocratie dans son pays* ».

Afghanistan

DEUX JOURNALISTES FRANÇAIS AURAIENT ÉTÉ ARRÊTÉS A KANDAHAR

L'ambassade de France à Kaboul a été informée, mardi 16 septembre, par la mission indienne dans la capitale afghane, que deux journalistes français — dont ni l'identité ni le journal ne sont connus — avaient *été arrêtés à Kandahar, dans* le sud du pays, a-t-on indiqué mercredi au Quai d'Orsay. Cette arrestation, effectuée par les troupes soviéto-afghanes, a eu lieu le 11 septembre, et les diplomates indiens l'ont apprise par leur consulat à Kandahar. Les autorités afghanes ont, jusqu'à présent, gardé le silence sur cette affaire : l'ambassade de France à Kaboul a entrepris les démarches nécessaires pour obtenir le transfert de ces deux Français dans la capitale, si leur arrestation est confirmée.

D'autre part, selon le *New York Times*, l'U.R.S.S. aurait demandé la remise du soldat soviétique qui s'est réfugié, lundi, à l'ambassade des Etats-Unis à Kaboul (*le Monde* du 18 septembre). Ce déserteur, au dire du correspondant du *Times* de Londres à Kaboul, serait un chauffeur, d'origine tadjike, âgé de vingt et un ans. Mercredi, le département d'Etat a protesté contre les limitations mises par les autorités afghanes à l'accès de l'ambassade américaine à Kaboul et contre les fouilles systématiques des véhicules de la chancellerie et des diplomates. — *(A.F.P., A.P., Reuter, U.P.I.)*

Japon

● LE JAPON a signé, le mardi 16 septembre, deux accords avec le Programme alimentaire mondial ONU-FAO qui permettront d'acheter du riz et du blé pour les Cambodgiens et les réfugiés afghans. Le montant de cette aide sera de 24 millions de dollars.

DIPLOMATIE

Une attaque contre l'OTAN aurait «des conséquences incalculables pour l'agresseur»

estime l'Institut des études stratégiques de Londres

Tandis qu'à Bonn le chancelier Schmidt s'entretenait mercredi avec M. Warren Christopher, secrétaire d'Etat adjoint, du projet d'ouverture de négociations américano-soviétiques sur les armes nucléaires en Europe, aucune réaction directe n'a été enregistrée à Moscou après l'annonce faite, la veille, à Bruxelles que ces conversations pourraient s'ouvrir le 15 octobre (« le Monde » du 18 septembre).

A Moscou, nous signale notre correspondant, le ministère des affaires étrangères déclare qu'il n'a pas à prendre position sur un projet dont l'U.R.S.S. n'a pas été officiellement informée, et un responsable a précisé que la date du début des conversations pourrait être fixée la semaine prochaine, lors de la rencontre Muskie-Gromyko de New-York. Toutefois, un commentaire de la télévision soviétique a accusé, mercredi, les Etats-Unis de ne manifester « aucune volonté de commencer immédiatement le dialogue » et de n'avoir rien dit sur les « systèmes avancés » américains.

De notre correspondant

Londres. — Dans son étude annuelle « *The military balance 1980-1981* » publiée ce jeudi 18 septembre à Londres, l'Institut international des études stratégiques (I.I.S.S.) estime que l'équilibre global des forces en Europe est toujours de nature à décourager une agression. « *Les défenses de l'OTAN sont d'une telle ampleur et qualité que toute tentative de les briser exigerait une attaque majeure dont les conséquences seraient incalculables pour l'agresseur* », écrit-il.

L'étude constate que sur le plan de la qualité du matériel et de l'entraînement des effectifs, l'effort de l'OTAN est maintenant compensé par celui du pacte de Varsovie. Si les budgets militaires occidentaux n'augmentent pas et si, en revanche, le coût du maintien des effectifs continue de s'accroître, les forces de l'Est seront en mesure d'acheter davantage de nouvelles armes que l'OTAN, estime l'I.I.S.S.

A propos des forces nucléaires en Europe, l'Institut considère que le déploiement des missiles de croisière et des engins balistiques Pershing 2 n'empêchera pas l'équilibre de se détériorer pour un certain nombre d'années au détriment de l'Ouest : « *Les forces nucléaires de théâtre de l'OTAN sont actuellement inférieures en nombre et substantiellement plus vulnérables que les systèmes du même ordre des forces de l'Est.* » L'Institut doute aussi de la « *capacité des appareils de pénétrer la défense aérienne soviétique* ». Selon lui, le pacte de Varsovie a un avantage très sensible en ce qui concerne les têtes nucléaires disponibles pour les gros lanceurs portant à plus de 1 000 kilomètres. Mais cet avantage se réduit sensiblement si l'on tient compte de tous les systèmes portant entre 100 et 1 000 kilomètres, et l'on *arrive presque à l'équilibre si l'on* ajoute à l'arsenal de l'OTAN les têtes nucléaires des sous-marins américains Poseidon, déjà comptées dans SALT. Il faut noter, ajoute l'Institut, qu'une nouvelle génération d'engins soviétiques à *court rayon d'action* (SS-21, SS-22, SS-23) est près d'entrer en service et que ces missiles seront presque aussi menaçants pour les intallations nucléaires de l'OTAN en Europe *occidentale* que les engins à longue portée SS-20.

Dans le secteur classique l'I.I.S.S. note à regret que plusieurs pays, dont la Belgique et le Danemark, ne tiennent pas leur engagement d'augmenter de 3 % leur budget militaire. D'autre part, la modernisation des armements, entreprise en Allemagne fédérale, en Grande-Bretagne et dans d'autres pays de l'OTAN, est compensée par un effort identique des forces de tous les pays de l'alliance de Varsovie, à l'exception de la Roumanie.

Les demandes d'armes du tiers-monde

L'I.I.S.S. relève que la demande d'armements de la part du tiers-monde n'a pas diminué. Néanmoins certains pays ont diversifié leurs fournisseurs. Ainsi l'Irak, tout en continuant à acheter des armes à l'Union soviétique, a *demandé à la France des hélicoptères*, des avions et des missiles. En revanche, le Koweït a acheté des missiles à l'Union soviétique ; la Grande-Bretagne vend deux cent soixante dix-huit chars Shir-1 à la Jordanie, tandis que *l'Arabie Saoudite a passé* des contrats avec la France pour des véhicules de combat et des systèmes de défense anti-aérienne.

Au sujet de l'Afghanistan, le rapport note que l'Union soviétique, tout en ayant démontré sa *capacité de mobilisation et d'intervention rapides* au-delà de ses frontières, a découvert qu'une armée entraînée pour la guerre en Europe n'est pas bien adaptée aux opérations de guérilla. Elle a dû procéder à une réorganisation et à *un changement de ses équipements*. L'accent mis sur les hélicoptères laisse prévoir un emploi encore plus grand de cette arme dans l'avenir.

De leur côté, les Etats-Unis ont accru leur présence navale dans *l'océan Indien et améliorent leurs* capacités d'intervention rapide. Mais leur concept de « *force à déploiement rapide* » ne correspond jusqu'à présent qu'à une réorganisation des forces stratégiques de réserve maintenues sur *le territoire américain* depuis de nombreuses années. Selon l'I.I.S.S., il faudra du temps pour acquérir une force aérienne de transport améliorée et pour installer de l'équipement *lourd* à bord de navires spécialisés dans les zones éloignées. — H.P.

LA VISITE DE Mme THATCHER A PARIS ET A BORDEAUX

L'amélioration du dialogue franco-britannique rencontre encore beaucoup d'obstacles

Mme *Thatcher est attendue, jeudi soir 18 septembre, à Paris* où se tiendra, vendredi à l'Elysée, le cinquième sommet annuel régulier franco-britannique. Le premier ministre britannique sera accompagné du chancelier de l'Echiquier (ministre des finances), Sir Geoffrey Howe ; des ministres de l'industrie et du commerce, Sir Keith Joseph et M. John Nott, et du ministre adjoint aux affaires étrangères, Sir Ian Gilmour, remplaçant le ministre lord Carrington, souffrant. Vendredi soir, Mme Thatcher assistera, à Bordeaux, auprès de M. Barre, au dîner d'ouverture d'un colloque organisé par le conseil franco-britannique.

A Paris, on estimait, avant l'ouverture du sommet, que les conversations seraient dominées par les grands problèmes politiques internationaux (au sujet desquels les vues des deux gouvernements sont d'ailleurs très proches). Cette optique est sensiblement différente de celle de Mme Thatcher, qui voudrait *surtout parler des problèmes* communautaires, et notamment de la mise en œuvre (difficile) de l'accord des Neuf réduisant la contribution britannique au budget de la C.E.E. Cette affaire — indiquait-on à Paris — doit être traitée à neuf et non à deux. Sur ce point et sur l'ensemble des questions communautaires, M. Giscard d'Estaing a plus l'intention d'écouter Mme Thatcher que de lui répondre.

De notre correspondant

Londres. — Malgré la relative discrétion observée sur le sommet franco-britannique « de routine » à l'Elysée, les milieux officiels accordent beaucoup d'intérêt à la visite éclair de Mme Thatcher à Paris.

Certes le climat des relations *franco-britanniques s'est* réchauffé depuis les empoignades du printemps dernier. Il est cependant loin d'être chaleureux et la perspective d'une nouvelle controverse sur la mise en œuvre de l'accord du 30 mai concernant *le mécanisme et les modalités de* remboursement des contributions britanniques au budget communautaire ne peut que le rafraîchir encore une fois. Le grand public, insuffisamment informé ou de manière tendancieuse, a conclu que, de nouveau, les Français mettent des bâtons dans les *roues, multiplient les obstacles et* s'opposent aux intérêts britanniques.

Assez curieusement, les diplomates professionnels du Foreign Office apprécient en connaisseurs cette sorte de riposte française *au chantage pratiqué* avec succès par Mme Thatcher au printemps dernier. La « dame de fer » avait alors menacé de ne pas approuver la hausse des prix agricoles si elle n'obtenait pas gain de cause sur le problème budgétaire. Il est de bonne guerre que les Français usent *maintenant de pressions pour* obtenir un accord des Britanniques sur une hausse des prix agricoles acceptable par le gouvernement français dans le contexte de la prochaine élection présidentielle.

Mme Thatcher tient à récupérer « son » argent à bref délai, en tout cas avant le début de la prochaine année fiscale, en mars 1981. Vis-à-vis de son opinion elle veut faire état d'un résultat tangible et de l'emploi judicieux qu'elle fera *de ce remboursement pour* réduire le déficit budgétaire et financer des programmes visant à diminuer le chômage. Dans l'immédiat, elle ne considère pas que le problème du remboursement soit uniquement communautaire *et relève* de Bruxelles, et non d'un sommet franco-britannique, au même titre que d'autres problèmes non encore résolus concernant les pêcheries, le mouton, les exportations néo-*zélandaises* et *l'élargissement* de la Communauté...

Le premier ministre estime qu'il s'agit d'un problème politique préoccupant. Oubliant qu'elle-même, par son nationalisme intransigeant, a encouragé les *nationalistes, elle craint que* la nouvelle controverse ne soit exploitée par les anti-européens pour la dissuader de lancer une campagne sur les avantages du Marché commun. En fait, Mme Thatcher redoute qu'en *monopolisant* à leur *profit* les fortes tendances antieuropéennes du public, les travaillistes ne fassent de l'Europe un des thèmes majeurs de leur propagande électorale.

Dissiper les derniers nuages

D'autre part, les Britanniques *se sentent tracassés par la tendance* des Français à parler de leurs relations « *privilégiées* » avec Bonn. Mme Thatcher elle-même a « tiqué » au cours de sa dernière interview à TF 1. « *Nous avons aussi de bonnes relations avec le chancelier Schmidt*, a-t-elle dit. *Nous avons deux réunions bilatérales par an avec Bonn.* »

Pour les Britanniques, le chancelier Schmidt est considéré comme le meilleur porte-parole *de l'Europe, et son souci* de l'unité de l'alliance atlantique est vanté, par contraste avec le président Giscard d'Estaing, dépeint un jour par le *Times* comme « *un joueur de flûte voulant entraîner les Européens à leur perte, c'est-à-dire vers la neutralisation et la finlandisation* ».

Mme Thatcher *voudrait* sûrement dissiper les derniers nuages et asseoir l'« entente cordiale » sur des bases plus solides. Sa présence à Bordeaux, vendredi soir, à l'*ouverture du colloque* organisé par le Conseil franco-britannique *illustre ce souci*. Par contre, l'absence du président Giscard d'Estaing, officiellement pour des raisons de calendrier, entretient les spéculations dans la presse. A-t-il vraiment — se demande-t-on — voulu éviter d'être sifflé par les ouvriers de Bordeaux devant Mme Thatcher ? Hésite-t-il à être trop près de M. Chaban-Delmas en cette période électorale ? En privé, les officiels se demandent si le président français ne veut pas, à l'égard de sa *majorité*, paraître donner aux relations avec Londres la même importance qu'aux relations avec Bonn.

A Londres, on constate avec satisfaction que les vues françaises et britanniques sont très proches, *sinon même identiques*, sur les grands problèmes internationaux, notamment sur le Proche-Orient, l'Afrique, les relations Est-Ouest. En fait, les Britanniques pensent que le *président Giscard d'Estaing* est d'accord sur la nécessité de coopérer étroitement avec les Etats-Unis, mais que les préoccupations de politique intérieure l'empêchent de le dire publiquement. On est également satisfait de la coopération industrielle et technologique, des échanges commerciaux, *qui se développent* bien, malgré quelques accrochages.

HENRI PIERRE.

A TRAVERS LE MONDE

Canada

- LE PRESIDENT CEAUSESCU fera une visite officielle de quatre jours au Canada à partir du 6 octobre.

On avait indiqué récemment de source informée à Ottawa que la Roumanie était *sur le* point de passer commande d'un deuxième réacteur nucléaire canadien de type Candu. — *(Reuter.)*

Centrafrique

- M. DAVID DACKO, président de la République Centrafricaine, est attendu à Paris, en visite privée, du 21 au 34 septembre.

Liban

- LES FORCES ISRAELIENNES ont lancé mercredi 17 septembre un nouveau raid contre des bases palestiniennes au Sud-Liban pour prévenir d'éventuelles actions terroristes contre Israël. Selon les milieux palestiniens de Beyrouth, cette opération, dirigée contre les *objectifs situés près du port* de Tyr et de Rachidieh, avait été précédée dans la journée par un violent bombardement de l'artillerie israélienne et de *celle des milices du commandant* Haddad contre ces mêmes secteurs. — *(Reuter, A.P.)*

Libéria

- LE CAPITAINE JERRY GBAN, membre du Conseil populaire de rédemption, a été démis de ses fonctions, chassé de l'armée et condamné à un an et demi de prison pour avoir frappé deux médecins à l'hôpital principal de Monrovia. —

San Salvador

- DEUX POLICIERS ont été tués, mercredi 17 septembre, lors des affrontements qui ont suivi l'occupation du siège de l'Organisation des Etats américains (O.E.A.) par un *commando d'extrême gauche*. Le commando de dix hommes qui, indique-t-on, appartient à la Coordination révolutionnaire des masses, retient cinq otages à l'intérieur du bâtiment. L'action du commando a *apparemment pour but de faire* pression sur la junte de gouvernement pour qu'elle libère les prisonniers politiques, alors que trente d'entre eux ont entamé une grève de la faim pour obtenir leur remise en liberté et le respect des droits de l'homme dans le pays. — *(A.F.P.)*

Vietnam

- LE VIETNAM a remis à la Chine, le mercredi matin 17 septembre, dix-sept ressortissants chinois « *arrêtés pour s'être infiltrés illégalement en territoire vietnamien* », a annoncé l'agence vietnamienne d'information AVI. Selon celle-ci, les Chinois ont exprimé « *leur reconnaissance pour la politique de clémence et le traitement humanitaire dont ils ont bénéficié depuis leur arrestation* ». De son côté, la Chine avait indiqué que ses ressortissants étaient « *d'innocents frontaliers et des pêcheurs victimes d'un naufrage en mer* ». — *(A.F.P.)*

M. FRANCIS DELOCHE DE NOYELLE EST NOMMÉ AMBASSADEUR AU NÉPAL.

Le Journal officiel de ce jeudi 18 septembre publie la nomination de M. Francis Deloche de Noyelle comme ambassadeur à Katmandou (Népal) en remplacement de M. François de Testa.

[Né en 1919, M. Deloche de Noyelle est entré aux affaires étrangères en 1945. Il occupa différents postes à l'administration centrale : secrétariat général, cabinet du ministre (M. Bidault, en 1946), direction *d'Asie-Océanie*, *service de presse*, direction d'Amérique, direction *d'Afrique-Levant*, *affaires économiques*, courrier et valise diplomatique, direction du *personnel* (1978-1980), ainsi qu'à New-Delhi (1948-1950), Prague (1952), Rabat (1955-1958) et Ottawa (1966-1969).]

EUROPE

Pologne

Les représentants des nouveaux syndicats ont constitué une commission de coordination présidée par M. Lech Walesa

Quelque cinq cents représentants des nouveaux syndicats *indépendants polonais se sont réunis mercredi 17 septembre*, à Gdansk, dans l'immeuble que leur ont donné les autorités à la suite des grèves. Ils ont constitué une commission de coordi*nation intersyndicale qui est présidée* par M. Lech Walesa. Un congrès sera convoqué à une date qui n'est pas encore fixée.

Les délégués ont également décidé que tous les syndicats *indépendants d'entreprise* auraient le même statut. Ce statut, établi sur le modèle du statut du syndicat indépendant de Gdansk, doit être voté vendredi, après concertation et modification éventuelles.

Une autre réunion est prévue pour lundi. Ensuite, une délégation dans laquelle seront représentées *toutes les entreprises* ayant un syndicat indépendant se rendra à Varsovie pour faire enregistrer en bloc au tribunal les nouveaux syndicats.

Les discussions de mercredi ont porté sur la question de savoir s'il était opportun ou non de créer une centrale qui aurait fait face au conseil des syndicats officiels. Cette solution, jugée *dangereuse par certains* délégués, n'a pas été retenue. L'action unitaire sera menée grâce à une commission de coordination qui, a dit M. Walesa, tiendra compte « *des desiderata et particularités régionales ou professionnelles propres à chaque syndicat, dans le respect des aspirations de la base* ». Toutefois, a-t-il ajouté, « *nous avons créé ici quelque chose ressemblant à une autorité centrale, et maintenant nous constituons une force puissante avec laquelle tout gouvernement aura à compter. Nul ne devrait chercher à causer de difficultés à notre organisation.* »

Le dirigeant ouvrier de Gdansk s'est une *fois* encore félicité de l'attitude de l'Eglise catholique et du cardinal-primat, qui, a-t-il rappelé, a envoyé des experts pour nous aider à mettre au point les statuts.

Les délégués se plaignent de l'attitude des autorités

A *l'issue de la rencontre*, M. Lech Badkowski, écrivain et membre du présidium du M.K.S. de Gdansk, a lu une déclaration déplorant « *les manœuvres entreprises par les autorités pour saper l'unité des syndicats indépendants* ».

Des délégués se sont plaints notamment des tracasseries de bureaucrates communistes ou de responsables des syndicats officiels. Ainsi, la semaine dernière, les ouvriers d'une usine de roulements à billes de la ville méridionale de Kielce ont débrayé devant la menace qui leur était faite de perdre certains avantages sociaux s'ils adhéraient au syndicat indépendant.

M. Badkowski a également condamné « *les mass media qui désinforment ou ne donnent aucune information. Cela sert mal la cause de la Pologne. Les syndicats*, a-t-il ajouté, *se sentent responsables du destin et du sort commun de la Pologne. Ils veulent sortir le pays d'une situation économique et sociale difficile. Pour pouvoir réaliser ceci, il faut qu'ils puissent travailler normalement.* » Il a demandé « *le respect total et la réalisation des accords conclus* ».

A la réunion, un seul délégué s'est félicité de la coopération des autorités. D'autres délégués, très applaudis, ont salué la coopération entre ouvriers et intellectuels.

A Varsovie, l'organe des syndicats officiels, *Glos Pracy*, a publié mercredi un projet d'autogestion des entreprises qui donnerait notamment aux travailleurs un droit de veto sur la plupart des décisions de la direction. Ce projet est une contribution à un vaste débat. L'article, a-t-on appris, avait *été* bloqué *par la censure et n'a pu paraître* qu'à la suite d'une intervention politique « à un haut niveau ». Les organes d'autogestion, dans ce projet, seraient composés pour un tiers de représentants de la direction, pour un tiers de représentants du parti *et pour un tiers* de délégués syndicaux.

Enfin, la commission pour les réformes économiques, mise sur pied par le *bureau* politique du parti, a tenu sa première réunion mercredi à Varsovie, sous la présidence du premier ministre, M. Pinkowski. L'objectif de *cette commission est de mettre* en place, d'ici à la fin de 1982, un système économique cohérent fondé sur l'autonomie des organisations économiques et le renforcement de la planification centrale en ce qui concerne la *stratégie*. — *(A.F.P., Reuter, UPI.)*

● *Dix-sept associations* polonaises des arts et des sciences ont décidé de créer un comité spécial chargé d'examiner les problèmes fondamentaux de la culture polonaise et de préparer un programme d'action visant à protéger *ses intérêts*, a *annoncé* l'agence Pap.

Le Pen-Club et seize autres associations ont constitué également, au cours de cette réunion, une commission qui *doit formuler* les revendications concernant la *censure*. — *(A.F.P.)*

Belgique

La crise ministérielle paraît imminente

De notre correspondant

Bruxelles. — Si le gouvernement survit à la prochaine lame de fond, les suivantes l'emporteront. *La chute du cabinet Martens* est annoncée depuis quatre mois. *C'est maintenant*, semble-t-il, une question de jours.

Le 16 septembre, M. André Cools, président du parti socialiste, dénonçait le plan sidérurgique *de M. Willy Claes, ministre* des affaires économiques, socialiste aussi, mais flamand. Il proposait de faire éclater le groupe liégeois Cockerill en plusieurs compagnies autonomes. Toute la gauche wallonne l'accuse de vouloir favoriser la sidérurgie maritime de Flandre.

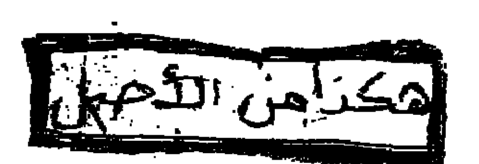
M. André Cools, en compensation, exige que les énormes investissements prévus pour le port méthanier (flamand) de Zeebrugge soient équilibrés par des dépenses *équivalentes dans les travaux* publics en Wallonie. Mais les *caisses de l'Etat* sont vides, et le déficit budgétaire de 1980 et 1981 est impossible à combler : près de 100 milliards de francs belges, soit 13 milliards de francs français.

Pour la première fois depuis la guerre, la politique étrangère est remise en cause. Les socialistes flamands exigent l'indépendance vis-à-vis de l'OTAN *et* de Washington, empêchent l'implantation de quarante-huit missiles « de croisière » sur le sol national, et ont inspiré, *dit-on* l'annulation de la participation belge aux actuelles manœuvres de Thrace, à la suite du coup d'Etat en Turquie. Ils réclament la réduction du budget de la défense, alors que, faute de carburant, *avions et* chars sont immobilisés. Enfin, ils demandent que Bruxelles prenne ses distances vis-à-vis du régime de Kinshasa. Le 17 septembre, l'impossibilité de tout dialogue au sein de la coalition sur la politique étrangère a été *constatée*, et la discussion a été renvoyée au conseil de cabinet du 19 septembre.

Il y a aussi désaccord absolu sur les retraites dans les P.T.T. et dans le domaine de l'éducation nationale. Le ministre de l'éducation, M. Callewaert, socialiste flamand, a réclamé *la suppression* de l'école libre catholique parce *que l'Etat* ne peut plus en supporter les frais.

M. Martens court d'une brèche à l'autre. Le *président des* sociaux-chrétiens, M. Paul Vanden Boynants, estime insensé de déclencher une crise dans le contexte actuel, en ajoutant que bientôt « *plus personne en Belgique n'acceptera de devenir premier ministre* ».

PIERRE DE VOS.



EUROPE

La Turquie dans l'attente des décisions de l'armée

L'attente des décisions des nouveaux dirigeants ne s'accompagne pas, en Turquie, d'une confiance absolue. L'opinion publique, nous indique notre correspondant à Ankara, espère que la réforme fiscale va enfin assurer une meilleure justice sociale. Elle espère aussi que les « séparatistes » et ceux qui, simplement, pensent « différemment » ne seront pas confondus. M. Metin Toker, journaliste, ancien sénateur, bien introduit dans les milieux militaires, fait valoir dans « Hurriyet » qu'il y aurait des inconvénients à former à la hâte un cabinet de « pseudo-célébrités » et d'« inconnus inexpérimentés ».

Le nombre des parlementaires encore en garde à vue n'est plus que de trente-neuf, dont vingt et un appartiennent au parti républicain du peuple, cinq au Parti de la justice, huit au Parti du mouvement nationaliste, trois au Parti du salut national. On compte, en outre, un indépendant et un sénateur à vie, ancien participant au coup d'Etat de 1960. Quatre-vingt-quatre syndicats ouvriers demeurent suspendus, dont vingt-huit sont affiliés à l'extrême droite. Mais la centrale Turk-Is (modéré) fonctionne normalement.

Les cinq membres du Conseil national de sécurité devaient prêter serment, ce 18 septembre, en fin d'après-midi. Les discussions, à Ankara, continuent à porter sur la composition du futur cabinet, dont la formation est donnée pour imminente.

A travers les « zones libérées » d'Ankara

De notre envoyé spécial

Ankara. — Un vieil homme vêtu de noir, muni d'un long pinceau, badigeonne la façade d'une pauvre maison dans un bidonville de la capitale ; un jeune soldat en battle-dress armé d'une *mitraillette monte* la garde à 100 mètres en contrebas sur le trottoir d'une artère populeuse : deux personnages familiers ces derniers jours dans les quartiers périphériques d'Ankara.

La présence militaire toujours très lourde dans toute la capitale de la Turquie s'explique aisément après le coup d'Etat des forces armées le 12 septembre. Quant au vieil homme — un habitant du quartier populaire de Yoni Dogan, sis sur l'une des multiples collines pelées qui composent le paysage urbain d'Ankara, — il efface les slogans gauchistes qui bariolaient les murs de torchis de sa maison.

Dès avant l'intervention militaire, les autorités avaient recommandé aux propriétaires de faire disparaître des façades toutes traces de barbouillage groupusculaire. Cette prescription était généralement appliquée dans les zones résidentielles. Mais ce n'est qu'après le 12 septembre que — prudence ou bonne volonté des habitants — elle a commencé à l'être dans les « zones libérées » de la capitale.

Car, dans les quartiers ainsi dénommés, les autorités n'entraient pratiquement plus depuis des mois, fût-ce en cas de crime. Les slogans sur les murs étaient bien, dès lors, le cadet de leurs soucis !

Encore embryonnaire il y a un an et demi, le phénomène des « zones libérées » s'est propagé ces derniers mois à travers la Turquie comme s'y exacerbait la violence. A la *fois* symptôme moteur et antidote d'une situation troublée, le mouvement n'a pas épargné Ankara.

En 1923, paisible bourgade anatolienne choisie par Ataturk comme capitale de la nouvelle République, par défiance envers Istanbul-la-Sultane, peuplée de deux cent cinquante mille habitants il y a trente ans, elle en compte dix fois plus aujourd'hui — paysans venus de tout le centre et l'est du pays en quête d'une vie meilleure. Ankara n'est pas une « ville de fonctionnaires » comme on l'assure, mais le plus grand village de l'Anatolie — avec des deux millions et demi d'habitants ! Tout l'atteste dans les quartiers populaires : les tenues des femmes — robes à fleurs sur les pantalons bouffants, fichus encadrant les visages cuivrés par le grand air ; les chants des coqs s'élevant entre les masures ; ces troupeaux de moutons que l'on conduit à l'abattoir au long des rues ; cette manière désordonnée des hommes de gagner le trottoir d'en face en traversant comme les poules devant les voitures ; ces charrettes tirées par des chevaux qui créent d'invraisemblables embouteillages.

Ces paysans déracinés se sont entassés dans les *gecekondu* (1), quartiers de squatters nés de l'invasion programmée d'un terrain public ou du domaine d'un particulier. « *S'ils se résignent généralement à leurs conditions de logement misérables, à leurs emplois précaires*, nous explique un confrère, *il n'en va pas de même de leurs enfants* » Scolarisés, mais sans grand espoir d'accéder eux-mêmes au mode de vie des citadins privilégiés dont ils ont le spectacle quotidien dans les quartiers centraux, culturellement et spirituellement coupés de leurs parents, les émigrés de la deuxième génération sont disponibles pour toutes les révoltes. Ils sont particulièrement attentifs aux mises en accusation du capitalisme, tenu pour responsable de tous les maux, et, partant, perméables à toutes les idéologies qui mettent ce système en accusation — marxisme, nationalisme, fondamentalisme islamique.

Il y a deux ou trois ans encore, l'affrontement sanglant des groupuscules extrémistes était circonscrit aux limites des campus universitaires et des établissements secondaires. L'état de siège partiel décrété en décembre 1978 a-t-il, instaurant la surveillance des enceintes scolaires par les forces de l'ordre, conduit la violence à essaimer ? Toujours est-il que les règlements de comptes entre factions rivales ont gagné la rue puis la ville entière.

Les îlots dans l'Université

Autour de chaque faculté s'est créée une véritable « zone d'influence politique » dont la couleur idéologique était identique à celle de l'établissement considéré : droite pour l'agriculture, gauche pour les sciences politiques, etc. Déjà « interdits de faculté », les sympathisants de l'idéologie minoritaire n'eurent plus droit de cité dans toute la zone d'influence de leurs adversaires. Plus de « fascistes » dans les rues « révolutionnaires », plus de « communistes » dans les secteurs « nationalistes » ! Concrètement, cela s'est traduit par l'interdiction faite aux « ennemis » de fréquenter certains cafés — ce qui permet, au demeurant, de mitrailler une terrasse sans risque excessif de tuer des « innocents » — ou par leur éviction des hôtels d'étudiants situés dans le périmètre « libéré ». Peu à peu, on en est venu à percevoir un « impôt » sur les commerçants de la zone — les sympathisants de l'extrême droite le prélevant parfois (reçu à l'appui !) au nom de l'extrême gauche pour dresser les victimes contre le « communisme » !

Une nouvelle étape a été franchie lorsque les groupes extrémistes ont entrepris de « libérer » des quartiers entiers. Il semble que ce mouvement a commencé lorsque des étudiants sont venus prêter main-forte dans certains bidonvilles à des squatters menacés d'expulsion par les propriétaires des terrains. Puis ils ont rendu des services à la population, suppléant ainsi aux carences flagrantes d'organismes municipaux débordés par l'ampleur des problèmes. De distribution de bonbonnes de gaz en collecte des ordures ménagères, des groupes structurés ont fini par s'implanter dans la plupart des quartiers populaires.

Des affrontements violents ont parfois opposé des extrémistes de signe opposé. Haskoy — immense faubourg sur la route de l'aérodrome, forteresse « nationaliste » entourée par des zones « révolutionnaires » — a ainsi été l'enjeu d'une véritable bataille où ont péri de nombreux activistes. La lutte pour le contrôle du quartier plus central d'Incesu a également été sanglante. Dans quelque quarante quartiers que compte Ankara, l'extrême gauche, en ses multiples avatars — Albanais, maoïstes, marxistes-léninistes « non alignés » — avait fini par dominer plus de la moitié. L'extrême droite, pour sa part, s'est assuré une demi-douzaine de places fortes, dont Bahcelievler où est installé le siège du parti du mouvement nationaliste du colonel Turkes. Les slogans sur les murs que la population s'emploie aujourd'hui à effacer délimitaient sans ambiguïté les fiefs des uns et des autres.

Une ville morte

Dans les « zones libérées », les habitants jouissaient, à condition d'accepter la situation, d'une protection contre les agressions extérieures. En revanche, nous explique ce réparateur de télévision que son métier amène à circuler, tout étranger était aussitôt arrêté et interrogé par des groupes d'adolescents cherchant à connaître l'objet de sa visite ainsi que sa pensée politique et son lieu de résidence — l'une et l'autre faisant souvent l'objet de rapprochements hâtifs et périlleux.

Entre les défenseurs des quartiers, c'était la guerre ! « *Le Texas !* », dit en souriant, aujourd'hui, cette habitante de Kocheren, dont les deux collines, Aktepe et Ufuktepe, étaient tenues l'une par la droite, l'autre par la gauche. « *Tous les soirs, c'étaient des crépitements de mitraillettes et des explosions de bombes.* » Lorsque, pour se rendre sur un lieu de travail, il fallait traverser un quartier « ennemi », on se rassemblait, puis on se déplaçait sous la protection de forces de l'ordre. *Il y avait ainsi pour se rendre à* l'école normale Ghazi-Egitim, deux colonnes d'étudiants, une de droite, une de gauche, chacune encadrée par des policiers !

Ankara, naguère noctambule, où, l'été, les familles descendaient volontiers dans les rues chercher la fraîcheur après les touffeurs du jour anatolien, était devenue une ville morte après 21 heures. Modeste exception : les quartiers résidentiels centraux liés par le boulevard Ataturk, où l'armée veillait devant les ministères, les ambassades, les grands hôtels. De la colline de Cankaya, à Ulus, s'étendait ainsi, selon le joli mot d'un confrère, la « *zone libérée de l'Etat* ».

La situation d'Ankara se retrouvait peu ou prou dans les principales villes du pays — Istanbul, Izmir, Adana, — elle gagnait les provinces où certaines localités devenaient des forteresses de l'extrême gauche et d'autres de l'extrême droite. Cette progressive balkanisation politique du pays a évidemment fourni à l'armée turque plus qu'un prétexte pour s'avancer sur le devant de la scène nationale.

JEAN-PIERRE CLERC.

(1) Littéralement « maisons de la nuit », car construites entre crépuscule et aube : selon une tradition de droit coutumier du bassin méditerranéen, on ne peut les abattre après le soleil levant. C'est ainsi que Rome s'est développée anarchiquement depuis 1945, ainsi que Naples.

Tchécoslovaquie

● LES FILS DE Mme OTTA BEDNAROVA, ancienne militante du Comité de défense des personnes injustement poursuivies (VONS), ont lancé un appel en faveur de leur mère, détenue à la prison d'Opava, et qui se trouve dans un état de santé critique. « *Elle a perdu un tiers de son poids. (...) Malgré les demandes faites aux responsables pour qu'on la traite comme une personne malade, on lui fait effectuer le travail normal de la prison* », déclarent-ils notamment. Arrêtée en mai 1979 avec cinq autres membres du VONS, Mme Bednarova, cinquante-trois ans, journaliste, a été condamnée en octobre dernier à trois ans de prison.





Le Monde

politique

L'ÉCHÉANCE DE 1981

À COLMAR

M. Michel Debré : « c'est au R.P.R. de tenir compte de ce que je dis »

De notre envoyé spécial

Colmar. — Si M. Claude Labbé peut feindre d'espérer que la venue de M. Debré aux journées parlementaires du groupe R.P.R. à Strasbourg le 29 septembre constituera l'événement spectaculaire ou « inattendu » qu'il laisse prévoir, il sera déçu.

De Colmar où il a commencé mercredi 17 septembre sa tournée des départements, l'ancien premier ministre a, en effet, lancé : *« Je n'ai pas quitté les journées parlementaires de Saint-Raphaël en avril dernier pour aller maintenant à celles de Strasbourg. »* Le candidat, qui se considère en congé du R.P.R., a précisé : *« Je n'ai pas à tenir compte de l'attitude des formations politiques ni même de celle à laquelle j'appartiens. Au contraire, c'est à cette formation de tenir compte de ce que je dis. »* M. Labbé ne peut pas croire non plus — bien qu'il le souhaite — que M. Chirac annoncera dans son discours du 1er octobre à Strasbourg sa candidature à l'Elysée. Le maire de Paris, lui aussi, entend en effet prendre sa décision seul, mais plus tard.

Il semble plutôt que M. Labbé ait voulu allécher ses collègues députés pour éviter que ceux-ci ne délaissent des journées d'études qui précéderont une session parlementaire où peu de surprises sont attendues. Mais il a voulu également rappeler à sa manière que M. Jacques Chirac a toujours des partisans qui espèrent le voir se porter candidat à l'élection présidentielle.

M. Michel Debré, dont le grand-père paternel était alsacien, a donc choisi de commencer sa tournée « d'information et d'explications » en se rendant, mercredi 17 septembre, à Colmar (Haut-Rhin), et le lendemain à Guebwiller. Ses origines, pas plus que sa personne, n'ont toutefois pas suffi à mobiliser des auditoires fournis. Si M. Charles Haby, député R.P.R., l'a accueilli à Guebwiller, dont il est le maire, les deux autres députés gaullistes du département, MM. Gissinger et Weisenhorn, étaient absents. M. Debré, qui avait envoyé des invitations à tous les élus locaux de la moitié du département, n'a pu s'adresser qu'à une demi-douzaine de maires et de conseillers municipaux. Il a eu plus de chance avec les représentants des milieux socio-professionnels : une cinquantaine d'entre eux sont venus l'écouter. Il est vrai que dans ce département, où le gaullisme a perdu ses bastions depuis la disparition de de Gaulle, les centristes et les « légitimistes » progressent. De plus, les incertitudes qui pèsent sur la campagne électorale quant aux noms des autres candidats empêchent encore les engagements tranchés. Ainsi, le R.P.R., tout comme l'Association pour la *fidélité à l'action du général de Gaulle*, et même le Comité pour *l'indépendance et l'unité de la France*, fondé par M. Debré, n'ont pas pris position en sa faveur. Seuls certains de leurs adhérents ont exprimé, à titre personnel, leur « respect » pour l'ancien premier ministre. Le comité de soutien à la candidature de M. Debré n'a pas encore été constitué. Seul a été choisi son délégué départemental en la personne de M. Pierre Streumann, qui avait rempli la même tâche en 1969 pour la candidature de Georges Pompidou et en 1974 pour celle de M. Chaban-Delmas.

Ses auditoires restreints n'ont pas, pour autant, découragé le candidat. M. Debré a confirmé, sans rien y changer, l'ensemble des critiques qu'il adresse à la gestion de M. Giscard d'Estaing, proclamant par exemple : *« Ce que je refuse, c'est la fatalité et l'autosatisfaction qui est celle du monde officiel d'aujourd'hui. Du côté du monde officiel comme de l'opposition, on baisse les bras. »*

Il s'en est surtout pris, avec vivacité, à l'action économique du gouvernement, affirmant : *« Nous commençons à payer l'insuffisance des créations d'entreprises qui illustre notre dégradation économique. Faudrait-il se précipiter à voter le budget parce qu'il contient quelques gentillesses électorales ? »* Il a ajouté : *« On ne peut pas généraliser la cinquième semaine de congés payés, sauf pour les professions pénibles et pour les mères et pères de famille. En effet, on ne peut pas souhaiter un accroissement de la production et en même temps mettre des fers aux pieds »*. Le candidat s'en est pris non à la libération des prix mais au fait que l'on n'avait pas combattu les causes de la hausse, ce qui a transformé cette liberté en une « inflammation ». Avant de demander que les mères de famille de trois enfants aient le choix entre « rester au foyer avec un revenu légèrement supérieur au SMIC versé par l'Etat ou continuer à travailler », il a proclamé : *« La dénatalité est un drame. Les candidats, y compris l'actuel président de la République, qui ne parleront pas de politique familiale failliront à leur devoir, car il manque, chaque année, 100 000 à 120 000 enfants pour assurer le renouvellement des générations »*. Aussi sévère à propos de la suppression de l'enseignement de l'histoire, il a déclaré : *« On ne peut plus accepter un gouvernement qui ne modifierait pas totalement cet état de choses qui est l'image de la décadence et de l'irresponsabilité. »*

Se gardant de personnaliser ses attaques, le candidat se veut cependant assez clair lorsqu'il s'indigne en disant : *« Je dénoncerai de façon de plus en plus nette tous ceux qui disent aux paysans « je vous aime », aux ouvriers « je vous aime », aux chefs d'entreprises « je vous aime », aux architectes « je vous aime », aux médecins « je vous aime ». A force de ne plus parler un langage national et de ne plus avoir de souffle, on laisse croire que la politique est l'addition de petits problèmes techniques. »*

A. P.

LE R.P.R. REPRÉSENTERA SA PROPOSITION DE LOI SUR LA PARTICIPATION

Reçu mercredi 17 septembre par le premier ministre, M. Claude Labbé, président du groupe R.P.R. de l'Assemblée nationale, a annoncé à l'issue de son entretien que M. Barre est d'accord pour que le R.P.R. présente de nouveau au cours de la session parlementaire d'automne sa proposition de loi sur la participation, que le Sénat avait repoussée à la fin de la dernière session de printemps (*le Monde* du 2 juillet). M. Labbé a d'autre part indiqué que le premier ministre lui avait confirmé qu'il était *« tenu par les règles constitutionnelles »* de déposer le projet de loi sur les options du VIIIe Plan sur le bureau de l'Assemblée nationale. Le député des Hauts-de-Seine a ajouté qu'il y avait *« peu de chances »* pour que le R.P.R. accepte un vote sur ce texte. *« Sans préjuger son contenu*, a-t-il souligné, *il ne serait pas tout à fait normal d'engager de cette manière l'avenir, alors qu'il y aura de toute façon, même si c'est le même président de la République qui reste en place, un nouveau septennat. »*

M. Chevènement dénonce « l'accord entre MM. Brejnev Carter, Giscard d'Estaing et Marchais »

M. Jean-Pierre Chevènement, membre du secrétariat national du P.S. et chef de file du CERES, a réaffirmé mercredi 17 septembre au micro de France-Inter qu'il sera lui-même *« candidat à la candidature »* de son parti *« si M. François Mitterrand ne l'est pas »* (1), ajoutant qu'il souhaite que les noms des candidats en présence soient connus à la Toussaint. Le député de Belfort a également estimé que le P.S. devrait être en mesure de réunir, avant Noël, le congrès extraordinaire qui permettra de désigner le candidat socialiste au scrutin de 1981.

Concédant qu'*« il se pose un problème »* entre M. Mitterrand et le CERES sur les questions de politique étrangère, M. Chevènement a évoqué la *« stature d'homme d'Etat »* du premier secrétaire du P.S. Il a précisé : *« Celui qui sera désigné aura tout le parti derrière lui dans la mesure où il appuiera le « projet socialiste » adopté par 95 % des militants. »*

Après avoir réaffirmé qu'il est possible d'*« obliger le P.C. à changer »*, le chef de file du CERES a indiqué : *« On ne changera pas ce pays sans les communistes ; mais ce qui se passe, c'est que la direction du parti communiste ne veut pas aujourd'hui d'une victoire de la gauche : elle a en quelque sorte le réflexe du noyé et voudrait entraîner le P.S. dans la noyade. (...) Georges Marchais parle de l'« espoir au présent », mais l'on pourrait parler de l'espoir saccagé : en ce qui le concerne, ce serait plus juste. »*

M. Chevènement a également indiqué que, à ses yeux, *« l'élément déterminant du choix du P.C. est de politique intérieure et qu'il conduit à un alignement de politique étrangère sur l'Union soviétique »*. Enfin, le député de Belfort a rappelé qu'il *« refuse Yalta »*, car il n'accepte pas *« que l'on ne puisse pas changer la société française sous prétexte que la France est dans le camp américain »*. Il a ajouté : *« Nous ne sommes pas un satellite des Etats-Unis et nous ne pouvons pas accepter qu'il y ait un accord entre MM. Brejnev, Carter, Giscard d'Estaing et Marchais pour que la France reste en l'état. »*

(1) M. Chevènement avait, pour la première fois, pris cette position devant la convention nationale du P.S. réunie le 27 avril dernier à Paris (*le Monde* du 29 avril). — N.D.L.R.

LE « BAROMÈTRE » PARIS-MATCH-PUBLIC S.A.

M. Rocard en hausse, M. Mitterrand en baisse

L'hebdomadaire *Paris-Match* publie, jeudi 18 septembre, son neuvième « baromètre » de l'élection présidentielle. Ce sondage a été réalisé les 11 et 12 septembre par Public S.A. sur un échantillon national de 1 000 personnes représentatif de la population française âgée de dix-huit ans et plus.

Si l'élection avait eu lieu à ces dates, M. Valéry Giscard d'Estaing aurait obtenu 58 % des voix au second tour contre 42 % à M. François Mitterrand, selon les intentions de vote exprimées au cours de cette enquête. L'écart se creuse par rapport au précédent sondage réalisé au mois de juillet qui accordait 53 % des suffrages à M. Valéry Giscard d'Estaing et 47 % à M. François Mitterrand. En revanche, si M. Michel Rocard était candidat, M. Giscard d'Estaing et son adversaire socialiste seraient à égalité au second tour (50-50), alors que, en juillet, M. Rocard était devancé de quatre points par le président sortant (52-48).

Au premier tour, M. Giscard d'Estaing recueillerait 36 % des suffrages (+ 4 points par rapport à juillet) contre 22 % (sans changement) à M. Mitterrand, 13 % (— 2) à M. Marchais, 9 % et 6 % à MM. Chirac et Debré (sans changement), 2 % (—1) à M. Michel Crépeau, 9 % (sans changement) au candidat écologiste, 2 % à M. Le Pen et 3 % (— 1) à l'extrême gauche.

Si M. Rocard était le candidat du P.S., le président sortant obtiendrait 33 % (+ 2) contre 26 % (+ 4) à son adversaire socialiste et 14 % (— 1) à M. Marchais. MM. Chirac et Debré s'en tiendraient aux mêmes pourcentages, respectivement 9 % et 6 %, tandis que le candidat écologiste perdrait trois points (7 % au lieu de 10 % en juillet).

Seul candidat R.P.R., M. Chirac obtiendrait 13 % des voix (+ 1) au premier tour. S'il était dans cette position, M. Debré réaliserait 11 % (sans changement).

Parmi les sympathisants du parti socialiste, 48 % souhaitent que M. Rocard soit candidat alors que 43 % préfèrent M. Mitterrand. Dans cette catégorie d'électeurs, M. Rocard gagne 8 points tandis que le premier secrétaire du P.S. en perd 5 par rapport au mois de juillet.

Parmi les sympathisants du R.P.R., 44 % souhaitent la candidature de M. Chirac (— 16 points), 27 % celle de M. Debré (+ 8 points) et 16 % celle de M. Chaban-Delmas (+ 5 points).

Après les déclarations de l'ex-empereur Bokassa

La publication par « le Canard enchaîné » d'un entretien téléphonique avec l'ex-empereur Bokassa continue de susciter des réactions.

● *Le M.R.G. : Les dernières déclarations de l'ex-empereur Bokassa, les conditions insolites de la détention de M. Roger Delpey — qui rappelle les lettres de cachet — amènent les Français à se poser de nombreuses questions. Il est indispensable qu'il soit enfin répondu à leurs interrogations par les voies appropriées.*

» On cache Bokassa. Va-t-on cacher plus longtemps la vérité ? »

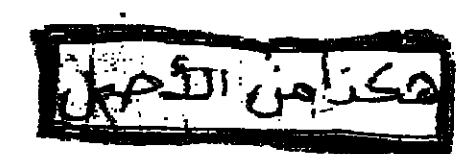
● *M. Alain Krivine*, membre du bureau politique de la Ligue communiste révolutionnaire : *« Les nouvelles révélations du Canard enchaîné apportent une pierre de plus au constat que ce régime est pourri. Comment un président, les poches pleines de diamants, peut-il oser vider celles des travailleurs en leur imposant un plan d'austérité ? Le maintien en place de ce gouvernement et son insolence n'existent que grâce à la division du mouvement ouvrier. »*

● *M. Michel Collinot*, porte-parole du Front national (extrême droite) : *« Le rebondissement de l'affaire Bokassa-Giscard, dans* le Canard enchaîné, *était prévisible. Le maintien au secret de Roger Delpey est la preuve la plus irréfutable que Giscard et sa famille ont beaucoup de choses à se reprocher. Nul n'ignore que Giscard et ses frères avaient, sous Bokassa, des droits de chasse très particuliers. Qu'attend-on pour libérer Roger Delpey ? Giscard serait-il le digne descendant de Louis XV par les lettres de cachet ? »*

● *Une question écrite de M. Caillavet.* — M. Henri Caillavet, sénateur (G. dém.) du Lot-et-Garonne, demande, dans une question écrite au garde des sceaux, « ce que lui inspirent *les remarques d'un grand quotidien de haute tenue, savoir que l'incarcération d'un ancien soldat d'Indochine désireux d'écrire un ouvrage sur un empereur en disgrâce ne serait qu'un habillage juridique médiocre couvrant une affaire malodorante* ». Il demande à M. Peyrefitte s'il ne considère pas qu'*« une telle affirmation, si elle n'est pas fondée, porte une grave atteinte à l'indépendance du pouvoir judiciaire — la Cour ne rendrait pas des arrêts mais des services — et bouleverse l'opinion des citoyens déjà troublés par l'affaire dite des diamants ? N'a-t-il pas surtout conscience que son silence et son inaction justifient désormais indirectement la terrible accusation portée contre l'un des pouvoirs de la République ? »*

● *La fédération du parti socialiste de l'Isère* répondant aux critiques de la fédération du parti communiste, à la suite du deuxième tour de l'élection cantonale de Tullins (*le Monde* du 17 septembre 1980), dénonce à son tour *« la volonté du P.C. de minorer le report des voix socialistes sur le candidat devenu candidat de l'union de la gauche »*, M. Pierre Soullier (P.C.). Elle ajoute : *« La fédération communiste ferait mieux dans son analyse de réfléchir sur les conséquences que risque de produire sur l'électorat de gauche, y compris sur l'électorat le plus populaire, la campagne antisocialiste menée depuis deux ans par les instances dirigeantes du P.C. Il est grand temps pour ce parti d'arrêter la polémique injuste qu'il a déclenchée contre le P.S. et de retrouver le chemin de l'unité qui seule permettra de changer les choses en France. Le parti socialiste (...) continuera de se battre pour le rassemblement de toutes les forces de gauche partout et en tout temps »*. — (Corresp.)

هكذا من الأصل



LES ÉLECTIONS SÉNATORIALES

GERS : les socialistes et les autres

De notre correspondant

Auch. — Au lieu-dit « Giscard », M. Abel Sempé, sénateur sortant ex-P.S., qui siège au groupe sénatorial de la Gauche démocratique, élève avec malice, dans un de ses chais d'armagnac, à Aignan, une cuvée spéciale dite du « président ». Des huit candidats qui briguent les deux sièges du Gers, M. Sempé est le plus anticonformiste sinon le seul. Le plus serein aussi. Il cultive d'autant plus volontiers cette image maintenant que ses positions défient la gauche gersoise. Démissionnaire du parti socialiste il y a dix-huit mois, juste avant qu'il en soit évincé, adversaire de longue date de toute idée d'union avec les communistes, le conseiller général et maire d'Aignan fait campagne à la manière d'un sénateur sortant conscient d'avoir rendu beaucoup de services et d'avoir élargi et renouvelé le cercle des amis qu'il s'était constitué dans la Résistance. M. Sempé se moque bien d'avoir été « traître » à la cause du parti socialiste. Il se vante volontiers de n'avoir été fidèle qu'à lui-même et à ses propres convictions. *« Ce qui se passe actuellement entre le P.S. et le P.C. montre que j'ai eu raison. Je suis resté authentiquement socialiste »*, dit-il.

Plus socialiste que les deux candidats de la fédération du parti ? M. Henri Tournan, second sénateur sortant, conseiller général de Lombez et maire de Montadet, et M. Aubert Garcia, conseiller général de Valence-sur-Baïse et maire de Castera-Verduzan, n'apprécient guère l'assurance de ce « candidat perturbateur ». En effet, en toute logique, la majorité des sept cent trente-trois électeurs gersois devrait, selon les thèses du P.S., envoyer au Sénat, comme par le passé, deux sénateurs socialistes.

Une campagne faite en commun

Pour montrer que cette logique doit être légitimement respectée, MM. Tournan et Garcia font campagne en commun ; même voiture, même course éreintante, discours complémentaires sur l'élargissement du Marché commun, la politique agricole commune, le chômage. Les deux hommes se présentent d'abord comme des militants de base, des porte-parole d'un parti qui doit démontrer sa cohésion et sa puissance. Cette tactique devrait porter auprès des nouveaux élus, qui ont acquis leur mandat municipal en 1977.

Reste que l'appel à la discipline — compromise par les positions de M. Sempé — et à la cohésion de l'équipe socialiste risque de n'être pas entendu.

Une grande partie de l'électorat « silencieux » gersois souhaite un rééquilibrage politique. Les socialistes détiennent en effet tous les postes importants du département : sénateurs, députés, conseillers généraux, présidents de commissions, la plupart des mairies. *« C'est abusif »*, estime l'un des deux candidats de la majorité, M. Marc Castex, déjà candidat malheureux en 1971, conseiller général et maire de Vic-Fezenzac, sans appartenance politique, mais d'humeur centre gauche. Dans sa sacoche, le décompte systématique de toutes ses visites, des courbes, des fiches. Expert en gestion des collectivités locales, orateur doué, ce vice-président de l'Association des maires jouit d'une réputation flatteuse. Lancé dans la bataille par les partis de la majorité, M. Castex préfère lutter en solitaire pour préserver des chances non négligeables. Aussi s'est-il dissocié de la seconde candidature majoritaire, celle de M. Max Runel-Belliard, maire de Terraube. La présence d'un troisième candidat individuel, M. Guy Dugros, maire de Castillon-Massas, indépendant, ne devrait pas porter ombrage aux ambitions des uns et des autres.

Dans cette élection pour une fois ouverte, les communistes avec MM. Joseph Lamothe et Camille Laffitte, auront un rôle décisif entre les deux tours, même s'ils ne tiennent pas à monnayer leur potentiel de soixante voix. En deux heures de temps, le dimanche 28 septembre, il faudra beaucoup de sang-froid aux responsables du P.S. et du P.C. pour ne pas compromettre l'étonnant pouvoir de la gauche dans le Gers.

PHILIPPE DUCOS.

CORSE : deux départements, deux sièges, deux scrutins

De notre correspondant

Ajaccio. — Pour la première fois dans l'histoire politique de la Corse, les sénateurs seront élus par deux collèges distincts. L'un en Corse-du-Sud (352 grands électeurs), l'autre en Haute-Corse (514), et ce en application de la loi de 1975 portant division de la Corse en deux départements. Le nombre de sénateurs, toutefois, demeure inchangé.

Des deux élus de 1971, seul M. François Giacobbi, M.R.G., président du conseil général de Haute-Corse, se présente dans ce département. M. Jean Filippi, M.R.G., ancien secrétaire d'Etat au budget, ne demande pas le renouvellement de son mandat. Dans chacun des deux départements, les formations de la majorité présentent un candidat unique. La gauche en a deux (M.R.G. et P.C.F.) en Haute-Corse, et trois (M.R.G., P.S., P.C.F.) en Corse-du-Sud. Il ne fait guère de doute, compte tenu de la répartition politique des deux collèges électoraux, que les deux sièges reviendront à M. Giacobbi dans le nord et à M. Charles Ornano, maire bonapartiste d'Ajaccio, majorité présidentielle, dans le sud. La seule inconnue est de savoir s'ils seront, l'un et l'autre, élus dès le premier tour.

En CORSE-DU-SUD : des deux départements, c'est celui dans lequel le ballottage est le plus improbable en raison du rapport des forces entre la majorité et l'opposition. Même si le choix du suppléant de M. Ornano, M. Jacques Pacini, maire de Zonza, ne semble pas faire l'unanimité chez les amis de M. Jean-Paul de Rocca-Serra, député R.P.R., maire de Porto-Vecchio, qui soutient le maire bonapartiste d'Ajaccio. Les adversaires de ce dernier présentent des candidatures de principe pour « compter leurs voix », qu'il s'agisse de M. Nicolas Alfonsi, M.R.G., maire de Piana, ancien député, de M. Jean-Louis Lucchini, P.S., conseiller municipal d'Olmeto, ou de M. Paul Bungelmi, P.C.F.

En HAUTE-CORSE : conseiller général de Corte, suppléant de M. Pierre Pasquini, député et maire de l'Ile-Rousse, M. Jean Colonna, R.P.R., a publiquement invité ses amis à *« mettre un terme à des attitudes suicidaires »* en ne faisant plus la moindre concession à M. Giacobbi, ajoutant : *« S'il doit être l'heureux élu, nous aimerions qu'il le soit avec les seules voix de la gauche. »* Les amis de M. Giacobbi n'ont pas manqué d'interpréter cette déclaration comme une sorte d'aveu d'impuissance de la majorité. Si l'on y ajoute l'absence de candidat socialiste, *« cela rend plausible l'élection au premier tour »*, assurent-ils. Il n'en est pas moins vrai que la marge sera étroite.

M. Giacobbi a pris comme suppléant un polytechnicien de quarante ans, M. Emile Zuccarelli, directeur d'une compagnie d'assurances à Paris, qui est le fils de M. Jean Zuccarelli, maire de Bastia, ancien député M.R.G. C'est M. Pierre Giudicelli, premier adjoint au maire de Bastia, conseiller général, qui, comme d'habitude — serait-on tenté d'écrire — sera le candidat du P.C.F.

PAUL SILVANI.

M. CRÉPEAU POURRAIT QUITTER L'HOPITAL RAPIDEMENT

M. Michel Crépeau, président du Mouvement des radicaux de gauche et maire de La Rochelle, victime d'un accident de la circulation mercredi matin 17 septembre, à Paris (« le Monde » du 18 septembre), a bon espoir de quitter dans quatre à cinq jours l'hôpital Cochin, où il a été hospitalisé dans le service de traumatologie du professeur Maurer. Le député de Charente-Maritime, qui était arrivé, comme chaque semaine, mardi dans la soirée à Paris et devait regagner sa ville jeudi soir, a dû annuler tous ses rendez-vous prévus dans les cinq jours.

Le P.S. propose des accords aux formations de gauche pour le second tour

Dans un communiqué publié au terme des travaux du comité exécutif, réuni mercredi soir 17 septembre, le parti socialiste « fidèle à la politique de rassemblement des forces de gauche qui a toujours été la sienne », a décidé de demander à ses fédérations, « en fonction des résultats du premier tour des élections sénatoriales, de faire aux autres formations de gauche des propositions d'accord pour le second tour, afin que soient battus les candidats du pouvoir ».

Le P.S. estime que le scrutin du 28 septembre peut « être une occasion de donner de nouveaux points d'appui et, partant, plus de chances à l'action pour l'élargissement des libertés locales pour une véritable décentralisation ». Il ajoute : « Les résultats obtenus par la gauche dans l'union lors des consultations locales de 1976, 1977 et 1979 permettent d'espérer qu'un nombre appréciable de sièges peuvent être enlevés aux formations de droite. »

Le comité central du parti communiste, qui s'était réuni à la fin du mois, avait indiqué que, pour le second tour, il « proposera au P.S., dans les départements concernés, la présentation de listes communes ».

L'Union des conseillers généraux propose un statut de l'élu cantonal

Créée en 1973 sous le nom d'Union amicale des conseillers généraux de France, l'U.C.G.F. (Union des conseillers généraux de France) tiendra, les 8 et 9 octobre, à Troyes (Aube), son premier congrès, au cours duquel devraient être approuvées des propositions concernant un statut de l'élu cantonal. Ces propositions, présentées par M. Georges Royer, vice-président du conseil général de l'Aube et secrétaire général de l'U.C.G.F., concernent notamment la « protection sociale » de l'élu qui devrait, estime-t-il, bénéficier, quand il est salarié, des mêmes avantages qu'un délégué syndical. Quant à la règle de la gratuité édictée il y a plus d'un siècle, elle ne semble pas intangible aux yeux de l'U.C.G.F. S'il convient d'indemniser les heures perdues dans la profession, les frais de secrétariat et de formation et les déplacements, il n'est pas question, explique M. Royer, de « payer » les élus, *« c'est-à-dire de considérer la fonction élective comme un métier »*, ni de *« transformer les élus en crypto-fonctionnaires privés d'indépendance »*.

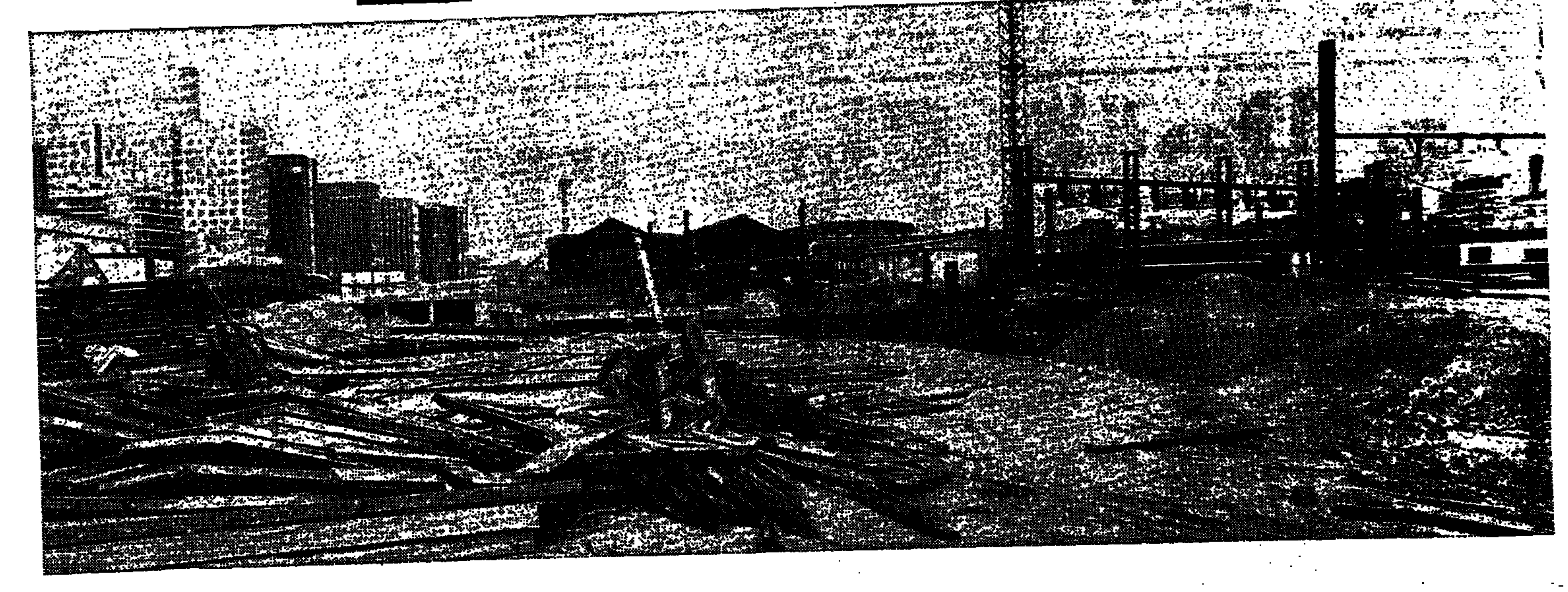
L'autre volet des travaux du congrès touche à la formation et à l'information. M. Alain Collery, conseiller général de la Marne et secrétaire général adjoint de l'U.C.G.F., qui interviendra sur ce thème à Troyes, constate que l'élu cantonal *« se retrouve plongé dans un univers administratif dont il doit découvrir la complexité, la subtilité et les rouages »*. *« Son efficacité réelle*, ajoute-t-il, *dépendra largement de la connaissance de ce milieu dont les règles du jeu sont diverses et multiples. »*

Pour M. André Nicolas, conseiller général des Deux-Sèvres, président de l'U.C.G.F., il s'agit d'inciter le gouvernement et les partis politiques à prendre des mesures d'ordre législatif puisque, observe-t-il, *« il y a convergence sur la nécessité »* de redéfinir un statut codifié par la loi de 1871. M. Nicolas a indiqué que l'Union avait invité les leaders des quatre grands partis politiques (P.C., P.S., U.D.F. et R.P.R.) à participer au congrès. Il a regretté que la Fédération nationale des élus socialistes et républicains (qui rassemble les élus socialistes) ait demandé à ses membres de ne pas se rendre à Troyes.

LES FAITS.



L'EFFET.



Les Philippins se mettent à construire des routes. Et c'est tout l'effort des travaux publics français à l'exportation qui se trouve remis en cause.

Pas d'interprétation là-dedans, mais des faits. Et leurs conséquences, concrètes, vérifiables. Sans devoir d'école sur les hypothèses ni dissertation sur les doctrines.

C'est ce qu'attendent aujourd'hui les vrais décisionnaires. C'est ce que leur apporte le Nouvel Economiste.

Chaque vendredi, le Nouvel Economiste informe, analyse et commente, sans œillères ni parti-pris. Et bien souvent avant tout le monde.

L'économie générale, l'emploi, l'importation, le commerce, la finance, les entreprises, les hommes, les syndicats, l'innovation, les techniques... Tout est abordé, tout est fouillé, tout est clairement exposé.

Le Nouvel Economiste ne propose pas une réflexion sur l'économie : le Nouvel Economiste donne à ceux qui décident les éléments qui leur permettront de prendre leur décision en connaissance de cause. Qu'il s'agisse de leur vie professionnelle ou de leurs affaires privées.

Savoir pour agir, et non pas savoir pour savoir. C'est la volonté du Nouvel Economiste. Et c'est celle des hommes qui le lisent.

LE NOUVEL ECONOMISTE.
NOUS INFORMONS. VOUS DECIDEZ.

هكذا من الأصل

Le communiqué officiel du conseil des ministres

Le conseil des ministres s'est réuni le mercredi 17 septembre au palais de l'Elysée, sous la présidence de M. Giscard d'Estaing. Au terme de ses travaux, le communiqué suivant a été publié :

● LES SOCIETES ENTRE EPOUX

Sur proposition conjointe du garde des sceaux, ministre de la justice et du ministre du commerce et de l'artisanat, le conseil des ministres a adopté un projet de loi relatif à la participation des époux à une même société civile ou commerciale et à la transmission des entreprises à caractère familial.

Ce texte, qui est l'une des applications de la charte de l'artisanat, modifie certaines dispositions du code civil et du droit des sociétés, afin de mieux adapter notre droit aux besoins réels de la petite entreprise artisanale et commerciale le plus souvent familiale.

Ainsi, ce projet admet la validité des sociétés constituées entre époux avec l'apport de leurs seuls biens communs. Le conjoint de celui qui apporte le capital pourra acquérir la qualité d'associé par l'apport de son seul travail, dans le cas particulier de sociétés à responsabilité limitée constituées pour l'exploitation d'un fonds de commerce ou d'une exploitation artisanale.

En outre, l'entreprise en société gardant son caractère familial pourra faire désormais l'objet d'une attribution préférentielle, en cas de décès, en faveur du conjoint survivant ou des héritiers ayant collaboré à cette entreprise.

Enfin, le projet de loi de finances pour 1981 a prévu la possibilité pour les sociétés à responsabilité limitée familiales d'opter pour le régime fiscal des sociétés de personnes.

● L'ENERGIE SOLAIRE

Le conseil des ministres a adopté un projet de décret modifiant les statuts du Commissariat à l'énergie solaire, afin de créer un poste de directeur général et deux comités spécialisés, un dans la promotion de l'énergie solaire dans l'habitat, l'autre dans les utilisations énergétiques de la biomasse.

Ce renforcement de ses structures permettra au Commissariat de faire face dans les meilleures conditions à l'élargissement de ses missions et à l'accroissement continu de ses tâches.

● LA XXXVe SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ONU

Le ministre des affaires étrangères a fait un exposé sur les perspectives de la XXXVe session de l'Assemblée générale des Nations unies. Il a exposé les grands thèmes du discours qu'il a l'intention d'y prononcer et a indiqué la composition de la délégation française :

Président : M. Jean François-Poncet, ministre des affaires étrangères, U.D.F.

Membres : MM. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat, U.D.F. ; Maurice Couve de Murville, ancien premier ministre, prés. de la com. des aff. étr. de l'As. nat., R.P.R. ; Jean Lécanuet, ancien ministre d'Etat, président de l'U.D.F. ; Antoine Andrieux, sénateur socialiste des Bouches-du-Rhône ; François d'Aubert, député U.D.F., Mayenne ; Jacques Chaumont, sén. R.P.R., Sarthe ; Henri Ferretti, dép. U.D.F., Moselle ; Jean-Pierre Fourcade, anc. min., sén. U.D.F., Hauts-de-Seine ; Yves Guéna, anc. min., dép. R.P.R., Dordogne ; Georges Lemoine, dép. P.S., Eure-et-Loir ; François Léotard, dép. U.D.F., Var ; Claude-Gérard Marcus, dép. R.P.R., Paris ; Bernard Marie, dép. R.P.R., Pyrénées-Atlantiques ; Dominique Pado, sén. U.D.F., Paris ; Robert Pontillon, sén. P.S., Hauts-de-Seine ; André Rossi, anc. min., dép. U.D.F., Aisne ; Antoine Rufenacht, anc. sec. d'Etat, dép. R.P.R., Seine-Maritime ; Jacques Leprette, chef de mission permanente française près l'ONU ; Gabriel Robin, Philippe Husson et André Lewin, diplomates.

● LES NEGOCIATIONS FRANCO-ALGERIENNES

Le ministre des affaires étrangères a fait le point sur le déroulement des négociations franco-algériennes, engagées depuis le début de l'année et qui portent sur la situation de la communauté française en Algérie et de la communauté algérienne en France, ainsi que sur les différents aspects de la coopération entre les deux pays. M. François-Poncet a informé le conseil des ministres de l'objet de la visite qu'il va effectuer à Alger, à l'invitation de M. Ben Yahia, ministre des affaires étrangères de la République algérienne, les 17 et 18 septembre. Il a notamment évoqué les perspectives de développement, sur des bases ainsi renouvelées, de la coopération entre la France et l'Algérie.

(Lire page 4.)

● LA CONFERENCE DES MINISTRES DE LA JUSTICE

Le garde des sceaux a rendu compte des travaux de la conférence des ministres de la justice des pays de droit d'expression française qui s'est tenue à Paris, à son initiative, le 12 septembre 1980. Cette conférence, qui était la première du genre, a réuni vingt-sept délégations nationales, dont vingt-deux étaient conduites par le ministre de la justice du pays considéré. Outre les Etats africains francophones, étaient également présents les ministres du Canada et du Québec, du Liban, de Haïti, de l'île Maurice, ainsi que de la Belgique et du Luxembourg.

La conférence a particulièrement étudié deux thèmes :

— La formation des magistrats, à propos de laquelle elle a souhaité que se développent des échanges bilatéraux de stagiaires, la mise en commun d'informations et de documentation et une collaboration étroite entre les diverses écoles formant des magistrats ;

— L'accès à la justice : la conférence a constaté que la croissance extrêmement rapide du nombre des recours à la justice était commune à tous les pays membres, même si elle y revêt des formes originales. Elle a étudié les moyens d'y porter remède.

Les participants ont émis le souhait que cette conférence se réunisse à date régulière et ont désigné un groupe d'experts pour la préparer.

● L'INDEMNITE SPECIALE DE MONTAGNE

Le plan pluriannuel de développement de l'élevage arrêté par le conseil des ministres du 30 mai 1980 a prévu la création d'une prime aux troupeaux allaitants. Le ministre de l'agriculture en a précisé les modalités d'application sur l'ensemble du territoire : il a notamment indiqué que le versement de la prime interviendrait à partir du début d'octobre.

Ce plan a également prévu une augmentation de 50 %, en deux étapes, de l'indemnité spéciale de montagne. La première augmentation a pris effet au mois de juin 1980 et la seconde doit intervenir en janvier 1981.

Le conseil des ministres a décidé une augmentation supplémentaire de 25 %. Au total, le niveau de l'indemnité spéciale de montagne passera ainsi, entre janvier 1980 et janvier 1981, de 280 à 350 francs pour les zones de montagne, et de 300 à 525 francs pour les zones de haute montagne.

● LES ECONOMIES D'ENERGIE DANS LES TRANSPORTS

Le ministre des transports a présenté au conseil des ministres une communication sur les économies d'énergie dans les transports. La consommation de ce secteur dépend pour 95 % du pétrole et représente 20 % environ de la consommation globale d'énergie du pays.

Les objectifs de consommation, pour les dix années à venir, ont été fixés au cours du conseil des ministres du 2 avril 1980 consacré à la politique énergétique. Ils sont compatibles avec la politique générale menée dans le secteur des transports, qui vise à restaurer les conditions d'une saine concurrence entre modes de transport et à garantir le libre choix de l'usager, fondé sur la vérité des prix.

Grâce à l'effort de tous les conducteurs, la consommation de carburant est stabilisée depuis un an, malgré l'augmentation du parc automobile.

Pour modérer la croissance de la consommation d'énergie, les efforts déjà engagés doivent être poursuivis :

— L'exécution du programme d'électrification ferroviaire sera menée à bien ; le programme décennal d'électrification du réseau breton s'inscrit dans cette perspective ;

— Le soutien public aux transports collectifs urbains sera continué, tant en province qu'en région parisienne, et les contrats de développement, qui permettent une programmation des équipements dans le cadre d'engagements réciproques de l'Etat et des collectivités, seront encouragés ;

— Les limitations de vitesse, dont le respect demeure un impératif aussi bien pour la sécurité des personnes que pour les économies d'énergie, seront strictement appliquées ;

— La mise au point, grâce à un effort de recherche accru, de prototypes d'automobiles très économes en énergie sera poursuivie ;

— Des engagements seront négociés avec les constructeurs de véhicules de transport de marchandises comme ils l'ont été avec les constructeurs de véhicules légers. La France cherchera à obtenir, aussi rapidement que possible, l'accord des neuf pays membres de la Communauté économique européenne sur l'imposition du « limiteur » de vitesse sur les poids lourds neufs ;

— La livraison des marchandises dans les villes sera réorganisée afin de diminuer la consommation du carburant et, en particulier, le gazole.

(Lire page 28.)

● L'AIDE A L'ARTISANAT

Le ministre du commerce et de l'artisanat a fait le bilan des mesures prises pour aider à la création d'emplois nouveaux dans l'artisanat

1) Le gouvernement prend les mesures nécessaires au développement des entreprises artisanales, en liaison avec les artisans eux-mêmes et leurs représentants, notamment grâce à la charte de l'artisanat

Ces mesures comportent trois types d'aide financière :

— Des crédits bancaires à taux privilégiés sont mis à la disposition des artisans ; ils ont été plus que doublés en quatre ans ; ils représentent 4,5 milliards de francs en 1980 ;

— Des primes d'installation et de développement artisanales, créées en 1975, ont été attribuées à quelque vingt mille entreprises pour un montant total d'environ 300 millions de francs. Elles ont permis la réalisation de 3 milliards de francs d'investissements ;

— Des primes régionales à la création d'entreprises pourront être désormais versées à celles qui créeront trois emplois en trois ans.

2) Le troisième pacte national pour l'emploi comporte des mesures particulières en faveur de l'artisanat : notamment, près de douze mille primes à l'embauche d'un premier salarié ont été versées en une année ; en outre, parmi ces bénéficiaires, un sur quatre a été accueilli dans une entreprise artisanale.

Le gouvernement est ainsi en mesure d'aider au développement du secteur important et dynamique de l'artisanat, qui représente huit cent mille entreprises et emploie deux millions de personnes. Il se développe au rythme annuel de quinze mille entreprises, ce qui représente trente mille emplois supplémentaires.

● LES PENSIONS D'ANCIENS COMBATTANTS

Le secrétaire d'Etat aux anciens combattants a présenté le programme d'augmentation des petites pensions de guerre qu'il a établi à la demande du Président de la République.

Ces petites pensions — ne dépassant pas 2 000 francs par mois — concernent 85 % des pensionnés de guerre, soit 550 000 invalides dont le [illegible] d'invalidité est inférieur ou égal à 80 %, 380 000 veuves de guerre et orphelins et 70 000 ascendants de guerre.

L'augmentation se fera progressivement en quatre étapes : la première sera proposée au Parlement dès la prochaine session budgétaire pour prendre effet au 1er janvier 1981, les suivantes seront inscrites dans les lois de finances ultérieures.

Pour les invalides de guerre, pour les pensions comprises entre 10 et 80 % d'invalidité, la proportionnalité sera rétablie, ce qui répond à l'une des principales revendications d'anciens combattants.

Ces nouvelles augmentations s'ajouteront, bien entendu, pour les veuves, les orphelins et les ascendants de guerre, au relèvement effectué régulièrement dans le cadre de l'application du rapport constant.

Outre ces dispositions, des mesures particulières pour les internés, les aveugles de guerre et de la Résistance et les sourds porteront à 100 millions de francs l'effort supplémentaire que le gouvernement proposera au Parlement pour 1981, en faveur des anciens combattants et victimes de guerre.

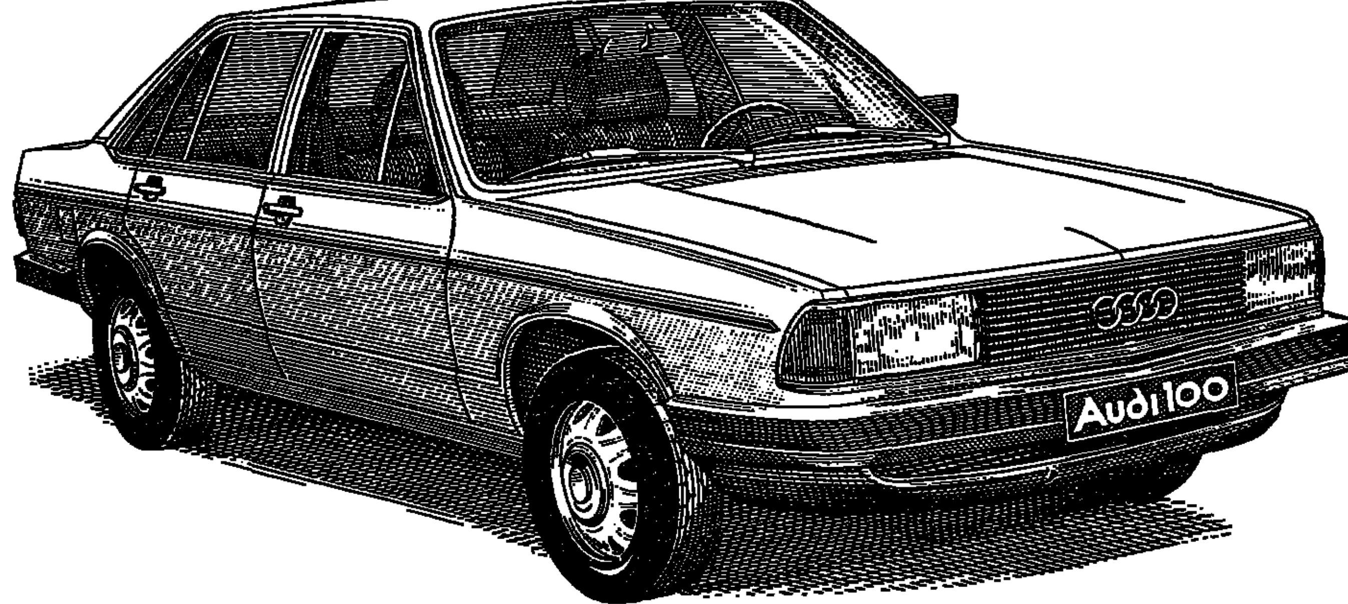
Le président de la République a *déclaré* : « Les mesures proposées par le gouvernement en faveur des anciens combattants concernent près de 85 % des titulaires de pensions de guerre. Elles vont aux pensionnés les plus modestes. En dépit des difficultés de la conjoncture budgétaire, elles expriment, au-delà du devoir de réparation, la solidarité active de la nation à l'égard de ceux qui ont beaucoup donné à la patrie. »

JEU DU PETIT FLAMMARION

SOLUTION DES MOTS À CASER

HORIZONTALEMENT. - I. Hysope; Clet. - II. Pa; Lingala. - III. Été; Russes. - IV. Taël; Su. - V. Obi; On; Stase. - VI. Satiné; Ij. - VII. Etel; Trop; Né. - VIII. Thé; Arec. - IX. Hêla; A.P. - X. Le; Rusai. - XI. Ixomètre; Tif. - XII. Alécithe.

VERTICALEMENT. - 1. Lyxose; Yin. - 2. Batch. - 3. Ypérite; Eloa. - 4. Sat; Il; Ml. - 5. Eton; Talée. - 6. Pl; Aneth; Etc. - 7. Eire; Réa; Ri. - 8. Nuls; Prêt. - 9. C.G.S.; Tapa. - 10. Lassa; Reste. - 11. Eleusine; Aï. - 12. Tas; Ejectifs.



POLITIQUE

Un entretien avec M. Alexandre Sanguinetti

(Suite de la première page.)

— Mais maintenant, sept ans après son élection, considérez-vous qu'il a été le meilleur président ?

— Qu'est-ce que le meilleur président ? Je sais bien que Michel Debré a déclaré qu'il ne s'était rien passé pendant ces sept ans. C'est vrai que ça n'a pas été exaltant, mais d'abord est-ce que nous avons un peuple qui a envie d'être exalté ? Après tout, les peuples ont l'histoire, le gouvernement, les armées et les présidents qu'ils méritent. Et il est bien difficile d'avoir un régime exaltant avec un peuple décidé à ce qu'il ne lui arrive rien d'autre que sa sécurité individuelle.

— Michel Debré dit justement que c'est aux dirigeants et au chef de l'Etat de donner de l'ambition.

— C'est vrai et nous avons affaire à un homme, un président, qui, à mon avis, a beaucoup appris. Au début, il était un peu perdu.

» Il est certain qu'il a accumulé des erreurs, des fautes qui, réunies, faisaient quelque chose de très important. Et il faut constater qu'il a été au moins bien de sa forme quand il avait Chirac comme premier ministre. Puis, petit à petit, je crois qu'il a découvert qu'il n'était pas du tout préparé à cela. Mais, effectivement, il y a chez lui quelque chose de fondamentalement différent de la vision que nous, gaullistes, avons du monde. Raymond Aron l'a dit un jour : « *Ce jeune homme ne sait pas que l'histoire est tragique.* » Il le constate tous les jours, ses amis dans le monde se donnent des coups et même disparaissent et il continue de rêver d'un monde où, en somme, il ne se passerait rien, sinon, naturellement, certains petits bonheurs objectifs, collectifs ou individuels. Le monde dans lequel nous sommes n'est pas celui-là. Le jour où il a employé l'expression du « juste milieu », je suis resté un peu pantois, parce qu'elle avait été employée par Louis-Philippe et ne lui avait pas porté bonheur. Nous sommes dans un pays où il n'y a pas de juste milieu, où il n'y aura jamais de juste milieu. Il faut en prendre son parti politique.

— Est-ce que, malgré ces reproches, qui me semblent moins sévères que ceux de Michel Debré, vous êtes prêt à en reprendre pour sept ans, comme on dit ?

— Je possède une voix sur trente-six millions, c'est tout. C'est le peuple français qui va en reprendre, pas moi. J'attends le héros, et il est dommage que ce soient les hommes de mon âge, comme Michel Debré, qui disent ce que nous disons. Et il n'y a pas d'écho. Entendons-nous, il y a des gens qui sont d'accord avec nous, mais l'ensemble de la nation, non.

— Un homme d'une génération plus jeune que la vôtre ne pourrait-il tenir le même langage ? Entre le langage de Michel Debré et celui de Jacques Chirac, voyez-vous des différences fondamentales ?

— Debré a fondamentalement le sens de l'histoire, ce qui en France est une question décisive. La France, c'est une nation faite par un Etat. Je n'ai pas le sentiment que Chirac ait la notion de l'Etat. Il aime trop le veau (1). Il a la notion de parti.

— Et pourtant vous avez soutenu Jacques Chirac longtemps, vous lui avez même cédé votre poste de secrétaire général de l'U.D.R. et vous l'avez suivi au début de la fondation du R.P.R. Pourquoi avez-vous changé d'avis à son sujet ?

— D'abord, le fait que j'ai changé d'avis prouve que je suis resté jeune, ce qui n'est déjà pas mal. Mais à partir du moment où, malheureusement à mes yeux, Jacques Chaban-Delmas a été battu, ou bien on fait le demi-solde ou bien on essaie de gagner avec ce qu'on a. Nous avons pu penser qu'un homme qui avait quarante-cinq ans était capable de mesurer la chance historique qui était en train de lui échoir : avoir l'âge de la génération qui n'avait pas eu à être les seconds de Charles de Gaulle, avoir un certain charisme, avoir une énergie apparente — je dis apparente...

» Oh ! il fera une carrière politique, il l'a faite.

Les socialistes n'ont pas le sens de l'Etat

— En 1974, lorsque vous souteniez Jacques Chaban-Delmas, vous étiez en même temps un adversaire sévère du candidat Giscard d'Estaing.

— Je ne suis pas près de le renier...

— Vous hésitiez très sincèrement entre le candidat Giscard d'Estaing et le candidat socialiste pour le deuxième tour.

— Non, je n'ai jamais hésité. Mais c'est vrai que j'ai eu la tentation de dire : nous nous abstenons. Je n'aurais probablement pas déplacé plus de trois cent mille voix. Mais au niveau d'étiage où se trouvaient les deux candidats, c'était décisif. Si je l'avais fait, et que Mitterrand ait été élu, jamais notre électorat ne nous l'aurait pardonné.

— Cette fois-ci, M. Mitterrand ou un autre candidat socialiste ne sera plus le candidat unique de la gauche, comme en 1974. Est-ce que votre attitude sera la même au premier tour ?

— M. Mitterrand est un remarquable chef du parti socialiste, mais la vraie ambition de sa vie, c'est d'être le numéro trois de l'histoire du socialisme en France, après Jaurès et Blum. Pas d'être chef d'Etat. Chef d'Etat, c'est prendre en compte non pas le socialisme, mais toute la nation.

— Vous ne l'en croyez pas capable ?

— Qu'ils le veuillent ou non, les socialistes ont, en arrière-plan de leur philosophie, qu'au fond l'Etat est un ennemi. Parce que le pouvoir c'est un ennemi, on ne peut pas à la fois le considérer comme tel et vouloir l'assumer. Or il s'agit d'assumer la nation française dans une situation, toutes choses égales, comparable à la période 1930-1940. Mais, pour ça, il faut un homme d'une dimension exceptionnelle.

— Vous ne voyez pas un socialiste ayant cette dimension ?

— Non, aucun.

— Vous me semblez, en définitive, préférer à n'importe quoi la reconduction de M. Giscard d'Estaing ?

— Je ne préfère rien. Je considère que, pour le moment, nous sommes dans un vide. Et pas seulement en France. C'est le problème de l'Occident libéral.

— Oui, mais le 26 avril prochain, il faudra bien voter...

— Le peuple français s'en chargera. Et, personnellement, je ne doute pas qu'il reconduise l'actuel tenant du titre.

— Quels reproches faites-vous à la gestion du chef de l'Etat ?

— Mais justement d'être une gestion. Le politique, c'est quoi ? C'est l'homme qui comprend, saisit, appréhende et maîtrise une situation.

— Et ce n'est pas le cas ?

— Ce n'est le cas de personne. Ce n'est pas plus le cas de Thatcher que le cas de Carter, que le cas d'Helmut Schmidt. Personne ne maîtrise.

— En somme, il n'y a plus d'hommes d'Etat.

— Il y en a qui sont moins mauvais que d'autres.

— Par exemple ?

— Je reconnais que M. Giscard d'Estaing est un homme intelligent, instruit. Je ne suis pas sûr qu'il soit cultivé. Historiquement, il ne l'est pas, et cela dans le temps que nous traversons c'est dangereux.

— Qu'attendez-vous du chef de l'Etat qu'il n'ait pas fait depuis sept ans ?

— Ah ! une prise de conscience de la réalité du monde. Dans vingt ans, il y aura un Occidental sur terre, Soviétiques compris, pour cinq non-Occidentaux. Deuxièmement, l'Europe occidentale est la région du monde qui ne peut pas vivre sans être capable de contrôler l'essentiel de ce dont elle a besoin dans la planète. C'est elle qui dépend des voies d'accès et des marchés de matières premières. Or nous sommes à la remorque des Américains. Nous sommes à la remorque des Soviétiques. Nous ne réagissons qu'en fonction de ces deux-là, sans nous dire que la Communauté européenne a autant d'atouts que l'ensemble du monde soviétique. Elle a plus d'habitants que le monde nord-américain. Elle a le premier système économique du monde, et c'est d'ailleurs ce qui lui impose une vision planétaire du monde. Or elle tremble.

L'Europe des Quatre

— Faut-il alors un renforcement de l'Europe, et selon quelles modalités ? L'intégration européenne ?...

— Je n'ai pas besoin d'intégration européenne, mais d'un accord des vieilles nations européennes; parce qu'on ne les rayera pas ! Mais il faut savoir qui compte en Europe. M. Thorn, le Luxembourg, ou l'Allemagne ? Il va falloir commencer à être sérieux. L'Europe des Neuf, ça n'existe pas.

» Il y a une Europe des Quatre : les Italiens, les Allemands, les Français, les Anglais. Les autres ont décidé de ne rien faire et ils ont baissé les bras une fois pour toutes. Seulement, ces quatre-là, c'est le sel de la terre. Et si on y ajoute un jour l'Espagne, comme je l'espère, parce que, tant pis pour les intérêts des fruits et légumes, c'est tout de même autre chose, l'Espagne, que les fruits et légumes, ce jour-là, peut-être pourrons-nous avoir une grande politique. Il faut que la France en soit l'artisan et le moteur.

» Depuis trente ans, en dehors de la parenthèse gaulliste, nous passons notre temps à attendre ce que va faire l'autre. Nous sommes surpris par tous les événements. Voulez-vous un exemple ? Un jour, on renverse le roi d'Afghanistan. Alors, il est bien entendu, dans les conventions intellectuelles de l'Occident, que, quand on renverse un roi, dans ces pays-là, l'ordre, le progrès, la démocratie, sont en marche. Résultat, on a un régime soviétique. Et ledit régime soviétique en danger demande aux Soviétiques d'intervenir, très exactement comme avaient fait les Tchèques en 1968, comme avaient fait les Hongrois en 1956. Ce n'est pas nouveau. Pendant quatre ans, nous avons regardé ça. Sans rien foutre. Nous sommes tout surpris parce qu'ils y sont allés. Mais qu'est-ce que c'est que ces diplomates ? Qu'est-ce qu'ils savent ? Rien. Qu'est-ce que c'est que ces politiques ? Moi qui ne suis qu'un pauvre citoyen lambda, quand j'ai vu que le roi d'Afghanistan tombait, j'ai compris ce qui allait se passer. Pas besoin d'être un génie politique.

» Les Polonais : on devait se douter qu'il se passerait quelque chose. Surtout quand on connaît l'histoire de la Pologne : une longue suite d'insurrections qui échouent. Pourquoi ? Parce qu'il y a un peuple polonais. Il y a une histoire polonaise, mais il n'y a pas de territoire polonais. C'est tout leur problème, ils n'ont pas de géographie. Elle les promène ou les partage.

— Vous faites en somme le procès de l'action diplomatique du président de la République ?

— Je dirais l'action diplomatique de la France depuis longtemps parce que nous sommes tellement attachés logiquement à la paix que nous croyons qu'on a la paix parce qu'on ne prend pas de risques. C'est la phrase de Churchill : « *Ils ont voulu la paix au prix du déshonneur, ils ont eu le déshonneur, puis ils ont eu la guerre.* »

— Qu'attendez-vous d'un chef d'Etat quel qu'il soit à partir d'avril prochain ?

— De dire que Yalta n'existe pas, que nous ne le reconnaissons plus.

— L'attitude de M. Giscard d'Estaing à l'égard de l'Union soviétique, après la rencontre de Varsovie, vous semble-t-elle trop conciliante ?

— Je dirais simplement que je n'aime pas apprendre que M. Brejnev, ou même l'ambassadeur soviétique à Paris, nous délivre des certificats de bonne conduite. Ça ne me plaît pas. De même en ce qui concerne les Jeux olympiques, il y a une plaisanterie à considérer que c'est la rencontre des jeunesses du monde. C'est une rencontre de chevaux de course. Ça n'a jamais été autre chose, exploitée par les politiques et les commerciaux. Là, il fallait dire, on y va, ou on n'y va pas. Ponce Pilate était sûrement un homme juste, mais n'a pas laissé une bonne réputation dans l'histoire.

» Si on dit aux Russes : vous n'irez pas plus loin, sinon ce sera l'apocalypse générale, ils s'arrêtent. Est-ce que nous le faisons ? Nous avons signé Helsinki pour confirmer leur possession de la moitié de l'Europe. Au nom de quoi ?

— Dans quelle sorte d'Europe voyez-vous une solution ?

— Je vois une solution dans une Europe qui déciderait de son sort.

» Il faut dire aux Américains : le désordre monétaire, l'inflation galopante, le pillage des ressources énergétiques, la consommation abusive de matières premières, les mauvais rapports avec le tiers-monde, c'est vous. Maintenant, ça suffit. Voulez-vous des alliés ou voulez-vous des protégés ? Et il faut dire aux Russes : pas un pas de plus, ça suffit. Et vous n'avez pas le droit d'empêcher la libération des peuples de l'Europe, parce que ces peuples sont aussi européens que nous, et que vous-mêmes.

— C'est bien beau de le dire, mais encore faut-il avoir les moyens de le faire.

— Mais, déjà, de le dire, ça change tout. Or, nous ne le disons pas. Pourvu qu'il ne se passe rien.

— De Gaulle le disait.

— Oui, mais on ne le dit plus, c'est vrai. Et si je veux qu'on soit comme cela, ce n'est pas parce que je n'ai pas envie de servir un allié américain, c'est parce que j'ai envie de servir ces trois ou quatre cents millions d'hommes européens qui, pendant cinq siècles, ont fait l'histoire du monde et qui, depuis trente-cinq ans, sont des objets de l'histoire. C'est fabuleux, vous savez, de penser que Russes et Américains se sont rejoints sur l'Elbe sur le cadavre de l'Europe. Ça en dit long.

— Espérez-vous que vous serez entendu par le chef de l'Etat ?

— Oh non, par le chef de l'Etat, cela vraiment je n'y compte pas. Le chef de l'Etat m'écouterait si le peuple français réagissait comme ça. Au fond, il le gouverne comme veut être gouverné le peuple français : naître avec des pompes funèbres payées d'avance, mourir guéri, aller en vacances.

La caravane et les otaries

— Vous paraissez à la fois indigné et résigné...

— Non je ne suis pas résigné, je suis indigné, mais ce n'est pas grave. Il y a quelque chose qui est la quintessence de ce qu'est devenu l'Occident, c'est la caravane. Quand vous les voyez sur les routes, indifférents à la gêne prodigieuse qu'ils provoquent pour tout le monde, roulant entre 50 et 70 à l'heure, avec bobonne, les enfants, le clébard, le bidet, le réchaud... Quintessence de l'individualisme égoïste. C'est l'Occident. Comment voulez-vous qu'ils résistent à la moindre pression ? Vous avez vu toutes ces bonnes femmes échouées sur la lice de basse mer, ressemblant à des phoques, à des otaries, tous seins dehors, sacrifiant au dieu soleil, vous les avez vues au cœur de la pire des pollutions, la touristique.

— Ce fut pourtant un peuple guerrier.

— Ça l'a été. Et pas seulement nous. Toute l'Europe. Etre guerrier, pour moi, ce n'est pas revêtir un uniforme et partir en guerre, c'est vouloir « être » et dire : nous ne sommes pas un objet de l'histoire. Nous avons la matière grise, nous avons la capacité technique. Mais il nous manque une chose essentielle, la volonté. Il n'y en a plu... Nous attendons, résignés. Et toute la stratégie de l'Europe occidentale, c'est de se dire : par qui, par quoi, où, quand, comment pourquoi serai-je frappé ? Comment puis-je y échapper ? Y échapper, pas le dominer.

— Vous ne croyez plus, alors que vous y avez cru, à la valeur d'entraîneur d'hommes, au charisme de certains personnages qui pourraient avoir une influence sur le peuple ?

— Non. Je crois que Michel Debré va faire une très bonne campagne, va dire ce qu'il faut dire, même si je ne suis pas tout à fait d'accord avec lui. Mais s'il était suivi, c'est que ce peuple aurait fondamentalement changé. Or il manque une prise de conscience, et, là, les mass media ont un rôle considérable à jouer. Ne serait-ce que de cesser de donner sur le même ton, aux informations, le meurtre de la crémière, le but de Platini, le revers de Borg, le drame cambodgien, la famine en Ouganda, les troubles de Pologne, les risques mondiaux. Tout sur le même ton. Les gens ne savent pas, ne savent plus, ce qui est important, ce qui ne l'est pas. Il y a une désinformation par l'information.

— Et pourtant, le pouvoir ne se sent pas menacé.

— Le pouvoir s'est conforté du fait que nous étions dans une phase d'expansion exponentielle qui permettait de produire assez de richesses pour que tous aient une part du gâteau et l'espérance d'en avoir davantage. Giscard, dans la chance insolente qui est celle de sa vie, a tout de même une malchance. C'est d'être arrivé au pouvoir un an après le Kippour. Et un an avant la chute du Vietnam. C'est la fourchette dans laquelle l'ère occidentale du monde a disparu. Il a ça sur les bras. Or ce qui est supporté en période de prospérité et d'expansion ne l'est plus en période de récession. Et le consensus social, qui n'est fait, pour le moment, que d'un phénomène de lâcheté individuelle et collective, il durera jusqu'à quand ? Parce qu'on peut encore entretenir ça en disant : mais rassurez-vous, dans deux ans, c'est le bout du tunnel. Le coup du bout du tunnel, on le connaît.

» Nous sommes entrés dans un autre monde où nous sommes acculés à la survie, pas à l'expansion. Alors là, il va falloir trouver autre chose. Les socialistes n'ont pas la réponse et l'actuel pouvoir n'a pas la réponse. Le réflexe peureux et conservateur est en train de jouer et va jouer lors de l'élection présidentielle, probablement.

— Pensez-vous qu'une explosion peut se produire ?

— Non. C'est vrai que c'est un peuple anesthésié. Ce qui est d'ailleurs, du point de vue système de gouvernement, très agréable. Seulement, dans l'anesthésie, il y a deux situations. Ou le malade se réveille ou le malade meurt. Alors, peut-être, il n'y aura pas d'explosion, mais c'est qu'il y aura eu mort. Elle meurt lentement, l'histoire. La France sera peut-être le Portugal un jour.

» Si vous n'apportez pas à un pays un grand dessein, il se couche. Est-ce que l'expérience de 1940 n'a pas suffi ? »

Propos recueillis par
ANDRÉ PASSERON.

(1) Il semble bien que M. Sanguinetti se réfère aux propos tenus le 11 septembre par M. Jacques Chirac qui avait dénoncé « *une campagne absolument injustifiée d'individus irresponsables qui provoquent la baisse des revenus des petits éleveurs* ». Le chef du R.P.R. avait ajouté : « *Je suis un gros mangeur de tête de veau et je m'en porte très bien.* » (*Le Monde* du 13 septembre.)

PUBLICATION JUDICIAIRE

Décisions ministérielles prises après avis de la commission de la concurrence.

(Publication prévue par l'article 25 du décret n° 77-1189 du 25 octobre 1977 fixant les conditions d'applications de la loi n° 77-806 du 19 juillet 1977 relative au contrôle de la concentration économique et de la répression des ententes illicites et des abus de positions dominantes.)

PRATIQUES ANTICONCURRENTIELLES DANS LA COMMERCIALISATION DES BRIQUETS NON RECHARGEABLES

I. — *Décisions du ministre.*

A. — *Lettre adressée à M. le président-directeur général de* Feudor-France S.A., 117, avenue de Pressensé, B.P. 97, 69632 Vénissieux CEDEX.

MINISTERE DE L'ECONOMIE

Le ministre

N° 342.

Paris, le 31 mai 1978.

Monsieur le président-directeur général,

A la suite de la plainte formulée par un industriel produisant des briquets non rechargeables à l'encontre d'un autre fabricant et de plusieurs groupements de grossistes en fournitures pour bureaux de tabac, mon prédécesseur avait saisi, le 24 juin 1977, la commission technique des ententes et des positions dominantes de cette affaire. Par application de la loi du 19 juillet 1977 relative au contrôle de la concentration économique et de la répression des ententes illicites et des abus de position dominante, la nouvelle commission de la concurrence a été chargée de poursuivre l'examen de ce dossier.

Celle-ci vient de me transmettre l'avis qu'elle a émis en l'espèce, après en avoir délibéré dans sa séance du 11 mai 1978.

En raison de la gravité des faits, j'ai l'honneur de vous faire connaître que j'approuve les considérants et le dispositif de cet avis, dont copie est jointe à la présente correspondance.

En conséquence, j'ai décidé, pour ce qui concerne votre société :

1° De lui infliger une sanction pécuniaire de 100.000 F ;

2° De vous enjoindre de cesser sans délai les pratiques concertées mises en cause dans l'avis de la commission ;

3° De vous inviter à revoir, sous le contrôle de l'administration, les contrats que vous avez passés avec vos concessionnaires-stockistes, en leur précisant, notamment, qu'il n'existe à leur égard aucune interdiction de s'approvisionner en produits concurrents ;

4° De faire publier *in extenso* à vos frais, conjointement avec les autres sociétés impliquées en l'espèce, la présente décision dans les publications suivantes : *le Monde, les Echos* et *le Nouvel Economiste*, ainsi que de vous demander de l'inclure dans le prochain rapport annuel présenté à l'assemblée générale de vos actionnaires.

Vous voudrez bien me tenir informé dans un délai de trois mois, par lettre recommandée avec accusé de réception, des mesures que vous avez prises pour vous conformer aux dispositions ci-dessus mentionnées.

En vous demandant d'accuser réception de la présente lettre à M. le directeur général de la concurrence et des prix (bureau B 1), 41, quai Branly, 75700 Paris, je vous prie d'agréer, monsieur le président-directeur général, l'assurance de ma considération distinguée.

Le ministre de l'économie,
RENE MONORY.

B. — Lettre adressée aux trois destinataires suivants : Monsieur le président-directeur général de la Société alimentaire française (S.A.F.), 7, place Vendôme, 75001 Paris, Monsieur le président-directeur général de la Société coopérative pipière (Socopi, Z.I. Sud, km 2, route de Thuir, 66028 Perpignan), et Monsieur le président-directeur général de la Société coopérative de distribution d'articles manufacturés (Scodam), 48, cours de la Libération, 38100 Grenoble.

MINISTERE DE L'ECONOMIE

Le ministre

N° 342/B à D.

Paris, le 31 mai 1978.

Monsieur le président-directeur général,

A la suite de la plainte formulée par un industriel produisant des briquets non rechargeables à l'encontre d'un autre fabricant et de plusieurs groupements de grossistes en fournitures pour bureaux de tabac, mon prédécesseur avait saisi le 24 juin 1977 la commission technique des ententes et des positions dominantes de cette affaire. Par application de la loi du 19 juillet 1977 relative au contrôle de la concentration économique et à la répression des ententes illicites et des abus de position dominante, la nouvelle commission de la concurrence a été chargée de poursuivre l'examen de ce dossier.

Celle-ci vient de me transmettre l'avis qu'elle a émis en l'espèce, après en avoir délibéré dans sa séance du 11 mai 1978.

En raison de la gravité des faits, j'ai l'honneur de vous faire connaître que j'approuve les considérants et le dispositif de cet avis, dont copie est jointe à la présente correspondance.

En conséquence, j'ai décidé, pour ce qui concerne votre société :

1° De lui infliger une sanction pécuniaire de 100.000 francs ;

2° De vous enjoindre de cesser sans délai les pratiques concertées mises en cause dans l'avis de la commission ;

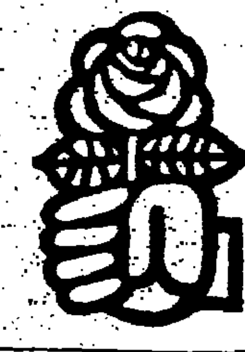
3° De vous inviter à réviser, sous le contrôle de l'administration, vos statuts, règlements et pratiques de manière à rendre possible la concurrence interne à votre organisation et, tout spécialement, à dénoncer expressément l'accord conclu au mois de janvier 1974 ;

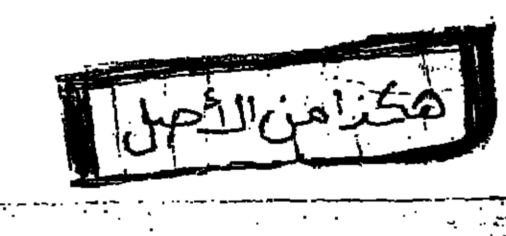
4° De faire publier *in extenso* à vos frais — conjointement avec les autres sociétés impliquées en l'espèce — la présente décision dans les publications suivantes : *le Monde, les Echos* et *le Nouvel Economiste*, ainsi que de vous demander de l'inclure dans le prochain rapport annuel présenté à l'assemblée générale de vos actionnaires.

Vous voudrez bien me tenir informé dans un délai de trois mois, par lettre recommandée avec accusé de réception, des mesures que vous avez prises pour vous conformer aux dispositions ci-dessus mentionnées.

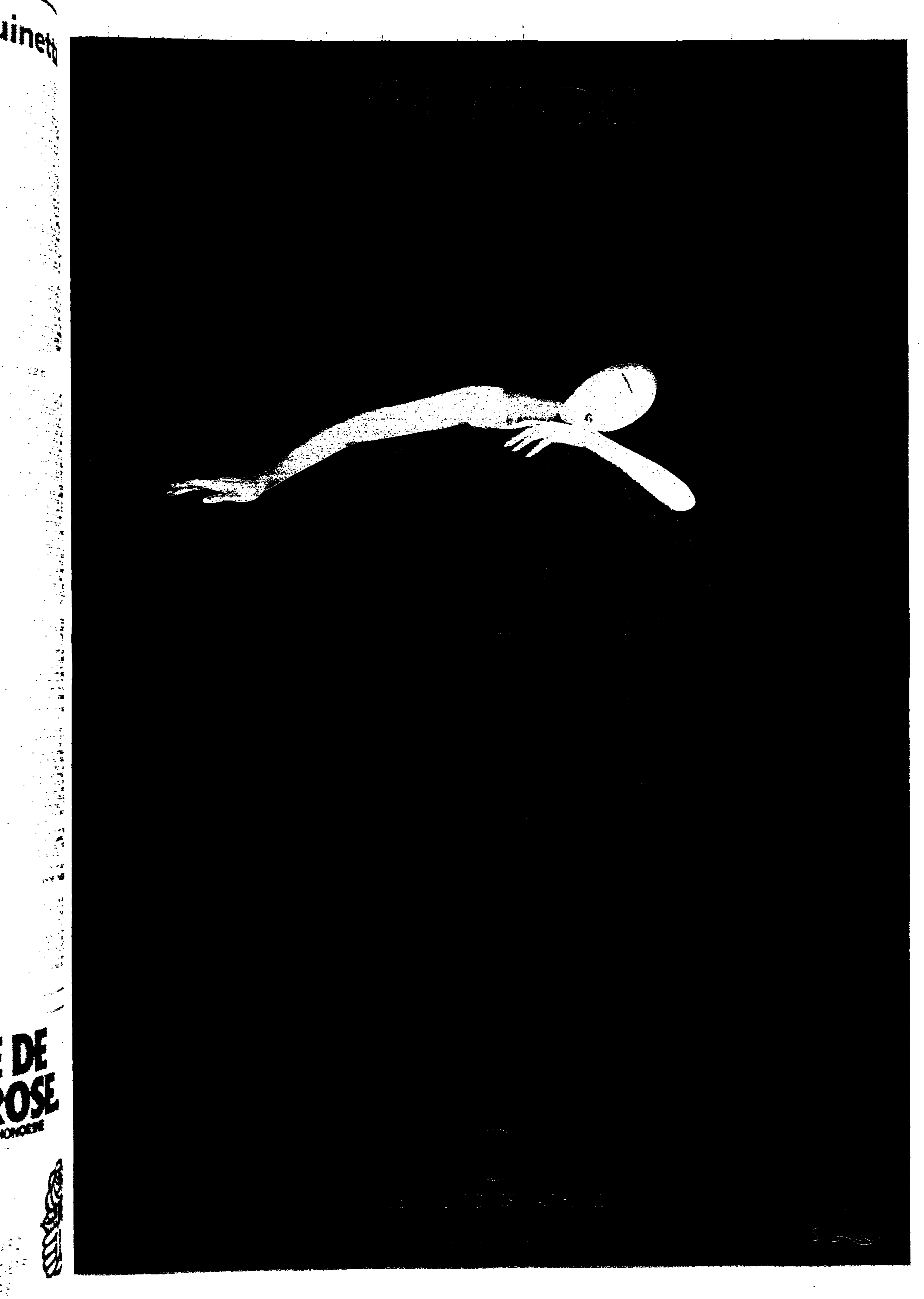
En vous demandant d'accuser réception de la présente lettre au directeur général de la concurrence et des prix (bureau B 1), 41, quai Branly, 75700 Paris, je vous prie d'agréer, Monsieur le président-directeur général, l'assurance de ma considération distinguée.

Le ministre de l'économie,
RENE MONORY.





هكذا من الأجمل



UNE CONVENTION SUR L'INFORMATIQUE ET LES LIBERTÉS

L'Europe s'organise contre les paradis de données

Les citoyens des vingt et un pays du *Conseil de l'Europe* seront bientôt protégés des *informaticiens* qui, à l'abri des frontières, seraient tentés de *s'immiscer dans leur vie privée*. Le danger est réel. Mais en *adoptant, mercredi 17 septembre*, à Strasbourg, au terme de quatre années de travaux, une « convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel », les représentants des vingt et un ministres des affaires étrangères estiment avoir trouvé la parade. Il ne sera plus possible de stocker, de près ou de loin, n'importe quoi sur n'importe *qui : état de santé, antécédents* scolaires ou opinions politiques.

Plusieurs pays — l'Autriche, l'Allemagne fédérale, le Danemark, le Luxembourg, la Norvège et la Suède — ont adopté, ces dernières années, des mesures dans ce sens, comme l'avait fait la France avec la loi du 6 janvier 1978 sur l'informatique et les libertés. *D'autres* pays, comme le Portugal et l'Espagne, *ont érigé la protection* des citoyens contre les empiè*tements de l'ordinateur au rang* de garantie constitutionnelle.

Respect de la vie privée

Une troisième catégorie d'Etats membres, notamment la Belgique, les Pays-Bas et la Suisse, sont sur le point de disposer d'une législation protectrice. Restent les autres Etats (la Grande-Bretagne et l'Italie en particulier) que la convention adoptée mercredi devrait inciter à se hâter. C'est son premier objet.

Le second est de lutter contre *les paradis de données qui* peuvent se constituer dans les *Etats qui n'ont pas de législation* et d'assurer aux citoyens le *respect de leur vie privée*, où que ce soit. Par exemple, la *gestion des cartes de crédit*, des comptes bancaires et des fichiers commerciaux fait de plus en plus appel à des flux à travers les frontières. Si le citoyen français peut exercer, dans les limites de l'Hexagone, son droit de contrôle sur ces fichiers, il est, en revanche, désarmé si ceux-ci sont stockés à l'étranger.

La convention adoptée mercredi n'innove guère par rapport à la loi française. Elle interdit le traitement des données faisant apparaître l'origine raciale, les opinions politiques ou les convictions religieuses, et exige que soient prises des mesures de sécurité pour éviter les fuites, *accidentelles ou non*. Elle institue un droit de regard du *citoyen sur les fichiers* le concernant, et un droit de rectification en cas d'erreur. Certaines dérogations sont prévues pour les données « sensibles » : sûreté publique, « *intérêts monétaires de l'Etat* », répression des infractions pénales, etc. L'innovation capitale figure à l'article 1er, qui précise que chacun, « *quelle que soit sa nationalité ou sa résidence* », peut se prévaloir des garanties et des droits énumérés ci-dessus.

Le troisième et dernier objet de l'accord est d'inspiration libérale. Il s'agit d'empêcher les Etats signataires d'invoquer la protection de la vie privée pour s'opposer à l'écoulement des flux de données d'un pays à l'autre. Autrement dit, de leur interdire d'ériger des barrières douanières contre la libre circulation d'informations nominatives *ayant une valeur commerciale* (un fichier de clients, par exemple). *La création d'un Marché* commun de données, ainsi institué, n'est évidemment possible que parce que la convention prévoit simultanément la protection des individus contre les dérapages éventuels.

Un grand pas a été franchi, *mercredi*, à Strasbourg. *Mais* l'adoption par le Comité des *ministres n'est qu'une étape* avant la signature. Celle-ci *n'aura lieu qu'au mois d'octobre* 1980 ou en janvier 1981. Puis viendra la ratification par les Parlements.

L'« habeas data » après l'« habeas corpus »

A ceux-ci pourraient se joindre d'autres pays non membres du Conseil de l'Europe puisque le mot « convention » n'est, dans le texte adopté, pas suivi, à dessein, de l'adjectif « européenne ». Les vingt et un ne désespèrent pas de voir les Etats-Unis se joindre à eux, même si Washington aurait préféré que l'affaire se conclue d'abord entre pays membres de l'O.C.D.E., où son *influence est* prépondérante.

D'autres étapes suivront. Il est question en particulier de compléter l'article 8 de la Convention européenne des droits de l'homme de 1951 sur le respect de la vie privée par des dispositions faisant explicitement référence au « risque informatique ». Ce jour-là l'*habeas data*, par analogie avec l'*habeas corpus*, ne sera plus un slogan.

BERTRAND LE GENDRE.

JUSTICE

UN ANCIEN AVOCAT DEVENU MAGISTRAT CONDAMNÉ POUR ESCROQUERIE

Un ancien avocat du barreau de Paris, entré dans la magistrature le 4 mars 1975, M. Henri Monnet, âgé de soixante ans, a été condamné, *mardi 16 septembre* pour escroquerie à deux ans d'emprisonnement, dont dix mois avec sursis, 10 000 F d'amende et dix ans de privation des droits civils, civiques et de famille par la onzième chambre correction*nelle de Paris, présidée* par M. Michel Guth, Substitut à Douai (Nord) puis à Bobigny (Seine-Saint-Denis), M. Monnet avait été inculpé à l'automne 1978 (*le Monde du 28 octobre 1978*), mais n'avait été suspendu que très tardivement (*le Monde* du 3 juillet).

Deux coprévenus ont été condamnés avec lui : *MM. André* Moussy, dit Nivernais, âgé de cinquante-huit ans, à dix-huit mois d'emprisonnement, dont neuf avec sursis, 5 000 F d'amende et cinq ans de privation des droits, et Philippe Duval-Fleury, quarante et un ans, à un an d'emprisonnement avec sursis.

Il était reproché aux prévenus d'avoir obtenu frauduleusement, entre 1970 et 1974, des versements, pour un total de près de 1 800 000 F, de prêteurs qui avaient cru à la réalisation d'un projet grandiose, un nouvel Hollywood franco-canadien, par la *Compagnie Bromont-Productions*. M. H. Monnet, alors avocat, était le véritable « patron » de l'affaire qui vit le jour le 13 juillet 1970, même s'il n'apparaissait pas dans les structures administratives de la société.

Les juges lui ont, en outre, reproché d'avoir pris « *délibérément le risque de déconsidérer le corps judiciaire qui allait l'accueillir* » en n'avertissant pas la chancellerie en 1975, des réclamations de certains prêteurs de la Compagnie Bromont, et de la plainte déposée le 14 mai 1974 par M. Duval-Fleury, trésorier de la société, constatant l'absence complète d'activité de la société. Celui-ci avait cependant été inculpé dès février 1977, le parquet estimant qu'il aurait dû s'en apercevoir plus tôt.

A LA COUR D'ASSISES DE PARIS

Les ravisseurs de M. Revelli-Beaumont sont condamnés par contumace à la réclusion criminelle à perpétuité

La cour d'assises de Paris, présidée par M. André Giresse, a condamné par contumace, mercredi 17 septembre, à la réclusion criminelle à perpétuité six des ravisseurs de M. Luchino Revelli-Beaumont, ancien directeur général de Fiat-France, enlevé le 13 avril 1977 et libéré après quatre-vingt-neuf jours de séquestration. Ces six hommes avaient été arrêtés en Espagne, les 23 et 24 juillet 1977. La France avait demandé leur extradition. Mais le tribunal d'audience de Madrid s'était opposé, le 5 décembre 1977, à cette extradition, évoquant les motifs politiques de cet enlèvement. Les ravisseurs avaient tous été expulsés d'Espagne, le 13 décembre. La presque totalité de la rançon de 2 millions de dollars avait été récupérée dans les coffres de trois banques genevoises ainsi qu'en Espagne.

Ni jury ni accusés et une salle quasiment vide pour le procès de cet enlèvement rocambolesque qui, pendant trois mois au printemps 1977, ira de rebondissement en rebondissement, jusqu'à la libération, le 11 juillet, sur la place Alexandre-Ier, à Versailles, de *M. Revelli-Beaumont*, fatigué et usé par une longue séquestation. Alors directeur général de Fiat-France, cet ancien président de la filiale argentine de la firme automobile avait *été* enlevé au soir du 13 avril devant son domicile, rue de la Pompe, à Paris (16e), par quatre hommes armés. Dans un premier temps, l'action avait été revendiquée par un « comité de dé*fense des travailleurs italiens en* France ». Commenceront ensuite de longues et difficiles négociations avec les ravisseurs, qui exigeaient une rançon de 150 millions de francs. Puis des *photos* de M. Revelli-Beaumont, présenté comme « *détenu dans une prison ouvrière et jugé par un tribunal de travailleurs* », sont envoyées aux journaux, ainsi qu'un communiqué d'un « comité pour *l'unité socialiste révolutionnaire* » accusant Fiat d'« *exploiter la classe ouvrière jusqu'à la famine* » et de « *piller le tiers-monde* ».

A plusieurs reprises, les ravisseurs menacent d'exécuter leur otage. C'est alors que M. Hector Aristy, ancien ministre de Saint-Domingue, ami de la famille Revelli-Beaumont, qui joue le rôle d'intermédiaire avec les *auteurs du rapt, est arrêté*, inculpé et écroué. Mais les négociations ne sont pas rompues pour autant et une rançon est versée sur des comptes à numéros dans trois banques genevoises. *C'est* grâce à « l'alarme bancaire » décidée par les autorités helvétiques — système par lequel les banques de la *Confédération* doivent faire connaître aux autorités judiciaires l'ouverture de coffres ou *toutes opérations réalisées par* les personnes dont les noms leur sont communiqués — qu'on identifie plusieurs des individus soupçonnés du rapt. Ils seront arrêtés en *Espagne*, à Marbella et à Madrid.

A Paris, la *police procède* à l'interpellation de M. Hector Villalon, ancien dirigeant péroniste. Auparavant, un autre intermédiaire dans les négociations, *M.* Albert Chambon, ancien ambassadeur de France, était inculpé de non-dénonciation de malfaiteur.

Délinquants guérilleros

Le succès est donc complet, et on souligne à cette occasion la bonne collaboration des polices française, suisse et espagnole. Le dossier est alors transmis à la justice. Non seulement MM. Chambon, Aristy et Villalon *bénéficient d'un non-lieu, mais* les auteurs présumés du rapt, arrêtés en Espagne, ne sont pas extradés. La justice espagnole a, en effet, estimé qu'il s'agissait de « *délinquants guérilleros* » et que l'enlèvement était destiné « *à financer des actions de guérilla* ». Une décision que l'avocat général, M. Marcel Dorwling-Carter, a regrettée, en indiquant que rien dans le dossier ne permet de *penser qu'il s'agissait* d'une affaire politique.

C'est donc devant un box vide que la cour d'assises s'est prononcée. Cependant l'information n'a pas permis d'établir la participation directe de ces six hommes à l'enlèvement de M. Revelli-Beaumont. Horacio Rossi, quarante-quatre ans, Luis Ramos, trente-neuf ans, Carlos Arbelos, trente-six ans, Hector Iriarte, quarante-cinq ans, Alfredo Roca, trente-cinq ans, tous de nationalité argentine, et Vincenzo Giarratana, trente-cinq ans, ressortissant italien, étaient néanmoins poursuivis pour complicité de séquestration illégale, prise d'otage et menaces *de mort. Un* septième complice, Victor Oscar Castillo, argentin, a été tué à Buenos-Aires le 23 mai 1979. Enfin, un supplément d'information a été confié à Mlle Martine Anzani, juge d'instruction, afin de procéder à l'identification d'un certain « El Negro » ou « El Correntino », considéré *comme* le maillon principal de cet enlèvement, et qui aurait recruté les hommes et coordonné toute l'action.

Pour M. Dorwling-Carter, malgré le caractère symbolique de ce *procès*, comme il la souligne, il importe avant tout que « *la justice fasse son devoir en poursuivant le crime* ». L'avocat général s'est dit convaincu qu'il avait affaire à « *des malfaiteurs d'envergure internationale ayant des ramifications avec la pègre internationale* » et a requis le maximum de la peine prévue par la loi, c'est-à-dire la réclusion criminelle à perpétuité, d'autant qu'il ne pouvait, en l'absence des inculpés, les faire bénéficier de circonstances atténuantes.

De son côté, le bâtonnier Jean Lemaire a demandé 1 250 000 francs à titre de dommages-intérêts pour le préjudice subi par M. *Revelli-Beaumont*. L'ancien directeur général de Fiat-France, éprouvé par sa longue détention, avait démissionné de ses fonctions le 16 septembre 1977.

MICHEL BOLE-RICHARD.

Ancien policier
UN MILITANT NÉO-NAZI EST ÉCROUÉ POUR CAMBRIOLAGES

Un brocanteur du marché aux puces de Montreuil (Seine-Saint-Denis), M. François Hamon, cinquante ans, a été arrêté à Paris, dimanche 14 septembre, par les policiers de la 6e brigade territoriale. Grand collectionneur d'armes et surtout d'insignes de l'armée du IIIe Reich, *M. François* Hamon avait été trouvé en possession de diverses armes et objets provenant d'un cambriolage effectué au mois de mai dans un appartement de l'avenue Reille, à Paris (14e). Fait divers banal si les policiers de la 6e B.T. n'avaient, à l'occasion des vérifications de routine, fait des découvertes surprenantes.

Au domicile de M. Hamon, les enquêteurs devaient trouver, en effet, un véritable petit arsenal, *munitions de guerre*, détonateurs, poudre, fusils et carabines. Et dans sa voiture, sous enveloppe, un écusson de la Fédération d'action nationale européenne (FANE), le mouvement *néo-nazi* dissous le 3 septembre.

Présenté au parquet de Paris, M. Hamon a été entendu par M. Philippe Texier, juge d'instruction, qui l'a fait écrouer pour cette affaire de cambriolage, tandis que les *policiers* de la 6e B.T., agissant sur commission rogatoire, poursuivent leur enquête. M. Hamon n'est pas un inconnu des services de police, dont il fit partie. Parachutiste en Algérie, M. Hamon était devenu gardien de la *paix en 1959, au centre de* tri et d'internement de Vincennes. Il le resta deux mois jusqu'à ce que, dans la nuit du 15 au 16 décembre 1959, une bagarre l'oppose à un employé de restaurant originaire d'Algérie, M. Belaïd Chitti, *interpellé sur les grands boulevards* et conduit à Vincennes. « *Pris de crise de démence subite* », M. Chitti sera « maîtrisé », tant dans une pièce de Vincennes que dans le car le transportant au commissariat du 12e arrondissement par des gardiens de la paix, dont M. Hamon. Et le lendemain matin, le ressortissant algérien sera trouvé mort dans sa cellule : l'autopsie révèlera que la victime a eu sept côtes fracturées, le foie et la rate éclatés, une *hémorragie pulmonaire* et des plaies multiples (*le Monde* des 12 et 13 décembre 1961).

Inculpé de « *coups et blessures ayant entraîné une incapacité de plus de huit jours* », le gardien François Hamon comparut devant la 14e *chambre correctionnelle de* la Seine, qui, après une audience complète, finit par se déclarer incompétente, fait d'ailleurs confirmé par la cour d'appel de Paris le 22 avril 1963 (*le Monde* du 24 avril 1963), qui, dans son arrêt, renvoyait, *implicitement*, le gardien de la paix devant la cour d'assises. Ce procès n'eut pas lieu alors que, semble-t-il, si d'autres faits reprochés ultérieurement à *M. Hamon* furent *effacés par la* loi d'amnistie, ces violences n'avaient *pas de rapports directs* avec la guerre d'Algérie.

En octobre 1979, jugé par le tribunal correctionnel de Melun pour incitation à la haine raciale, M. Hamon, très engagé dans des mouvements néo-nazis, était condamnés à huit mois de prison avec sursis et 2 000 F d'amende.

● *L'association Droits de l'homme et solidarité* dont nous avons annoncé, dans *le Monde* du 13 septembre, la création par l'abbé Jean-François Six et par M. Bernard Montanier, a son siège au 127 rue Notre-Dame-des-Champs, 75006 *Paris*. *C.C.P.* : D.H.S. 387 B Paris.

SPORTS

AUTOMOBILISME

Jean-Pierre Jabouille quitte Renault pour Talbot-Ligier

Talbot-Ligier a annoncé, mercredi 17 *septembre*, que le pilote français Jean-Pierre Jabouille, âgé de trente-huit ans, avait été engagé pour conduire ses voitures de formule 1 en 1981 et 1982. Il fera équipe avec Jacques *Laffite*, pilote de Ligier depuis la création de l'écurie, en 1976. Jean-Pierre Jabouille et Jacques Laffite entretiennent les meilleurs rapports et ils sont au demeurant beaux-frères. De son côté, la Régie *Renault a fait savoir qu'elle avait* accepté de rendre sa liberté à Jabouille, le contrat « *ne donnant pas entière satisfaction au pilote* ». Jabouille conduisait pour Renault depuis la venue du constructeur français à la for*mule 1, en 1977 ; il avait remporté* le Grand Prix de France en juillet 1979 et le Grand Prix d'Autriche en août 1980. Entre ces deux victoires, il avait été, seize fois, contraint à l'abandon. On le lui reprochait un peu.

Le transfert assez inattendu de Jabouille satisfait, semble-t-il, les deux constructeurs. Il était connu que la Régie avait surtout hésité à le laisser partir pour éviter qu'il ne mette ses connaissances de metteur au point et son expérience *des moteurs turbo-compressés* au service de la concurrence. De toute évidence, le technicien était plus apprécié que le pilote. Dès que fut connu le départ de Didier Pironi chez Ferrari, Guy *Ligier* avait regretté que Jabouille se soit empressé de s'engager avec Renault pour 1981, « *son bagage technique étant intéressant* » pour la mise au point du moteur turbo-compressé Matra qui équipera le *plus vite possible* les Talbot-Ligier.

Deux circonstances imprévisibles ont précipité le transfert. C'est d'abord le conflit qui a opposé en Italie, à Imola, le week-end dernier, Alain Prost avec Mac Laren et son commanditaire Marlboro. Dès qu'à la Régie et chez Elf, l'associé de Renault pour la compétition, on a su (1) que Prost pouvait éventuellement reprendre sa liberté, à la suite de ce différend, les *grandes manœuvres ont commencé*. Le vœu général était de récupérer Alain Prost et de lui trouver une place chez Renault, ce qui supposait le départ de l'un des deux pilotes, René Arnoux ou Jean-Pierre Jabouille. Si ce dernier est allé *dans le* sens souhaité en déclarant que son *contrat avec Renault ne lui donnait* pas entière satisfaction, c'est qu'il avait l'impression de s'être fait « rouler ». Outre les termes du contrat, qui avantageaient peut-être trop Arnoux et qui ne portait que sur un an, Jabouille s'était fait « piéger » financièrement par la Régie. Renault avait tout *simplement* appris avec un peu d'avance le transfert de Pironi chez Ferrari et avait manœuvré promptement pour qu'aucun de ses pilotes n'ait la tentation *d'aller chez Ligier ou de faire* grimper les enchères. Jabouille et Arnoux, dans l'ignorance du départ de Pironi, avaient accepté à la va-vite de renouveler leurs accords avec la Régie. Une semaine de réflexion a permis à *Jabouille de voir les choses* avec plus de lucidité et de faire admettre son point de vue par Renault. Il reste à la Régie à réussir l'opération Prost, faute de quoi ces « grandes manœuvres » n'auront servi à rien.

FRANÇOIS JANIN.

(1) Contacté en priorité par Ferrari, Alain Prost avait finalement accepté de rester chez Mac Laren en contrepartie de propositions avantageuses de Marlboro. Dès que l'engagement de Pironi par Ferrari a *été officialisé*, Alain Prost s'est rendu compte, selon ses propres termes, « *que les engagements pris ne seraient pas tenus* ». *Les éclats* de son explosion de colère ont fait le tour du circuit d'Imola.

FOOTBALL

Les Coupes d'Europe

● NANTES ET SAINT-ÉTIENNE SANS DIFFICULTÉS
● MENTION « PASSABLE » POUR SOCHAUX ET MONACO

Nottingham Forest et le Foot*ball club de Liverpool, les deux* derniers vainqueurs de la Coupe européenne des clubs champions, ont connu des débuts difficiles, mercredi 17 septembre, en matches « aller » comptant pour les seizièmes de finale de l'édition 1980-1981 *de cette épreuve*. Très nettement dominés à Sofia, devant soixante-dix mille spectateurs, les « Forestiers » de Nottingham n'ont pu que limiter les dégâts devant *les joueurs du club sportif* de l'armée. C'est Dimitrov qui a réussi le seul but du match à 20 minutes du coup de sifflet final. Sans être autant menacés, les footballeurs de Liverpool, champions d'Angleterre, ont *concédé un résultat nul* (1 but à 1) en déplacement face aux modestes Finlandais de Palloseura. Les deux clubs britanniques devraient néanmoins se qualifier à l'occasion des matches « retour », disputés sur leur terrain, tout comme Nantes, le champion de France, qui avait déjà gagné la veille en déplacement contre les Irlandais du *Nord du Linfield Football Club* de Belfast.

Les trois autres équipes françaises engagées dans les autres épreuves européennes ont connu des fortunes diverses. L'Association sportive de Saint-Etienne en *coupe de l'U.E.F.A.* a d'ores et déjà assuré sa qualification en réussissant le plus gros score de la soirée (7 buts à 0) à Kuopio (Finlande). Dans cette même compétition, le Football club de Sochaux a dominé le Servette de Genève *mais* a dû se contenter d'une avance de deux buts qui laisse une chance à son adversaire pour le match retour. Enfin, en Coupe des clubs vainqueurs de coupe, l'Association sportive de Monaco aura sans *doute du mal à remonter son* handicap de deux buts — dont le second inscrit sur penalty à la dernière minute — face au Football club de Valence, tenant du trophée, dont les joueurs excellent dans les contre-attaques avec l'Argentin Mario Kempès.

COUPE EUROPÉENNE DES CLUBS CHAMPIONS

(seizièmes de finale matches aller)

Nantes (Fr.) b. *Linfield (Irl. du Nord)	1-0
*C.S.K.A. Sofia (Bulg.) b. Nottingham Forest (Angl.)	1-0
Ajax Amsterdam (P.-B.) b. *Tirana (Albanie)	2-0
*Trabzonspor (Turquie) b. Szombierski (Pol.)	2-1
*Dynamo Berlin (R.D.A.) b. Nicosie (Chypre)	3-0
Etoile rouge Belgrade (Youg.) b. *Stavanger (Norv.)	3-2
*Halmstad (Suède) et Esbjerg (Dan.)	0-0
Real Madrid (Esp.) b. *Limerick (Rép. d'Irl.)	2-1
*Palloseura (Finl.) et Liverpool (Angl.)	1-1
Spartak Moscou (U.R.S.S.) b. *Jeunesse Esch (Lux.)	5-0
Bayern Munich (R.F.A.) b. b. *Olympiakos Pirée (Gr.)	4-2
Bâle (Suisse) b. *Bruges (Bel.)	1-0
*Aberdeen (Ecosse) b. Austria Vienne (Autr.)	1-0
*Vestmannajar (Isl.) et Ostrava (Tch.)	1-1
*Inter Milan (It.) b. Université Craiova (Roum.)	2-0
Honved Budapest (Hongrie) b. *Sporting Lisbonne (Port.)	2-0

TENNIS — *Le Nice Lawn Tennis Club et le Racing Club de France se sont qualifiés mercredi 17 septembre, à Nice, pour la finale du championnat de France par équipes en battant respectivement, sur le même score de 6 victoires à 1, le Stade Français et Marseille.*

SCIENCES

EN HAUSSE DE 17,6 %

Le projet de budget de la recherche enregistre une croissance attendue depuis de nombreuses années

« Un ministre qui présente son projet de budget commence en général par dire qu'il n'est pas mauvais. J'affirme, cette fois-ci, que le budget est bon. » Cette déclaration liminaire de M. Pierre Aigrain, secrétaire d'Etat chargé de la recherche, présentant le projet d'enveloppe-recherche qui groupe les budgets de recherche civile de l'Etat, est incontestablement d'une grande originalité : il y a fort longtemps qu'aucun responsable de la recherche française n'a pu porter une telle appréciation. On avait perdu le souvenir de taux d'augmentation qui traduisent l'inflation déduite, une forte croissance. C'est le cas cette année puisque l'enveloppe-recherche croîtra globalement de 17,6 % (autorisations de programme plus crédits de fonctionnement). Si on ne considère que les autorisations de programmes — qui mesurent les moyens matériels de la recherche, tandis que les crédits de fonctionnement sont pour l'essentiel les salaires des personnels, — l'augmentation est encore plus forte : 20,4 %.

M. Aigrain a présenté cette enveloppe-recherche comme *« la stricte traduction de deux décisions »* : d'une part, la volonté exprimée en 1979 par le gouvernement de ramener la recherche française au premier rang des pays comparables, c'est-à-dire au niveau atteint par la République fédérale d'Allemagne et le Japon ; d'autre part, les engagements pris au début de cette année, lors de la réforme du statut des chercheurs, d'améliorer le déroulement des carrières et de désengorger les files d'attente.

Les chiffres globaux du projet sont les suivants : l'enveloppe-recherche totalisera 12 148,9 millions de francs, soit 4 445,7 millions en autorisations de programme et 7 703,2 millions en crédits de fonctionnement. Il faut ajouter 750,2 millions (124,5 plus 625,7) *qui figureront dans* les données budgétaires, mais ne correspondent pas à des ressources réelles ; il s'agit de provisions destinées à compenser la T.V.A. à laquelle seront désormais soumis, en vertu d'un accord européen, les organismes de recherche qui sont des établissements publics à caractère administratifs — comme l'étaient déjà les établissements publics à caractère industriel et commercial.

Les montants donnés ci-dessus sont à comparer à 6 634,9 millions de francs en crédits de fonctionnement et à 3 692,4 millions en autorisations de programme qui constituent l'enveloppe recherche votée pour 1980, et ramenée à la définition valable pour 1981. En effet, des décisions prises au printemps ont restreint l'enveloppe-recherche aux travaux à moyen et long terme, et en ont exclu certains grands programmes de développement technologique — électro-nucléaire et spatial au premier chef, — ainsi que le budget de l'Agence nationale de valorisation de la recherche (ANVAR). Pour ce « troisième cercle » de la recherche que constituent les grands programmes, l'augmentation des crédits (autorisations de programme et fonctionnement) est de 15 %, donc un peu plus faible que pour l'enveloppe-recherche proprement dite.

Les créations de postes sont au nombre de 625, dont 410 chercheurs et 215 ingénieurs, techniciens et administratifs (ITA), soit une progression de 2,65 % pour les chercheurs et de 0,71 % pour les ITA. Ces postes vont principalement au C.N.R.S. (281), à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (90), et à l'INRA (86), soit aux trois organismes récemment affectés par des réformes de structure et par des modifications du statut des personnels. Les 168 postes restant sont diversement répartis, l'attribution la plus notable étant 24 postes (17 chercheurs et 7 techniciens) attribués à l'Ecole des mines — mais qui seront répartis entre diverses grandes écoles pour y promouvoir des acitivités de recherche.

Comment seront utilisés ces crédits et ces hommes ? La forte progression des autorisations de programme, face à une croissance modérée des effectifs, traduit une volonté de doter chaque chercheur de plus de moyens opérationnels, interrompant une évolution en sens inverse qui se poursuivait depuis plusieurs années et qui était devenue alarmante. Un effort important sera consacré à l'équipement en grands appareils, les dotations les plus importantes allant aux programmes spatiaux d'exploration de Vénus et d'utilisation du laboratoire Spacelab, à l'achèvement du sous-marin océanographique SM-97, à l'engagement de la construction du réacteur de fusion thermonucléaire TOER-SUPRA, et à la construction de l'Institut de radio-astronomie millimétrique (IRAM).

Pour ce qui est de l'orientation des recherches, une priorité sera donnée à huit programmes inter-organismes définis l'an passé : aliment-nutrition, médicaments et pharmacologie, biotechnologie, microélectronique et applications, météorologie - climatologie, production de combustibles fluides, mécanique-matériaux, technologie et évolution du travail. Les importants crédits attribués au Fonds de la recherche seront le « lubrifiant » de ces programmes, mais serviront aussi à accompagner les efforts de recherche que commencent à faire plusieurs établissements publics régionaux.

MAURICE ARVONNY.

Les principales affectations

En additionnant les autorisations de programme et les crédits de fonctionnement, les différentes dotations de l'enveloppe recherche sont les suivantes (en millions de francs : MF).

● *Secrétariat d'Etat à la recherche* : 710 MF (+ 17,7 %) dont :
— Fonds de la recherche : 525,8 MF (+ 20,5 %).

● *Ministère de l'industrie* : 2 684,8 MF (+ 18,2 %), dont :
— Commissariat à l'énergie atomique (C.E.A.) : 1 503,8 MF (+ 14,2 %) ;
— Centre national d'études spatiales (CNES) : 378,1 MF (+ 10,9 %) ;
— Centre national pour l'exploitation des océans (CNEXO) : 293,4 MF (+ 25,7 %) ;
— Institut national de recherche en informatique et automatique (INRIA) : 104,8 MF (+ 15,2 %) ;
— Commissariat à l'énergie solaire (COMES) : 120,6 MF (+ 48,2 %).

● *Ministère des affaires étrangères* : 429,3 MF (0 %).

● *Ministère de la coopération* : 582,9 MF (+ 17 %).

● *Ministère de l'agriculture* : 1 134,5 MF (+ 19,8 %), dont :
— Institut national de la recherche agronomique (INRA) : 1 083,7 MF (+ 19,9 %).

● *Ministère de l'environnement et du cadre de vie* : 222,2 MF (+ 18,5 %).

● *Ministère des transports* : 303,2 MF (+ 7,8 %).

● *Ministère de la santé et de la sécurité sociale* : 891,9 MF (+ 20,3 %), dont :
— Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) : 747,8 MF (+ 18,4 %) ;
— Institut Pasteur de Paris : 100,1 MF (+ 39,4 %).

● *Ministère des universités* : 5 046,3 MF (+ 18,9 %), dont :
— Centre national de la recherche scientifique (C.N.R.S.) : 4 425,5 MF (+ 18,7 %) ;
— Mission de la recherche : 620,8 MF (+ 20,3 %).

● *Ministère de la culture et de la communication* : 69,2 MF (+ 23,7 %).

● *Autres ministères* (DOM-TOM, intérieur, justice, travail et participation) et *commissariat du Plan* : 94,5 MF (+ 15,2 %).

Pour les grands programmes de développement technologique, qui ne sont plus inclus dans l'enveloppe recherche, mais restent soumis à coordination interministérielle, les dotations prévues sont les suivantes :

● *Programme électronucléaire* : 2 962,5 MF (+ 12,4 %).

● *Activités spatiales* : 1 284,7 MF (+24,9%).

● *Grands programmes aéronautiques civils* : 1 337 MF (+ 9,4 %).

● *ANVAR et soutien à l'innovation* : 536,8 MF (+ 15,2 %).

● *Autres domaines* (océans, solaire, informatique) : 583,4 MF (+ 21,1 %).

● PRECISION. — L'information publiée dans *le Monde* du 3 septembre, relative à l'accord conclu entre Télésystèmes et Pergamon Press pour le développement de banques de données, pouvait faire croire qu'aucun fichier des Chemical Abstracts n'était actuellement disponible sur le réseau français Télésystèmes-Questel. Plusieurs fichiers sont, en fait, déjà accessibles sur ce réseau, mais l'accès au réseau britannique Infoline permettra l'interrogation de fichiers supplémentaires.

RELIGION

● *Mgr Roger Etchegaray, archevêque de Marseille*, a préfacé, en français et en italien, un album de photos, *Visages de la contemplation*, prises dans des monastères d'Italie ou de France par Michele Pellegrino (édit. Apostolat des Editions, Paris, 270 pages, 138 francs environ).

DÉFENSE

EN RÉPONSE A M. HERNU

M. Yvon Bourges justifie son choix de l'avion brésilien Xingu

Le ministre de la défense, M. Yvon Bourges, explique que le choix par la France de l'avion brésilien Xingu de préférence aux avions américains — pour le remplacement des appareils Dassault 315 dans l'armée de l'air et l'aéronavale françaises — est dû aux aptitudes de cet appareil à la mission requise.

Dans sa réponse à une question écrite d'un député socialiste, M. Charles Hernu (*le Monde* du 12 septembre), M. Bourges précise que les besoins, dans l'immédiat, étaient de 41 appareils de ce type, 25 pour l'armée de l'air et 16 pour la marine.

« Il n'existe en production ou en projet aucun avion de construction nationale qui ait les caractéristiques demandées », souligne le ministre, qui note d'autre part que *« aucun des constructeurs étrangers consultés n'a proposé la construction sous licence dans une usine française de l'un des avions en compétition »*.

Les services techniques du ministère de la défense, continue M. Bourges, *ont choisi* le Xingu en fonction de trois critères : l'aptitude à la mission école, les facilités d'entretien et de maintenance, la charge transportée et la distance franchissable en mission de liaison.

Evoquant les relations commerciales, en matière aéronautique, entre la France, les Etats-Unis et le Brésil, M. Bourges fait remarquer : *« Le commerce aéronautique France-Etats-Unis est largement déséquilibré au détriment de la France, alors que, bien au contraire, notre pays entretient de longue date une coopération importante dans ce domaine avec le Brésil, comme vient encore de le montrer récemment la création d'une industrie brésilienne d'hélicoptères avec l'aide de la SNIAS, actionnaire à 50 %. »*

Le ministre précise que l'avion brésilien Xingu qui sera livré à la France comprendra 28 % de fournitures françaises. Il s'agit de la « francisation » de certains équipements de bord de l'avion brésilien pour mieux répondre aux demandes techniques et opérationnelles des états-majors. Mais les avions concurrents — le King-Air 90 de Beechcraft et le Corsair de Cessna — devaient *eux aussi* comprendre le *même* pourcentage de fournitures françaises.

NOMINATIONS MILITAIRES

Les généraux Belfayol, Humbert et Saulnier reçoivent leur quatrième étoile

Sur la proposition de M. Yvon Bourges, ministre de la défense, le conseil des ministres du mercredi 17 septembre a approuvé les promotions et nominations suivantes :

● TERRE. — Est élevé au rang et à l'appellation de général de corps d'armée, le général de division Pierre Belfayol, qui prendra les fonctions de major général de l'armée de terre, le 17 novembre prochain, au départ de leur titulaire actuel, le général de corps d'armée Jacques Bley, admis en deuxième section (réserve).

Sont promus : général de division, le général de brigade Jacques Servranckx ; général de brigade, les colonels René Dupuis, Jean Errier, Paul Lardry, Yves Hailaud, Jean Gossot et Michel Mandaroux (nommé commissaire adjoint aux entreprises de travaux publics et du bâtiment).

Sont nommés : inspecteur de l'infanterie, le général de corps d'armée Jean Biré ; adjoint au général commandant la III[e] région militaire (Rennes) et major régional, le général de division François Bosshardt ; adjoint au général gouverneur militaire de Lyon, le général de brigade Alfred Garen ; commandant la 1[re] division blindée, le général de brigade Arsène Woisard ; adjoint au général *commandant la IV[e] région* militaire (Bordeaux), le général de brigade André Bolloc'h ; chargé de mission auprès du chef d'état-major de l'armée de terre, le général de brigade Bernard Goupil.

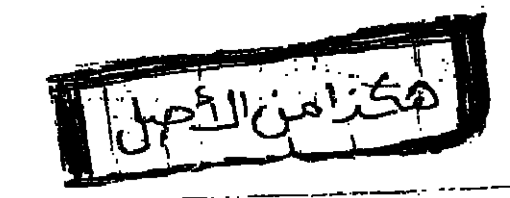
● AIR. — Sont élevés au rang et à l'appellation de général de corps aérien, les généraux de division aérienne Elie Humbert et Jean Saulnier.

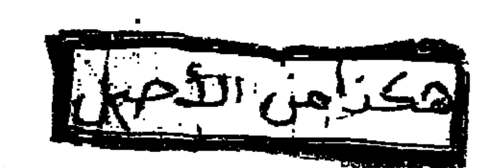
Sont promus : général de division aérienne, le général de brigade aérienne Théodore Mahlberg ; général de brigade aérienne, le colonel Roger Pessidous.

Sont nommés : inspecteur technique de l'armée de l'air, le général de division aérienne Pierre Flachard ; commandant le transport aérien militaire, le général de brigade aérienne Bernard Cornavin.

● GENDARMERIE. — Est promu général de brigade, le colonel Robert Boulé.

● CONTROLE GENERAL DES ARMEES. — Est promu contrôleur général des armées, le contrôleur des armées Jacques Barthélemy.


هكذا من الأصل





Fin de siècle

● *L'outrance de Jean-Edern Hallier.*

AU risque de passer pour béotienne auprès des beaux esprits, je ne crierai pas au chef-d'œuvre devant le nouveau roman de Jean-Edern Hallier, que *je trouve exécrable.* Je ne m'extasierai pas devant la force de sa pensée, qui virevolte à tout vent. Je ne lui reconnaîtrai même pas ce *talent* d'écrivain par lequel certains critiques, à demi-convaincus par l'œuvre, le sauvent : ce serait, à mes yeux, confondre trop souvent la littérature avec le galimatias.

Certes, l'image, la métaphore, travaillent son expression, mais dans la pire incohérence et pour la recherche de l'effet maximum : satisfaire un besoin d'épate. A mes yeux, ce qui m'est servi là, c'est du n'importe quoi qui n'aboutit, à force d'outrance, qu'à du rien du tout.

Le titre, *Fin de siècle,* désigne à la fois l'époque — la nôtre — que décrit le roman et une certaine esthétique née dans les années 1880, quand s'apprêtait à régner le symbolisme et à fleurir les mythologies. Le livre se donne ainsi d'emblée pour le blason d'un monde en décomposition et pour un manifeste littéraire rétro. Pour peindre la décadence, *Jean-Edern Hallier recourt au* pire style décadent. Quel fatras que ce roman où se mêlent des aventures à la Tintin, des légendes celtes, des paroles et des symboles bibliques, des scènes pornographiques, les pollutions nocturnes d'un adolescent, la dénonciation de l'idéologie des droits de l'homme, des images du Cambodge ravagé par la faim, de la Thaïlande corrompue, des « boat people » qu'arnaquent les pirates et que sauve le navire-hôpital de l'Occident, l'*Ile-de-Lumière !* Enfin, une histoire d'amour à laquelle on ne croit goutte, tant l'héroïne, mi-sorcière, mi-sainte, mi-pythie, manque de *chair — sinon de sang puisqu*'elle est affligée de pertes hémorragiques où Jean-Edern Hallier veut voir les menstruations de l'Histoire.

N'importe quoi ! La pire littérature allégorique, qui emprunte ses symboles au corps quand elle prétend dénoncer l'idéologie occidentale coupable de substituer la religion de la santé à celle des cultures.

Fin de siècle, que j'ai lu deux fois — c'est une fois de trop ! — m'a convaincue de son inconsistance, de sa prétention prise pour de l'ambition, de son enflure confondue avec le souffle. Ce mélange de démence et d'enfantillage n'échappe pas à l'auteur, qui prétend s'adresser *« aux idiots et aux génies ».* Je ne suis sans doute ni l'un ni l'autre. Ces variations sur le sperme, le pus, la *merde, et ces correspondances,* tissées entre la lèpre des murs et la maladie des hommes, entre ce manoir breton où agonise un *vieillard* gâteux *et ces terres* asiatiques qui servent de décor aux ébats obscènes d'une goule, me semblent relever de tout autre chose que de la littérature : d'une volonté de choquer à n'importe quel prix, qui ne donne même pas ses lettres de noblesse à l'ordure.

La langue de Jean-Edern Hallier est ronflante, mais elle n'est pas sûre. Elle véhicule de grands mots comme *« abîme », « néant », « éternité », « or du temps »,* mais le sens du mystère, que l'auteur *prétend réveiller,* il le produit à coup d'adjectifs passe-partout : *« indicible », « inconnaissable », « inexplicable », « indéchiffrable », « insondable ».* Il qualifie d' *« obscur »* tout ce qui lui tombe sous la plume : des *« exhortations »,* des *« corridors »,* des *« voiles »,* des *« malédictions »,* des *« soupentes »...*

Qu'on crie au génie devant une telle œuvre ainsi bâclée dans son expression, volontairement scandaleuse dans ses motifs, me consterne. Le véritable déclin de notre monde, que Jean-Edern Hallier n'a pas prévu, c'est celui-là.

JACQUELINE PIATIER.

★ FIN DE SIECLE, de Jean-Edern Hallier, Ed. Albin-Michel, 293 pages. Environ 45 F.

NOTRE « AVENIR INTELLECTUEL » ?

● *Une enquête de la revue* **le Débat.**

LE futur, nous le savons, se plaît à démentir nos espérances autant *que* nos craintes. Il est donc présomptueux de s'employer à le prédire. *Le Débat* s'est pourtant livré à cet exercice en demandant à des chercheurs, des philosophes, des historiens, des écrivains, des journalistes, comment ils envisageaient l' « avenir intellectuel », et en publiant leurs réponses.

Ayant ressenti la mort de Sartre comme la fin d'une époque, les animateurs de la revue ont pensé que le moment était venu de poser la question. S'ils ont choisi de s'adresser uniquement à des représentants de cette génération qui célébra ses vingt ans de la manière la plus enthousiaste *en mai 1968, c'est sans* doute parce qu'elle eut une vision trop séduisante de ses journées futures. Elle s'engouffrait alors dans l'avenir immédiat. Elle s'est contentée ensuite de se glisser, avec des gestes frileux, dans un monde si peu conforme à ce qu'elle avait imaginé. Tandis qu'elle se retrouvait prise dans les complots de la banalité, elle découvrait l'ingratitude comme le visage coutumier de l'Histoire. Quelques-uns n'ont pas survécu à leurs rêves. D'autres se regardent comme des rescapés. Certains *se sont remis si facilement* de leur déception qu'ils sont devenus les complices dociles de l'ordre qu'ils avaient prétendu refuser. Ils poursuivent de nouvelles ambitions, mais elles sont plus petites que les anciennes. Leur désir caché, qu'ils ont trop souvent la faiblesse de trahir, c'est d'être à la mode, puisque la mode règne à Paris.

FRANÇOIS BOTT.

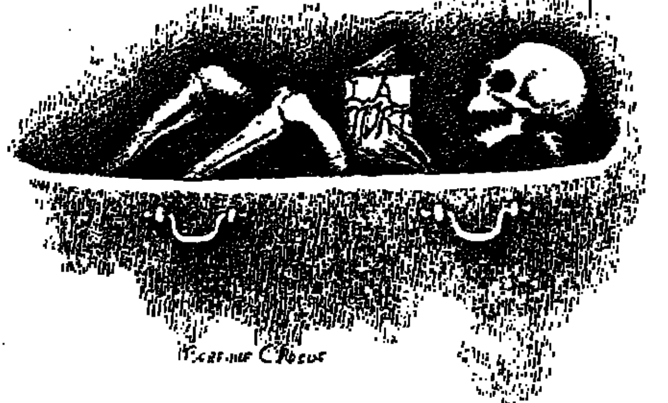
(Lire la suite page 22.)

Peter Handke les mots et la mort

● *Deux œuvres sur la difficulté d'écrire en Allemagne.*

DE tous les écrivains de langue allemande aujourd'hui vivants, Peter Handke est, après Ernst Jünger, mais avant Heinrich Böll et avant Günter Grass, le plus abondamment traduit chez nous.

Ecrits à huit ans d'intervalle, deux livres de Handke nouvellement traduits nous font découvrir l'étonnant parcours de cet écrivain parti d'une mise en question si radicale du langage que l'on a pu se demander si, n'ayant plus rien à dire, il ne finirait pas par se taire, pour aboutir aujourd'hui à une sorte de classicisme.


★ Dessin de Bérénice CLEEVE.

Bienvenue au conseil d'administration est paru en Allemagne en 1967, soit un an à peine après la fameuse déclaration de guerre du jeune Handke, alors âgé de vingt-quatre ans, contre l' « incapacité à décrire la réalité » propre aux écrivains du « Groupe 47 », à l'époque l'institution la plus puissante de l'establishment littéraire d'outre-Rhin. Il s'agit d'un recueil de textes, certains dépassant à peine une douzaine de lignes, dont la figure centrale, tantôt présentée avec la brutalité d'un coup de massue, tantôt, au *contraire, masquée, dissimulée* en filigrane à travers les méandres de l'écriture, est toujours la mort. Une mort chaque fois violente et dans le déroulement de laquelle le lecteur est, bon gré mal gré, entraîné, impliqué en quelque sorte. Une première version tronquée de ce recueil a d'ailleurs paru en 1971 sous le titre *Mort complice.*

Dans le texte qui donne son titre actuel au livre, le discours d'un président de société venu annoncer à ses actionnaires le montant de leurs dividendes s'achève au milieu des craquements de la charpente et des hurlements de la tempête en un appel au secours adressé au lecteur. Dans *Récit d'un témoin oculaire,* le lecteur se retrouve lui-même dans la situation du *témoin* qui assiste sans intervenir à un atroce assassinat : la décapitation effectuée au moyen d'une machine à couper les bet*teraves sur la personne de son* tuteur par un débile mental. Dans *l'Incendie,* dont l'action se déroule sous un chapiteau de cirque, l'auteur *jongle si diaboliquement* avec les temps et les personnes des verbes que le lecteur se demande si l'incendie évoqué en contrepoint de trapèze et des facéties du clown fait partie du programme ou s'il n'est pas lui-même, comme dans les récits de Robbe-Grillet, l'auteur, en imagination, du forfait.

Un pastiche

L'une des particularités des différents textes de *Bienvenue au conseil d'administration* est, au demeurant, de se présenter toujours comme un pastiche : pastiche de style juridique qui confère, par exemple, à la mise en place de la mort dans *Etat de siège* un caractère *fonctionnel.* Pastiche du roman de Far-West dans *Sacramento. Epreuve n° 1* et *Epreuve n° 2* sont calqués *sur les Anecdotes de Kleist. Le Procès,* dédié d'ailleurs à Franz K., se présente comme un remake du *Procès* de Kafka. Il ne s'agit pas là d'un jeu gratuit, mais d'une méthode d'écriture choisie dans un but précis, à savoir, comme l'écrit dans la préface G.A. Goldschmidt, le traducteur habituel et éclairé de Handke, *« montrer l'inadéquation du langage à ce qu'il exprime, en l'occurrence la mort, devant laquelle la parole se recroqueville, se tasse, s'annule ».*

S'agissant du script écrit par Peter Handke pour le film réalisé en 1974 par Wim Wenders, *Faux mouvement* n'est pas, à proprement parler, un *texte* destiné à la lecture. Mais la distinction est oiseuse lorsqu'on sait combien l'écriture de Handke, purement *descriptive, comme* celle du nouveau roman français, ressemble en vérité à un scénario de cinéma. Une fois de plus, c'est à la littérature, en l'occurrence au plus célèbre des « romans d'initiation » germaniques, le *Wilhelm Meister* de Goethe, qu'il emprunte le support de son récit. Mais l'optique est toute différente de celle de *Bienvenue au conseil d'administration.* Il ne s'agit plus de dénoncer le caractère coercitif du langage, mais de modifier l'appréhension du réel chez le lecteur et d'amener celui-ci à découvrir l'autre réalité qui se cache derrière les apparences.

Muni, en guise de bagage, des *Scènes de la vie d'un propre à rien* d'Eichendorff et de *l'Education sentimentale* de Flaubert, *deux autres célèbres romans* d'initiation, le héros de *Faux mouvement* (il s'appelle Wilhelm Meister, comme chez Goethe, et voudrait devenir écrivain) *quitte* sa maison pour parcourir l'Allemagne, du nord au sud, en vue d'en *« savoir plus sur lui-même ».* En cours de route, d'autres personnages se joignent à lui. Un vieil homme, poursuivi par le remords d'avoir tué un juif sous le nazisme, accompagné d'une adolescente nommée Mignon, toujours comme chez Goethe. Une actrice, un poète... Un industriel qui reçoit les voyageurs dans son château se suicide au petit matin, après avoir soliloqué une partie de la nuit sur les « âmes mortes de l'Allemagne » et sur la solitude, masquée, dans ce pays, *« par tous ces visages perfidement dépouillés d'âme qui errent comme des fantômes de par les supermarchés, les aires de repos, les zones piétonnières ».* Au *hasard des rencontres qui jalonnent* cette pérégrination à travers une Allemagne mécanisée, déshumanisée, bref si éloignée de *celle de Goethe, la vision du* monde du héros évolue. La nostalgie d'une autre manière de vivre se fait jour.

Confession de Peter Handke lui-même. Réflexion sur l'art, sur la difficulté d'écrire en Allemagne, sur la *difficulté* d'être allemand... *Faux mouvement* est tout cela. A la fin de ce petit texte (100 pages) si dense, le héros se retrouve seul, sur la cime enneigée de la Zugspitze, le point culminant de l'Allemagne. Un bruit de machine à écrire recouvre peu à peu le bruit de la tempête. Dans la version filmée, une dernière phrase du héros expliquait le titre énigmatique de l'œuvre. « *J'avais l'impression,* déclarait-il, *que quelque chose m'avait échappé. Qu'à chaque nouveau mouvement quelque chose continuait à m'échapper.* »

JEAN-LOUIS DE RAMBURES.

★ BIENVENUE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION, 192 p., et FAUX MOUVEMENT, 96 p., de Peter Handke. Traduits de l'allemand par G.-A. Goldschmidt. Christian Bourgois. Environ 53 F et 43 F.

LA TONDUE, de Guy Croussy
LA RAISON DES FOUS, de Guy Lagorce

RIGUEUR

IL y a deux usages romanesques du passé. Ou la fiction cherche à faire *revivre* des événements, l'esprit d'un temps, le parfum d'une époque ; ou bien elle ne garde de l'histoire que des situations fortes, avec une prédilection pour les guerres, qui en sont riches. Parmi les nombreux *romans de la rentrée* qui se *situent pendant le dernier conflit* mondial, ceux de Guy Croussy et de Guy Lagorce appartiennent nettement au second genre. Les règlements de comptes de la Libération auxquels ils renvoient sont moins *restitués et expliqués qu'utilisés, à raison de leur exemplarité* morale, ou de leur charge dramatique.

BIEN sûr, *la Tondue,* par son seul titre, évoque 1944. Le livre ne pouvait guère se passer à un autre *moment :* par chance, il n'existe pas trop d'exemples, dans notre histoire, de femmes rasées par leurs voisins, sans délai ni preuve, souvent pour de vagues ragots. Il a fallu une occupation *étrangère, toujours révélatrice des pires instincts.*

La mère de l'adolescent à qui Guy Croussy prête sa plume fait donc partie des centaines de femmes, des milliers peut-être, que les « résistants » ont humiliées publiquement et bannies de chez elles, en 1944, pour avoir, disait-on alors, *« fricoté avec les Allemands ».* Pire : elle est de celles, moins nombreuses, mais il y en eut, pour qui il s'agissait d'une monstrueuse méprise. Veuve d'un *passeur d'aviateurs alliés,* elle-même résistante dès 1942, elle s'était contentée de porter secours à un Allemand blessé.

Voilà pour les circonstances datées. Le reste du roman pourrait se dérouler à une tout autre époque. Ce n'est pas un défaut : c'est ainsi. Le narrateur n'explique pas comment l'erreur a été commise, ni pourquoi elle *reste* impunie. Et pour cause ! C'est un enfant qui parle. Il a vu la scène en écolier, à qui on prétendait la présenter comme une leçon de morale, et en fils bafoué, bientôt persécuté à son tour.

DE la préfecture où les autorités l'ont accueillie et employée, à *défaut* de *lui* rendre justice dans son village, la mère écrira à son fils, et finira par le retrouver. Mais ses lettres et ses effusions ont quelque chose de peu naturel. L'auteur abandonne le personnage à l' « étrange fierté » qui l'a perdu aux yeux de ses justiciers. Il lui préfère une galerie de silhouettes secondaires.

Au *vrai,* son propos est moins le choc de la tonsure et de la séparation que ce qui s'en est ensuivi pour l'enfant : l'Assistance publique et son climat pré-carcéral, le placement chez des bourgeois stupides et des bateliers victimes de leurs affréteurs, l'inportance grandissante du grand-père.

Tel est le sujet véritable de *la Tondue :* comment ce vieux cordonnier remplace peu à peu, dans le cœur du petit héros, les deux parents disparus. Comment il lui enseigne les beautés changeantes de la nature et les joies d'un métier où l'homme reste son maître. Comment, enfin, il rétablit un peu de justice et de morale dans un monde où la paix a laissé subsister violence et arbitraire.

JUSQU'ICI, Croussy paraissait plutôt curieux des rouages de notre société technocratique et des ambitions revanchardes qui s'y déchaînent : dans *le Loup-cervier,* notamment, et *le Chasseur de têtes. La Tondue* manifeste une attention, qu'on soupçonnait avec *les Bleuets,* pour le petit peuple du Nord, dont il est familier. Le souci éthique de

Par Bertrand Poirot-Delpech

contribuer à adoucir les liens des hommes entre eux et avec la nature l'emporte sur les coquetteries dont s'accompagnent souvent *les vocations littéraires.*

Il ne s'agit pas, pour l'écrivain, de braver vaguement quelques interdits moraux et esthétiques pour poser à l' *« aristo » visionnaire, mais d'épouser et de servir humble*ment la cause des humiliés. En nos temps de littérature sans provisions, comme on le dit des chèques, et de bluffs orchestrés, pareille rigueur devient mieux qu'héroïque : originale.

PAR-DELA le cadre de l'année 44, un même sérieux d'artisan ennemi des impostures rapproche Lagorce de Croussy. A ceci près que Lagorce semble mettre un *point* d'honneur, plus *encore* que Croussy, à *distraire* le lecteur par des surprises continuelles.

Comme *la Tondue, la Raison des fous* a pour décor la Libération, et pour ressort la vengeance expéditive qu'y exercèrent certains résistants contre d'authentiques patriotes, coupables seulement d'humanité envers l'ennemi. Ici, c'est un jeune maquisard du Sud-Ouest qui a été abattu froidement *par des frères d'armes pour avoir sauvé la vie, comme la* Tondue, à un Allemand blessé. De ces affaires que le temps n'efface pas, toujours prêtes à rebondir chaque fois que disparaissent les témoins.

Justement, le père du maquisard exécuté vient de mourir. Après trente-six ans, frères, sœurs, voisins, se retrouvent à l'enterrement, ainsi que l'Allemand sauvé jadis par le fils du défunt. Les langues se délient. La vérité menace d'exploser. Sautera, sautera pas ? Le fil narratif serpente et se consume comme un cordon de mise à feu...

LA réputation de la Résistance est décidément bien *malmenée, en cet automne 1980. On veut espérer* que, en exploitant presque exclusivement ses méfaits, les romanciers qui ne l'ont pas vécue ne font que rappeler des choses un peu trop tues jusque-là, qu'ils subissent l'actuelle idéologie des Droits de l'homme, et non la nostalgie vichyssoise telle qu'elle s'est réveillée ces années dernières.

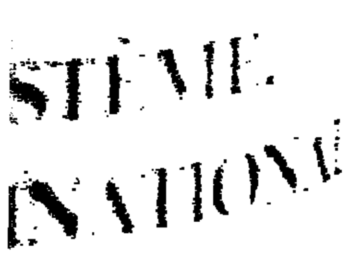
Lagorce, quant à lui, ne voit manifestement dans les *règlements de comptes différés de la Libération que leurs* ressources en suspens. Il semble ne compter que sur ce dernier, d'une façon générale, pour soutenir l'intérêt. Pas une page qui ne relance l'action, qui n'apporte une révé*lation.*

Ce souci de tenir continuellement en haleine ne va pas sans une certaine défiance, ni une certaine négligence, du plaisir littéraire proprement dit. Rien ne distingue *la Raison des fous,* dans la forme, des « scripts » d'où naissent les films. Lagorce se conduit plus en scénariste évitant le moindre temps mort qu'en *romancier* curieux des êtres, des ambiances et des richesses spécifiques de l'écriture. La seule réflexion qui survit au dénouement de l'intrigue porte, sans nouveauté flagrante, sur les conséquences que peut avoir, dans certains cas limites, l'exhumation d'une vérité enfouie. Et les plaisirs de lecture sont d'impatience, non de délectation. Comme Croussy, Lagorce se garde de jouer au génie qui va bousculer la planète et la langue. Il fait son métier de distraire, d'intéresser.

Trop modestes, sans *doute. Mais* leurs livres, jugés à l'aune de leurs ambitions, sont de pleines réussites. Et cette conscience courageuse de leurs limites rassurent quant à l'avenir de la littérature plus que certaines mégalomanies.

★ LA TONDUE, de Guy Groussy, Grasset, 318 pages. Environ... 59,00 F.

★ LA RAISON DES FOUS, de Guy Lagorce, Grasset, 250 pages, *Environ... 49,80 F.*



la vie littéraire

L'édition en 1979 : des signes de fragilité

Malgré un résultat global légèrement positif, les statistiques de l'édition française pour 1979, qui viennent d'être rendues publiques (1), font apparaître des signes de fragilité et des tendances à la baisse.

Le chiffre d'affaires des quatre cent quatre maisons retenues dans l'enquête du Syndicat national de l'édition s'élève à 5 500 millions de francs, soit une progression de l'ordre de 10,7 % par rapport à 1978. Compte tenu de la hausse des prix dans l'édition (8,3 %), la croissance réelle est estimée entre 1 et 2 % selon les modes de calcul. La hausse des prix dans l'édition ayant été inférieure à celle du coût général de la vie (11,8 %), lui-même inférieur aux hausses subies par les fournitures (papier, encre, etc.), les marges sont généralement en baisse. En 1979, 30,6 % des maisons d'édition ont eu un chiffre d'affaires inférieur à celui de 1978 (24 % en 1978 par rapport à 1977), ce qui signifie qu'un nombre croissant d'entreprises éprouvent des difficultés, notamment parmi les petites affaires.

Si l'on observe le nombre de titres, le pourcentage d'augmentation s'est limité à 0,4 % (26 687 en 1979 contre 26 584 en 1978), les réimpressions ayant même régressé de 1,9 %, tandis que les nouveautés augmentent de 2,1 %. Dans de nombreuses catégories de livres, le nombre de nouveautés publiées en 1979 a été inférieur à l'année précédente. Les livres d'érudition, en particulier, connaissent une chute de 20 %. C'est le secteur du livre d'art qui est toujours en pointe (+ 56 %), suivi par les livres pour la jeunesse (+ 19 %).

La production en exemplaires, déduction faite de la forte progression des livres de poche, est en baisse de 6,3 % (256,9 millions d'exemplaires en 1979, contre 274,3 millions en 1978).

La production des livres en format de poche est passée, elle, de 100,3 millions d'exemplaires à 114,7 millions (+ 14, 4%), avec une part de nouveautés qui atteint 28 %. Ces livres représentent 30 % de la production totale (contre 26,8 % en 1978). En littérature, 68 % des livres sont en format de poche. A elle seule, la production de romans sentimentaux « Harlequin » atteint 14 millions de volumes.

Il apparaît, enfin, que les stocks se sont alourdis : alors que, au cours de l'année 1978, les stocks en exemplaires s'étaient accrus de 0,2 %, et les stocks en valeur de 11,2 %, ils se sont accrus respectivement de 10 % et de 16,4 %.

Quant au chiffre d'affaires à l'étranger, qui s'est élevé en 1979 à 692 millions de francs, il a progressé moins vite que sur le marché intérieur. Il a représenté 12,6 % du chiffre d'affaires total de l'édition, contre 13,1 %.

Il faut noter encore que le nouveau régime des prix décidé par M. Monory, et entré en vigueur le 1er juillet 1979, n'avait pu donner tous ses effets. Ce sont les chiffres de 1980 qui indiqueront pleinement si les tendances apparues en 1979 marquaient une période d'adaptation ou annonçaient une crise plus profonde.

(1) Elles sont disponibles au service des relations publiques du S.N.E., 117, boulevard Saint-Germain, 75006 Paris. Tél. : 329-21-01.

Nouvelles collections

Plusieurs collections sont lancées au cours de cette rentrée éditoriale :

— « Double » est une collection de « poche » que les Editions de Minuit inaugurent avec quatre titres puisés dans leur fonds. Il s'agit de *la Modification*, de Michel Butor ; de *Moderato cantabile*, de Marguerite Duras ; de *l'Automne à Pékin*, de Boris Vian, et de *la Maison de rendez-vous*, d'Alain Robbe-Grillet. Chaque ouvrage, vendu de 13 à 22 F et tiré à vingt mille exemplaires, inclut un texte de présentation de l'œuvre et de l'auteur ;

— « La mémoire du siècle » est aussi une collection de « poche ». Dirigée par André Versaille aux Editions belges Complexe, elle se propose de publier des textes inédits consacrés aux événements importants du vingtième siècle restitués dans le contexte social et psychologique de leur époque. Parmi les premières études annoncées figurent des ouvrages de Gérard Chaliand et Yves Ternon *(1915-1917 : le Génocide des Arméniens)* ; d'Henri Michel *(1939 : La deuxième guerre mondiale éclate)* ; de Marc Ferro *(1917 : l'Occident devant la révolution soviétique)*, de Fred Kupferman *(1944-1946 : le Procès de Vichy : Pucheu, Pétain, Laval)*, etc. ;

— « Les classiques de la politique », dirigée, chez Garnier, par Claude Nicolet, professeur d'histoire ancienne à la Sorbonne, publiera des ouvrages, principalement des dix-huitième et dix-neuvième siècles, ayant joué un rôle important dans l'histoire des doctrines ou des idées politiques du monde moderne et contemporain. Chaque volume, confié à un spécialiste, comprendra une introduction générale sur l'auteur, une présentation de l'œuvre, une bibliographie et des notes. Le premier ouvrage réunit deux essais (l'un de 1793, l'autre de 1795) de Volney : *la Loi naturelle ou catéchisme républicain, Leçons d'histoire*. L'introduction et les notes sont dues à Jean Gaulmier, auteur de nombreux travaux sur Volney et le groupe des idéologues ;

— « Harmoniques », dirigée par Jean-Michel Nectoux aux Editions Flammarion, présentera principalement des écrits de musiciens, des études de sociologie musicale et une histoire de la musique en France. Après *la Correspondance de Gabriel Fauré*, présentée et annotée par J.-M. Nectoux, qui vient de paraître, est prévu pour le mois de novembre un ouvrage de James R. Anthony : *la Musique en France à l'époque baroque* ;

— « Les grands photographes », animée par Jean-Luc Monterosso chez Belfond, réunira des textes analysant le travail des grands photographes de notre temps accompagnés de photos inédites. Serge Bramly ouvrira la collection avec un ouvrage sur *Man Ray*. A noter aussi, chez Belfond, une collection de reprints de classiques de la gastronomie : « La bibliothèque gourmande » ;

— « Libre échange », dirigée par Florin Aftalion et Georges Gallois-Hamono, aux Presses universitaires de France, traitera des grands problèmes de choix de notre société, tels que le rôle et la place de l'Etat, la justice sociale, la réglementation du marché et du pouvoir politique, etc. Les auteurs, français ou étrangers, feront connaître un « *point de vue authentiquement libéral* » aussi bien aux enseignants et étudiants qu'à un plus vaste public. Parmi les premiers titres à paraître figurent des ouvrages de F.A. Hayek *(Loi, législation et liberté*, deux volumes) et de Pierre Lemeux *(Du libéralisme à l'anarcho-capitalisme)*. Chez le même éditeur, une autre collection, « Mathématiques », dirigée par Paul Deheuvels, exposera des sujets prévus aux programmes de mathématiques de haut niveau.

« DONNEZ UN LIVRE A CEUX QUE VOUS AIMEZ »

Le dimanche 24 mai 1981, le mot d'ordre général sera : « *Donnez un livre à ceux que vous aimez* ». Ce jour-là, en effet, une fête du livre sera célébrée à l'initiative des éditeurs qui espèrent, en recommençant chaque année, qu'elle entrera dans la tradition, à l'instar de la fête des mères ou du muguet.

Cette manifestation sera le temps fort d'un Salon du livre qui siègera au Grand Palais, à Paris, du vendredi 22 au mercredi 27 mai. Tous les éditeurs francophones, membres ou non du Syndicat national de l'édition, pourront présenter la totalité de leur fonds. Le S.N.E. convie les professionnels intéressés par le livre et la lecture (libraires, brocheurs, imprimeurs, journalistes, auteurs, bibliothécaires et enseignants) à s'associer à cet événement (1). Les éditeurs envisagent de mettre à leur disposition, en particulier à celle des libraires, une somme importante dégagée par un pourcentage prélevé sur les ventes réalisées au cours du Salon du livre.

(1) Renseignements : Syndicat national de l'édition, 117, boulevard Saint-Germain, 75006 Paris. Téléphone : 329-21-01.

Louise Weiss et ses combats pour les femmes

On fait bien de rééditer sous ce titre précis, le tome III des *Mémoires d'une européenne*, en détachant ainsi de l'histoire tout court cette phase décisive de l'histoire du féminisme. Aujourd'hui que personne n'ose plus contester, au moins dans le principe, le droit des femmes à l'égalité, on n'imagine pas ce qu'était, à la veille de la guerre encore, le refus — droit de vote en tête — hostile, méprisant, qui allait de la gaudriole à l'injure, non seulement dans la rue, mais du haut de la tribune patriarcale du Sénat (échantillon : « *Ces dames voudraient être députés, qu'elles restent ce qu'elles sont : des putes.* »)

La stratégie d_ la riposte défensive et offensive est décrite ici par la stratège en chef, avec autant d'humour que de vigueur. La violence passive en était un élément efficace et pittoresque. Ainsi, des femmes enchaînées les unes aux autres et aux réverbères, barrant à toute circulation la rue Royale, tout le temps qu'il fallut pour scier les chaînes : le blocus du ministère de la marine. Nos marins-pêcheurs sont des petits garçons auprès de ces pécheresses en révolte.

Louise Weiss rappelle que le Front populaire lui-même ne fit rien pour les femmes. Sinon engager trois sous-ministresses, alibis, otages, prisonnières ravies de l'être, et qui ne firent plus aucune allusion à la cause féministe. Précurseurs, elles aussi. Nous savons maintenant que les femmes vraiment au pouvoir se comportent exactement, hélas ! comme des hommes. C'est pas la peine, non pas la peine assurément, de changer le sexe du gouvernement. — Y. F.

* *Combats pour les femmes*, de L. Weiss. Albin Michel, 272 pages.

Proust et la croyance celtique

« La « croyance celtique » et l'organisation des idées dans *A la Recherche du temps perdu* » était le titre, quelque peu énigmatique, de la communication du professeur Alain de Lattre, de la faculté des lettres de Nice, au colloque de la Société des amis de Marcel Proust. Comme chaque année, le premier dimanche de septembre, cette manifestation réunit, on le sait, à Illiers-Combray, en Eure-et-Loir, des proustiens du monde entier. Le colloque de 1980 a donné lieu à l'exposé d'un philosophe « rêveur » mais efficace, exposé singulièrement profond et éclairant sur l'œuvre de Proust. Cette « croyance celtique », que le narrateur mentionne comme « très raisonnable » au début de la *Recherche*, et qui s'apparente à une doctrine de la transmigration des âmes, suggère trois thèmes : « séparation », « contingence » et « résurrection », qui ouvrent la voie à une autre lecture féconde de ce texte inépuisable.

Cette communication sera publiée dans le bulletin annuel de la Société des amis de Marcel Proust, B.P. 25, 28120 Illiers-Combray.

A. B.

vient de paraître

Romans

CLAUDE BRAMI : *le Garçon sur la colline*. — La rencontre d'un enfant de treize ans et d'un étranger fait resurgir un passé douloureux et débouche sur le cauchemar. Par l'auteur de *la Plus Longue Course d'Abraham Coles, chauffeur de taxi*, grand prix de littérature policière 1977. (Denoël, 252 p.)

NATACHA MICHEL : *le Repos de Penthésilée*. — Dans une Europe dévastée par la guerre moderne, l'armée des Amazones rencontre celle des partisans et Penthésilée s'éprend d'Achille. Une transposition et une recomposition du mythe des Amazones. Par l'auteur de *la Chine européenne*. (Gallimard, 210 p.)

Histoire

JACQUES CHASTENET : *l'Epopée des vins de Bordeaux*. — Les heurs et malheurs des vignobles bordelais, deux fois millénaires, contée par un historien qui fut aussi un viticulteur. (Librairie académique Perrin, 223 p.)

REGINE PERNOUD : *la Femme au temps des cathédrales*. — Essai érudit sur le libéralisme médiéval. (Stock, 305 p.)

JEAN CHARLES, JACQUES GIRAUD et collaborateurs : *le Congrès de Tours*. — Un dossier sur l'événement : le texte des débats, le vote des fédérations. (Editions sociales, 915 p.)

Lettres étrangères

JORGE LUIS BORGES : *Livre de préfaces*. — Ecrits de 1923 à 1974, des textes consacrés à Swedenborg ou à Shakespeare, à Whitman, Cervantès, James ou Carlyle, par l'auteur d'*Enquêtes*. Traduit de l'espagnol par Françoise-Marie Rosset.

Suivi d'*Essai d'autobiographie*, traduit de l'anglais par Michel Seymour Tripier. (Gallimard, col. Du monde entier, 296 p.)

WILLIAM FAULKNER : *Monnaie de singe*. — Réédition du premier roman — paru en 1927 aux Etats-Unis — du grand auteur sudiste. En Caroline du Sud, un grand blessé de guerre agonise. Traduit de l'américain par Maxime Gaucher (Flammarion, 352 p.)

ANTHOLOGIE DE LA PROSE ISRAELIENNE. — Douze nouvelles qui font apparaître l'image de la société israélienne, vue de l'intérieur, avec ses diverses composantes, ses aspirations, ses souvenirs. Traduites de l'hébreu. Textes choisis par Mireille Hadas-Lebel. Albin Michel (Présence du judaïsme, 304 p.)

Critique littéraire

PIERRE GAMARRA : *Mes lectures pour tous*. — Un choix de chroniques du directeur de la revue *Europe* publiées dans *la Vie ouvrière*, qui initie à la pratique de la lecture et aux grands courants littéraires. (E.F.R., 319 p.)

CARMELO SAMONA : *Frères*. — Un homme invente, pour divertir son frère malade, un cruel complexe de jeux et de voyages. Traduit de l'italien par Soula Aghion. (Flammarion, 174 p.)

HENRI MITTERAND : *le Discours du roman*. — Une analyse du roman réaliste des dix-neuvième et vingtième siècles, où se complètent critique matérialiste et critique formaliste. (PUF, 266 p.)

Théâtre

VACLAV HAVEL : *Audience, Vernissage, Pétition*. — Trois pièces en un acte de l'auteur tchèque interdit de représentation depuis 1968 dans son pays, suivies d'une *Lettre ouverte à G. Husak* et du texte intégral du *Manifeste du mouvement de la Charte 77*. Traduit du tchèque par Marcel Aymonin et Stephan Meldegg. Préface de Milan Kundera. (Gallimard, 244 p.)

MICHEL VOVELLE : *Ville et Campagne au dix-huitième siècle* (Chartres et la Beauce). — Structures agraires, révolution et brigandage en 1792. Préface d'Ernest Labrousse. (Editions sociales, 306 p.)

en bref

● LA « RECEPTION » DES « MAXIMES » DE LA ROCHEFOUCAULD en France et à l'étranger depuis le dix-septième siècle est le thème du colloque international qui, à l'occasion du tricentenaire de la mort du moraliste, se tiendra du 26 au 28 septembre à l'hôtel de ville d'Angoulême.

● DANS L'ARTICLE DE ROBERT CORNEVIN sur l'ouvrage de Philippe Decraene « le Mali » (« le Monde des livres » du 12 septembre), il était dit : « Le Mali est, après le Zaïre, le plus peuplé des pays d'Afrique ». Il s'agissait, bien sûr, des pays d'Afrique francophone.

● L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DES CRITIQUES LITTERAIRES, qui a tenu récemment son VIe Congrès, en Finlande, s'est préoccupée des lecteurs futurs, c'est-à-dire les enfants et la jeunesse. « Sans eux, indique le congrès dans sa résolution finale, non seulement la littérature, mais la culture en général, n'auront pas de lendemains. Les congressistes ne peuvent qu'être profondément inquiets en apprenant que certains pays, dans le contexte de réformes scolaires, réduisent l'enseignement de la littérature. Les critiques littéraires font appel aux gouvernements des pays en question en rappelant que cet enseignement contribue à préserver l'héritage humaniste comme l'indépendance des peuples. Il doit conserver sa place dans les programmes des écoles et des universités. »

romans

La mémoire de l'occupation

Pierre Joffroy sur « les Petits Chemins de l'abîme »

● ***Une épopée burlesque et vertigineuse.***

QUEL livre ! Et combien le critique se sent cette fois intimidé ! Proust écrit quelque part qu'une œuvre établit la hauteur à laquelle il faut la juger, par la culture, le travail et la nature de l'ambition qui y sont impliqués. Premier roman d'un journaliste et écrivain qui fut longtemps chroniqueur judiciaire dans un quotidien de Lyon, puis grand reporter, auteur de plusieurs récits, de pièces de théâtre et d'enquêtes historiques (dont un *Eichmann par Eichmann (1)*, *les Petits Chemins de l'abîme*, de Pierre Joffroy, est de toute évidence l'œuvre d'une vie, un livre porté par la plus haute exigence, le résultat d'années et d'années de travail, de méditation, d'une connaissance profondément vécue de l'histoire contemporaine, d'une culture (notamment judaïque) vaste et diverse, et surtout d'une expérience morale exceptionnelle. Si ce roman appelle une comparaison, je ne vois que les ouvrages d'Albert Cohen, avec lesquels on puisse le comparer. C'est dire qu'un tel livre risque de connaître la solitude du coureur de *fond dans une compétition* littéraire où dominent les ambitions médiocres du succès argent comptant.

Ebriété verbale

Quatre cent quinze grandes pages *tourbillonnaires*, *soulevées* par une sorte d'ébriété verbale qu'on devine voulue et maîtrisée, un festival d'écritures parodiques, joueuses, inventives, une fresque ésotérique qui ne cesse de désigner ses codes sans en livrer toutes les clés, une histoire mystérieuse qui s'étoile en myriades de récits, une épopée burlesque traversée par des grandes interrogations métaphysiques, une spectrographie de l'Occident aux allures de polar et à l'inspiration picaresque, un roman d'amour qui laisse le lecteur frustré autant que le resteront ses amants-héros, un roman historique sur la France de 1943 à 1968, dont les personnages *relèvent de la fantasmagorie* sans cesser d'appartenir au quotidien le plus banal, un comique grimaçant, qui fait moins rire ou même *sourire* qu'il n'éberlue en mélangeant la farce, la *sentimentalité*, *l'effroi*, la poésie et l'ironie, comme s'il recouvrait fragilement d'obscurs gouffres de détresse, un dispositif typographique et un goût de l'expérience littéraire qui rappellent les jeux maniaques et virtuoses de *la Vie, mode d'emploi*, de Georges Perec, ces *Petits Chemins de l'abîme* sont un grand roman qu'on ne sait trop par quel bout prendre.

Son originalité tient plus à sa texture et à ses thèmes qu'au récit ni réaliste ni fantaisiste qui articule sa matière touffue. Mais, puisqu'il faut bien, ici, accrocher un fil de l'écheveau, on va quand même tenter de dire de quoi il retourne. D'une lettre, d'abord. Ou plutôt d'une enveloppe vide reçue, en avril 1968, par un minable avocat de Lyon. *Il y voit une menace qui* ne peut venir que de l'homme à qui il a fait jadis le plus grand tort : Elie Sébastiani, un ancien camarade d'études, juif dont le frère maquisard a été tué en *1944* par les Allemands, sur dénonciation. Pour se disculper de cette mort, l'avocat veut retrouver Elie. Il fait appel à une ancienne amie de celui-ci, Blandine, mémorable Blandine, richement mariée aujourd'hui, mais qui est tombée rétrospectivement amoureuse du jeune *juif* pourchassé dont elle avait repoussé l'amour vingt-quatre ans plus tôt. Là-dessus se greffe une histoire de conspiration imaginée dans son délire policier par un inspecteur lyonnais malchanceux : Elie serait l'un des chefs d'une mystérieuse organisation, l'I.S. (Internationale siméonienne — et non pas situationniste), dirigée par un rabbin, et qui comploterait contre l'Occident tout entier. L'avocat et Blandine, accompagnés par un beatnik américain héritier de la fabuleuse fortune d'un père gangster, retrouvent à Paris Elie devenu modeste *opticien* à l'enseigne de « Bonjour lunettes, adieu fillettes ». C'est un homme qui se consume dans le souvenir de son amour et du mal absolu perpétré contre les siens. Lorsqu'il *revoit* Blandine, *il comprend* que leur amour, qu'il avait porté seul, a été maintenant repris en charge par celle qu'il ne peut plus aimer, et qu'ainsi leur histoire continue.

Le procès de Dieu

Dans la boutique de l'opticien, ce 10 mai 1968, alors que le Quartier latin se hérisse de barricades et les murs de slogans de l'I.S., se tient, devant l'avo*cat, le policier et quelques* comparses, le procès de Dieu, instruit avec une redoutable subtilité talmudique par le rabbin à travers celui d'un Teuton absent nommé Schikelgruber, tueur d'enfants, et qui n'est autre que Hitler vivant, incarnation du Mal. C'est bien d'un complot qu'il s'agit, un complot généreux contre l'Histoire qu'il faut faire revenir avant 1933. La venue du messie est subordonnée à l'assimilation du Mal et à la rédemption du passé par le pardon accordé à Schikelgruber et sa transformation en rabbin. L'avocat, ancien garde-franc de la Milice, s'identifie à Schikelgruber et demande à Elie de lui pardonner comme tel, mais Elie ne l'a même pas reconnu. Sans souci de régler ses comptes, il aura à continuer la lutte des siens contre les Schikelgruber et à se donner raison, enfin.

Allez donc résumer un tel livre! Vous imaginez *Belle du seigneur* résumé ? Ajoutons simplement qu'au moment où l'on assiste à un renouveau de la pensée juive ce livre, qui est de littérature pure, prend place parmi les œuvres durables de ce que les manuels pourront appeler le « roman juif français ». Pas plus que le « roman juif américain », il ne peut être goûté seulement par un public de culture juive. Le parpaillot bibliquement inculte que je suis n'a sans doute pas saisi toutes les allusions de ce roman bizarre et inspiré, il n'en a pas moins été emporté par son souffle baroque. En mettant au jour la profondeur maudite de notre présent, la collaboration, et en liant la Résistance au soulèvement d'innocence de mai 68, Pierre Joffroy brasse vertigineusement notre histoire dans sa dimension métaphysique, mais il le fait sans se monter le coup, sans grandiloquence à la Malraux. *Les Petits Chemins de l'abîme* est de ces livres rares et difficiles dont on sait en les lisant qu'on les relira.

MICHEL CONTAT.

★ **LES PETITS CHEMINS DE L'ABIME, de Pierre Joffroy. Editions Ramsay, coll. Mots, 416 pages. Environ 65 F.**

(1) En collaboration avec Karin Königseder, éditions Grasset.

Les rêves perdus des années noires

● ***La mère lointaine de Pascal Sevran, et les enfants tristes d'Alain Buhler.***

ON a beau dire : la nostalgie reste ce qu'elle était. Tout au moins si l'on en juge par le talent de Pascal Sevran, à qui elle sied, comme ces demi-teintes qui rassurent les femmes mûrissantes sur leur pouvoir de séduction. Mais c'est moins l'âge de l'auteur qui est ici en cause (il n'a que trente-quatre ans) que le thème qu'il a choisi.

Vichy Dancing, le deuxième roman d'un écrivain que le prix Roger-Nimier a distingué l'an dernier pour *le Passé supplémentaire*, nous invite à feuilleter le livre d'or d'une célébrité du *music-hall d'avant-guerre*, en compagnie d'un jeune homme acharné à recomposer le destin brisé d'une mère, la sienne.

Gloire, luxe et voluptés

Première époque. Les années 30. Tout va vite et bien pour Véra Valmont, la chanteuse réaliste qui subjugue les foules. Gloire, luxe et voluptés. Rétrospectivement, François Valmont, fils unique d'une fille de l'Assistance publique, rassemble les images *de ces temps heureux*, *relit* les coupures de presse, scrute les photos, cherche à saisir la vérité d'une vie privée derrière les flatteuses apparences d'une carrière et se perd un peu parmi les hommes qui entouraient une vedette adulée.

Deuxième époque. Les années noires. Véra Valmont vit sur sa lancée, inconsciemment, maladroitement. Elle fréquente des gens aimables sans trop se soucier de leurs activités, sans comprendre que la rue Lauriston est autre chose qu'une simple adresse. Peut-on savoir ? Elle *s'exhibe dans une réception* à Vichy, patronnée par le maréchal, pour la gloire de la France et la sienne. Peut-on prévoir ? François, lui, revit ces imprudences en criant : « *Gare !* » Il *n'oublie pas qu'il* est né d'un de ces mauvais hasards : le sien portait un uniforme allemand.

Troisième époque. Les années 50. Les temps ont changé, Véra aussi. Tondue à la Libération, contrainte à s'exiler un temps en Amérique du Sud, elle tente un difficile « come back ». Mais son style n'est plus au goût du jour, et, pour quelques-uns qui se souveinnent d'elle avec attendrissement, il y a tous les autres : ils ne manquent pas de l'associer à ce qu'il est difficile d'oublier. Véra sera condamnée à de piètres apparitions dans les foires commerciales, avant de partir en tournée au Liban, d'où elle ne reviendra pas, exilée et meurtrie à jamais.

François, qui a été pris pour le gigolo de Véra Valmont, qui a joué à être son imprésario, dépose un bilan d'amour où il s'est usé le cœur à être le fils vengeur d'une mère qui, tous comptes faits, garde ses secrets et laisse en gage l'image désuète d'une gloire presque irréelle, tant elle semble lointaine.

Avec une belle économie de moyens, une remarquable sûreté de style, Pascal Sevran a écrit le lamento doux-amer d'un destin à éclipses, et d'une poignante complicité familiale. Son livre touche comme une chanson de rue, qui réveille de douloureux souvenirs.

***

Changeons de rythme et de musique avec le troisième roman d'Alain Buhler, *Enfer et ses fils*. Dès les premières pages, la musique est aussi au rendez-vous : *plus de ballades populaires, mais* les accords de Mozart. Au 220 de la rue de Charenton, les membres d'un quatuor cherchent à tromper l'ennui de l'Occupation. Il y a là Pierre Enfer, qui dirige un *magasin de cycles*, abusivement appelé « Enfer et ses fils » (car il est seul) : Paquito Martin, une grande brute sensible, un adolescent rejeté par l'exode et surnommé « le Survivant », et un aristocrate, professeur de lettres, qui porte non sans mal un prénom ancien : Anne de Vermeille.

Nous sommes en juillet 1942. Soudain, c'est la grande rafle, l'ignoble chasse aux juifs. Au 220, on arrête une jeune femme qui vit seule. Anne a le temps de l'apercevoir, entraînée par la police, et cette vision va provoquer chez lui une longue rêverie.

En effet, Anne se met en tête de retrouver celle qu'il nomme « l'Etrangère » et dont il s'éprend. Après l'avoir cherchée vainement au camp de Drancy, il s'installe dans son appartement, découvre sa vie dans les pages d'un journal intime. Pour Anne et ses amis, la disparue devient un mythe, « *un fantasme de femme universelle et unique* ». Joli mirage pour des désœuvrés qui va déboucher sur un projet farfelu. Une mystérieuse personnalité allemande vient, à dates fixes, méditer au parc Monceau, à l'abri d'un fantastique déploiement policier. Pour nos jeunes gens, il ne peut s'agir que de Hitler. Ne pourrait-on l'enlever pour le troquer contre l'« Etrangère » ?

Nous entrons ainsi peu à peu, à la suite de quatre mousquetaires en rupture de société, dans un jeu qui, pour être fantasque, n'en renvoie pas moins à une sordide réalité. L'aspect ludique est souligné par diverses occupations : on élève des lapins à qui l'on donne les noms des grands dignitaires du III[e] Reich, l'un des amis construit un bateau pour fuir... Mais ce sont à de réelles activités de Résistance que nos héros vont être mêlés jusqu'à ce que la libération et le retour de l'« Etrangère » marquent le terme de ce rêve éveillé. Entre-temps, la mort aura quelque peu brouillé le jeu...

L'habileté d'Alain Buhler fait que le lecteur se laisse prendre à ce dramatique *intermezzo* qui lie étroitement les fantaisies du rêve aux *sombres incohérences* d'une époque. Il y a du charme, de l'humour, de la tendresse alarmée dans cet *Enfer et ses fils*. De la détresse aussi. Un rituel mi-bouffon mi-grave pour *les enfants tristes d'une période* qui forçait au masque et à la tromperie pour vivre de révolte et d'idéal — autant dire pour survivre.

PIERRE KYRIA.

★ **VICHY DANCING, de Pascal Sevran et Olivier Orban, 196 p. Environ 45 F.**

★ **ENFER ET SES FILS, d'Alain Buhler Mercure de France, 240 p. Environ 49 F.**

Quand Freud pervertit Eugène Sue

● ***José-André Lacour et le jeu des fatalités.***

CURIEUX destin littéraire que celui de José-André Lacour ! Déraciné à vingt ans par la guerre et l'occupation, il publie en 1949, en plein civisme cocardier, un roman épique, *Châtiment des victimes*, où le jeu des fatalités s'oppose violemment aux goûts du jour : les circonstances et non le choix, la marche de l'histoire et non seulement la volonté, font les héros et les traîtres. Cette audace, qui eut un certain succès, valut à José-André Lacour un ostracisme immédiat de la part de la presse ; *sans doute était-elle* prématurée. A peine décontenancé, le romancier se tourna vers d'autres horizons : les aventures lointaines de *la Mort en ce jardin*, dont Bunuel fit un film célèbre, ou les demi-teintes *intimes de Venise en octobre*.

Simultanément, José-André Lacour se lançait dans le théâtre, où il connut un si grand succès avec *l'Année du bac* que, de longues années durant, il passa pour un auteur de boulevard. Il y a deux ans, la publication d'*Opéra conjugal* ne parvenait pas à lui donner une place précise dans notre littérature : entre la satire et le vaudeville, il avait pourtant trouvé des accommodements d'une rosserie tragique tout à fait remarquable. *Le Rire de Caïn*, avec ses quatre cent vingt pages bien serrées, accuse encore les traits de son originalité : pour cet écrivain puissant, qui mérite enfin qu'on le découvre pour de bon, les hommes sont des fantoches qu'un destin malicieux guide sans règles déterminées. Seule la blague énorme des forces inconnues tire leurs ficelles, comme au temps de Shakespeare ou des coïncidences invraisemblables, chères aux romans du dix-huitième siècle.

Drames intimes

Les clins d'œil ont disparu, comme les effets de style. En une langue étale — parfois plate, il faut le reconnaître — José-André Lacour reprend quelques-unes de ses hantises de *Châtiment des victimes*, en les corsant copieusement. Nous sommes en Belgique, dans un milieu bourgeois, décimé par les jalousies et les malentendus. Au moment de l'invasion allemande, Netta vit avec son fils Teddy mais ne se console pas de la fuite de son mari, parti avec son autre fils, Rocky. Netta empoisonne la vie de Teddy : seul Rocky pourrait la sauver de sa médiocrité et de sa tristesse. A ce venin s'ajoutent les incertitudes des événements : quelle attitude prendre face aux occupants, à supposer qu'on ait le choix ? Du temps de *Châtiment des victimes*, les personnages de José-André Lacour assumaient leurs responsabilités, dans une sorte de dérision somnambule. Cette fois, leurs drames intimes les accaparent au point d'obnubiler leur conscience : la guerre se passe en eux et entre eux.

Superbe mélo

Rocky revient en 1942, au service de quelle puissance ? L'amour-haine qu'il éprouve pour Teddy s'exacerbe : pendant l'absence du frère, Rocky séduit sa maîtresse et l'engrosse, avant de repartir au loin. Il appartient à Rocky de disparaître et de reparaître sans cesse, remords et reproche perpétuel ; il appartient à Teddy de ressasser le bien et le mal, toujours interchangeables, qu'on lui fait. En 1950, les deux frères sont une fois de plus voisins. La fascination de l'un pour l'autre est une sorte de nœud gordien, qu'il faut couper, c'est-à-dire que le sang doit couler. Il est temps que Rocky expie : au lieu de s'en charger, Teddy laisse le soin de la sale besogne à une ancienne amie de leur père. Ainsi le crime expiatoire sera-t-il mis sur le *compte de deux générations*, pour la bonne mesure.

Grouillant de personnages secondaires, plein de rebondissements, ce superbe mélodrame — comme on peut qualifier de *mélodrame les Séquestrés d'Altona* — est d'une folle et contagieuse dextérité, et d'une construction on ne peut plus minutieuse : diabolique. Sommes-nous chez les Atrides ? Auprès des *Frères ennemis*, de Racine ? En plein Alexandre Dumas mâtiné de Malaparte ? Chez un Eugène Sue perverti par Freud ? Laissons-nous entraîner par un tourbillon d'irresponsa*bilité raisonneuse et de fatalités* qui sont autant de grimaces à nous-même.

ALAIN BOSQUET.

★ **LE RIRE DE CAIN, de José-André Lacour. La Table ronde, 420 p. Environ 69 F.**

L'Arsène Lupin de la collaboration

L'*AUTEUR avait douze ans* en 1939 : ce n'est donc pas tout à fait en témoin qu'il a écrit cette histoire d'un étrange collaborateur.

Jean Duluc a été un grand journaliste, libre, fantasque, fastueux, pourri, comme on dit, de talent, charmant, traînant tous les cœurs après soi ; avec, bien sûr, des ennemis. C'est quand *il sort de prison que le narrateur* — il a l'âge de l'auteur — peut se lier avec lui et enregistrer l'aventure. Il faut dire que le héros est édifiant. En 1940, il a voulu poursuivre le combat, s'embarquer pour *l'Angleterre*. Les grands journalistes, ça ne pullulait pas. J'en ai connu un (le seul de cette taille). Il est réellement parti pour Londres, il en est d'ailleurs mort, il s'appelait Elie-Joseph Bois. Ce n'est pas lui, en tout cas, le modèle. Mais y a-t-il un modèle ?

N'étant pas parti, Jean Duluc est devenu un collaborateur, mais d'une manière très *singulière* : anti-pétainiste, anti-nazi, résistant de l'intérieur (son intérieur à lui). Certes, cela s'est vu. Tout de même, en moins « pur ». Le mécanisme valait le démontage. *Pourquoi a-t-il collaboré ? Par hasard, humeur, snobisme*, défi, esprit de contradiction ? Ses raisons resteront aussi mystérieuses — du même ordre sans doute — que celles qui poussent sa jeune femme — *adorable, adorée, l'adorant* — à le quitter, précisément parce qu'elle l'aime.

Coup de théâtre

A travers cette histoire, de l'Histoire : l'occupation, la Libération, une version inédite de l'attentat contre de Gaulle à Notre-Dame. Beaucoup de personnages nommés en clair, même quand ils sont « noirs comme la crasse ». Tandis que Duluc, c'est l'Arsène Lupin de la collaboration.

Jusqu'à l'avant-dernière page. Alors, un fameux coup de théâtre. Une avant-dernière page qui en retourne *trois* cents. Le lecteur est soufflé.

YVES FLORENNE.

★ **UNE BOULE DE NEIGE EN ENFER, de Pierre Serval, Albin Michel, 304 p. Environ 49 F.**

L'écoute d'un silence

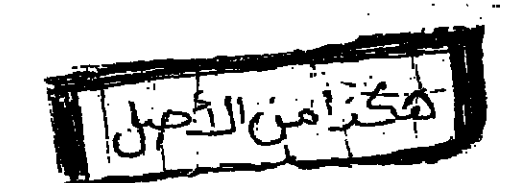
UNE jeune femme erre durant un mois dans Nice, s'accroche aux plus infimes sensations, comme on s'accroche à des souvenirs. C'est, précisément, que Noémi est sans souvenirs. Sinon des bribes évanescentes : sa mère venue à Nice *pendant* l'occupation, dont elle retrouve le logement depuis trente ans désaffecté. Et l'absence de sa grand-mère, juive polonaise, qui n'a pu rejoindre à temps la zone libre. Et voilà tout. Reste une longue, sensuelle déambulation dans une ville qui se lézarde, se fissure, dont les habitants peu à peu s'enfuient, craignant un prochain tremblement de terre. Impression d'exode, d'une catastrophe possible et imminente, comme d'une déclaration de guerre.

Que cherche Noémi ? De quels détails de sa grand-mère maternelle, immigrée arrivée à Paris en 1936, se souvient la jeune romancière Dominique Garnier ? L'errance dans Nice ne lui apprendra rien, bien sûr. Mais il lui fallait fixer cette errance, la marquer de quelques petites pierres sur une tombe juive absente. Comme ça, pour rien, pour mémoire. Car cette mort juive là, sa douloureuse caractéristique est d'être elle-même encore errante, encore vouée au *dehors*, expulsée de la terre même. Noémi boit les paysages, la couleur d'une robe, l'ombre d'une arcade, le blanc d'un ciel. Entre ces sensations, fugaces, quelque chose filtre du passé.

Dominique Garnier, née de mère juive, n'en finit pas d'être à l'écoute de ce côté-là de sa *mémoire*. L'écoute attentive d'un silence.

HENRI RACZYMOW.

★ **NICE, POUR MÉMOIRE, de Dominique Garnier. Le Seuil, 138 p. Environ 39 F.**



lettres étrangères

Adieux à la Russie d'un « franc-tireur »

● ***Tout exilé laisse dans son pays la moitié de son âme, répète Serge Iourienen.***

L'ALLURE américanisée, quelque chose de *« terriblement kennedyen »*, Kiril Kondratievitch Karaïev aurait pu être un très bon agent. Dans *le Franc-Tireur* de Serge Iourienen, il va être le narrateur : comme un chat qui lèche ses blessures, il récapitule sa vie — il est né en 1945 — et nous conte sa dernière mission. *« Moi qui n'écris que des rapports*, prévient-il. *Moi, le petit fonctionnaire de notre grand Service. »*

Kiril ne cherche pas l'héroïsme. Un « franc-tireur », nous apprend le Petit Robert, est *« un combattant qui n'appartient pas à une armée régulière »*. En effet, les Organes qu'il sert ne jouent pas forcément à la régulière : il a ordre de compromettre Ivan Serguievitch Inoseltsev, un écrivain qui a son âge, la même éducation que lui, cosmopolite comme lui, marié avec une Française — une Bretonne — qu'il va rejoindre là-bas, à l'Ouest. Sa mission est simple : il est chargé de l'empêcher de partir ou bien de l'inciter à travailler de France pour leur pays.

Menant une action isolée en avant des lignes géographiques et morales, n'observant aucune discipline, Kiril n'est pas dans la norme : Carélien d'origine, né en Allemagne, il est le fils d'un haut personnage du régime, qui ne l'a pas reconnu, et d'une résistante *« au sombre passé »* parce que le camp nazi où elle était emprisonnée a été libéré en 1945 par les Américains !

Tout le livre tient dans son monologue. Un monologue désespéré mais constamment hilarant qu'il adresse à l'absente : cette Sophie, une camarade d'école, fille d'un savant juif qu'on a assassiné, et qui est partie, enceinte de son enfant à lui, après avoir épousé un Américain de passage... Monologue qui se poursuit au cours de cette vertigineuse déambulation avec Ivan, de la périphérie du pays vers son centre, par la Baltique, la Lituanie, la Biélorussie, *« nach Osten »*, vers l'Est, dans une équipée d'initiation à la Russie profonde.

« Comment ai-je réussi à les tromper ? »

D'Ivan, l'écrivain, nous apprendrons peu de chose, sinon qu'il a décidé de quitter le pays, mais ne peut se résoudre à faire le dernier pas. Allongé tout contre la frontière, au point extrême-occidental du pays, il fait traîner les choses. Dans la prestigieuse capitale de ce qui fut la Prusse orientale — qui vit naître Kant et Hoffmann et qui est soviétique depuis l'année de la naissance de Kiril, — dans Königsberg devenu Kaliningrad, sur le golfe de Dantzig, il tente de sentir qu'il existe, qu'il est vivant. *« Ce que j'aimerais, c'est qu'on me mette en taule*, confie-t-il à son journal intime. *On m'accordera peut-être cette chance. »* Sachant qu'il peut partir quand il veut, son passeport pour l'étranger en poche, il est saisi par l'angoisse : *« Comment cela se peut-il ? Comment moi, avec tout ce que je sais sur moi-même, ai-je réussi à les tromper ? »* S'il part, c'est qu'il sent qu'un jour ils se rendront compte de ce qu'il a voulu dire, et ils ne le publieront plus.

Une véritable osmose se fait entre les deux hommes, et le voyage d'adieux à la Russie d'Ivan devient celui de Kiril. Mais Kiril ne s'en doute pas tout de suite. Quand il était petit, Ivan rêvait d'être Richard Sorge, et Kiril ne ment pas vraiment en disant qu'il voulait être écrivain. Comme deux jumeaux, ils sont deux âmes liées l'une à l'autre, dans l'ombre de l'Etoile rouge. Vivant de l'autre côté de leur chair, ils rêvent qu'ils réconcilient l'Est et l'Ouest, que l'Orient et l'Occident, ainsi que dans l'amour, sont attirés l'un par l'autre. Anesthésiés par la vodka, désagrégés dans leur conscience de soi, *« hommes doubles »*, ils sont les petits frères du personnage d'Alexandre Dimov (1) qui, lui aussi — coïncidence ! — avant de partir, se jette contre les frontières, dans les dunes de la Baltique, près de Königsberg... Ils sont les aînés d'Arkadi Dolgorouki, l'« adolescent » du roman de Dostoïevski : à la recherche de leur vie, se débattant dans un univers tragique, défigurés par une existence sans amour, ils tentent de trouver la conscience de l'homme.

Tous les moyens sont bons, nous dit Serge Iourienen, dont c'est le premier roman publié en français. Comme Kiril, il est né en Allemagne, à Francfort-sur-l'Oder, en 1948, après que sa mère eut été libérée d'un camp allemand par les Américains. Comme Ivan, il est marié avec une étrangère et il écrit depuis l'âge de dix-huit ans. Son premier livre, *Sur le chemin de la maison*, a été publié en 1977 aux éditions Sovietski Pissatel (l'Ecrivain soviétique). Venu à Paris la même année, il a demandé l'asile politique.

Franc-tireur lui-même, dissident de la dissidence, il se consacre à la littérature (2). Avec ce premier livre traduit, il nous donne un beau et fort roman, bien maîtrisé, même dans ses longueurs, qui entremêle la réalité connue et moins connue ; un roman si profondément russe qu'on sent bien que tout exilé laisse la moitié de son âme là-bas... Il a du rythme, il a du style, *il a un style* — *que la traductrice*, Esperance Iourienen, sa femme, suit dans tous ses méandres. Surgissant à toute allure, comme les motards d'*Easy Rider*, Ivan et Kiril, dans leur Volga noire, chamboulent tout sur leur pasasge, au cours de



★ *Dessin de J.-P. CAGNAT.*

cette chevauchée qui n'a rien d'héroïque ; ils renversent les tabous, culbutent les filles et les principes, ingurgitent tout ce qui peut se boire, se collettent sur la route avec des camionneurs qui transportent de la viande polonaise, se saoulent avec des maquereaux ou des fils de notables.

A chaque page surgit l'inégalité des castes qui se marque partout : dans les corps avachis des femmes qui font des métiers d'hommes, dans la nudité *(« nudité charnelle de mon pays, aux genoux gonflés, bleuis par les varices de la fatigue, aux seins trop lourds, déformés par la maternité, au ventre recouvert de la graisse blanche et molle des pauvres ; pommes de terre, patates, semoule »)*, dans la qualité de l'alcool *(« Dis-moi ce que tu bois et je te dirai qui tu es »)*, dans les sous-vêtements misérables faits pour cacher les *« parties honteuses »*, culottes défraîchies, slips détendus, qui préparent si mal à l'amour (Kiril, qui est d'un autre monde, arbore avec gloire *« son Newman et son slip Hom 100 % coton... »*).

O *Priapus sovieticus !* Que tu as la chair triste ! Pudibonderie du sexe qui s'exprime jusque — surtout — dans les viols de groupe, collectivistes, que l'auteur appelle *« viols en kolkhoze »*. *« Certes, être russe au vingtième siècle est un supplice*, écrit-il. *Mais être russe face au con est une tare. (...) Mon rêve eût été de naître scandinave. Ah! siroter de la bière dans un sauna en compagnie de ma fille, de ma grand-mère, des amis de ma femme, en décapsulant des canettes. »*

Pas de stupre pour l'homme nouveau ! ont décrété les bergers d'un sixième de la surface du globe. Pas de ça chez nous !... Ivan partira s'adonner à la littérature *(« Je nous décrirai, je nous décrirai tous »*, promet-il sur le marchepied du train). Mais pour Kiril, qui ne croit pas à l'Occident, quelle issue ?...

« Plus tard (...), viendront d'autres visages, encore inconnus et un nouveau mirage, écrivait Dostoïevski dans *l'Adolescent* ; *mais quels visages. S'ils sont laids, alors le roman russe deviendra impossible. Mais, hélas ! il n'y aura pas que le roman qui sera alors impossible ! »*

NICOLE ZAND.

★ **LE FRANC-TIREUR, de Serge Iourienen, traduit du russe par Esperance Iourienen. Acropole, 352 pages. Environ 65 F.**

(1) Alexandre Dimov : *les Hommes doubles*. J.-C. Lattès, 1980.

(2) Une nouvelle de Iourienen, *Sous le signe des Gémeaux*, a paru dans le n° 6 de la revue *Continent*, version française. Gallimard, 1980.

Balbec en Bosnie...

QUAND l'Académie suédoise récompensa le Yougoslave Ivo Andric, en 1961, deux de ses romans (1) et quelques nouvelles (2) avaient déjà été traduits en français. Depuis, jusqu'à sa mort survenue à Belgrade en 1975, rien. En 1977 cependant, les *Publications orientalistes de France*, avec l'UNESCO, publient un recueil de récits, l'*Eléphant du vizir* (3). Ces textes nous font découvrir un auteur à la fois corrosif et intimiste, assez différent de celui qui composa les fresques grandioses figurant le passé orageux des Balkans.

Après avoir milité avant 1914 pour l'indépendance et pour l'unité de la Yougoslavie, Andric devient diplomate. C'est sans doute dans la « carrière » (nous le retrouvons entre les deux guerres en poste à Genève, à Madrid, à Bucarest, à Rome, à Berlin) qu'il acquiert cette profonde connaissance des humains reflétée surtout dans ses textes les plus courts, les plus denses. Lorsque la seconde conflagration mondiale éclate, le prosateur se retire du monde et vit isolé à Belgrade. Il ne quitte sa tour d'ivoire qu'à la libération, écrit et *publie. Il devient le plus* important écrivain de Yougoslavie, et, de par son audience internationale, finit par attirer l'attention du public européen sur une culture longtemps ignorée.

Un art délicat

Voici du barde serbo-croate un autre recueil. L'art de la nouvelle est un art délicat. Ivo Andric y excelle : en quelques lignes, la description d'un sentier banal *démêle* l'écheveau d'un *passé* lointain et réveille à la vie le village où est né l'écrivain. C'est, aux portes du monde musulman, Balbec sur la Drina, en Bosnie *(Sentiers)*. Lorsque la folle assassine s'empare du dernier rejeton d'une famille chrétienne convertie à l'islam, nous tremblons, avec lui, pour sa vie *(Mustapha, le Magyar)*. Un officier autrichien soumet sa victime, bandit de grand chemin et farouche résistant, à la torture de la soif. Toute la nuit, ses gémissements empêcheront l'épouse du bourreau de dormir. Pourtant, le matin, dans les bras vigoureux de son mari-tortionnaire, le chagrin et la pitié de cette femme se transforment en plaisir *(la Soif)*.

Dans *les Mots*, Andric nous raconte la fin d'un couple taciturne, âgé et très digne, en exil, à Paris : c'est une satire féroce du bavardage inutile, du « babil ». Et si la description d'un montagnard qui achète une faux dans une foire de village *(la Faux)* est d'un réalisme saisissant, l'étrangeté des récits *la Femme d'ivoire* et *Vacances dans le Midi* nous plongent en pleine littérature fantastique.

Un psychologue raffiné

Les éditions l'Age d'homme avaient déjà publié à Lausanne une longue nouvelle d'Ivo Andric, *Au temps d'Anika*, s'inspirant du passé tourmenté de son pays-charnière entre l'Europe et l'Orient. Tout aussi classiques, mais plus individualisés, les textes d'aujourd'hui nous révèlent *un Andric psychologue raffiné*, un conteur dont la violence intérieure est à peine cachée par un sourire indulgent. Imaginons Panait Istrati qui aurait ignoré Romain Rolland mais qui, en revanche, aurait connu et aimé Thomas Mann.

Certes, le paysage serbo-croate nourrit toujours, et encore, l'écriture attentive, appliquée d'Ivo Andric. Ce sont les mêmes personnages, frustes ou subtils, têtus, déchaînés ou hésitants qui se promènent dans ces pages d'un traditionalisme rigoureux. Mais il y a dans ces brèves histoires comme une vibration supplémentaire qui surprend, qui émeut.

EDGAR REICHMANN.

★ **LA SOIF ET AUTRES NOUVELLES, d'Ivo Andric, traduit du serbo-croate par Jean Descat, Ed. L'Age d'homme, coll. « Classiques slaves », 156 p. Environ 36 F.**

(1) *Il est un pont sur la Drina* et *la Chronique de Travnik* (Plon).

(2) *Anthologie de la prose yougoslave* (Seghers - Unesco).

(3) Voir « le Monde des livres » du 2 juin 1978.

histoire

COMMENT VIVAIENT LES DÉPUTÉS AVANT 1914

VENERABLE, inusable, la collection de la « Vie quotidienne » souffre souvent d'un handicap. Par sa nature même elle encourage l'accumulation de « petits faits vrais », d'anecdotes juxtaposées, qui favorisent la distraction amusée du lecteur plus que sa réflexion sur les mouvements profonds des sociétés et des mentalités. C'est un écueil que l'étude proposée par Pierre Guiral et Guy Thuillier sur les députés français de 1871 à 1914 sait éviter avec maîtrise — apte par là à nourrir, en prime, et précieusement, bien des comparaisons avec aujourd'hui (1).

Non qu'ils aient renoncé à quoi que ce fût de la documentation la plus dispersée : annales parlementaires, mémoires, articles de presse, romans, pièces de théâtre, journaux intimes. Mais s'ils prennent de toutes mains avec l'aisance de praticiens chevronnés, c'est pour restituer globalement un milieu social original : à la fois spécifique et très varié, parce que très sensible par vocation à tous les courants du temps et réfractant en son sein, déformées par d'autres forces, bien des hiérarchies extérieures.

Sagesse et docilité

Quelles qu'aient été la qualité et la finesse des chroniques et des analyses qui ont été consacrées à cette époque, la sociologie des milieux parlementaires et gouvernementaux demeure encore un champ peu labouré. Il est donc excellent que se tourne de plus en plus vers ce genre de curiosité une histoire politique qui y trouve l'occasion de confirmer le renouveau de sa vitalité. Gageons que plusieurs chercheurs recueilleront dans ces pages l'idée de pistes nouvelles.

Pierre Guiral et Guy Thuillier montrent très bien que la Chambre des députés a tenu sa place avec honneur dans l'histoire d'un régime qui, au moins jusqu'à la Grande Guerre, n'a pas démérité. Assurément ils ne passent sous silence aucune des faiblesses d'un système qui favorise les petites lâchetés et les petites compromissions de la camaraderie et qui disperse, parfois jusqu'à l'absurde, l'attention et la peine des députés au service d'appétits individuels. Mais l'essentiel est ailleurs, et la thèse centrale retiendra l'attention, créant peut-être quelque surprise : « *La force et l'efficacité de la Chambre, ce fut de soutenir les gouvernements successifs, sans trop les opprimer, en leur laissant une certaine liberté d'action, les crises gouvernementales permettant certaines adaptations. Sous les apparences de faiblesse, ou d'omnipotence, les députés — pris par les servitudes du métier — ont globalement montré une grande docilité et sagesse...* »

Dans un seul domaine le livre semble un peu hésitant : celui des rapports entre les députés et l'argent privé. A certaines pages il est sévère, et il monte en épingle divers cas de corruption : on se prend à penser que pèse ici trop lourd la littérature du temps où le talent s'épanche plus volontiers du côté de la polémique vengeresse que du plaidoyer réfléchi. Ailleurs, au contraire, les auteurs mettent l'accent sur l'honnêteté financière qui marque le plus souvent les comportements et maintient beaucoup de représentants du peuple dans une situation modeste, parfois dans la gêne. Les vertus d'épargne et de probité de la moyenne bourgeoisie provinciale qui fournit à la Chambre la majorité de ses membres résistent dans l'ensemble assez bien aux obligations harassantes du métier et aux tentations diverses du trafic d'influence. Paradoxalement les scandales eux-mêmes, si l'on sait ne pas en exagérer la portée au-delà des individus qu'ils concernent, en fournissent, par le fait même qu'ils éclatent et qu'ils indignent, le témoignage indirect.

JEAN-NOEL JEANNENEY.

(1) Les éloges qu'appelle ce livre autorisent d'autant plus à exprimer un vif regret : celui que l'éditeur n'ait pas prévu un index des noms cités. Cette économie vraiment dérisoire, trop fréquente en France, serait inconcevable chez les Anglo-Saxons. Comment ne voit-on pas que pour un ouvrage de ce genre, où les personnages fourmillent, l'index, instrument de travail indispensable, tout à la fois élargit les utilisations possibles et pique la curiosité en favorisant une lecture autre du texte, agréablement redécouvert à l'aventure ?

★ LA VIE QUOTIDIENNE DES DÉPUTÉS EN FRANCE DE 1871 à 1914, de Pierre Guiral et Guy Thuillier, Hachette-Littérature, 581 p., Environ 47 F.

Peut-on réhabiliter Delcassé ?

● ***Un radical saisi par la fièvre nationaliste.***

BOUCHER de l'Europe pour les uns, grand serviteur de la France pour les autres, Delcassé a si peu retenu l'attention des historiens qu'il n'existait, à ce jour, aucune étude d'ensemble sur ce petit homme secret qui, au ministère des colonies (1894-1895), au Quai d'Orsay (1898-1905 et 1914-1915), à l'ambassade de Saint-Pétersbourg, enfin, en 1913, orienta pourtant de manière décisive la politique extérieure de la IIIe République. Le livre que vient de lui consacrer Jacques Raphaël-Leygues comble donc une lacune regrettable.

Vivante, ouvertement engagée, appuyée sur des documents inédits (entre autres les archives de la famille de Delcassé), cette biographie est, tout à la fois, le portrait d'un personnage mal connu et une réhabilitation de sa diplomatie, qui fut guidée par deux idées-forces : bâtir un empire en Afrique du Nord — les colonies lointaines n'étant, aux yeux de ce cynique, que de simples « monnaies d'échange » — et, surtout, inclure la France dans un solide système d'alliances, susceptibles de faire contrepoids à la Triplice.

Ce second objectif, poursuivi principalement pendant la période 1898-1905, l'auteur l'approuve sans réserves. A l'inverse de certains spécialistes, il souligne par conséquent l'aspect positif d'une œuvre diplomatique qui, inaugurée en 1898 lors du repli tactique de Fachoda, eut pour but essentiel de nous rapprocher de la Grande-Bretagne, de l'Italie et de la Russie, moyennant quelques concessions : abandon aux Anglais de l'Egypte contre le Maroc (accords de 1899 et 1904) ; octroi aux Italiens d'une zone d'influence en Tripolitaine et au Maroc (accord secret de 1900).

Une profonde germanophobie

Audacieuse, compte tenu de l'anglophobie qui sévissait alors dans l'Hexagone, cette politique mérite-t-elle cependant tous les éloges que lui décerne cet ouvrage ? Sans doute, pour la juger équitablement, faut-il la *replacer dans le contexte* historique du début du siècle, dominé par le nationalisme, et ne pas sous-estimer les dangers que faisaient mourir à la paix les foucades imprévisibles de Guillaume II. Mais, en sens contraire, *il paraît difficile de nier, comme* Jacques Raphaël-Leygues, la germanophobie profonde de Delcassé. Convaincu du caractère inéluctable de l'antagonisme franco-allemand, il repoussa, en réalité, toutes les ouvertures proposées par le gouvernement impérial, et son hostilité haineuse transparaît bien dans l'attitude fanfaronne qu'il adopta au lendemain de l'accord franco-anglais sur le Maroc en 1904, se vantant partout d'avoir exclu *les Allemands de la négociation,* on sait que, à cette époque, il déclarait à qui voulait l'entendre — et en particulier à Caillaux — « On n'est pas content à Berlin ». Ce faisant, il attisait, sottement, la colère du Kaiser, qui éclata à Tanger le 31 mars 1905.

Comment, dans ces conditions, tenir grief à Rouvier d'avoir abandonné Delcassé, au moment de cette crise marocaine, alors *que son* intransigeance risquait d'entraîner le pays dans une guerre non préparée ? Aventure dont, au demeurant, personne ne voulait ; à commencer par un patriote aussi sourcilleux que Georges Clemenceau.

En définitive, ce que l'on peut reprocher à ce radical saisi par la fièvre nationaliste, c'est moins d'avoir appliqué une stratégie, justifiée dans son principe par le péril allemand, que d'avoir compromis l'esprit de son entre*prise par des imprudences* et des rodomontades qui firent inutilement monter la tension. En dépit de ses conclusions parfois discutables, Jacques Raphaël-Leygues a, en tout cas, le mérite de relancer le débat sur une action controversée, à l'heure où, justement, la situation internationale n'est pas sans analogies avec celle qui a précédé le désastre de 1914.

ERIC ROUSSEL.

★ DELCASSE, de Jacques Raphaël-Leygues (avec la collaboration de Jean-Luc Barré). Préface de Léon Noël. Editions Encre, 262 p. Environ 60 F.

Le « complexe » de Guillaume II

● ***La fascination et la haine de la Grande-Bretagne.***

HAI par le monde civilisé, Guillaume II est encore fréquemment présenté comme l'unique responsable du premier conflit mondial. Face à cette vue sommaire, l'historien britannique Alan Palmer ne cherche naturellement pas à réhabiliter l'empereur aux moustaches en croc, dont les crimes sont d'ailleurs bien mis en évidence par Marc Blancpain dans un ouvrage fort documenté (1). Répudiant tout parti pris, il veut seulement comprendre pourquoi cet homme faible — mais non dénué d'intelligence — devint l'un des principaux artisans de la tuerie de 1914-1918.

D'autres, avant lui, ont mis l'accent sur le déséquilibre mental du Kaiser, sur son manque d'autorité naturelle, sur son infirmité physique (un bras atrophié) ; toutes choses qui ont pu effectivement l'amener, par réaction, à s'affirmer puérilement et à prendre l'allure d'un matamore d'opérette. Mais la clé du personnage est-elle bien là, en définitive ? Sans méconnaître la part de vérité que contiennent ces diverses hypothèses, Alan Palmer en propose une autre, non dépourvue de vraisemblance. A ses yeux, en effet, le comportement déroutant de Guillaume II aurait eu pour origine ce qu'il appelle un « complexe anglais » : petit-fils de la reine Victoria, fasciné par la Grande-Bretagne, il aurait été ulcéré par l'accueil assez froid de la cour de Saint-James et blessé par les refus hautains opposés à ses offres de rapprochement. Son amour déçu s'étant métamorphosé en haine, il n'aurait eu dès lors, selon l'auteur, d'autre but que de surpasser la puissance du Royaume-Uni. D'où sa volonté opiniâtre de donner à la marine impériale les moyens de menacer la suprématie navale britannique.

Hormis cette interprétation séduisante et une note, postérieure à la guerre, dans laquelle le souverain déchu affirme avoir été incité par Bülow à se rendre, contre son gré, à Tanger, en 1905, les spécialistes ne trouveront guère d'éléments inédits dans ce livre où les rapports franco-allemands sont un peu négligés. Pour le grand public, en revanche, cette biographie alerte et solidement charpentée constitue une bonne introduction à la vie funeste d'un des derniers autocrates des temps modernes.

E. R.

★ LE KAISER GUILLAUME II, d'Alan Palmer. Traduit de l'anglais par Claude Dovaz. Tallandier, 426 p. Environ 72 F.

(1) *Quand Guillaume II gouvernait de la Somme aux Vosges* (Fayard, 300 pages).

société

Quel sera notre « avenir intellectuel » ?

(Suite de la page 17.)

Après avoir cru dans le futur, avec autant de zèle, qu'espère maintenant cette génération ? Ou, du moins, comment les intellectuels qui la représentent dans cette enquête considèrent-ils les lendemains douteux que la mode nous promet ? Alexandre Adler, un historien, constate d'abord la faillite du présent. « Nous vivons, dit-il, un moment très bas de la conscience de ce pays. » Comment le désapprouver, quand on veut bien s'apercevoir que la France est tombée dans un grand sommeil, et qu'il reste seulement quelques insomniaques ? Pourtant, Alexandre Adler essaie de se montrer optimiste, lorsqu'il parie sur l'avenir de notre culture : « Le temps est à l'expiation et au reniement, cela ne durera pas. » Cet historien croit au réveil des vertus républicaines, qui font partie du caractère français.

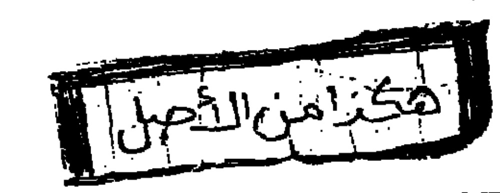
De son côté, Blandine Barret-Kriegel, auteur de *l'Etat et les esclaves*, se refuse à prévoir le futur, car elle « entre dans cette période de la vie où les pesanteurs et les inerties qu'on décline avec insolence à vingt ans s'avèrent décidément lourdes ». Elle exprime uniquement des souhaits et des craintes. Parmi les souhaits : que les « devoirs intellectuels » soient à nouveau définis, car on oublie souvent qu'il faut, pour penser, de la rigueur et de l'irrespect. « La commisération apitoyée avec laquelle on reçoit la protestation des rares individus qui ont le courage d'affronter le ridicule pour s'opposer à la dictature des idées reçues... me semble, dit-elle, un cruel symptôme de notre aveuglement. » Parmi les craintes : que la démocratie ne connaisse un déclin, qui conduirait à « l'ère des tyrannies », ou au « gouvernement des spectres ».

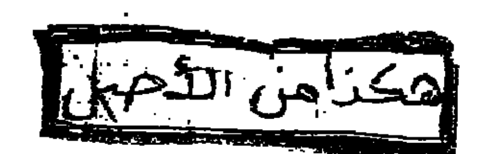
Gérard Dupuy, journaliste à *Libération*, suppose qu'on s'efforcera toujours d'unifier les connaissances, mais que « *l'entreprise sera de plus en plus désespérée* », et que l'échec de celle-ci affaiblira encore davantage le prestige des intellectuels, entraînant ainsi les progrès de la « *conscience malheureuse* ». Jean-Pierre Dupuy, un chercheur *scientifique, nourrit au contraire* l'espérance qu' « *une nouvelle philosophie de la nature* » rapprochera les différents savoirs, en cessant de considérer comme un domaine « *étranger* » tout ce qui concerne le « *moi* », la société *ou l'histoire. Cependant,* il faudrait un changement des mœurs pour qu'une telle philosophie s'impose. Car Jean-Pierre Dupuy dépeint sous des traits funestes les façons de penser dans la France contemporaine. Elles sont *dominées, dit-il, par l'envie,* de sorte que les controverses prennent l'allure de querelles provinciales. On se donne les avantages de la critique, mais on imite ce qu'on prétend dénigrer. Lion Murard et Patrick Zylberman, qui collaborent à la revue *Recherches* font ressortir également la pauvreté des idées engendrées par ces comportements...

Les textes réunis dans ce numéro du *Débat* offrent souvent une image, involontaire ou méditée, de la misère intellectuelle qui sévit, et du désarroi qui l'accompagne. Presque tout le monde, ici, regarde l'avenir avec des sentiments craintifs, mêlés au regret de ne plus croire dans les prophéties, qui le rendaient rassurant, sinon fascinant.

FRANÇOIS BOTT.

★ LE DEBAT, N° 4, septembre 1980, Gallimard, 192 pages. Environ 28 F.





ÉDUCATION

Les représentants des présidents d'université sont reçus par M. Raymond Barre

Les membres de la commission permanente des présidents d'université devaient être reçus, ce jeudi 18 septembre, par M. Raymond Barre. Le premier ministre devait faire connaître, à cette occasion, les décisions du gouvernement *en ce qui* concerne la carte des universités habilitées à délivrer des diplômes nationaux de deuxième et troisième cycles.

Les présidents attendent beaucoup de M. Barre. « Notre ministre de tutelle, par adoption », comme l'a appelé, mercredi 17, M. Jacques Latrille, vice-président de la *conférence des présidents d'université*, en répondant aux questions des journalistes de l'Association des journalistes universitaires (AJU). « L'institution universitaire est touchée par les suppressions d'habilitations », a souligné M. Latrille, en expliquant que les présidents veulent obtenir le rétablissement des diplômes de docteur-ingénieur — « une preuve depuis 1974 de l'ouverture des universités » selon M. Michel Guillou (Paris-XII).

M. Latrille ne s'est pas élevé contre les interventions, pour le rétablissement de quelques diplômes, d'hommes politiques, en quête, selon lui, d'« un siège sénatorial ». Il a ajouté que, bien souvent, « les politiques ne connaissent pas les problèmes des universitaires », et qu'il était plus important que « les techniciens examinent eux-mêmes les dossiers ». Mais lorsque M. Barre intervient personnellement pour rétablir tous les DEA (diplômes d'études approfondies) à l'université de Lyon-II, ville où il avait été élu en 1978, agit-il en universitaire, en futur candidat ou en chef de gouvernement ?

D'autre part, sur l'initiative du comité de liaison de défense de la recherche à l'université, soixante-quatorze universitaires de diverses disciplines enseignant à Paris ou en province ont signé un texte intitulé : « Halte au gâchis, halte au mépris ! ». Ils protestent contre le refus des habilitations en soulignant que « le ministre a tenu à donner un caractère spectaculaire et humiliant à cette destruction extrême de l'autonomie des universités ». Les signataires font valoir qu'une « nette évolution s'était marquée depuis dix ans pour rapprocher les programmes de formation de demandes émanant soit de secteurs professionnels, soit de secteurs publics précis (...). Or un grand nombre des formations qui s'étaient créées pour répondre à de tels besoins ont été supprimées ». Ils demandent que le Parlement ouvre un débat sur les mesures prises par le ministre des universités.

LE NOMBRE D'ÉTUDIANTS ÉTRANGERS N'AUGMENTERA PAS CETTE ANNÉE EN FRANCE

L'augmentation régulière du nombre d'étudiants étrangers en France est stoppée : on comptera quelque 30 000 nouveaux inscrits en 1980-1981, soit autant que l'année précédente *(30 188)*. Ce coup d'arrêt est le résultat de la nouvelle procédure mise en place au printemps dernier, avec notamment le filtrage des demandes d'inscription en première année par une commission nationale dite « commission Imbert ».

La commission a finalement accepté 13 000 demandes (sur un *total de 30 000 dossiers*), *ce qui* correspond à 15 000 nouveaux étudiants étrangers en première année d'études si l'on ajoute les boursiers et les inscrits en instituts universitaires de technologie. Ce chiffre de 15 000 est exactement semblable à celui de l'an dernier (les 15 000 autres se répartissent essentiellement dans le troisième cycle universitaire, où les étudiants étrangers ne sont pas soumis à la procédure de préinscription).

POINT DE VUE

L'ennemi public numéro 1 ?

par ANDRÉ MANDOUZE (*)

UN fait est certain : pour que des Français, autres que des étudiants ou des professeurs, s'intéressent au destin des universités de leur pays, il faut que celles-ci se trouvent, pour une raison ou pour une autre, hors d'état de fonctionner.

On l'a bien vu en mai 1968, au lieu de rester ce champ clos où les idées sont censées bouillonner pour un usage exclusivement interne, la Sorbonne était alors devenue le symbole d'un mouvement pouvant entraîner des foules. Son déferlement *extra muros* n'avait pas seulement fait rentrer sous terre le ministre de l'éducation (encore dite « nationale »): de Gaulle lui-même avait été atteint de plein fouet, et il ne devait pas s'en remettre.

La leçon avait été tellement rude que le pouvoir s'est bien juré de se mettre une fois pour toutes à l'abri d'éventualités similaires. Le coup de génie a été, pour un Pompidou qui était déjà aux affaires et préparait sa présidence, d'« inventer » Edgar Faure et sa loi d'orientation.

Pour parachever le bouclage, la droite, restée la droite mais battant pavillon giscardien, feignait d'avoir tellement de tendresse pour les universités qu'elle les dotait d'un secrétariat d'Etat pour elles toutes seules (seules, ô combien !) et bientôt d'un ministère à part entière confié par raffinement de modernisme à une femme. Ce n'est donc qu'à l'issue d'un long processus que — dernière « invention » présidentielle *pour bâillonner* l'Université, — enfin, Alice vint...

Qu'on ne se laisse donc pas abuser par les campagnes publicitaires qui, à son propos et selon les moments, mettent à contribution les couturiers et utilisent la grossièreté verbale, la provocation ou le charme comme moyens d'imposer le produit. Qu'on veuille bien, en revanche, considérer Alice Saunier-Seïté ni plus ni moins comme titulaire d'un poste où — dans la série des préposés successifs à ce secteur de l'activité gouvernementale mis en place par une droite au pouvoir depuis plus de *vingt ans — elle est chargée d'incarner* une politique dont elle n'est qu'un rouage entre autres.

Le sacrifice du kamikaze

Une fois admis le téléguidage des déclarations du ministre des universités, ses propos prennent donc, en dehors de leurs côtés volontiers tapageurs, une importance « politique » bien plus intéressante que la « tête » que peut ou non avoir la personne en question (1).

Pour faire court, je négligerai donc la créature imaginée par Jean Cau pour *Paris-Match* (à partir de documents cependant obligeamment fournis par les services de la *rue* Dutot) et m'en tiendrai à l'interview accordée par le ministre au *Figaro-Aurore* du 1er septembre, à la suite des protestations soulevées par la mise en pièces des formations du deuxième et du troisième cycle.

1) Son exposé des motifs se donne effectivement pour l'exécution technique d'un plan qui la dépasse : *« La science, la culture et la technique françaises rayonnent dans le monde depuis des siècles. Elles restent aujourd'hui, dans la compétition internationale, notre principale ressource nationale... La responsabilité du gouvernement est donc de maintenir au plus haut niveau les formations supérieures. »*

Qui ne souscrirait à la fois au constat et à l'intention... à condition, bien entendu, que la formule éminemment giscardienne de « compétition internationale » n'implique pas une politique protectionniste, mais impose un effort culturel conjuguant *en particulier* accueil des étrangers (notamment étudiants) et coopération des Français (notamment professeurs) avec les pays demandeurs ?

Or c'est tout le contraire qui se passe en dépit de l'affirmation ministérielle que la *« coopération scientifique et pédagogique internationale »* relève d'une des *« sept séries de critères retenus » pour la mise en* place de la nouvelle carte universitaire.

On se souvient sans doute que, si une grave agitation s'est développée au cours du dernier trimestre de la précédente année universitaire, c'est à la suite d'une scandaleuse initiative gouvernementale imposant pratiquement *désormais aux étudiants* étrangers un *numerus clausus* aussi contraire aux intérêts des pays demandeurs qu'au rayonnement de la France. Or deux chiffres, entre autres, illustrent pour la rentrée la mise en pratique de cette procédure. Sur cinquante-sept candidatures provenant de Chypre, cinquante-quatre ont été refusées. *Sur dix-neuf provenant* de Jérusalem, une seule a été acceptée.

La question se pose donc de savoir si, en dépit de belles déclarations de principe sur la culture, le gouvernement ne cède pas de plus en plus à une xénophobie qu'il espère pouvoir être électoralement payante.

2) Le ministre déclare : « ...*Si la recherche et les formations conservent, en de nombreux centres, un haut niveau de qualité, on constate un éparpillement aberrant des lieux de formation... Pour des raisons d'effectifs des enseignants et des étudiants, les petites universités ne peuvent assurer valablement autant d'enseignements que les grandes.* »

Cette fois, on peut se demander de qui le ministre — s'il/elle est tant soit peu responsable — entend se moquer. Ce n'est pas, en tout cas, à un membre du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (C.N.E.S.E.R.) qu'on pourra faire croire, alors qu'il a eu à étudier toutes les demandes d'habilitation, que les « petites universités » ont jamais prétendu assurer *« autant d'enseignements que les grandes »*.

Restons dans le quantitatif et examinons-le d'un autre point de vue suggéré par le ministre. S'il y a un *« éparpillement aberrant »* des lieux de formation, qui donc en a pris l'initiative, sinon les princes qui nous gouvernent si mal depuis si longtemps ? *S'il y a eu dans le passé* abus ou erreurs d'implantation, ce n'est tout de même pas la faute des enseignants qu'on a nommés dans ces universités ni des étudiants auxquels ont les a ouvertes. Ce n'est pas, de toute façon, en les fermant arbitrairement à moitié que le gouvernement peut espérer tirer son épingle du jeu. *Enfin, ce sera de la* plus basse politique politicienne si, après n'avoir tenu aucun compte des raisons techniques en faveur ou à l'encontre des formations en question, ce même gouvernement n'en rétablit quelques-unes (après les avoir supprimées) que sur la pression de tel potentat local.

Passons au qualitatif. On aura noté le cynisme avec lequel, grâce à un emploi subtil du mot *valablement*, le ministre entend jeter le discrédit sur ce qu'elle appelle les « petites universités ». Encore une fois, l'enseignement dispensé par celles-ci n'a pu naître par génération spontanée. On ne saurait donc suggérer sans un intolérable glissement de pensée que, finalement, les petites universités ne « vaudront » jamais les grandes, ni sans inconséquence mensongère que les établissements universitaires ont la possibilité de « se payer » n'importe quel enseignement.

3) C'est pourtant par la dénon*ciation d'une situation universitaire*, d'un laxisme, voire d'une anarchie incroyable, que le ministre entend justifier la façon dont elle a fait pratiquement table rase du travail considérable effectué non seulement par le C.N.E.S.E.R., mais, au préalable, par ses propres experts. *« Trop de professeurs, maîtres-assistants (voire assistants ou vacataires) considèrent,* selon elle, *que leur propre « séminaire » ultra-spécialisé doit aboutir à une licence, une maîtrise, un diplôme d'études approfondies ou un diplôme d'études supérieures spécialisées. »*

On aurait peut-être admis une telle énormité de la part d'un ministre débutant, ou qui ne fût pas universitaire. D'aucuns, trop obsédés par le personnage, pourraient, il est vrai, s'amuser à dire qu'il y a belle lurette qu'elle n'a plus enseigné et que, de toute manière, sa carrière s'est moins déroulée dans l'ambiance des concours et de la recherche que dans celle des affectations spéciales et des bureaux. Encore une fois, le problème n'est pas là.

Si éloignée qu'elle soit — et depuis longtemps — de nos amphithéâtres, le ministre sait bien que, statutairement, il est impossible de confier un séminaire de recherche à des vacataires, des assistants ou même des maîtres-assistants. Comme elle connaît parfaitement la distinction entre travaux pratiques, travaux dirigés, cours d'une part, « séminaires » (forcément de recherche) d'autre part, il faut bien admettre que la solidarité gouvernementale a amené le ministre à sacrifier — quitte à se rendre personnellement peu crédible — la spécialiste universitaire qui, tout de même, doit, en elle, sommeiller. Elle a beau faire très sportivement de l'aviation, comment expliquer en l'occurrence ce sacrifice de kamikaze sinon par l'obligation, qu'elle a acceptée en entrant au ministère, de détruire l'université mise en place par ses prédécesseurs, mais considérée désormais comme non rentable par les capitalistes et les technocrates tout-puissants ?

4) Avec l'équipe barro-giscardienne, le « il faut » concerne aussi désormais la destruction de Rome.

Certes, parmi les sept séries de critères prétendument retenus par le *ministre pour sa stupéfiante remise* en ordre des deuxième et troisième cycles, figure fièrement l'affirmation de *« la nécessité de maintenir certaines spécialités comme le latin et le grec, sources de l'humanisme français »*. Mais, là encore, le mensonge est d'une telle énormité qu'il convient, une fois de plus, de se demander à quelles fins la préposée aux universités s'est exposée au plus net démenti.

En effet, un acharnement sans précédent fait que, mis à part Paris-Sorbonne et Nanterre, il n'y a plus désormais en France un seul centre où on puisse préparer un diplôme d'études approfondies (D.E.A.) de grec ou de latin — ce qui, à l'évidence, et même s'il leur en reste la possibilité théorique, détournera les étudiants de préparer une thèse de troisième cycle ailleurs qu'à Paris. Et vive la régionalisation, madame !

On aurait cependant tort de croire que la volonté de détruire épargne les universités qui, par ailleurs, sont qualifiées « universités d'excellence » pour mieux les rendre suspectes aux autres. Un exemple entre autres : une coopération fructueuse entre les disciplines a permis depuis nombre d'années (et même avant l'invention *du D.E.A.) de dépasser le stade du* latin ou du grec de papa. Ainsi fonctionnait parfaitement, avec le concours d'une quinzaine de titulaires du Collège de France, des Hautes Etudes et de la Sorbonne, une formation où des enseignements conjuguant le christianisme ancien, l'Antiquité tardive et le Haut Moyen Age rassemblaient de nombreux étudiants français ou étrangers et avaient donné lieu à des recherches de premier ordre. Qu'à cela ne tienne : rayé de la carte ! Le domaine étrusque et la latinité primitive n'ont d'ailleurs pas eu plus de chance : l'approche linguistique qu'on leur promettait a été d'emblée écartée.

« Nécessité de promouvoir les langues vivantes trop rares en France (arabe, chinois, japonais) », proclame encore noblement notre ministre en passant de l'ancien au moderne et de la cinquième à la sixième série de critères adoptés pour sa réforme. Allez donc voir un peu si, pour ce *qui est de l'arabe, Paris-Sorbonne a* été mieux traité que Vincennes, à qui, de surcroît, on ne pouvait pardonner d'avoir une remarquable équipe de pointe !

Les basses œuvres

Le texte de l'interview du ministre pourrait, hélas ! donner lieu à bien d'autres commentaires allant dans le même sens. Ce qui est sûr, c'est que les exemples que j'ai pris entre des centaines illustrent autre chose que de l'impéritie. Il s'agit plutôt, comme au temps de Vichy, d'une volonté de bâillonner les intellectuels, de les *isoler, de les calomnier et, plus précisément* de détruire l'université française. Cependant, malgré la lâcheté de trop de ceux dont on attendrait qu'ils ne se couchent pas, cette université compte encore en son sein des hommes libres et qui ne craignent pas de parler et de se battre.

Ainsi ne permettront-ils point qu'on fasse croire à l'opinion que ces suppressions de diplômes sont imposées par la solidarité nationale et l'austérité nécessaire. Il y aura, bien entendu, de nouvelles victimes parmi les vacataires qui avaient échappé au couperet du fameux décret scélérat d'il y a deux ans. Mais il n'y aura pratiquement aucune économie résultant du zèle ravageur de cet été. Car ce n'est pas parce qu'on aura décidé de supprimer un enseignement qu'on tuera du même coup l'enseignant titulaire qui en était chargé. Pour occuper celui-ci qui sera légion, il restera donc au directeur d'U.E.R. de dédoubler les cours ou, pour occuper par exemple tel spécialiste des sciences de l'éducation, de lui demander d'enseigner l'histoire ou la psychologie... Mais, encore une fois, d'économies, point ! Alors ?

Alors, nous en revenons à notre point de départ. S'inscrivant dans une série de mesures qui, depuis des années, visent à disqualifier l'université et à l'empêcher de fonctionner, la dernière fantaisie de notre ministre n'en est pas une. Chargée d'exécuter les basses œuvres qui la dépassent, elle le fait. Aussi bien, *en dépit de la justesse de la plupart* des analyses de Jacques Ellul, et malgré ma préférence pour des solutions autrement énergiques que quelques arrêts de travail ponctuels, je ne crois pas que *« le déclenchement d'une grève illimitée jusqu'au départ de Mme Saunier-Seïté »* soit une réplique... suffisante.

Qu'au lieu de se battre seuls, étudiants et enseignants entreprennent une grande campagne d'explication auprès de tous leurs concitoyens pour leur montrer que c'est la nation tout entière qui est visée à travers ces coups portés à l'université. Qu'ils n'aient pas peur d'appeler politique ce qui est politique et qu'ils concluent des alliances avec d'autres syndicats que ceux des enseignants pour défendre un droit à la culture dont ils n'ont pas l'exclusivité. Avec le déclenchement prématuré de la campagne présidentielle, ils ont une occasion de mobiliser l'opinion, non pas contre un comparse, mais contre toute l'équipe au pouvoir, qui, pour cacher ses honteux calculs visant à l'abêtissement du peuple français, voudrait opérer une diversion en faisant croire que l'université est l'ennemi public numéro un.

(*) Professeur de langue et littérature latines à l'université de Paris-Sorbonne. Membre élu du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER).

(1) Voir, dans le Monde du 27 août, l'article de Jacques Ellul intitulé : « Une tête politique ».

Des chiffres et des adresses

Le nombre de classes de sixième chargées augmente

Un « effet pervers » du desserrement des effectifs

Une baisse des effectifs d'élèves par classe a été provoquée dans les sixièmes des collèges à l'occasion de l'application de la réforme en septembre 1977. Mais, depuis cette date, le nombre de divisions les plus chargées s'est remis à augmenter, celui de divisions moins lourdes à diminuer. C'est ce que révèle entre autres une lecture attentive de la version 1980 du « Rapport annuel sur l'application de la loi du 11 juillet 1975 relative à l'éducation », déposé récemment devant le Parlement.

POUR que les effectifs d'élèves dans les classes évoluent, on peut soit s'en remettre au jeu des variations démographiques, soit adopter une politique volontariste chargée d'accélérer, de freiner ou de combattre les tendances spontanées. Lorsqu'il a mis en place la réforme de l'enseignement issue de la loi du 11 juillet 1975, le gouvernement a choisi cette seconde voie, en commençant à partir de 1977 avec la classe de sixième et en se proposant de continuer chaque année avec le niveau suivant.

Un choix modéré. L'arrêté du 14 mars 1977 qui réglementait le contingent annuel d'heures d'enseignement attribué à chaque collège indiquait que le calcul serait effectué « *sur la base d'un effectif de référence de vingt-quatre élèves* », ajoutant : « *Pour tenir compte de contingences particulières, cet effectif pourra être au minimum de seize élèves, au maximum de trente élèves* ». Une certaine fourchette subsistait donc, mais la référence officielle existait désormais avec le chiffre de vingt-quatre. Auparavant, le régime en vigueur était celui de la grille « 24-35 » qui, en 1969, au moment de la mise en place de la fameuse « grille Guichard » dans l'enseignement élémentaire, avait établi un plafond *de trente-cinq élèves par classe* de sixième et un dédoublement de ces classes à raison de dix heures par semaine pour une partie de certains cours (français, mathématiques, langue vivante, biologie, éducation artistique) si l'effectif dépassait le seuil de vingt-quatre élèves. En 1975, M. Haby, ministre de l'éducation, avait recommandé de ne pas dépasser la barre de trente élèves « *dans la mesure du possible* » pour les sixièmes correspondant aux filières I (type lycée) et II (type collège), et vingt-quatre élèves dans les sixièmes dites « à programme allégé », héritières depuis 1974 des anciennes classes de transition.

Que s'est-il passé à la mise en place de la réforme à la rentrée de 1977, tous les types *de sixième étant désormais* confondus ?

En *1976-1977, sur 29 405 classes* de sixième (normales ou à programme allégé) 16 343 accueillaient moins de 25 élèves et 13 062 plus de 24 élèves, dont 7 278 (le quart du total) plus de 30 élèves. Septembre 1977 : réforme Haby ; le nombre de sixièmes à moins de 25 élèves monte à 25 382, tandis que celui des sixièmes à plus de 24 élèves *descend à 5 800. La chute du* nombre de classes à plus de 30 élèves est *spectaculaire* : les 7 278 ne sont plus que 102. Progrès indéniable, tempéré toutefois par la suppression des possibilités de dédoublements.

C'est dans l'évolution des chiffres depuis 1975 que la version 1980 du rapport destiné au Parlement est éclairante. Au fil des années, le nombre des divisions moins chargées (moins de 25 élèves) descend doucement : de 25 383 en 1976-1977, il passe à 23 322, *puis* à 22 383. Pendant le même temps, celui des divisions plus lourdes (plus de 24 élèves) s'élève de 5800 à 6 472, puis à 7 533.

Autrement dit, passé le choc de l'abaissement à 25 élèves de la « *base de référence* », les deux courbes inversent leur pente et reprennent leur trajectoire symétrique et divergente : le nombre des classes à effectif raisonnable diminue, celui des classes chargées augmente. On dirait que le temps va rattraper et grignoter insidieusement le gain acquis soudainement par voie de volonté et d'autorité.

Les mêmes effets apparaissent quand la réforme atteint, en *1978*, les *classes de cinquième.* La veille, on compte 12 450 *classes de plus de 30 élèves* ; elles ne sont plus que 5 731 le lendemain, en 1978-1979. Et puis, à partir de là, la courbe remonte : 6 461 l'année suivante.

(Dessin de PLANTU.)

Les classes à moindre effectif, quant à elles, de 15 463 avant la réforme, sont au nombre de 23 069 en 1978-1979, puis 22 133 en *1979-1980. Phénomène identique,* donc, à celui observé en sixième. *Amélioration,* assainissement sous le coup de la norme édictée et, ensuite, détérioration progressive.

Où sont les causes d'une telle évolution ? Pendant la période observée, la démographie naturelle varie peu, pas assez, en tout cas, pour être significative. Cette stabilité invalide l'hypothèse d'un reflux ou d'un afflux d'élèves entraînant à eux seuls d'inéluctables « coups d'accor*déon* ». *Il faut chercher ailleurs* l'explication des variations.

Les *enseignants* qui *président* au passage des écoliers du C.M. 2 *(cours moyen deuxième année)* à la sixième se conforment, en 1977, aux consignes syndicales d'application « réticente » de la réforme Haby. Ils mettent peu d'empressement à pousser les élèves âgés ou en difficulté vers la sixième. Ils en dirigent d'autres, directement vers une cinquième à programme allégé. Ce « détournement » d'élèves allège de *quelque* 25 000 *individus* l'effectif global des sixièmes cette année-là. Ajouté à l'injection de 1 000 enseignants qui reviennent de coopération en Afrique du Nord, il explique en partie le desserrement des effectifs. Mais non la remontée les années suivantes.

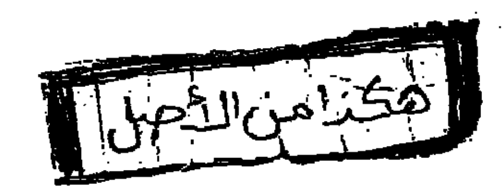
C'est qu'un an après l'inauguration de la réforme, les consignes syndicales s'émoussant quelque peu, le taux de passage C.M.2-sixième augmente : il est de 87,04 % à la rentrée de 1978 contre 85,29 % l'année précédente. Un écart de 1,75 %, cela se traduit par quinze mille élèves en plus. Par *ailleurs,* le taux de redoublement en sixième, qui de 9,09 % avant la réforme était tombé à 7,87 % en 1978-1979, a remonté en 1979-1980 à 9,54 %, chargeant d'autant la population de cette classe.

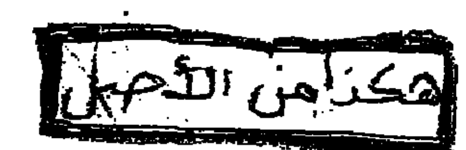
Il faut enfin aller chercher une autre explication dans le comportement des chefs d'établissement. L'arrêté du 14 mars 1977 cité plus haut indique que, « *en cas de dépassement de l'effectif de référence (vingt-quatre élèves), un contingent supplémentaire d'une heure par élève au-dessus de vingt-quatre sera mis à la disposition de l'établissement* ». Il est plausible que les principaux de collège, après une année d'expérience, ont ajusté le mécanisme de répartition des élèves. Avec quatre-vingt-sept élèves, par exemple, ils pouvaient constituer quatre classes : une de vingt et un et trois de vingt-deux élèves. Résultat : quatre classes modérément chargées. Deuxième formule : trois classes de vingt-neuf élèves chacune. Elles sont toutes trois à effectif lourd. Mais le chef d'établissement obtient, dans ce dernier cas, un *crédit* de trois fois cinq heures, soit quinze heures hebdomadaires dont il dispose pratiquement à sa guise. C'est-à-dire qu'elles lui assurent un peu de souplesse dans l'élaboration de l'emploi du temps des professeurs et l'utilisation des locaux.

La question devient à ce moment de savoir où est le *bénéfice* de la mesure d'abaissement des effectifs. N'aurait-elle servi qu'à fixer un nouveau barème pour attribuer aux collèges leurs crédits en heures d'enseignement, qu'à déclencher un « effet pervers » qui serait le prix à payer pour accroître l'autonomie des chefs d'établissement ?

Croyant alléger la taille des classes, on aurait alourdi la durée des heures d'apprentissage pour certains *élèves. Il n'est pas sûr* que ces derniers apprécieront ce *beau sujet d'étude de stratégie* en matière de politique scolaire.

CHARLES VIAL.





pour la rentrée

Le rôle des associations de parents d'élèves

Représenter, informer, conseiller

LORSQU'ON est parent, devenir parent d'élève ne relève pas seulement d'une distinction subtile. L'entrée d'un enfant dans l'institution scolaire confère aux parents un nouveau statut.

A l'école, au collège, au lycée, ils font partie de la « *communauté scolaire* ». Electeurs et éligibles, ils ont en outre le choix d'adhérer à diverses associations représentées au niveau local, départemental, académique, national.

Les associations de parents d'élèves ont pour raison d'être « *la défense des intérêts matériels et moraux des enfants d'un établissement scolaire* ». Elles se fixent trois objectifs : représenter leurs adhérents dans les différentes instances de participation, les informer des principaux événements concernant la vie scolaire au niveau national comme local, et les conseiller en cas de difficulté particulière. Alors qu'ils avaient droit de cité dans les collèges et les lycées depuis 1971, les parents ne sont représentés dans les écoles maternelles et élémentaires que depuis 1977, au sein de comités de parents composés de deux à cinq membres élus. Réunis, les instituteurs et le comité de *parents forment le conseil d'école* obligatoirement consulté sur le règlement intérieur, les classes de nature, la cantine, les transports, l'hygiène... Dans le second degré, les parents ont voix au chapitre par leurs délégués aux conseils de classe et au conseil d'établissement. Ils expriment leur avis sur l'orientation des élèves.

La deuxième mission des associations de parents d'élèves est l'information de leurs adhérents. Certains n'hésitent pas à parler même de « formation ». « *Nous leur donnons la notion de ce qu'est un parent d'élève* », explique Mme Cablé, membre du conseil d'administration de la PEEP (Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public).

« *Nous tentons de leur apporter des éléments de réflexion qui les encouragent à se déterminer, et à prendre conscience que des problèmes concrets ne font que refléter des choix éducatifs et politiques plus larges* », déclare M. Jean Andrieu, président de la F.C.P.E. (Fédération des conseils de parents d'élèves des écoles publiques). En effet, par la diffusion de leurs revues mensuelles, la publication de brochures traitant de questions précises — entrée en 6e, baccalauréat... — et la rédaction de bulletins destinés aux militants, comportant, par exemple, les textes des circulaires ministérielles accompagnés d'un commentaire, les associations informent régulièrement leurs adhérents. Elles en font des spécialistes des problèmes scolaires, disposant des mêmes instruments de référence que les enseignants ou l'administration. A ces différentes tâches, s'ajoute l'assistance apportée aux parents en *cas de difficulté particulière* : intervention en faveur d'un élève mécontent de son orientation, démarches auprès de la direction d'un établissement pour qu'elle admette un nouvel élève, aide aux parents immigrés...

Ces associations, constituées sous le régime de la loi de 1901, « *doivent être ouvertes à toutes les personnes ayant la responsabilité légale d'un ou plusieurs élèves admis dans l'établissement* ». Leur direction doit être assurée par un conseil d'administration élu par l'assemblée générale des adhérents

Au début de l'année scolaire, les représentants des différentes fédérations de parents d'élèves remettent aux chefs d'établissement la documentation exposant les buts de leur association. Ces dépliants sont distribués aux élèves par l'entremise des enseignants le jour de la rentrée, afin qu'ils les transmettent à leurs parents. De nombreuses plaintes avaient été déposées par différentes associations déplorant la partialité des membres du Syndicat national des instituteurs qui entretiennent des relations *privilégiées avec la F.C.P.E.* C'est pourquoi le ministre de l'éducation, dans une circulaire datée de 1972, a invité les instituteurs à faire preuve de neutralité, et a rappelé qu'une stricte égalité devait exister entre les différentes associations.

La multiplicité des services

Affrontée à des questions multiples, une association de parents d'élèves se doit d'avoir une structure cohérente et éprouvée, qui permette à la fois le règlement des problèmes locaux et l'appréhension de leur portée nationale. La cellule de base est la section locale par école, lycée ou collège. Ces sections sont groupées dans des associations départementales qui se rattachent en fédération ou union nationale. Dans certaines d'entre elles — la PEEP et l'UNAPEL (Union nationale des associations de parents d'élèves de l'enseignement libre), — existe en outre un échelon *académique*. Les responsables à chaque niveau ont une tâche précise ; le président de l'association locale est en relation avec le directeur de l'établissement, le président départemental s'adresse généralement à l'inspecteur d'académie, le *président de l'union régionale* au recteur. Le président national est l'interlocuteur du ministre de l'éducation

En fonction du nombre d'adhérents par académie, chaque association locale élit ses représentants à une instance fédérale, laquelle élit également les membres du conseil d'administration et du bureau. Outre ces différentes structures dans chaque fédération, des commissions spécialisées, composées de bénévoles, étudient des questions d'actualité : méthodes pédagogiques, vie scolaire, santé... Elles fournissent ensuite un rapport détaillé de leurs conclusions à l'instance fédérale, qui décide alors de l'option à adopter dans le domaine examiné. Ces travaux effectués par les commissions ne sont qu'un aspect des activités d'une association de parents.

Un certain nombre de services sont offerts aux parents. Le plus connu est la possibilité de souscrire une assurance à des prix inférieurs à ceux exigés par une compagnie d'assurance privée. Les diverses associations organisent des bourses aux livres (l'association Demaret, plus *implantée dans l'enseignement* technique, propose même une bourse à l'outillage), des séjours linguistiques à l'étranger pour les enfants des adhérents. Parmi les services également proposés *par les associations de parents*, il faut noter l'institution de cours de langue maternelle s'adressant aux enfants immigrés, sous l'égide de la PEEP, et la mise en place d'un service d'aide aux *parents d'enfants handicapés* par l'UNAPEL. Enfin, il faut préciser que les différentes associations sont représentées aux différents conseils consultatifs du ministère de l'éducation.

Malgré la multiplicité des services offerts, les responsables des associations de parents d'élèves se plaignent de n'être trop souvent considérés que comme des marchands d'assurances. La désaffectation à l'égard des associations est notable dans la baisse de participation aux élections et dans la diminution du nombre d'adhérents.

Il est vrai que les conditions matérielles de la vie quotidienne ne sont pas toujours favorables au « militantisme de parents d'élèves ». Il est rarement possible à la majeure partie d'entre eux de se consacrer *bénévolement* à des activités qui demandent du temps et de l'énergie. C'est peut-être pourquoi les associations de parents d'élèves sont majoritairement composées *de femmes, mères de famille au* foyer. Pour permettre à un plus grand nombre de pères d'être présents lors de circonstances importantes de la vie de leurs enfants, la plupart des associations *incluent dans leurs exigences* la possibilité légale d'être déchargés de quelques heures de travail pour participer, par exemple, en tant que représentant des parents aux conseils de classe.

RUTH ELKRIEF.

Dans l'enseignement public et dans le privé

● *La Fédération des conseils de parents d'élèves des écoles publiques (F.C.P.E.)*, 209, boulevard Saint-Germain, 75007 Paris ; tél. : *544-18-83. Président*, Jean Andrieu. Un million cent mille adhérents.

La F.C.P.E. est la fédération de parents d'élèves la plus importante. Elle a obtenu 61,3 % des voix aux élections des conseils d'administration des établissements du second degré et 63,1 % des sièges en décembre 1979, et 51,75 % des voix (50 % des sièges) dans les écoles.

La F.C.P.E. est née en 1947, *à l'initiative de la Ligue de l'en*seignement et du Syndicat national des instituteurs, pour réagir contre les projets d'aide à l'enseignement privé. Elle s'est donné pour but « *de propager et défendre l'idéal laïque et de promouvoir un service public d'éducation gratuit* ».

La F.C.P.E. publie deux revues : *la Famille* et *l'Ecole*, revues : *la Famille et l'Ecole*, destinée aux militants ; *Pour l'enfant vers l'homme*, trois cent quatre-vingt mille abonnés, destinée, elle, aux simples adhérents.

● *La Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public (PEEP)*. 91, boulevard Berthier, 75017 Paris ; tél. : 755-63-20. Président, M. Jean-Marie Schleret.

Cette association revendique plus de 400 000 adhérents. Avec 28,3 % des voix aux élections de décembre 1979 aux conseils d'administration du second degré, elle tient la deuxième place parmi les différentes associations.

La PEEP se définit comme un « *organisme de défense des usagers du service public* » qu'est l'éducation nationale. Elle s'affirme apolitique, neutre et indépendante des syndicats d'enseignants. La *PEEP* publie quatre fois pendant l'année une revue, *la Voix des parents*, tirée à quatre cent mille exemplaires, et un bulletin, *Peep info*, destiné aux responsables des associations locales.

● *La Fédération nationale des associations de parents d'élèves de l'enseignement public* (FNAPEEP), 27, rue du Faubourg-Poissonnière, 75009 Paris, *tél. 770-77-08. Président, M. Jacques* Demaret. Cette fédération a obtenu 0,5 % des voix aux élections dans les établissements du second degré en 1979. Créée en 1932, elle est surtout implantée dans l'enseignement technique. Elle revendique cent cinq mille adhérents mais n'est présente que dans quatorze académies. La FNAPEEP publie tous les deux mois la revue *Parents d'élèves*, tirée à cent cinquante mille exemplaires.

● *L'Union nationale des associations autonomes des parents d'élèves* (UNAAPE), 46, rue de la Tour, 75016 Paris, tél. 503-21-00. Président, M. Roland Motais de Narbonne. L'UNAAPE revendique deux cent mille adhérents mais le président de l'association tient à préciser que, « *bien que minoritaire au plan national* », l'UNAAPE a conscience de représenter la majorité silencieuse des parents qui refusent de s'engager *dans les associations selon eux* trop « politisées ». L'UNAAPE a obtenu 1,8 % des voix aux élections dans les établissements du second degré en décembre 1979. Créée en réaction aux événements de 1968, cette association demande que « *la politique sorte de l'école* ».

L'UNAAPE publie une revue trimestrielle tirée à quinze mille exemplaires, *Présence des parents*, ainsi que *UNAAPE informations*, bulletin de liaison destiné aux responsables, tiré à quatre mille exemplaires

● *L'Union nationale des associations de parents d'élèves de l'enseignement libre*, 277, rue Saint-Jacques, 75005 Paris, tél 329-12-77. Président, M. Pierre Daniel. Cette association représentée exclusivement dans l'enseignement libre regroupe huit cent vingt-trois mille adhérents. Pour elle « *l'école est un lieu d'apprentissage de la vie sociale entre jeunes et adultes qui n'a son sens qu'en visant à devenir une véritable communauté chrétienne vivant chaque jour les valeurs angéliques* ».

L'UNAPEL publie une revue, *la Nouvelle famille éducatrice*, diffusée à huit cent dix-huit mille exemplaires, ainsi qu'un bulletin d'animation et d'information pour les militants.

ÉDUCATION

Au-delà de la polémique syndicale sur les grèves

Campagne pré-électorale à l'école

Le 29 août, devant le Mouvement des enseignements libéraux (MEL), le ministre de l'éducation invitait les enseignants proches de la majorité à « faire front » et à combattre « pour libérer l'école en suivant la voie tracée par M. Valéry Giscard d'Estaing ». Mardi 16 septembre, c'est M. Guy Hermier, membre du bureau politique du parti communiste français, qui a affirmé que les communistes sont « aux côtés des enseignants, des parents, des jeunes, qui luttent pour une autre école ».

Le lendemain, M. Louis Mexandeau, délégué national du parti socialiste pour l'éducation, rappelait que militants et élus de son parti « sont au premier rang pour s'opposer aux dégradations du service public d'éducation ». Pendant ce temps, les responsables syndicaux s'accusent de « manœuvres politiciennes » et débattent sur l'opportunité de grèves. Cette rentrée scolaire 1980, la dernière du septennat, est bien marquée par les prémices de la campagne pour l'élection présidentielle. Qu'il s'agisse des enseignants, de l'instituteur à l'universitaire, ou des parents d'élèves, les partis politiques s'adressent déjà à l'électeur.

Qui a commencé ? La réponse est de peu d'importance lorsque l'on constate que M. Christian Beullac, critiquant les communistes, répondait à M. Georges Marchais qui, lui-même, dénonçait les propos de M. Beullac. A vrai dire, le problème n'est pas là. Tout le monde sait que, depuis longtemps, les militants du parti communiste sont organisés sur leur lieu de travail. Comme le rappelait M. Michel Duffour, membre du comité central, lors des journées d'études du P.C.F. à l'intention des enseignants, les 17 et 18 mai à Noisy-le-Sec : « *Avec trente-cinq mille communistes et mille cinq cents cellules nous disposons d'une grande force chez les enseignants.* » M. Beullac n'a pas découvert soudainement ces chiffres, et lorsqu'il attaque ceux qui ont « *investi l'école* », c'est aussi pour aider le MEL à devenir une « force », ce qui est encore loin d'être réalisé après deux années d'existence.

Lors des journées d'études de Noisy-le-Sec, M. Marchais a prononcé un long discours qui définissait quatre axes de lutte aux militants enseignants. « *Lutte pour la justice sociale, pour une école beaucoup plus liée au travail et à la vie, pour un pluralisme réel, pour que l'école devienne l'affaire de tous.* » Cette volonté du P.C.F. de mieux promouvoir sa politique dans l'enseignement répondait au souci d'offrir à des militants « *ulcérés par l'attitude d'André Henry* », secrétaire général de la FEN, des perspectives d'action qui les incitent à rester dans ce syndicat. Elle avait aussi pour but de contrecarrer l'influence du parti socialiste.

Si ce parti est moins organisé et moins structuré que le P.C.F. dans l'éducation, son audience est néanmoins importante. Certes, les groupes socialistes d'entreprises (G.S.E.) ne sont toujours pas nombreux dans les lycées ou les universités, mais l'influence du P.S. est forte au sein de la FEN et surtout au sein du Syndicat national des instituteurs (SNI-P.E.G.C.). La rupture de l'union de la gauche a été mal vécue dans le milieu enseignant où les traditions unitaires sont assez fortes. Le parti communiste a donc dû insister pour que ses militants se lancent dans « *des luttes offensives et ambitieuses, la lutte des idées pour faire échec au consensus giscardien et à l'attentisme réformiste* ».

Dans les salles des professeurs, auprès de leurs collègues et surtout dans les syndicats, les militants communistes semblent avoir éprouvé quelques difficultés à faire accepter l'idée du « *combat pour des objectifs transformateurs dans l'école, partie intégrante du combat pour la transformation de la société tout entière* ». Lassitude d'enseignants après les grèves de l'an dernier, inquiétudes financières à la suite des retards de salaires, interrogations sur les événements de Pologne, font que beaucoup ont hésité à répondre aux appels à la grève. Ce qui explique peut-être que le mot d'ordre d'arrêt de travail lancé par des sections départementales du SNI, dirigées par le courant Unité et Action (U.A.) proche du P.C.F., a été levé. « *Les graves et nombreuses difficultés qui caractérisent cette rentrée* », selon M. Hermier, ne sont pas encore apparues, et l'école n'est toujours pas « *en ébullition* ».

En cette période pré-électorale, le P.S. veut lui aussi être présent. M. Mexandeau tient à rappeler que son parti n'est pas « *absent du terrain* » et que « *contrairement aux propos de M. Hermier* », il mène comme l'an dernier « *une campagne de rentrée* ». Les socialistes auraient souhaité que les usagers de l'école (parents et personnel) se retrouvent dans l'union la plus large pour exiger un service public de qualité. Las ! cette union n'a pas été possible avec le P.C.F., à quelques rares exceptions près dans certaines communes. Alors le P.S. tente de faire campagne tout seul. Mais la voie est difficile et étroite, car il ne doit pas heurter les grands syndicats enseignants dirigés par ses amis. Pour ces organisations, l'heure n'est pas à la mobilisation, mais à la concertation. M. Mexandeau parle des organisations syndicales qui « *tantôt par la lutte ouverte, tantôt par la négociation, ont conduit une indispensable action de résistance* ». Mais il ajoute : « *Ce n'est pas diminuer leur mérite que de souligner le caractère surtout défensif de ce combat.* » En période pré-électorale, le P.S. ne peut se contenter de rester sur la défensive. Il entend donc mener la lutte « *contre la droite giscardienne, car on ne peut dissocier l'indispensable travail de défense du service public de l'enjeu politique général du printemps 1981* ». Pour l'instant, parents et enseignants ne donnent pas l'impression d'être vraiment préoccupés par l'échéance électorale. Il est vrai que, dans certaines académies, où la rentrée n'a pas encore eu lieu, on profite encore des derniers jours de congé.

SERGE BOLLOCH.

MANIFESTATION A BAYEUX CONTRE LA SURCHARGE DES CLASSES

Caen. — Après l'intervention des gendarmes à l'école Létot de Bayeux, occupée le 14 septembre par des parents d'élèves protestant contre la surcharge des effectifs (« le Monde » du 18 septembre), les parents ont manifesté dans les rues de la ville mercredi pour demander l'annulation de la plainte déposée à leur encontre par l'inspecteur d'académie pour « entrave à l'enseignement ». L'inspecteur d'académie, M. Veyre, a déclaré qu'il ne disposait plus de postes d'enseignants et il a refusé de retirer sa plainte en l'absence de « garanties ».

Les parents ont décidé de continuer à occuper les locaux administratifs de l'école pour ne pas interrompre l'enseignement. — (Intérim.)

Le Monde

Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. Paris 4207-23

ABONNEMENTS

3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M.			
202 F	331 F	461 F	590 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE			
367 F	661 F	956 F	1 250 F
ETRANGER (par messageries)			
I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS			
234 F	396 F	558 F	720 F
II. — SUISSE - TUNISIE			
289 F	506 F	723 F	940 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

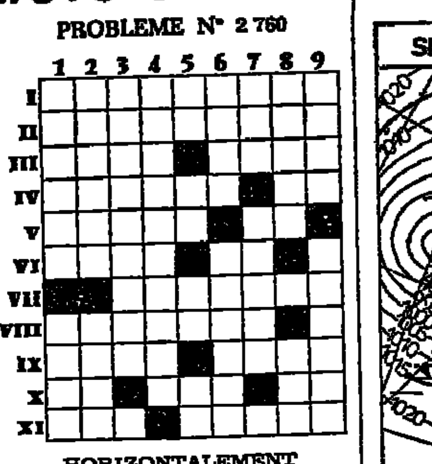
Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

INFORMATIONS « SERVICES »

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 2 760



HORIZONTALEMENT

I. Nom qu'on peut donner à celui qui s'est échappé du peloton. — II. Peut apparaître quand on est resté trop longtemps au bar. — III. Dieu. Qui n'a donc rien coûté. — IV. Vainquit les Madianites. Article arabe. — V. Ne sont pas des moyens. Préposition. — VI. D'un auxiliaire. Symbole pour un métal léger. — VII. N'a pas le beau rôle. — VIII. A l'origine des grandes orgues. — IX. Pour charmer une Allemande. Fleur. — X. Fin de verbe. Pas annoncée. Démonstratif. — XI. Bien connu. Ville dont la renommée doit beaucoup au cheval.

VERTICALEMENT

1. La vieille garde. Le dernier de la classe. — 2. Permet de fixer l'aviron. Souvent avantageux quand ils sont grands. — 3. Qui fait donc passer le devoir avant tout. — 4. Capitale d'une province autrichienne. — 5. Se suivent en marchant. Plaît au berger. Pronom. Note. — 6. Fait réfléchir. Fier. — 7. Un étranger. Faire sortir de la pièce. — 8. Se vident après la consultation. Mot qui peut faire croire qu'on parle à un chien. — 9. Bien vrai. Qu'on pourrait donc comparer à une guêpe.

Solution du problème n° 2 759

Horizontalement

I. Epaulette. — II. Nouvelles. — III. Rude. Aéra. — IV. Eleis. — V. Gê. Tancé. — VI. Férue. — VII. See. Dinde. — VIII. Taudis. EV. — IX. Ru. On. Epi. — X. Amerrit. — XI. Raie. Este.

Verticalement

1. Enregistrer. — 2. Poule. Eau. — 3. Aude. Feu. Al. — 4. Uvéite. Dôme. — 5. Le. Sardine. — 6. Ela. Nuis. Ré. — 7. Tlemcen. Ers. — 8. Ter. Dépit. — 9. Esaü. Lévite.

GUY BROUTY.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du jeudi 18 septembre 1980 :

UN DECRET

● Relatif aux taux de la taxe parafiscale destinée à assurer le financement du Bureau national interprofessionnel du cognac.

UNE LISTE

● D'admission dans les écoles nationales vétérinaires en 1980 (option agronomie et biochimie).

TRANSPORTS

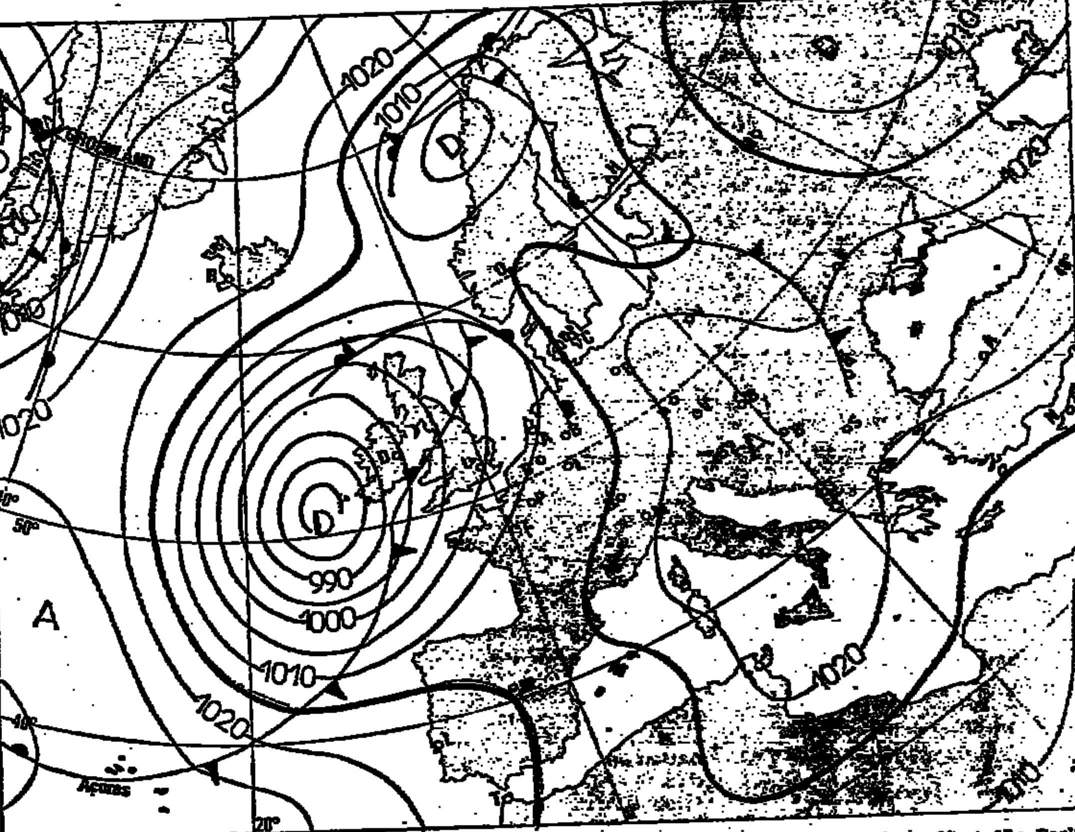
AIR FRANCE ÉTEND SES « CLASSES AFFAIRES ». — La « classe affaires » — classe économique plein tarif — d'Air France sera mise en service, le 1er novembre prochain, sur deux lignes d'Extrême-Orient : Paris-Tokyo-Osaka et Paris-Pékin, ainsi que sur la ligne de Los Angeles.

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 18.09.80 A 0 h G.M.T.

PRÉVISIONS POUR LE 19.9.80 DÉBUT DE MATINÉE

PRÉVISIONS POUR LE 19 SEPTEMBRE A 0 HEURE (G.M.T.)



Evolution probable du temps en France entre le jeudi 18 septembre à 6 heure et le vendredi 19 septembre à 24 heures :

Entre les hautes pressions continentales et les basses pressions centrées au large de l'Irlande, une perturbation circulera du proche Atlantique à la mer du Nord. Son front froid pénétrera lentement en France, où il sera précédé d'une évolution orageuse.

Vendredi 19 septembre, des côtes de l'Atlantique aux côtes de la Manche, le temps sera nuageux, avec des pluies intermittentes et des vents de sud à sud-ouest, forts en mer, souvent assez forts dans l'intérieur.

Des Pyrénées à la frontière belge le temps sera assez chaud, très variable, avec des éclaircies passagères, mais aussi des développements nuageux localement importants et donnant des orages. Les vents, de secteur sud, seront modérés et très irréguliers, avec des rafales sous les orages.

Sur le reste de la France le temps restera ensoleillé et chaud, avec des vents modérés de secteur sud. Il y aura cependant encore des brumes en début de journée.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 17 septembre ; le second, le minimum de la nuit du 17 au 18) : Ajaccio, 25 et 13 degrés ; Biarritz, 23 et 14 ; Bordeaux, 25 et 13 ; Bourges, 22 et 8 ; Brest, 18 et 14 ; Caen, 20 et 9 ; Cherbourg, 17 et 11 ; Clermont-Ferrand, 23 et 9 ; Dijon, 23 et 9 ; Grenoble, 25 et 12 ; Lille, 20 et 9 ; Lyon, 23 et 11 ; Marseille, 27 et 18 ; Nancy, 20 et 9 ; Nantes, 21 et 10 ; Nice, 24 et 20 ; Paris-Le Bourget, 21 et 9 ; Pau, 25 et 13 ; Perpignan, 28 et 17 ; Rennes, 20 et 11 ; Strasbourg, 23 et 10 ; Tours, 23 et 9 ; Toulouse, 24 et 12 ; Pointe-à-Pitre, 32 et 24.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 28 et 15 degrés ; Amsterdam, 18 et 13 ; Athènes, 26 et 17 ; Berlin, 18 et 10 ; Bonn, 20 et 11 ; Bruxelles, 20 et 12 ; Le Caire, 32 et 20 ; Iles Canaries, 26 et 22 ; Copenhague, 15 et 10 ; Genève, 24 et 10 ; Lisbonne, 28 et 14 ; Londres, 19 et 13 ; Madrid, 28 et 14 ; Moscou, 21 et 11 ; Nairobi, 31 et 16 ; New-York, 24 et 22 ; Palma-de-Majorque, 28 et 16 ; Rome, 27 et 14 ; Stockholm, 16 et 11 ; Téhéran, 34 et 20.

Pression atmosphérique réduite au niveau de la mer, à Paris, le 18 septembre, à 8 heures : 1 018,5 millibars, soit 763,9 millimètres de mercure.

(Documents établis avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

PARIS EN VISITES

VENDREDI 19 SEPTEMBRE

« La manufacture des Gobelins », 14 h. 45, 42, avenue des Gobelins, Mme Legrégeois.

« L'abbaye Saint-Germain-des-Prés », 15 h., devant l'église, Mme Bouquet des Chaux.

« La Cité », 15 h., métro Cité, Mme Guillier.

« Musée de Cluny », 15 h., 6, place Paul-Painlevé, Mme Meyniel.

« Les appartements royaux du Louvre », 15 h., métro Louvre, Mme Saint-Girons (Caisse nationale des monuments historiques).

« Montmartre », 15 h., métro Abbesses (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Le Père-Lachaise », 15 h., entrée, boulevard de Ménilmontant (Mme Fleuriot).

« Le Marais », 15 h., métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

« L'île Saint-Louis et l'église », 15 h., 12, boulevard Henri-IV (le Vieux Paris).

DOCUMENTATION

« PHOTOS/DOUBLE PAGE » : NOUVELLE REVUE. — « Photos/double page » est un nouveau magazine mensuel français qui vient de paraître. Chaque numéro comprend sur un seul sujet un texte écrit par un auteur illustre et des photographies en couleurs. Le premier ouvrage publié le 15 septembre est intitulé « Visions bretonnes », avec des photos de Michel Thersiquel et un texte de Xavier Grall. Le deuxième numéro sera sur la Provence (parution le 13 octobre 1980) et le troisième (17 novembre 1980) sur le Gange.

★ Editions SNEP, 24, place des Vosges, 75003 Paris. Tél. : 271-33-33. Prix : 35 F.

VIVRE A PARIS

Le stationnement payant ne serait plus rentable : faut-il le supprimer ?

Pour la première fois depuis sa création, le stationnement payant sera cette année déficitaire à Paris. Cette constatation n'a pas manqué d'intriguer les services financiers de la Ville qui se demandent, aujourd'hui, s'il faut maintenir ou non le stationnement payant dans la capitale. Question âprement débattue et que se posent aussi d'autres grandes municipalités.

Selon M. Edouard Frédéric-Dupont (Union pour Paris) adjoint au maire chargé de la circulation et du stationnement « *il ne s'agit là que d'un déficit apparent* ». Ce déficit aurait été provoqué par la conjugaison de deux facteurs : la non-rentabilité d'investissements récents rendus nécessaires pour moderniser les appareils afin mieux les protéger contre le vandalisme et le manque de personnes de surveillance dont les effectifs n'ont pas augmenté depuis deux ans alors que le nombre des parcmètres et des horodateurs n'a cessé de progresser.

M. Raymond Bourgine (C.N.I.) adjoint au maire a été chargé d'une étude financière sur la question. Il doit remettre ses premières conclusions au début du mois d'octobre à M. Chirac. M. Bourgine, qui n'est pas personnellement favorable aux parcmètres, a sous les yeux différents bilans financiers qui montrent que l'augmentation des dépenses et des recettes a été sensiblement parallèle au cours de ces deux dernières années. Ce qui a eu pour résultat de laisser, en 1978, 8,4 millions et en 1979, 8,7 millions répartis dans les caisses de la Ville, de l'Etat et du Syndicat des transports parisiens ; ce dernier organisme se réservant la plus grosse partie.

Si, comme l'affirme M. Frédéric-Dupont, et comme l'ont démontré depuis plusieurs années les représentants de l'administration, les parcmètres facilitent la circulation et le stationnement, on imagine mal que la mairie puisse revenir sur cette « *institution* ». A moins que la répartition des charges entre la Ville et l'Etat ne soit réétudiée car « *70 % des contraventions sont dressées par des contractuelles qui sont à la charge de la Ville* ». Dans son combat pour le maintien du stationnement payant M. Frédéric-Dupont a reçu le renfort de la Préfecture de police et de la R.A.T.P. qui veulent en contrôlant le stationnement faciliter la circulation des automobiles et des autobus.

Actuellement, le programme d'extension du stationnement payant prévoit la création de cinq mille places nouvelles en 1980 portant ainsi à quarante-sept mille le nombre de parcmètres et horodateurs installés à Paris. Le tarif du stationnement payant sur la voie publique est on le sait variable suivant les quartiers. Il varie de 2 F à 4 F par heure. La durée du stationnement étant limitée à deux heures. Le tarif spécial pour les résidents est de 8 F pour dix heures de stationnement.

JEAN PERRIN.



CARNET

Naissances

— Irmine WILF et Serge GILBERG sont heureux d'annoncer la naissance de

David,

le *15* septembre 1980.
83, rue de la Convention,
75015 Paris.

Mariages

— Bernard Carbon et Benoît Cortet ont le plaisir de faire part du mariage de leur sœur

Françoise CARBON
et de leur frère
François CORTET.

Ils se sont unis dans la plus stricte intimité le vendredi 12 septembre 1980.

— Le docteur et Mme Jean PIETRAPIANA, née Monique Mitaux d'Alinval, sont heureux d'annoncer le mariage de leur fille

Laurence
avec
Jacques-Pierre FOLIOT,

qui a été célébré dans l'intimité familiale à Laval-Montréal (Québec), le 14 septembre 1980.
185, rue du Chevaleret, Paris (13e).

— M. Henri MANCARDI et Mme, née *Simone* Dunoyer, font part du mariage de leur petite-fille,

Dominique,
avec
Christophe JOULIA,

fils de M. et Mme Jean Joulia, qui sera célébré le samedi 20 septembre, à 11 h. 30, en l'église Saint-François-Xavier, place Président-Mithouard, à Paris (7e).
2 bis, square du Croisic,
75015 Paris.
Grande-Rue,
37350 Le Grand-Pressigny.
56, rue Fondary, 75007 Paris.

Décès

— Le compositeur

Pierre ARVAY

est mort à Bagnols-en-Forêt, dans le Var, le 18 août 1980.

Bagnols-en-Forêt où désormais il repose.

— Robert Louis Hatt,
Jeannine Hatt,
Birger Magnusson et famille (Suède),
Karl-Erik et Anna Magnusson et famille (Suède),
Et les familles Magnusson, Hatt et alliées en Suisse et en France,
ont le profond chagrin de faire part du décès de

Greta HATT-MAGNUSSON,

leur très chère épouse, mère, sœur et parente, qui s'est éteinte paisiblement, après une courte maladie, dans sa soixante-dix-neuvième année.
Berne, le 12 septembre 1980.
Eigerstrasse 76.
Nydeggstalden 14.

— Le professeur Marcel Poumailloux,
M. et Mme H. M. Benard, leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Pierre Poumailloux, leurs enfants et petits-enfants,
M. Jean-Pierre Gardinier, ses enfants et petits-enfants,
M. Philippe Poumailloux et ses enfants,
Mlle Nicole Poumailloux,
Mme Lucien Gougy,
M. Jean Dumesny et ses enfants,
M. et Mme A. Caccavelli et leurs enfants,
Mme Jacques Poumailloux et ses enfants,
Les familles Poumailloux, Gougy, Dumesny, Lister et Pouyet,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Marcel POUMAILLOUX,
née Marie-Lucienne Gougy,

leur épouse, mère, grand-mère, arrière-grand-mère, sœur, belle-sœur et parente, survenu dans sa quatre-vingt-troisième année, munie des sacrements de l'Eglise.

La cérémonie religieuse sera célébrée en l'église de Saint-Pierre du Gros-Caillou, 92, rue Saint-Dominique, 75007 Paris, le vendredi 19 septembre, à 8 h. 30.

L'inhumation aura lieu au Père-Lachaise dans le caveau familial vers 10 heures.

Cet avis tient lieu de faire-part.
14, avenue Bosquet, 75007 Paris.

— Le bâtonnier de l'ordre des avocats de Versailles,
Les membres du conseil de l'ordre,
ont le regret de faire part du décès du bâtonnier

Adolphe-Marc TROUBLÉ,
membre du conseil de l'ordre,

survenu le 27 juin, à Nice.

Un service religieux sera célébré en l'église Notre-Dame de Versailles le jeudi 18 septembre 1980.

Me Troublé était une figure très connue du barreau de Versailles, auquel il appartenait depuis plus de quarante ans. Petit-fils de l'ancien bâtonnier Petit, il jouissait de l'estime de ses confrères.

Remerciements

— Mme Jean-Baptiste Cyprien,
M. et Mme Joseph Boldrini,
M. et Mme Roland Daffix,
M. et Mme Jean-Michel Boldrini,
profondément touchés des marques de sympathie qui leur ont été témoignées lors du décès de

M. Jean-Baptiste CYPRIEN,
ancien combattant 1914-1918,
croix de guerre,
médaille militaire,

survenu le 6 septembre 1980, prient toutes les personnes qui se sont associées à leur deuil de trouver ici l'expression de leurs sincères remerciements.

Avis de messe

— A la mémoire de

Gérard AUDEBERT,

décédé le 21 juillet 1980, à Delhi (Inde), dans sa trente-cinquième année, ses collègues, ses amis de l'Agence comptable centrale du Trésor et de la Caisse des dépôts et consignations prient d'assister à la messe qui sera célébrée le 22 septembre 1980, à 17 h. 30, en l'église Saint-Thomas-d'Aquin, Paris (7e).

— Une messe sera célébrée le mardi 7 octobre, à 18 heures, en la basilique Sainte-Clotilde pour le repos de l'âme du

comte TERRAY,

décédé le 10 juillet 1980.

Commémorations

— A l'occasion du trente-sixième anniversaire de la Libération, l'Union des juifs pour la résistance et l'entraide et l'Amicale des juifs anciens *résistants organisent, le dimanche* 21 septembre, à 15 heures, une grande matinée commémorative, salle de l'Entrepôt, 21, rue Yves-Toudic, Paris (10e).

Communications diverses

— Le président de la République a remis, mercredi 17 septembre, à l'Elysée, les insignes de grand-croix de la Légion d'honneur à M. Maurice Bellonte, qui effectua il y a cinquante ans la première liaison aérienne sans escale Paris-New-York en compagnie de Dieudonné Costes en un peu plus de trente-sept heures à bord du monomoteur « Point d'interrogation ».

Soutenances de thèses

Doctorat d'Etat

— Université de Paris-II, lundi 22 septembre, à 14 h. 30, salle des commissions, Mme Isabelle Freij, née Dalloz : « L'action personnelle dans le traitement des détenus ».

— Université de Paris-VIII, mercredi 1er octobre, à 14 h. 30, à Saint-Denis, salle 28, M. Michel Juffe : « Le sens de l'éducation : de l'être au non-être (chemins et obstacles de la formation) ».

— Université de Paris-III, jeudi 2 octobre, à 14 heures, salle Gréard, M. Fahad Al Harthi : « Les rapports entre la poésie arabe et l'islam à ses débuts ».

— Université de Paris-III, mardi 7 octobre, à 14 heures, salle Gréard, M. Mahmoud Tarchouna : « Littérature arabe et roman picaresque espagnol ».

— Université de Paris-III, jeudi 9 octobre, à 14 heures, salle Gréard, Mme Anny Sadrin : « L'être et l'avoir dans les romans de Charles Dickens ».

— Université de Paris-III, mardi 14 octobre, à 14 heures, salle Gréard, M. Abdul Karim Hassan : « Thématique structurale, recherche dans la poésie d'Assayab ».

— Université de Paris-III, jeudi 30 octobre, à 14 heures, salle Bourjac, M. Sadao Tanaka : « Les débuts de l'étude du français au Japon ».

— Université de Paris-III, lundi 27 octobre, à 14 heures, salle Gréard, M. Elie-Daniel Salem : « Une interprétation psychologique de l'œuvre d'Harold Pinter (1949-1979) ».

Le Monde

équipement

A PROPOS DE...

UNE ÉTUDE DE L'INSEE

L'inégalité régionale devant la mort

Dans sa livraison d'août 1980, la revue « Economie et Statistique » de l'Institut national de la statistique et des études *économiques (INSEE) publie une étude sur les contrastes démo*graphiques entre les régions françaises, d'où il ressort que, en vingt ans (1954-1975), toutes les régions ont vu leur population augmenter régulièrement, à *l'exception du Limousin* (1).

En outre, on constate que le poids de trois des quatre régions les plus peuplées (Ile-de-France, Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur) s'accroît par *rapport* à la population totale, tandis que la plupart des autres régions voient *leur poids relatif diminuer*, ce qui, notons-le au passage, ne constitue pas un bon point pour les *responsables de l'aménagement* du territoire. Les trois régions citées, qui représentent 35 % de la population française, ont absorbé 53 % de l'augmentation démographique globale.

La moitié Nord demeure sensiblement plus jeune que la *moitié Sud. Le taux de fécon*dité est nettement plus élevé dans le Nord-Ouest, le Nord et l'Est *que dans le Centre et le* Sud ; 1,95 enfant par femme au plan national, mais ce chiffre va *de 2,29 (Nord-Pas-de-Calais)* à 1,70 (Provence - Alpes - Côte d'Azur).

En vingt ans, on a assisté à une baisse sensible et générale *de l'âge moyen des mères* à l'accouchement, notamment en raison de la diminution du taux *de fécondité par âge au-delà* de trente-cinq ans. Ce phénomène est nettement moins sen*sible dans les régions où la* population immigrée est importante (Ile-de-France, Provence-*Alpes-Côte d'Azur), la fécondité* des femmes étrangères apparaissant, surtout aux âges relative*ment élevés*, très *supérieure* à celle des Françaises.

Le taux de *mortalité infantile* est passé en France de 40,5 pour mille en 1954 à 13,7 pour mille en 1975, mais il *reste* très élevé dans le Nord et l'Est, et est particulièrement bas en Ile-de-France (11,8 pour mille). Les disparités *régionales ne s'estom*pent que très lentement pour ce qui est de ce taux de mortalité, de même que pour l'espérance de vie (69 ans pour les hommes et 76,7 ans pour les femmes), et l'on meurt toujours plus jeune dans la *moitié nord de la France*.

L'écart entre les espérances *de vie masculine et féminine* (7,8 années en moyenne) est particulièrement important dans le *Nord, l'Est et l'Ouest, et atteint* presque onze années dans l'agglomération de Brest.

Le Nord-Pas-de-Calais apparaît comme une région particulière*ment défavorisée : c'est la seule* des quatre régions les plus peuplées de France dont le poids *relatif diminue par rapport à la* population totale. Elle conserve le plus fort taux de fécondité, *le plus fort taux de mortalité in*fantile (18,3 pour mille) et l'espérance de vie la plus faible tant *masculine (65,7 ans) que fémi*nine (74,1 ans).

Enfin, l'étude de l'INSEE précise que si on assiste à une tendance générale, très lente mais *réelle*, à la réduction des disparités régionales, les différences culturelles et sociales demeurent très marquées entre les régions.

(1) La Corse est traitée à part ; les recensements continuent en effet à prendre en compte les personnes originaires de l'île mais qui n'y ont pas leur résidence principale.

TRANSPORTS

Nouvelle offensive pour les économies d'énergie : automobiles et poids lourds moins gourmands

Le conseil des ministres du 17 septembre a entendu une communication de M. Joël Le Theule relative aux économies d'énergie dans les transports, secteur qui dépend à 95 % du pétrole et qui représente environ 20 % de la consommation globale d'énergie du pays (« le Monde » du 18 septembre).

Le ministre a annoncé *(lire page 11)* que, conformément aux objectifs définis lors du conseil des ministres du 2 avril dernier, en matière de politique énergétique, les efforts engagés allaient *être continues dans trois domai*nes principaux :

— *Les transports collectifs*. — Deux mesures les concernent. D'une part, l'exécution du pro*gramme d'électrification ferro*viaire sera menée à bien au rythme prévu de 200 kilomètres par an ; « *le programme décennal d'électrification du réseau breton s'inscrit dans cette perspective* », a-t-il précisé. D'autre part, le soutien public aux transports collectifs urbains (qui a représente 3 milliards de francs cette année) sera au minimum maintenu dans les limites actuelles, tandis que « *les contrats de développement, qui permettent une programmation des équipements dans le cadre d'engagements réciproques de l'Etat et des collectivités, seront encouragés* ».

— *L'automobile*. — Les limitations de vitesse, « *dont le respect demeure un impératif aussi bien pour la sécurité des personnes que pour les économies d'énergie* », seront strictement appliquées, sans qu'il soit envisagé de les rendre plus draconiennes.

Le ministère des transports compte, en outre, beaucoup sur les résultats des efforts entrepris par les constructeurs en vue de réaliser des véhicules plus économiques. Les résultats attendus par Renault et Peugeot sur des véhicules expérimentaux dérivés de la R-18 et de la 305 — réduction de 25 % de la consommation — devraient déboucher sur la définition, vers 1982-1983, de prototypes de voitures consommant 3 litres aux 100 kilomètres susceptibles d'être *commercialisées* vers 1990 (*le Monde* du 25 mai 1979).

— Le *transport routier*. — La consommation du gazole a continué de croître en 1979 : 9,3 mil*lions de tonnes*, contre 8,6 *mil*lions en 1978. Le ministère des transports propose la négociation d'engagements avec les *construc*teurs de poids lourds, analogues à ceux qui ont été passés avec les constructeurs de véhicules légers, afin d'aboutir à la production de modèles plus économiques. *Dans* le même temps, la France cher*chera à obtenir*, « *aussi rapidement que possible* », un accord des Neuf de la C.E.E. sur l'imposition du « limiteur » de vitesse sur les poids lourds neufs. Cet appa*reil est déjà obligatoire* en France sur les véhicules transportant des matières dangereuses, et l'objectif du gouvernement *est*, malgré l'opposition des transporteurs rou*tiers, de l'imposer à tous les poids* lourds neufs.

Enfin, « *la livraison des marchandises dans les villes sera réorganisée afin de diminuer la consommation de carburant* ». M. Le Theule a demandé à ses services de réaliser un examen détaillé dans chaque grande zone urbaine, à partir duquel des me*sures seront arrêtées*. Cette préoccupation rejoint celle de municipalités, de collectivités locales et d'associations de défense du cadre de vie qui, de plus en plus *nombreuses*, réclament l'interdiction du passage des poids lourds dans les villes.

● *Les menaces de Sir Freddie Laker*. — Au cours d'une conférence de presse réunie le 17 sep*tembre à Strasbourg, Sir Freddie* Laker, l'inventeur du « train du ciel », a menacé de poursuivre, devant la Cour européenne de justice, le gouvernement britannique au *cas où ce dernier* persisterait à lui refuser l'autorisation de créer des lignes à bas prix à destination de l'Europe. Sir Freddie souhaite, en effet, *avoir au départ de Londres* des liaisons à destination de trente-cinq villes continentales et relier entre elles ces escales, un réseau qui pourrait représenter six cent soixante-six lignes (*le Monde* du 5 juillet).

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

RETOUR D'UN SÉQUESTRÉ

M. Maury-Laribière revient aux affaires du Poitou-Charentes

De notre envoyé spécial

Poitiers. — Deux mois jour pour jour après avoir été retrouvé *dans cette fermette de* Dordogne où ses ravisseurs le tenaient séquestré depuis onze jours, M. Michel Maury-Laribière avait ouvert tranquillement la *session d'automne* de l'assemblée économique et sociale de l'établissement public régional du Poitou-Charentes, qu'il préside depuis le mois de janvier dernier. Le mercredi 17 *septembre*, il a présidé la séance plénière et publique de cette même assemblée. C'est la première apparition vraiment officielle, à Poitiers, du vice-président du C.N.P.F. depuis son enlèvement.

Un mois de vacances, une cure de remise en forme, prévue depuis longtemps, et M. Maury-Laribière a repris ses activités après l'épreuve qu'il a subie. *Apparemment serein*, il remet les choses à leur place : « C'est vrai, ça a été très dur moralement ; plusieurs fois ils m'annoncèrent qu'ils allaient me tuer, *mais ça n'a pas été* très long et moi j'en suis ressorti... *Pensez* à ceux qui ont vécu le calvaire *des* camps de concentration. » Pas question en tout cas de se renfermer dans sa coquille après de tels événements : « Pourquoi *l'aurais-je* fait ? Il n'y a pas de raison », dit-il, presque surpris que cette idée puisse venir à son interlocuteur.

*M. Maury-Laribière, au demeu*rant, fait partie de ces patrons qui pensent que leur horizon ne doit pas s'arrêter aux murs étroits de leurs usines. Président de son syndicat professionnel, de la Fédération des syndicats *patronaux de la Charente*, il est devenu vice-président du C.N.P.F. où il est le porte-parole *des « provinciaux »* ; de ces chefs d'entreprises familiales bien an*crés dans leur terroir* et qui ont parfois quelque mal à se faire entendre à Paris. Et quand son ami Georges Chavannes a abandonné la présidence du *comité* économique et social du Poitou-Charentes, il lui a naturellement *succédé*.

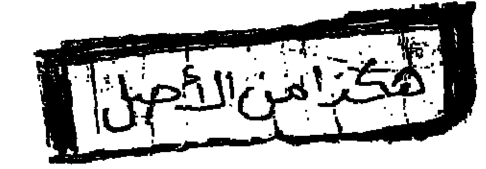
Aujourd'hui, M. Maury-Laribière a repris sa place derrière le tapis rouge de la table de présidence, entouré par le pré*fet et le vice-président F.O. de* l'assemblée. Les débats sont parfois vifs entre les représentants des syndicats et ceux des patrons. Les conventions collectives, les *salaires des* marins-pêcheurs, les conditions de vie des apprentis, amènent des échanges serrés.

Mais Poitiers est loin de Paris : ici les affrontements sont *plus* feutrés, moins définitifs. Même *la C.G.T.* et *la C.F.D.T.*, faisant cause commune, semblent avoir oublié leurs querelles nationales. Et le *délégué syndical* n'a pas l'impression de trahir la lutte *des classes en déjeunant à la* même table que le patron avec qui il vient de s'accrocher en séance publique. Cela tient peut-être aussi à l'amabilité, à la *gentillesse de ce notable dont* on a beaucoup — trop — parlé et qui en paraît presque confus.

Th. B.

● *La récupération des déchets en Picardie*. — L'Association picarde pour la récupération et *le recyclage des déchets et sous*-produits urbains industriels et agricoles vient d'être créée, sur l'initiative de l'Etablissement public régional de Picardie, des dé*partements de l'Aisne, de l'Oise* et de la Somme, des chambres régionales d'agriculture et de commerce et d'industrie, de l'union patronale de Picardie.

Son objectif est d'encourager et de favoriser la récupération, le recyclage et la valorisation des matières premières contenues dans les déchets d'origine urbaine, industrielle et agricole de la région. — *(Corresp.)*.



Le Monde

culture

PATRIMOINE

UN MANUSCRIT DE VINCI EN VENTE CHEZ CHRISTIE'S

Bye bye Léonard ?

Le sort d'un *manuscrit* illustré de Lénonard de Vinci, considéré comme l'un des plus rares et des plus précieux — le seul actuellement aux mains de particuliers — est encore incertain. Partira-t-il à l'étranger, acheté aux enchères par de riches institutions, ou bien restera-t-il sur le territoire national ? En tout cas, le ministre des arts est bien décidé à garder dans le patrimoine britannique ce document de 36 pages connu sous le nom de Codex Leicester. Intitulé *De la nature du bois et du mouvement de l'eau*, écrit en 1507 par Vinci à l'encre brune et largement illustré, c'est un récit scientifique et cosmologique qui aurait inspiré l'artiste dans sa peinture du paysage de *la Joconde*.

Depuis 1717 il est la propriété de la grande famille de Leicester, dont le cinquième comte mourut en 1976. Il est conservé dans la demeure familiale des comtes de Leicester, à Holkam Hall, près de Norfolk, aux côtés de plusieurs Rubens, Van Dyck et tableaux *d'autres maîtres. Mais pour* payer les droits de succession très lourds de son cousin, le sixième comte de Leicester est décidé à vendre ce manuscrit de préférence aux peintures et autres œuvres d'art exposées au public pendant l'été.

Malheureusement, la valeur du manuscrit de Léonard est beau*coup plus difficile à évaluer que* celle d'un Rubens. C'est pourquoi, après avoir tenté en vain de s'entendre sur un prix avec le gouvernement, les administrateurs de Holkam ont décidé de le vendre aux enchères, le 12 décembre prochain, par l'intermédiaire de la maison bien connue Christie's. Cette décision a provoqué une *réaction indignée du ministre* des arts, M. Saint John-Stevas, déclarant qu'il ferait tout pour convaincre les propriétaires du manuscrit de renoncer aux enchères et de le vendre à la nation. Mais le gouvernement n'a pas assez d'argent pour rivaliser avec de plus riches acheteurs étrangers, parmi lesquels le Metro*politan Museum de New-York*, le musée Getty de Californie, et, dit-on, le Louvre, qui seraient prêts à payer un prix qui pourrait atteindre entre 4 millions et 10 millions de livres.

En privé, les milieux proches du ministère des arts déplorent l'attitude de la maison Christie's appelée à recevoir 10 % de commission sur les vendeurs et probablement le même pourcentage sur l'acheteur. Le ministre des arts fait miroiter aux administrateurs d'Holkam qu'une vente privée à la nation serait plus avantageuse puisqu'ils n'auraient pas à payer d'impôts. En revanche, les impôts absorberaient une très large part (75 %) du prix sûrement plus élevé obtenu aux enchères.

Le gouvernement peut retarder *la vente en refusant* la licence d'exportation, mais seulement pendant plusieurs mois et à la rigueur un an, ce qui permettrait de faire une souscription. La British Librairy, qui possède déjà un manuscrit de Léonard acquis au dix-huitième siècle, n'a pas en effet les moyens financiers suffisants pour acquérir le document à *moins d'être fortement* aidée par le National Heritage Memorial Found, un organisme officiel chargé de la défense du patrimoine. Mais ses directeurs, disposant d'un capital de 12 millions de livres et de revenus limités de l'Etat, hésiteront à engager des fonds qui absorberaient leurs ressources au détriment d'autres œuvres qu'ils veulent protéger.

En 1952, une commission avait été créée pour limiter l'exportation d'œuvres d'art, qui avait pris de très grandes proportions. Ainsi, entre 1913 et 1947, quarante-cinq Rembrandt, quarante Rubens, dix Velasquez, douze Holbein, quarante-huit Gainsborough, étaient partis à l'étranger. Le système, cependant, fait l'objet de vives critiques, puisque la commission doit répondre à diverses questions, à savoir si l'objet ou l'œuvre d'art est assez lié à l'histoire et à la vie britannique, si son départ est considéré comme une infortune, s'il est d'une importance esthétique exceptionnelle *ou* s'il est d'une utilité particulière pour l'étude de l'histoire ou des arts.

H. P.

Le métier et l'art

M. Jean-Philippe Lecat, ministre de la culture et de la communication, a tenu à présenter lui-même à la presse, mardi 16 septembre, l'exposition consacrée aux métiers d'art qui se tiendra de la fin de novembre à mars 1981 au Musée des arts décoratifs rénové pour l'occasion. Ce sera *« une des manifestations essentielles, dans le cadre de l'Année du patrimoine, que le président de la République inaugurera personnellement »*, a déclaré M. Jean-Philippe Lecat, qui a également annoncé qu'il ne s'agira pas d'un bouquet final mais de la première d'une série d'expositions d'ampleur analogue (celle-ci bénéficie d'un budget de 4 millions de francs) qui auront lieu tous les deux ans alternativement à Paris et dans une ville de province. La prochaine aura lieu de novembre 1982 à mars 1983, dans une grande capitale de province, dont le ministre n'a pas précisé le nom.

Ainsi le « top » officiel de la rentrée artistique parisienne vient d'être donné, qui confirme, si on en doutait encore, de l'intérêt, sinon exclusif, en tout cas tout particulier, que l'on porte en haut lieu à tout ce qui touche à l'artisanat.

L'exposition du Musée des arts décoratifs, dont M. François Mathey est le commissaire, risque cependant de ne pas répondre tout à fait à l'attente présidentielle. *Elle s'intitule « les métiers* de l'art », et non les métiers d'art, et déjà, au niveau du titre, fait référence à l'art tout autant qu'au métier. *« Elle sera l'occasion*, a dit M. François Mathey, *de s'interroger sur la création artistique en France à travers les œuvres supposées les plus significatives, où l'invention, l'imagination, la création, trouvent leur meilleure adéquation avec le métier. Elle veut ignorer les clivages entre arts majeurs et arts mineurs, artistes et artisans ».*

L'exposition sera pour moitié consacrée à la création contemporaine, qui réunira sept cents œuvres de trois cents artistes et artisans de Paris et de province choisis parmi quelque trois mille dossiers examinés au Centre national de documentation des métiers d'art, ouvert en 1977 au Musée des arts décoratifs. Une partie importante sera consacrée à la tradition, qui réunira cent quatre-vingts chefs-d'œuvre des collections du Musée des arts décoratifs, donnant un panorama d'ensemble des techniques — tapisserie, mobilier, orfèvrerie, céramique, etc., du Moyen Age à 1925.

C'est cette dernière section qui sera présentée sur l'entresolement partiel de la grande nef du musée, dont les travaux d'aménagement, prévus par la loi-programme des musées, représentant un crédit de 28,6 millions de francs. Ceux-ci permettront d'augmenter de quelque 4 000 mètres carrés les surfaces utiles, et ainsi d'introduire le vingtième siècle au musée. Quand les travaux seront achevés, en 1983, ce sera d'ailleurs par le vingtième siècle que commencera la visite qui permettra de remonter le temps jusqu'aux collections du Moyen Age, en gravissant les étages. L'idée de cette transformation était également d'assurer une meilleure circulation entre l'espace des expositions temporaires au cœur du musée, et celui des collections permanentes qui ne reçoivent pas tout le public qu'elles méritent. L'entresolement partiel de la nef à l'aide d'un plancher métallique doit permettre cela et une transparence verticale et horizontale par la mise en évidence de l'architecture fin dix-neuvième de cette aile du Louvre. On pourra notamment voir d'en bas les six *oculi* de la voûte doublée par une verrière qui, jusque-là, étaient obturés par un velum. — G. B.

THÉÂTRE

Les Rencontres de Sèvres

Les dixièmes Rencontres de Sèvres, réservées au théâtre non professionnel, ont lieu du 27 septembre au 5 octobre, toute la journée, à partir de 15 h. 30, dans une quinzaine de salles. Moins de troupes ont pu être invitées — quarante-cinq au lieu de soixante-dix, — l'Etat ayant supprimé sa subvention. On trouvera cette année encore une grande majorité de créations collectives, de la danse, et une ouverture plus large aux clowns et aux spectacles de rue.

★ Renseignements : 534-87-74. Rencontres théâtrales, 58, Grande-Rue, 92-Sèvres.

MUSIQUE

Le Philharmonique de New-York dirigé par Zubin Mehta

*Ouverture de la saison musicale, ouverture du cycle Stravinski organisé par le Festival d'automne, les deux concerts de l'Orchestre philharmonique de New-York au Palais des congrès avaient attiré la grande foule (et M. Raymond Barre le second jour). Comme il y a cinq ans, avec Boulez (*le Monde *du 20 septembre 1975), cet orchestre, sous la direction de Zubin Mehta, nous est apparu d'une fabuleuse beauté, fourmillant de vie en chacun de ses musiciens qui déploient chacun un immense talent, atteignent à une merveilleuse perfection instrumentale, et se fondent dans des interprétations d'une pureté extrême. Il y a certains sons que l'on n'entend pas, que l'on ne doit pas entendre, mais dont on sent la présence, la vibration à travers les alliages musicaux, qui donnent à cet orchestre un relief et une richesse incomparables.*

Ainsi dans les Six Pièces pour orchestre, *opus 6, de Webern, musique impressionnante et secrète, où la riche orchestration s'exprime avec la discrétion d'une musique de chambre en de courtes pages qui sont souvent comme un paysage immobile qui tremble un instant et retrouve son silence. Mais quelle vie intérieure, complexe, d'une intensité contenue qui, parfois, explose avec une violence terrible dans sa crudité et sa brièveté !*

Le cycle Stravinski s'ouvrait par la Symphonie en trois mouvements *(1945), chef-d'œuvre de sa période néo-classique vivifié par une pulsation rythmique implacable qui est sa marque propre. Des images de guerre ont influencé la composition de cette œuvre souvent terrible et flamboyante, qui prend dans le final une allure sarcastique et triomphale ; mais elles sont mêlées à un discours abstrait et à des divertissements très ouvragés d'une étonnante sérénité, dans l'*andante *surtout, comme un paysage tranquille pour bergers d'Arcadie.*

L'interprétation de Zubin Mehta, toute de finesse et de splendeur, estompait peut-être le caractère dramatique de la partition au nom de cette « objectivité » que Stravinski a demandée avec acharnement à ses interprètes. En revanche, dans la Première Symphonie *de Mahler, le grand chef indien laissait parler son cœur. Il semblait recréer de l'intérieur cette œuvre si violemment contrastée, tous les mystères de cette création aux enchaînements incroyables et prodigieux, parsemée d'instants sublimes, qui retrouvait son unité de vision. Au lieu de la monotone redite de pages rabâchées que sont trop d'exécutions, c'était la découverte pas à pas d'un monde poétique que l'on croyait aborder pour la première fois.*

Avec cet orchestre d'un moelleux, d'un mordant, d'une virtuosité exceptionnels, Zubin Mehta a atteint à une sorte de sérénité profonde où son incomparable énergie vitale s'épanouit dans la perfection du style et la magnificence de la pensée.

JACQUES LONCHAMPT.

Hommage aux compositeurs du Midi

L'emplacement publicitaire de l'avant-dernière page du programme de la Semaine de musique française n'a pas été acheté par un éditeur de musique soucieux de soutenir les compositeurs joués à Castres et dont il laisse dormir les œuvres au fond de son magasin, ni par une maison de disques qui n'a que faire de les enregistrer, mais par Mme Romanin, magnétiseur patenté, qui aurait, dit-on, et sans qu'on le lui demande, prédit le succès du Festival. Devant la petite salle (trois cents personnes environ venues applaudir Isabelle Aubret), les organisateurs, qui comptaient sur cette soirée plus publique pour équilibrer le budget de l'ensemble des manifestations, ont pu avoir quelque doute sur les possibilités de prévoir l'avenir. La soirée consacrée aux compositeurs du vingtième siècle de la région Midi-Pyrénées s'est chargée de rétablir les choses plus équitablement. Qui sauf Mme Romanin, si elle est un peu voyante à ses heures, aurait pu se douter qu'un concert comme celui-là remplirait la cathédrale Saint-Benoît ?

Mais le succès ne vient jamais seul. Et si Marc Carles, qui dirige l'Ecole de musique depuis 1977, n'avait pas accompli sur place un véritable travail de préparation, il se serait passé à Castres ce que l'on voit dans d'autres villes : l'indifférence ou le refus. Sans doute le concert débutait-il très prudemment avec la Pavane *et le* Nocturne de Shylock, *de Gabriel Fauré, né à Pamiers en 1845. Mais lorsqu'on sait que l'Ensemble instrumental du Haut-Languedoc ne compte pas que des professionnels, mais aussi des amateurs et des élèves, on a quelque raison d'être surpris du résultat.*

Les deux œuvres qui suivirent : Ragas, *d'Antoine Tisné (né à Lourdes en 1932), et* Tarquinia, *de Charles Chaynes (né à Toulouse en 1925), pour ondes Martenot, piano et percussions, faisaient appel à une formation parisienne bien connue, qui les a d'ailleurs suscitées et créées, le Trio Deslogères. La première a paru un peu confuse, avec seulement quelques passages où la pensée devient plus évidente.*

La seconde, en revanche, semble avoir eu la préférence du public, peut-être parce qu'il s'en dégage un véritable lyrisme et que l'on sent derrière les notes une personnalité originale qui se dessine.

Per Sonare, *de Xavier Darasse, titulaire de la classe d'orgue du conservatoire de Toulouse, mais connu également comme compositeur, a été écrit pour trois musiciens toulousains, trompette, trombone et percussions ; ce sont eux qui sont venus en donner une nouvelle exécution à Castres. La clarté de l'écriture, économe d'effets oratoires, acérée comme du Varèse, quoique dans un esprit très différent, avec des montées de tension lente et irrésistible comme on en rencontre dans le jazz, convenait assez bien à l'acoustique réverbérée de la cathédrale.*

La dernière partie du concert était consacrée, et c'est très naturel, à la seconde audition d'une œuvre de Marc Carles (né à Castres en 1933), Cosmofonia, *commandée par Radio-France et qui réunissait le Trio Deslogères, les cordes de l'Ensemble instrumental du Haut-Languedoc, le chœur des étudiants en psychologie de Toulouse préparé par Alix Bourbon et trois solistes : Olga-Lili Rossignol, récitante, Marie-Josèphe Quque, soprano, Jacques Villisech, basse. Il s'agit d'un véritable oratorio sur un texte de la poétesse colombienne Olga Elena Mattei. Le sujet est une longue méditation sur le cosmos, la nature, la création, l'homme et l'amour divin.*

La première qualité de la partition, c'est que le compositeur y fait preuve d'un sens aigu de la portée de chaque note et de chaque effet. Tout sonne avec clarté et si l'on peut penser — pour certains aspects du langage, et le caractère imposant et dépouillé — à la Passion *de Penderecki, ce n'est jamais au détriment de Marc Carles. Dire que les très nombreux rappels qui ont salué l'auteur et ses interprètes n'étaient pas liés, pour partie, à l'aspect régional, dans le meilleur sens du mot, qu'avait revêtu délibérément cette exécution, serait faire preuve d'un curieux sens de l'impartialité. On a trop souvent l'occasion de constater que nul n'est prophète en son pays pour ne pas saluer les exceptions comme des succès beaucoup plus significatifs que tant d'autres où les caprices de la mode entrent pour une bonne part.*

Cependant qu'à Castres la répétition générale surprenait un peu les paroissiens venus goûter le calme de leur cathédrale, l'orchestre du Capitole de Toulouse était tout entier plongé dans l'étude d'un ouvrage monumental que ceux qui le connaissent n'hésitent pas à placer parmi les œuvres françaises les plus marquantes du début du siècle : la IVe Symphonie *d'Albéric Magnard, composée en 1913, et qui n'a peut-être pas été jouée depuis plus de trente ans. Serge Baudo avait dirigé la* Symphonie no 3 *à Paris il y a un an et cela avait été une révélation pour beaucoup de mélomanes. La* Symphonie no 4, *qu'a choisie Michel Plasson est encore plus singulière : elle annonce, vingt ans avant, la manière rapide et nerveuse d'Albert Roussel avec le romantisme d'un Mahler ou d'un Chausson. C'est un véritable acte de foi que de mettre sur pied une œuvre comme celle-là pour couronner un festival qui n'a, par ailleurs, aucune vocation au prestige, mais il faut espérer que Michel Plasson aura à cœur de la faire entendre à nouveau, à Paris peut-être, ne serait-ce que pour décider une maison de disques à mettre fin, en l'enregistrant, à une méconnaissance qui dure depuis trop longtemps.*

GÉRARD CONDÉ

CINÉMA

LA GRÈVE DES ACTEURS

Début d'une solution à Hollywood

Les studios d'Hollywood, paralysés par la grève qui dure depuis deux mois, pourraient rouvrir leurs portes aux alentours du 1er octobre. Un accord de principe a en effet été signé, le 17 septembre, entre les représentants des acteurs et les producteurs, sur l'une des revendications principales (*le Monde* du 16 septembre). Dix jours après qu'un film aura été diffusé sur les marchés parallèles (« Pay TV », vidéo-cassettes), les acteurs commenceront à toucher une part de 4,5 % sur les revenus des producteurs. Initialement, la Screen Actor's Guild avait demandé 12 %, puis avait abaissé le pourcentage réclamé à 6 %. Le 4 septembre, les représentants des grévistes avaient rejeté une contre-proposition des producteurs, qui réduisait le pourcentage à 4,25 % des revenus, après treize jours de diffusion, et les négociations avaient été interrompues.

Plusieurs points restent à examiner avant que le contrat final soit soumis au conseil d'administration de la Guild, et la grève ne sera terminée que lorsque tous ses membres l'auront ratifié. Mais le 17 septembre a été un jour de réjouissance à Hollywood. — S. C.

VARIÉTÉS

Gens de la francophonie

Le corps trapu d'un paysan, une bonne gueule, un bon sourire et une énergie douce, Julos Beaucarne, qui est né et qui a grandi en Wallonie, a commencé dans la chanson, il y a près de vingt ans, dans des petits villages de Provence où le crieur public annonçait le spectacle, les badauds curieux payaient leurs places au prix du plaisir et Beaucarne se glissait dans le vent léger, chantait la nature, imaginait des fables, dialoguait entre les arbres et les pierres, cherchait un ailleurs oublié, nouait une complicité intérieure avec le public de fortune.

Pendant plus de dix ans, Julos Beaucarne a chanté ainsi de village en village, de fête en veillée, de bistrot en petite « boite », *éternel voyageur* « coiffé de lune et habillé d'étoiles », *voguant entre les deux eaux des rencontres, se déplaçant sans bagage, restant ici un jour, là un soir, entrant en confidence avec la nuit, apprenant à connaître la patience des galaxies, portant en lui les pays visités, attrapant au passage un regard gardé ensuite comme un trésor, allant plus profond* « comme un laboureur qui tourne en rond sur une terre un peu trop dure ».

Les chansons de Beaucarne ont eu peu à peu leur propre Le poète est « monté » à Paris, s'est produit à la Cour des Miracles, à la Péniche, au Théâtre de la Ville, à la Gaîté-Montparnasse. Aujourd'hui, il trouve son épanouissement dans une salle (Bobino) idéale pour lui. Il a travaillé ses orchestrations. Il s'est entouré d'une petite formation de chambre. Et avec son envie folle de tisser le bonheur, avec son désir de fraternité, sa tendresse, son ironie et sa douceur subversive, il dit, chante ce qu'il a vu, senti, rencontré, pressenti. Il improvise le présent, commente notre environnement, raille tout ce qui nous empêche de vivre dans un milieu naturel, s'attarde avec une émotion contenue dans de beaux chants d'amour.

***

Michel Buhler est un Suisse, plus jeune que Beaucarne d'une dizaine d'années, qui a chanté dans certains des mêmes bistrots ou cafés-théâtres, et qui est tout aussi attentif aux êtres, aux gens ordinaires, aux choses de la vie, qui a de la pudeur, de l'humour et des mouvements de colère, notamment quand il affirme avoir toujours « le cœur du même côté, la belle folie d'Octobre tout au fond de moi », *même si à l'Est* « on a remplacé une terreur par une autre terreur (...) et que le pouvoir n'a fait que changer de mains en gardant sa gueule sale de geôlier ».

Buhler et ses musiciens constituent avec vigueur la première partie du spectacle de Gilles Vigneault, le Québécois, à l'Olympia.

Vigneault rend ceux qui l'écoutent littéralement heureux avec son goût de chanter, son envie de vivre, sa générosité folle — mercredi soir, il aurait pu chanter des heures et des heures, — sa manière de bondir sur scène, de voler, de courir, de danser la gigue et le rigaudon. Le pays québécois est tout en lui, le déborde, et un univers qui constitue les racines, l'âme même du Québec envahit la salle de l'Olympia avec ses couleurs, ses odeurs, ses saveurs, ses gestes. Des personnages rudes et tendres défilent et vivent, Jean du Sud et Gros Pierre, Ti-Cul la Chance et Charlie.

Tout un petit village (Natashquan) sur la rive gauche du Saint-Laurent, à plus de 1 000 kilomètres de Montréal, est soudain là avec la façon qu'ont les gens de prendre le temps d'aimer, de parler, de boire, d'écouter les arbres, les rivières, les silences, de rêver tout haut, de retourner la terre ou de travailler dans les bois. A Natashquan, le mot « étranger » dans la langue indienne, veut dire « celui qui vient de loin ». Et qu'on finit toujours par adopter dans ce pays si sensibilisé à l'espace.

La voix de Gilles Vigneault, rauque, torturée, cassée justement par les grands espaces, offre chansons et histoires avec une vitalité magnifique.

« Gens du pays, gens de causeries et de chansons », *chante Vigneault. Beaucarne, le Wallon, et Buhler, le Romand, pourraient revendiquer la même expression. Ces « gens de la francophonie » ont en commun d'être d'abord des individus qui lancent un cri — cri d'identité, de fraternité, — de s'accommoder fort bien d'une technique musicale assez traditionnelle et de donner des chansons d'une portée plus large que leurs régions ou leurs provinces.*

CLAUDE FLÉOUTER.

★ Bobino, 20 h. 45.

★ Olympia, 20 h. 45.

★ Julos Beaucarne, disques R.C.A. Gilles Vigneault et Michel Buhler, disques Escargot, distribués par R.C.A.

ROCK

Chris Bailey et les Saints

Autant le dire, il était pratiquement impossible de voir les Saints tant il y avait de monde, lundi 15 septembre, au Gibus. Chaque soir, un groupe se produit vers 1 heure du matin à la discothèque, mais le Gibus n'est absolument pas armé lorsqu'il s'agit d'un concert, comme ce fut le cas à 20 h. 30 avec les Saints. La salle et, surtout, la scène sont trop petites : nombreux sont les musiciens qui, se cognant la tête au plafond à la suite d'un bond trop audacieux, en ont fait l'expérience. A ce titre, il est regrettable de constater qu'aujourd'hui encore, et en dépit de l'expansion du rock, Paris ne dispose pas de structures susceptibles d'accueillir des concerts, quelles que soient leurs dimensions.

Toutefois, il est important de souligner le retour des Saints, ce groupe australien qui a su se créer une légende dans les milieux obscurs du rock'n roll à force de résonances sauvages et de déconvenues persistantes. Les Saints sont nés en 1976, à Brisbane, de la réunion de Chris Bailey (chant) et Ed Kuepper (guitare). Après avoir produit leur premier 45 tours, ils signent un contrat avec EMI et s'installent en Angleterre en pleine explosion punk. Leur musique est crispée, plongée dans la rue avec ses sautes de tension et la pression qui l'habite. Les textes écrits par Chris Bailey sont noirs, ils traduisent un malaise tangible.

Chris Bailey apparaît comme une forte personnalité du rock éthylique : petit, enveloppé, les cheveux dans les yeux, une bouteille d'alcool dans une main et le micro dans l'autre, la gorge qui râcle, il a cette voix profonde et éraillée qui écorche les mots avec une intime tristesse. Le succès n'étant pas de mise, les Saints se séparent après avoir enregistré trois albums, et Chris Bailey, le temps de traîner sa solitude et sa paranoïa, perdu pendant un an entre Londres et Brisbane, reforme en 1979 le groupe dont il est le seul membre originel. C'est New Rose, un petit label indépendant français, qui retrouve leurs traces et leur fait enregistrer un maxi 45 tours avec cinq titres, bientôt suivi d'un 45 tours. Aujourd'hui, les Saints ont conservé toute leur énergie et ce sens du drame implacable, sur des compositions comme le *the Mirror*.

ALAIN WAIS.

★ Le 18, à Bordeaux ; le 19, à Toulouse.

Discographie : New Rose Records, 7, rue Pierre-Sarrazin, 75006 Paris.

PETITES NOUVELLES

■ La collection d'objets d'art sacré juifs, léguée en 1901 par le baron Adolphe de Rothschild au musée de Cluny, sera exposée au Grand Palais en 1981 avant d'être temporairement présentée à Jérusalem. Cette collection doit constituer le noyau du futur Musée national d'art juif, qui sera installé à Paris, ainsi que l'avait annoncé en 1979 M. Jean-Philippe Lecat, ministre de la culture et de la communication (« le Monde » du 7 novembre 1979). Le musée, qui devrait également ouvrir en 1981, doit être installé dans un hôtel particulier du Marais

■ Les animateurs de la Maison des jeunes et de la culture de Boulogne-Billancourt, détruite cet été (« le Monde » du 7 août 1980), organisent, le samedi 20 septembre, à partir de 19 heures, un concert de soutien qui devrait se prolonger toute la journée de dimanche. Cette manifestation se tiendra 120, rue des Bruyères, à Sèvres, dans une usine désaffectée. L'entrée est de 20 F.

■ Le troisième Festival de marionnettes de Romorantin-Lanthenay (Loir-et-Cher) aura lieu du lundi 13 au samedi 18 octobre. Rens. : (54) 76-12-08

SPECTACLES

théâtres

Les salles subventionnées et municipales

Comédie-Française (296-10-20), 20 h. 30 : la Commère ; le Jeu de l'amour et du hasard.

TEP (797-96-06), 20 h. : Films (les Années de feu ; Sans anesthésie).

Centre Georges-Pompidou : Conversation-rencontre (Une mémoire collective : le choix d'un dictionnaire).

Les autres salles

Aire libre (322-70-78), 20 h. 30 : l'Homme couché; 22 h. : R. Desnos.

Antoine (208-77-71), 20 h. 30 : Potiche.

Astelle-Théâtre du XIXe (202-34-31), 20 h. 30 : les Bonnes.

Comédie des Champs-Elysées (723-37-21), 20 h. 45 : Madame est sortie.

Comédie-Italienne (321-22-22), 21 h. : la Locandiera.

Daunou (261-69-14), 21 h. : l'Homme, la Bête et la Vertu.

Edgar (320-85-11), 20 h. : Fish out of water ; 21 h., Paris... Paris.

Essaïon (278-46-42), 20 h. 30 : la Princesse de Babylone ; 21 h. 30 : Maupassant, histoires vraies.

Forum des Halles, 20 h. 30 : Adolf chez soi.

Hébertot (387-23-23), 20 h. 30 : les Bons Bourgeois.

Huchette (326-38-99), 20 h. 15 : la Cantatrice chauve ; la Leçon.

La Bruyère (874-76-99), 21 h. : Un roi qu'a des malheurs.

Lucernaire (544-57-34), Théâtre noir, 18 h. 30 : Haute surveillance ; 20 h. 30 : Rude journée en perspective ; 22 h. 15 : Molly Bloom. — Théâtre rouge, 18 h. 15 : Idée fixe ; 20 h. 30 : la Double Inconstance ; 22 h. 15 : Ficelles. — III, 18 h. 15 : Parlons français.

Montparnasse (320-89-90), 20 h. 30 : la Cage aux folles. — Petite salle, 20 h. 30 : Exercices de style ; 22 h. : Triboulet existe.

Œuvre (874-42-52), 20 h. 45 : Un habit pour l'hiver.

Palais-Royal (297-59-81), 20 h. 30 : Joyeuses Pâques.

Poche-Montparnasse (548-92-97), 21 h. : le Premier.

Présent (203-02-55), 20 h. 30 : Rosmerholm.

Amphithéâtre Présent, 20 h. 30 : le Médecin malgré lui.

Saint-Georges (878-63-47), 20 h. 30 : l'Aide-Mémoire.

Studio d'En-Face (238-16-78), 21 h. : la Traversée.

Terrain-Vague, place des Grès (557-45-17), 20 h. 30 : Thyeste.

Théâtre-en-Rond (387-88-14), 20 h. 30 : Huis clos.

Tristan-Bernard (522-08-40), 21 h. : Du canard au sang pour Mylord.

Variétés (233-09-92), 20 h. 30 : Je veux voir Mioussov.

Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles
« LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES » 704.70.20 (lignes groupées) et 727.42.34
(de 11 heures à 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés)

Jeudi 18 septembre

Les cafés-théâtres

Au Bec fin (296-29-35), 20 h. 15 : la Voix humaine ; 21 h. 15 : la Collection ; 22 h. 30 : la Revanche de Nana.

Blancs-Manteaux (887-16-70), 20 h. 15 : Areuh = MC 2; 21 h. 30 : G. Cuvier ; 22 h. 30 : A. Scoff et J.-P. Sèvres. — II, 20 h. 15 : D. Hercrog ; 21 h. 30 : P. et R. Van Kergueluff ; 22 h. 30 : les Voyageurs de carton.

Bistrot Beaubourg (271-33-17), 20 h. 30 : Génération Hollywood ; 21 h. 45 : Naphtaline ou la faim des mythes.

Café d'Edgar (320-75-11), I, 20 h. 30 : Sœurs siamoises cherchent frères siamois; 21 h. 30 : Couple-moi le souffle ; 22 h. 30 : R. Mason. — II, 22 h. 30 : Popeck.

Café de la Gare (278-52-51), 20 h. 30 : la Transatlantide ; 22 h. 30 : le Bastringue.

Cafessaïon (278-46-42), 22 h. : Jacques Charby.

Le Connétable (277-41-40), 20 h. 30 : Abadoche ; 21 h. 30 : Rigaudrioles ; 22 h. 30 : J. Debronckart; 23 h. 30 : Jazz.

Coupe-Chou (272-01-73), 20 h. 30 : le Petit Prince ; 21 h. 30 : Ma chère Sophie ; 23 h. : Bagdad Connection.

Cour des Miracles (548-85-60), 21 h. 30 : la Matiouette ; 22 h. 50 : Essayez donc nos pédalos.

L'Echaudoir (240-58-27), 21 h. 30 : M. Boubin, M. Fanon.

L'Ecume (532-71-16), 22 h. : B. Cocagnac.

Le Fanal (233-91-17), 19 h. 45 : L'une mange, l'autre boit ; 21 h. 15 : le Président.

Gaîté-Montparnasse (322-16-18), 20 h. 15 : Rufus ; 22 h. : V... comme Vian.

Petit Casino (278-36-50), I, 21 h. : Racontez-moi votre enfance ; 22 h. 15 : Du moment qu'on n'est pas sourd. — II, 20 h. 45 : Si la concierge savait ; 21 h. 45 : Suzanne, ouvre-moi.

Le Point-Virgule (278-67-03), 20 h. 30 : Tranches de vie ; 21 h. 30 : Cherche homme pour faucher terrain en pente ; 22 h. 45 : Raymond.

Splendid (887-33-88), 21 h. : Elle voit des nains partout.

La Tanière (337-74-39), 20 h. 45 : A. Aurenche ; 22 h. 30 : J.-L. Debattice.

Théâtre de Dix-Heures (606-07-48), 21 h. 30 : Ma vie est un navet ; 22 h. 30 : Refrains.

Théâtre des Quatre-Cents-Coups (320-39-69), 20 h. 30 : Parle à mes oreilles, mes pieds sont en vacances ; 21 h. 30 : Bonjour les monstres.

Les chansonniers

Caveau de la République (278-44-45), 21 h. : Sans le mot « con », monsieur, le dialogue n'est plus possible.

Deux-Anes (606-10-26), 21 h. : Quand les ânes voteront.

Les comédies musicales

Bouffes-Parisiens (296-60-24), 20 h. 30 : Ta bouche.

Le music-hall

Bobino (322-74-84), 20 h. 45 : Julos Beaucarne.

Galerie 55 (326-63-51), 21 h. : Requiem.

Lucernaire (544-57-34), 21 h. : Michel Demetriades.

Olympia (742-25-49), 21 h. : Gilles Vigneault.

Jazz, pop, rock, folk

Caveau de la Huchette (326-65-05), 21 h. 30 : Orchestre Dixieland R. Franc.

Caveau de la Montagne (354-82-39), 21 h. 30 : C. Escoudé, M. Grailler.

Cour des Miracles (548-85-60), 20 h. 15 : Duo Boni-Marais.

Dreher (233-48-44), 21 h. 30 : D. Humair, H. Texier, F. Jeanneau.

Dunois (584-72-00), 20 h. 30 : Trait d'union.

Gibus (700-78-88), 22 h. : Toboggan.

Patio-Méridien (758-12-30), 22 h. : Will Bill Davis.

Slow-Club (233-84-30), 21 h. 30 : Maxim Saury Jazz Fanfare.

XVe Festival estival de Paris

Conciergerie, 18 h. 30 : C. Bayle, J.-C. Guillen, Y. Gruson (les Métamorphoses de l'amour).

Eglise Saint-Germain-des-Prés, 20 h. 30 : M.-C. Alain (Bach).

Festival d'art, Montmartre

La Maison-Verte, 20 h. 30 : Je, François Villon.

Festival de musique de chambre

Eglise Saint-Louis-en-l'Ile, 21 h. : Orchestre de chambre B. Thomas (Vivaldi, Bach, Telemann, Rossini).

Les concerts

Institut polonais, 20 h. 30 : H. Czerny-Stefanska (Chopin).

Festival d'automne
(296-12-27)
DANSE
Théâtre des Champs-Elysées, 20 h. 30 : New York City Ballet.

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

Chaillot (704-24-24), 15 h., Le patrimoine cinématographique français : Lac aux dames, de M. Allégret ; 19 h., Cinémathèque québécoise : Pour la suite du monde, de P. Perrault et M. Brault; 21 h. : l'Œil de l'autre, de B. Queysanne (en sa présence).

Beaubourg (278-35-57), 15 h., Cinémathèque québécoise : la Traversée d'hiver à l'île aux Coudres, de P. Perrault et B. Bonnière ; les Raquetteurs, de G. Groulx et M. Brault ; la Lutte, de M. Brault, C. Fournier... ; les Bûcherons de la Manuane, d'A. Lamothe ; 17 h. : Baura, de H. Plault ; 19 h. : Ixe, de L. Soukaz (en sa présence).

Les exclusivités

ALIEN (A., v.o.) (*) : Broadway, 16e (527-41-16).

AMERICAN GIGOLO (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; Paramount-City, 8e (562-45-76).

ANTHRACITE (Fr.) : Impérial, 2e (742-72-52) ; Saint-Germain-Village, 5e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Olympic, 14e (542-67-42) ; Parnassien, 14e (329-83-11).

APOCALYPSE NOW (A., v.o.) : Denfert, 14e (354-00-11).

ATLANTIC CITY (A., v.o.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Normandie, 8e (359-41-18). — V.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Secrétan, 19e (206-71-33).

LA BANQUIERE (Fr.) : Gaumont les Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Saint-Germain Studio, 5e (354-42-72) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; France-Elysées, 8e (723-71-11) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Parnassien, 14e (329-83-11) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Wepler, 18e (387-50-70) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).

LE BAR DU TELEPHONE (Fr.) (*) : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Bastille, 11e (343-79-17) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Publicis-Elysées, 8e (720-76-23) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Tourelles, 20e (364-51-98).

BIENVENUE Mr CHANCE (A., v.o.) : Cluny-Palace, 5e (354-07-76) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45).

BRONCO BILLY (A., v.o.) : Publicis-Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Mercury, 8e (562-75-90) ; v.f. : Paramount-Maillot, 17e (758-24-24); Paramount-Opéra, 9e (742-56-31); Convention-Saint-Charles, 15e (575-33-00); Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28).

CALIGULA (It.-ang., v ang.) (**) : Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; v.f. : Montparnasse 83, 6e (544-14-27), Lumière, 9e (246-49-07) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64).

CAN'T STOP THE MUSIC (A., v.o.) : Publicis-Elysées, 8e (720-76-23) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; v.f. : Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).

LE CHAINON MANQUANT (Fr.-belge) : Espace-Gaîté, 14e (320-99-34) ; J., S., L. : Haussmann, 9e (770-47-55).

CHAPITRE II (A., v.o.) : Paramount-City, 8e (562-45-76).

LE CHRIST S'EST ARRETE A EBOLI (I., v.o.) : Studio de la Harpe-Huchette, 5e (633-08-40) : Studio-Raspail, 14e (320-38-98).

LE CŒUR A L'ENVERS (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62); Biarritz, 8e (723-69-23); Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43); Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (206-71-33).

LE COMMANDO DE SA MAJESTE (A., v.o.) : Marignan, 8e (359-92-82).

CONTES PERVERS (Fr.) (**) : Haussmann, 9e (770-47-55).

LES DOIGTS DU DIABLE (A., v.f.) (*) : Paramount-Orléans, 14e (540-45-91).

DON GIOVANNI (Fr.-It.) (v. it.) : Vendôme, 2e (742-97-52).

L'EMPIRE CONTRE-ATTAQUE (A., v.o.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08); Marignan, 8e (359-92-82) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; v.f. : Gaumont les Halles, 1er (297-49-70) ; Rex, 2e (236-83-93) ; Berlitz, 2e (742-60-33); U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Wepler, 18e (387-50-70) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).

ENQUETE SUR UNE PASSION (Ang., v.o.) : Palace Croix-Nivert, 15e (374-95-04).

EXTERIEUR NUIT (Fr.) : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Racine, 6e (633-43-71) ; Elysées-Cinéma, 8e (225-37-90) ; Gaumont les Halles, 1er (297-49-70) ; 14 Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; 14 Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79).

LA FEMME INTEGRALE (Fr.) : Panthéon, 5e (354-15-04) ; Espace-Gaîté, 14e (320-99-34), mer., ven., dim., mar.

GIMME SHELTER, THE ROLLING STONES (A., v.o.) : Vidéostone, 6e (325-60-34).

FAME (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; P.L.M. Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; v.f. : Gaumont les Halles, 1er (297-49-70) ; Impérial, 2e (742-72-52) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).

LES GUERRIERS DE LA NUIT (A., v.o.) (**) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Helder, 9e (770-11-24) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01)

HEROS OU SALOPARDS (Austr., v.o.) : Paramount-City, 8e (562-45-76) ; v.f. : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).

JE VAIS CRAQUER (Fr.) : Biarritz, 8e (723-69-23).

KRAMER CONTRE KRAMER (A., v.o.) : Marignan, 8e (359-92-82) ; (v.f.) : Capri, 2e (508-11-69).

LOULOU (Fr.) (*) : Gaumont-les Halles, 1er (297-49-70); Berlitz, 2e (742-60-33) : Quintette, 5e (354-35-40) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Nation, 12e (343-04-67) : Athéna, 12e (343-07-48) : Nation, 12e (343-04-67), Fauvette, 13e (331-56-86) ; Olympic, 14e (542-67-42), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) : Secrétan, 19e (206-71-33).

MAIS QU'EST-CE QUE J'AI FAIT AU BON DIEU... ? (Fr.) Richelieu, 2e (233-56-70) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Publicis Matignon, 8e (359-31-97).

LA MALEDICTION DE LA VALLEE DES ROIS (A., v.f.) : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).

MANHATTAN (A., v.o.) : J.-Cocteau, 5e (354-47-62)

LE MARIAGE DE MARIA BRAUN (All., v.o.) : Cluny-Palace, 5e (354-07-76).

LES FILMS NOUVEAUX

AINAMA, SALSA POUR GOLDMAN, film français de Frank Cassenti : Palais des Arts, 3e (272-62-98) ; Saint-Séverin, 5e (354-50-91) ; Espace-Gaîté, 14e (320-99-34) ; Moulin-Rouge, 18e (606-63-26).

LE DERNIER METRO, film français de François Truffaut : A.B.C., 2e (236-55-54) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Quintette, 5e (354-35-40) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Gaumont les Halles, 1er (297-49-70) ; Paris, 8e (359-53-99) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).

SIMON, film américain de Marshall Brickman (v.o.) : Movies-Ciné, 1er (236-71-72) ; Quartier-Latin, 5e (326-84-65) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; (v.f.): Berlitz, 2e (742-60-33) ; Cambronne, 15e (734-42-96)

FUREUR SAUVAGE, film américain de R. Lang (v.o.) : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; v.f.) : Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Max-Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03).

MON ONCLE D'AMERIQUE (Fr.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Parnassien, 14e (329-83-11).

LES MONSTRES DE LA MER (A., X, v.o.) : Ermitage, 8e (359-15-71) ; (v.f.) : Miramar, 14e (320-89-52) ; Maxéville, 9e (770-72-86) : Mistral, 14e (539-52-43).

NIMITZ, RETOUR VERS L'ENFER (A., v.o.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45) ; (v.f.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).

PASTORALE (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (544-28-80).

LA PETITE SIRENE (Fr.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Bretagne, 6e (222-57-97); Biarritz, 8e (723-69-23); Caméo, 9e (246-66-44) ; Ternes, 17e (380-10-41)

PILE OU FACE (Fr.), Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62); Ermitage, 8e (359-15-71) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (336-23-44) : Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).

LE PRE (It., v.o.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).

QUE LE SPECTACLE COMMENCE (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Balzac, 8e (561-10-60).

SPECTACLES

RETOUR A MARSEILLE (Fr.) : Forum-Ciné, 1er (297-53-74) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Quintette, 5e (354-35-40) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; 14-Juillet-Bastille, 12e (357-90-81).
LE ROI ET L'OISEAU (Fr.) : Cinoche-Saint-Germain, 6e (633-10-82) ; Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93) ; Saint-Ambroise, 11e (700-89-16).
LES SOUS-DOUES (Fr.) : Capri, 2e (508-11-69) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23).
THE ROSE (A., v.o.) : Kinopanorama, 15e (306-50-50) (70 mm) ; Studio de la Harpe, 5e (354-34-83) ; Balzac, 8e (561-10-60) — V.f. : Impérial, 2e (742-72-52).
THIRD WORLD (Prisonnier de la rue) (Fr.) : La Clef, 5e (337-90-90).
LE TONNERRE ROUGE (A., v.o.) : Action-Christine, 6e (325-85-78).
LE TROUPEAU (Turc, v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (354-34-83) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79).
UN ESCARGOT DANS LA TETE (Fr.) : Olympic, 14e (542-67-42), 18 heures (sauf sam., dim.).
UNE SEMAINE DE VACANCES (Fr.) : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
LES VAMPIRES DE SALEM (A., v.o.) (*) : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Balzac, 8e (561-10-60) ; U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-18-45). — V.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).
LA VIE DE BRIAN (Ang., v.o.) : Cluny-Ecoles, 5e (354-20-12) ; U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-18-45) ; Haussmann, 9e (770-47-55).

Les séances spéciales

ACCIDENT (A., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42), 18 h (sf S., D.).
ALICE N'EST PLUS ICI (A., v.f.) : Tourelles, 20e (364-51-98), J., 21 h.
BABY CART, L'ENFANT MASSACRE (Jap., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), 10 h., 12 h., 24 h.
BONNIE AND CLYDE (A., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42), 18 h (sf S., D.).
CASANOVA DE FELLINI (It., v.o.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16), J., 16 h., 21 h 30.
DOCTEUR FOLAMOUR (A., v.o.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16), V., S., 16 h.
L'EMPIRE DES SENS (Jap., v.o.) (**) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), 24 h. ; Saint-Ambroise, 11e (700-89-16), mer., 17 h. 50 et 22 h.
FRITZ THE CAT (A., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), 12 h., 0 h. 15.
HAROLD ET MAUDE (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), 10 h., 12 h. et 24 h.
INDIA SONG (Fr.) : Seine, 5e (325-95-99), 12 h. 10 (sf D.).
JANIS JOPLIN (A., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42), 18 h (sf S., D.).
JONAS QUI AURA VINGT-CINQ ANS EN L'AN 2000 (Suis.) : Seine, 5e (325-95-99), 22 h. 15.
LES LARMES AMERES DE PETRA VON KANT (All., v.o.) : Olympic Saint-Germain, 6e (222-87-23), 12 h.
LENNY (A., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42), 18 h (sf S., D.).
LOULOU (Pabst) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), 12 h.
MACADAM COW-BOY (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), 10 h., 12 h. et 24 h.
MACBETH (A., v.o.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16), J., 19 h.
MA CHERIE (Fr.) : Tourelles, 20e (364-51-98), Mar., 21 h.
MAHLER (A., v.o.) : Seine, 5e (325-95-99), 14 h. 25.
LES NOUVEAUX MONSTRES (It., v.o.) : Seine, 5e (325-95-99), 20 h. 10.
LES SENTIERS DE LA GLOIRE (A., v.o.) : Seine, 5e (325-95-99), 16 h. 25.
LE TAMBOUR (All., v.o.) : Epée de Bois, 5e (377-57-47), 17 h. 45.

TEX AVERY (A., v.o.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16), V., S., D., 18 h. ; S. 0 h 20.
WESTERPLATTE (Pol., v.o.) : Institut polonais, 8e (225-10-57), Mer., 20 h.

Les festivals

HOMMAGE A PIALAT, Olympic, 14e (542-67-52) : Passe ton bac d'abord.
LA FEMME DANS LE CINEMA AMERICAIN (v.o.), Action-La Fayette, 9e (878-80-50) : Darling Lily.
CINEMA FRANÇAIS 1968-1980, Action-République, 11e (805-51-33) : l'Assassin musicien.
J. TATI, Grand Pavois, 15e (554-46-85), 13 h 30 : Jour de fête ; 15 h : les Vacances de M. Hulot ; 16 h 30 : Mon oncle ; 18 h 30 : Play-Time.
GRAND PAVOIS, 15e (554-46-85) (v.o.), I. : 20 h. 30 : le Lauréat ; 22 h 10 : New-York, New-York. — II. 13 h 45 : l'Année dernière à Marienbad ; 15 h. 30 : la Fête sauvage ; 17 h 33 : Le shérif est en prison ; 20 h 10 : Mort sur le Nil ; 22 h 30 : Jeremiah Johnson ; sam., 0 h 20 : la Course à la mort de l'an 2000.
STUDIO 28, 18e (606-36-07) (v.o.) : les Damnés.
SAINT-LAMBERT, 15e (532-91-68) (v.o.) : les Mille et Une Nuits.
STUDIO GALANDE, 5e (354-72-71) (v.o.) : 12 heures : Amarcord ; 14 h 10 : Le Syndrome chinois ; 16 h 15 : Un été 42 ; 20 h 15 : Salo ; 22 h 15 (+ 24 heures) : Rocky horror pictures show.
STUDIO DE L'ETOILE, 17e (380-19-93) (v.o.), 21 h 45 : le Locataire.
LES VIOLENTS D'HOLLYWOOD : C. Eastwood, B. Gazzara, H. Keitel (v.o.), Olympic, 14e (542-67-42) : le Bal des vauriens.
F. ASTAIRE - G. ROGERS (v.o.), Mac-Mahon, 17e (380-24-81) : Carioca.
M. BROTHERS (v.o.) : Nickel-Ecoles, 5e (325-72-07) : Plumes de cheval.
W.C. FIELDS (v.o.), Action Christine, 6e (325-85-78) : Sans peur et sans reproche.
CHATELET-VICTORIA, 1er (508-94-14) (v.o.), I : 14 heures : A l'est d'Eden ; 16 h 15 (+ S. 0 h. 15) : Le dernier tango à Paris ; 18 h 05 : Marathon man ; 20 h. 10 : Un tramway nommé désir ; 22 h 10 : Love. — II, 14 h. : If ; 16 h. 15 : la Petite ; 18 h. 30 : L'homme qui venait d'ailleurs ; 20 h. 10 : Ascenseur pour l'échafaud ; 22 h. 15 : American grafitti.
BOITE A FILMS, 17e (622-44-21) (v.o.), I, 14 heures : Moderato cantabile ; 15 h 45 et 22 h 15 : Easy Rider ; 17 h. 30 : A la recherche de Mr. Goodbar ; 20 heures : Une étoile est née. Ven., Sam., 24 heures : Délivrance. II : 13 h. 45, 19 h. 50 : Chinatown ; 16 heures : Un été 42 ; 17 h 45 et 22 h 05 : Midnight Express. Ven., Sam., 0 h. 15 : The Song remains the same.
CALYPSO, 17e (380-30-11), I. : 13 h. 15 : Molière (I), 15 h 30 : Molière (II), 17 h. 45 et 21 h 15 : Le Guépard. Ven., Sam., 0 h 30 : Carrie (v.f.). II : Ven., Sam., 0 h. 15 : Macadam cow-boy.

RADIO-TÉLÉVISION

Jeudi 18 septembre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

18 h 35 Un, rue Sésame.
18 h 55 Les inconnus.
19 h 10 Une minute pour les femmes.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Série : Frédéric.
20 h Journal.

20 h 35 Série : La conquête du ciel.
D'après J.-C. Ligneraт, scénario O. Desailly, réal. J.-C. Bonnardot.
21 h 30 Magazine : L'événement.
D'H. Marque et J. Besançon.
22 h 30 Document : En mémoire de Maurice Genevoix.
N° 2 : Les Vernelles.
Rediffusion d'une émission spéciale qui, en 1978, proposait en deux parties un portrait de l'auteur de Raboliot, *aujourd'hui disparu.*
23 h 25 Sports : Cyclisme.
Tour de l'avenir (résumé).
23 h 35 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Top club.
20 h Journal.
20 h 35 Téléfilm : « Ça va ? Ça va ! ».
Histoire d'amour sur fond de banlieue parisienne. Une manière de fable réaliste, bien dans le style de Jacques Krier et Michèle O'Glor.
21 h 45 Fenêtre sur...
Quoi, ça existe encore ?
Etre moine et avoir trente ans (redif.) par G. de Sairigné.
Le Frère Odon, maoïste à dix-huit ans, bouddhiste à vingt ans et hindouiste à vingt-trois ans, retrace sa vocation.
22 h 15 Magazine du théâtre : Masques.
De G. Eabn.
23 h 15 Sports : Spécial buts.
23 h 30 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

18 h 30 Pour les jeunes.
A quoi joue-t-on en France ? La pétanque : *El Ke Kol : le Maroc.*
18 h 55 Scènes de la vie de province : Un boulanger de campagne.
Une émission de B. Dallongeville.
19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 55 Dessin animé.
L'ours Paddington.
20 h Les jeux.
20 h 35 Cinéma (cycle C. Bronson) : « la Bataille de San Sebastian ».
Film franco-italo-américain de H. Verneuil (1968), avec A. Quinn, A. Comer, C. Bronson, S. Jaffe, S. Pinal, F. Gravey, J. Fernandes, I. Desny (rediffusion).
Au Mexique, en 1746, un hors-la-loi, recueilli par un prêtre franciscain, prend l'habit de celui-ci après sa mort. Il devient le chef spirituel d'un village qui se défend contre les Indiens et les pillards.
Film d'aventures sur le modèle des Sept Mercenaires. A l'aise dans l'action et les séquences de bataille, Henri Verneuil n'a pas donné suffisamment de relief aux rapports idéologiques.
22 h 20 Journal.

FRANCE-CULTURE

18 h. 30, Feuilleton : « Le théâtre Chichois », de M. Chevit.
19 h. 30, Les progrès de la biologie et de la médecine : les maladies du foie chez l'enfant.
20 h., La pornographie, de W. Gombrowicz (2e partie).
22 h. 30, Nuits magnétiques.

FRANCE-MUSIQUE

20 h. 30, Concert : Festival Berlioz à Lyon (en direct de l'auditorium Maurice-Ravel), « les Troyens » (première partie : la Prise de Troie), par les Chœurs du Festival, dir. J. Grimbert et B. Tetu, et les Chœurs de l'Opéra de Lyon, dir. S. Baudo, avec N. Denize, M. Jaclin, F. Laurent, S. Unruh, J.-P. Lafont, A. Arapian, P. Loup, X. Tamalet.
0 h., Les Nuits d'été : Sambourg (Wagner, Reger, Schoenberg, Brahms, Sibélius, Strauss).

Vendredi 19 septembre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

12 h 15 Réponse à tout.
12 h 30 Midi première.
13 h Journal.
13 h 35 Emissions régionales.
13 h 50 Wickie le Viking.
Mademoiselle Laura.
14 h 15 Croque vacances.
Calimero ; 14 h. 20, Bricolage (et à 15 h. 5) ; 14 h. 25, Isidore le lapin ; 14 h. 30, Infos-magazine ; 14 h. 50, Le plant de haricot ; *15 h., Variétés ; 15 h. 10, Les comètes.*
18 h TF 4.
18 h 30 Un, rue Sésame.
18 h 55 Les inconnus.
19 h 10 Une minute pour les femmes.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Série : Frédéric.
20 h Journal.
20 h 30 Au théâtre ce soir : « Divorçons ».
De V. Sardou et E. de Najac, mise en scène R. Manuel, réal. P. Sabbagh. Avec Amarande, C. Alers.
22 h 5 Opéra première : La femme sans ombre.
De R. Strauss.
Une introduction à l'opéra de Richard Strauss présentée par Charlotte Rampling et Jean-Pierre Jarre, mais la retransmission de l'œuvre ne suit pas... contrairement à ce qui eût été logique.
22 h 5 Sports : Cyclisme.
Le Tour de l'avenir (résumé).
23 h 15 Journal et cinq jours en Bourse.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

10 h 30 A.N.T.I.O.P.E.
12 h 5 Passez donc me voir.
12 h 30 Série : Les amours des années folles.
12 h 45 Journal.
13 h 35 Emissions régionales.
13 h 50 Face à vous.
14 h Aujourd'hui madame.
L'instinct maternel.
15 h Série : Police story.
L'insaisissable.
16 h Magazine... Quatre saisons.
17 h La télévision des téléspectateurs.
17 h 20 Fenêtre sur...
Un volcan à Java.
Gunung-Merapi (deuxième partie).
17 h 50 Récré A 2.
Dino Boy ; les Paladins de France ; Goldorak.
18 h 30 C'est la vie.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Top club.
20 h Journal.
20 h 35 Feuilleton : Jean Chalosse.
D'après le roman de R. Boussinot, réal. G. Vergez. Avec R. Outin, F. Maisongrosse, S. Dabadie.
Premier épisode d'un téléfilm adapté du roman de Roger Boussinot : reconstitution des grandes transhumances dans les Pyrénées... quand les bergers ne parlaient que le patois.
21 h 35 Magazine : Apostrophes.
De B. Pivot.
Avec MM. J.M.G. Le Clézio (*Désert* et *Trois Villes saintes*) et J.L. Borges (*Préfaces ; Essai d'autobiographie*).
22 h 55 Journal.
23 h 05 Ciné-club (cycle comédies musicales américaines) : « Pique-nique en pyjama ».
Film américain de S. Donen (1957), avec D. Day, J. Raitt, C. Haney, E. Foy Jr, R. Shaw, B. Nichols, T. Pelish.
Les ouvrières d'une fabrique de pyjamas réclament une augmentation. Un représentant des patrons s'éprend de la déléguée du personnel, qui fait passer la conscience de classe avant les sentiments.
Marivaudage sur fonds de revendications sociales. Lutte syndicale et meetings en chansons et en ballets. Amusant et sophistiqué.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

18 h 30 Pour les jeunes.
Contes du folklore japonais : le Serpent à huit têtes ; Des livres pour nous : les Comptines.
18 h 55 Scènes de la vie de province : De Venise en Alençon.
Une émission de C. Sylvain, réal. C. Baumann.
19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 55 Dessin animé.
L'ours Paddington.
20 h Les jeux.
20 h 30 V 3 - Le nouveau vendredi : La galère de Giens.
Une émission de J.-M. Cavada et M. Thoulouze. Images sous-marines : C. Petron ; Commentaires : S. Paoli.
Depuis neuf ans, une équipe de plongeurs fouille la galère de Giens selon des techniques d'archéologie terrestre adaptées au milieu sous-marin. Cette épave romaine de la madrague de Giens prend place parmi les plus intéressantes épaves antiques fouillées en Méditerranée. Les moyens financiers qui y sont consacrés sont très importants, et reste posée la question restée sans réponse, de savoir s'il faut remonter le navire en surface, au risque de le voir retomber en poussière hors de l'eau.
21 h 30 Documentaire : J.A.C.E.
Jadis, aujourd'hui, demain : la civilisation du châtaignier. Une émission de R. Darbon et M. Lesort.
Introduit par les Génois en Corse, le châtaignier a tenu pendant des siècles une place prépondérante dans la vie des habitants. La dépopulation due à la guerre de 1940, puis les migrations ont provoqué l'abandon des châtaigneraies. Peut-on aujourd'hui relancer cette culture en Corse, alors que l'île s'est dépeuplée et qu'elle est privée de ses forces vives ?
22 h 25 Journal.
22 h 45 Magazine : Thalassa.

FRANCE-CULTURE

7 h. 2, Matinales : R. Chance et le vignoble Champenois.
8 h., Les chemins de la connaissance : Les langages de l'espace ; à 8 h. 32, Les puritains : puritanisme et jansénisme.
8 h. 50, Echec au hasard.
9 h. 7, Matinée des arts du spectacle.
10 h. 45, Le texte et la marge : « L'Usure de l'âme », avec P. Debray-Ritzen.
11 h. 2, Musiques actuelles : Nice-Côte d'Azur 1980.
12 h. 5, Nous tous chacun : Le R.P. Philippe.
12 h. 45, Panorama.
13 h. 30, Musiques extra-européennes.
14 h., Sons : Paris sur rues.
14 h. 5, Une livre, des voix : « Une sorte de bleu », d'A. Gerber.
14 h. 47, Une homme, une ville : Copernic à Cracovie.
15 h. 50, Contact.
16 h., Pouvoirs de la musique.
18 h. 30, Feuilleton : « Le théâtre Chichois », de M. Chevit.
19 h. 30, Les grandes avenues de la science moderne : Le voyage des protéines.
20 h., Emission médicale : L'inné et l'acquis (en liaison avec TF 1).
21 h. 30, Black and blue : Festival d'été.
22 h. 30, Nuits magnétiques.

FRANCE-MUSIQUE

7 h. 3, Œuvres de : Pergolèse, Ricciotti, Caudisio, Scarlatti, Léo, Cimarosa, Mercadante ; 8 h. 35, Kiosque ; 9 h. 30, Musique traditionnelle et populaire de Grèce.
10 h., L'Orchestre de Ravel ; 11 h., Concert : Œuvres de Ravel, Bartok et Beethoven, par le Nouvel Orchestre philharmonique, dir. H. Soudant, avec J.-Cl. Pennetier, piano ; 13 h. 5, Jazz.
14 h., Le Moyen Age, ses révolutions, ses survivances au XXe siècle : Œuvres de Dufay, Dunstable, Binchois, Messiaen, Berio, Barraqué, Stockhausen, Satie, Debussy.
17 h. 30, Concert-lecture : Œuvres de Ives par l'Ensemble intrumental du Nouvel Orchestre philharmonique, dir. A. Savouret, et des œuvres de Rorem, Sowerby et Ives, par Jean-Louis Gil à l'orgue ; 19 h. 5, Kiosque ; 20 h., Prologue.
20 h. 20, Concert final du concours de musique A.R.D. (émis de Baden).
22 h. 15, *Les Nuits d'été : Musique douce* (Vivaldi, Boccherini, Schubert) ; 23 h. 5, Vieilles cires : Vaclav Talich et l'Orchestre philharmonique tchèque (Dvorak, Smetana) ; 0 h. 5, Grandes œuvres, grands interprètes (Kodaly, Fauré, Prokofiev, Britten et Offenbach).

Sur Antenne 2 et Europe 1 : les surrégénérateurs

La campagne d'information sur le développement de l'énergie électronucléaire organisée par Europe 1 et Antenne 2 s'ouvrira le lundi 22 septembre. La société de télévision et la chaîne de radio périphérique ont invité quatre parlementaires représentant les quatre principaux groupes politiques français à visiter des surrégénérateurs aux Etats-Unis, au Japon et en Grande-Bretagne — l'U.R.S.S. n'ayant pas accordé de visa (*le Monde* du 16 septembre). Il s'agit de MM. Pierre Mesmer, député de la Moselle (R.P.R.) ; Arthur Paecht, député du Var (U.D.F.) ; Bernard Deschamps, député du Gard (P.C.) ; et Paul Quilès, député de Paris (P.S.).

Antenne 2 assurera surtout des reportages tandis qu'Europe 1 diffusera divers débats.

Le lundi 22 septembre, Europe 1 présentera le sujet dans ses journaux de 7 heures et de 8 heures, et entre 19 h. 15 et 19 h. 45 Jean-Claude Dassier et Charles Villeneuve proposeront un dossier plus approfondi. Antenne 2, pour sa part, présentera l'ensemble de la campagne dans son journal de midi et consacrera son magazine « Question de temps » aux problèmes posés par les surrégénérateurs. Du 23 au 26 septembre, sur Europe 1, Charles Villeneuve évoquera au cours du journal de 8 heures les expériences étrangères tandis que, de 19 h. 15 à 19 h. 45, les quatre députés, assistés des experts qu'ils auront choisis, viendront à leur tour présenter leurs points de vue. Antenne 2, de son côté, diffusera dans son journal de 20 heures des reportages sur les divers surrégénérateurs des pays visités. Cette campagne s'achèvera le 29 par une émission commune retransmise à 20 h. 35, en public et en direct.

TRIBUNES ET DEBATS

JEUDI 18 SEPTEMBRE

— *M. Jean François-Poncet*, ministre des affaires étrangères, est l'invité du journal de TF 1, à 20 heures.

LE VIDCOM 80 CARREFOUR INTERNATIONAL DE LA COMMUNICATION

● Le Vidcom 80, marché international et lieu de rencontre des spécialistes de la vidéocommunication, se tiendra à Cannes du 29 septembre au 2 octobre.

Trois cent cinquante exposants, représentant les plus grandes firmes internationales, y présenteront leurs réalisations en matière de programmes ou de matériels. Quatre mille à cinq mille professionnels sont attendus au Palais du Festival, où seront installés les stands.

Quelque deux cents experts, venus de dix-huit pays, interviendront au Congrès international de la vidéocommunication qui sera organisé simultanément pour débattre des transformations que provoquera la télématique dans le secteur de l'information.

PRESSE

L'IDÉE D'UN QUOTIDIEN SOCIALISTE EST RELANCÉE

Les membres du secrétariat national du P.S., réunis mercredi 17 septembre, se sont prononcés dans leur majorité en faveur de la création, dès le mois de janvier 1981, d'un quotidien socialiste. M. Claude Germon a, en effet, proposé que le mensuel du parti, *Combat socialiste*, soit transformé en un quotidien de seize pages, tiré à quarante mille exemplaires, conçu comme un journal militant permettant de « *tenir le choc* », notamment en face du P.C.F., pendant une période qui s'annonce difficile.

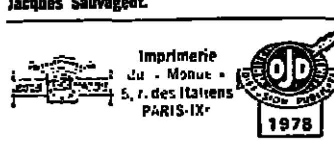
Il existe donc deux projets concurrents : outre celui de M. Germon, il y a celui que défend notamment M. Georges Fillioud.

Compte tenu de l'échec patent de la campagne d'abonnements lancée auprès des militants pour la création d'un quotidien socialiste, le député de la Drôme a suggéré que *Riposte*, le bulletin quotidien qu'il dirige, soit simplement étoffé, au moins pour la durée de la campagne présidentielle.

Les membres du comité directeur du P.S., qui doivent se réunir samedi 20 septembre à Paris, devront donc choisir de mettre à l'étude l'un ou l'autre projet. Ils devront également se pencher sur la question du financement d'une telle entreprise, que l'appel aux militants n'a pas permis de résoudre. En attendant, *l'Unité* reparaît dès vendredi. L'hebdomadaire du P.S. avait interrompu sa parution pendant la période estivale.

● *La Fédération internationale des éditeurs de journaux (FIEJ)* vient de nommer directeur Mlle Maribel Bahia, de nationalité brésilienne. Elle succède à M. Michel L. de Saint-Pierre, décédé en avril dernier.

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.



Commission paritaire n° 57 437.

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	57,00	67,03
DEMANDES D'EMPLOI	14,00	16,46
IMMOBILIER	39,00	45,86
AUTOMOBILES	39,00	45,86
AGENDA	39,00	45,86
PROP. COMM. CAPITAUX	105,00	123,48

ANNONCES CLASSEES

ANNONCES ENCADRÉES	Le m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOI	33,00	38,80
DEMANDES D'EMPLOI	8,00	9,40
IMMOBILIER	25,00	29,40
AUTOMOBILES	25,00	29,40
AGENDA	25,00	29,40

offres d'emploi

Mairie de Saint-Denis 93
recrute

UN INGÉNIEUR SUBDIVISIONNAIRE
Formation mécanique
pour service nettoiement
et ordures ménagères.
Salaire net : 4.718 F
+ prime de technicité.

UN ADJOINT TECHNIQUE
B.T.S. Bât. *ou par mutation.*
Chargé entretien centre de vac.
Salaire net : 3.518 F
+ prime de technicité.

Adr. candidature et C.V. à la *Mairie de Saint-Denis* 93200 SAINT-DENIS

POUR IMPORTANTE
SOCIETE ELECTRONIQUE
proche banlieue Ouest
(Asnières-Gennevilliers-*Colombes*)
recherchons
pour nombr. postes à pourvoir :

AT. 2 ET 3
B.T.S. ou niveau équivalent.
Logique Analogique.
Connaissant microprocesseur
Se présenter ou adresser candidature Général Services E.T.T., 6, bd du Temple PARIS-11e.
TEL. : 355-08-40.

LA CAISSE CENTRALE DU
Crédit Mutuel
recherche

SECRETAIRE COMPTABLE

pour assurer le secrétariat du service trésorerie et les opérations comptables et administratives. Une formation CAP Comptable ou équivalent *acquise dans un service comptabilité banque et* la pratique de la sténodactylo souhaitées.

Adresser lettre manuscrite, CV et prétentions sous référence 46 RH à C.N.C.M.
Direction des Relations Humaines
29, avenue Mac Mahon 75017 Paris

Lévi Tourney Pub

Chef de serv. I.A.R.D.-Courtage 37 ans, cherche poste à responsabilités. Courtage ou inspection compagnie, rég. parisienne. Ecr. no 6.987 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

SOCIETE SOUS-TRAITANT RADIO recherche :
TECHNICIEN ELECTRONIQUE pour câblage
70 % Technique, 30 % de commande. Situation stable.
Tél. pour R.-Vs. 665-81-11.

Bureau d'Etudes Techniques recherche
INGENIEUR DIPLOME
E.T.P. ou I.N.S.A.
pour études de structure et coordination d'études de batim., déb. ou ayant expér. de 1 an. Ecr. sous réf. 4.367 à O.P.F., 2, rue de Sèze, 75009 PARIS, qui transmettra.

SYNDICAT PROFESSIONNEL PARIS-8e RECHERCHE
CONSULTANT JURIDIQUE *niv. licence* ou maîtrise, connaissances pratiques droit immobilier *appréciées, adress. C.V. + prétentions* à F.N.A.I.M., 129, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 8e.

COLLEGE BANLIEUE SUD
35 km PARIS recherche
PROFESSEUR MATH.
expérience pédagogique
et références exigées
véhicule indispensable.
Tél. 484-34-36/35-81
COLLEGE INTERNATIONAL
78830 BONNELLES

Cours enseignement privé rech. PROFS MATHS expér., *SURVEILLANTS*. - URGENT - Cours Verlaine, 37, rue des Martyrs, 9e. Téléph. : 526-14-32.

INSTITUT DE LANGUES cherche Professeur de langue anglais pour cours et une secrétaire-dactylo.
TEL. : 797-12-12.



BISCUITS BELIN

600 M. C.A. — 1.800 personnes

recherchent

responsable organisation et méthodes administratives

Rattaché à la Fonction Finances et Comptabilité,
- il s'assurera que les procédures administratives sont adpatées aux situations présentes et il en *contrôlera l'application*
- il formulera des propositions de procédures nouvelles.

Le poste conviendrait à un cadre diplômé d'une grande école de gestion ayant 2 ou 3 ans d'expé*rience d'organisation en cabinet ou en entreprise.* Une évolution ultérieure vers un poste d'audit interne est prévue.

chargé d'études de rentabilité des investissements

Au sein du service Contrôle de Gestion, il aidera chaque Direction dans le cadre de leurs projets à définir leurs dossiers de demandes d'investissements et vérifiera avec eux les justifications financières des projets.

Il rédigera les demandes d'investissement suivant les procédures de la Société mère (Nabisco -US)

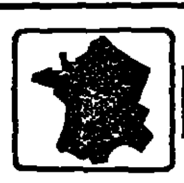
Il établira avec les Responsables de projet les budgets d'investissement dans le cadre des plans et sera responsable du reporting à la Société mère.

Ce poste conviendrait à des candidats diplômés d'une grande école de gestion ayant 2 à 3 ans d'expérience d'analyse financière dans le domaine des investissements.

Ces postes nécessitent une pratique courante de l'anglais.

Les rémunérations proposées seront attractives et tiendront compte de l'expérience des candidats.

Envoyer C.V., photo et prétentions à BISCUITS BELIN - Service Emploi - Formation
Courrier d'Entreprise 1113 - 91015 EVRY.



emplois régionaux

Ingénieur Production Mécanique de Série

Région Lyonnaise - Un des premiers producteurs mondiaux dans sa spécialité, cette société (200 MF CA) filiale d'un groupe métallurgique en fort développement, fabrique en grande série des pièces mécaniques usinées et met en oeuvre des technologies évoluées. Répondant au Directeur de production, cet ingénieur dirigera un service comprenant 500 personnes (cadres, ETAM, ouvriers). S'appuyant sur des méthodes de gestion précises et bénéficiant d'une large délégation, il sera responsable des prix de revient (quantité/qualité/délai) de la *sécurité et de l'animation du personnel. Ce poste intéresse un ingénieur méca*nicien âgé de 32 ans minimum (AM, ECAM, ICAM) possédant une solide expérience technique (production, usinage en grande série, machine-outil moderne) et humaine : animation d'effectifs importants, pratique des relations paritaires. La connaissance d'une langue étrangère constituera un atout supplémentaire. La rémunération annuelle de départ sera liée à l'expérience du candidat retenu. Merci d'adresser votre candidature sous Réf. 840 M à Alain RICHARD qui traite confidentiellement cette recherche.

EMPLOI centor

CENTOR RHONE-ALPES
17, rue Louis Guérin
69100 VILLEURBANNE
Tél. : (78) 89.37.16

Organisme de Développement spécialisé dans la transformation des viandes rech. pour :
— définition de protocole et suivi d'essais de matériels ;
— étude de faisabilité de réalisation d'atelier de transformation.

1 Ingénieur ARTS et *METIERS* ou équivalent, débutant (avec spécialisation IFFI ou équival.) ou deux ans d'expér. en *I.A.A.*
Langue : allemand.
Lieu de travail :
CLERMONT-FERRAND
Env. C.V. s/no 78010 à HAVAS, 63002 CLERMONT-FD CEDEX

Recherche quart. Sud-Ouest de *la France, homme 35 ans min.*, formation supérieure, ayant si possible à la fois une expérience d'entreprise *et une expér. dans* un organisme financier ou bancaire, pour être l'animateur d'une Sté de financement spécialisée dans les prises de participation ds les entreprises saines. *Résid. : gde ville universitaire.* Env. C.V., photo et prét. sous no 860.549 *M*, à Régie-Presse, *85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris,* qui transmettra.

LE CHEF DU COMMERCIAL EXPORT ET LE CHEF DE FABRICATION

sont recherchés par filiale grand Groupe Industriel.

LE CHEF DU COMMERCIAL EXPORT :
devra correspondre au profil suivant :
Ingénieur confirmé - Anglais courant - Il aura la responsabilité complète de l'action commerciale à l'export pour la vente d'un produit électronique.
Lieu de travail : Région parisienne.
Rappeler Réf. : TC/C

LE CHEF DE FABRICATION :
Aura la responsabilité complète de l'atelier de fabrication électronique. Il sera ingénieur diplômé ou autodidacte ayant l'expérience de la fabrication.
Lieu de travail : Région toulousaine
Rappeler Réf. : CF/C

"Les deux postes sont évolutifs dans une entreprise en très forte expansion"

Env. brève lettre manuscrite pour recevoir description complète du poste à :
DIGOIN Claude
B.P. 96 - 44503 LA BAULE
chargé du recrutement

IMPORTANTE SOCIÉTÉ D'ÉLECTRONIQUE
Région de BORDEAUX, recherche

UN TECHNICIEN ÉLECTRONICIEN
Niveau V2 ou V3

Pour animer, par délégation de l'autorité centrale, le service qualité d'une petite unité de production

Poste à responsabilité, convient à candidat dynamique et organisé ayant autorité personnelle.

Envoyer *C.V. plus photo, sous le numéro* 72.053, à CONTESSE Publ., 20, av. de l'Opéra - 75040 PARIS CEDEX 01.

Nous prions les lecteurs répondant aux « ANNONCES DOMICILIÉES » de vouloir bien indiquer lisiblement sur l'enveloppe le numéro de l'annonce les intéressant et de vérifier l'adresse, selon qu'il s'agit du « Monde Publicité » ou d'une agence.



emplois internationaux

(et départements d'Outre-Mer)

THE EUROPEAN FOUNDATION FOR THE IMPROVEMENT OF LIVING AND WORKING CONDITIONS

Loughlinstown House, Shankill, County *DUBLIN, IRELAND*
(Téléphone : DUBLIN 851254)

This Institute, set up in 1976, just outside Dublin, Ireland, under the auspices of the European Communities, and active in the fields of research promotion, evaluation of research results and dissemination of knowledge obtained, is seeking to fill the post of

TRANSLATOR

of French mother tongue. Applicants must be professionally qualified and be capable of translating from English into French and vice versa. Ability to translate from other Community languages into the mother tongue would be highly desirable.

The successful candidate will be graded on the basis of qualifications, experience and age, and in accordance with the grades for translators at the Foundation, which are in line with those of the Commission of the European Communities.

Application forms can be obtained directly from the Foundation in Dublin, or from the Information Office of the European Communities, 61, rue des *Belles-Feuilles, 75782 PARIS CEDEX 16.* Téléphone : 501-58-85.

Completed application forms must be returned to the above Office (or to the Foundation in Dublin) not later than friday 10 october 1980.

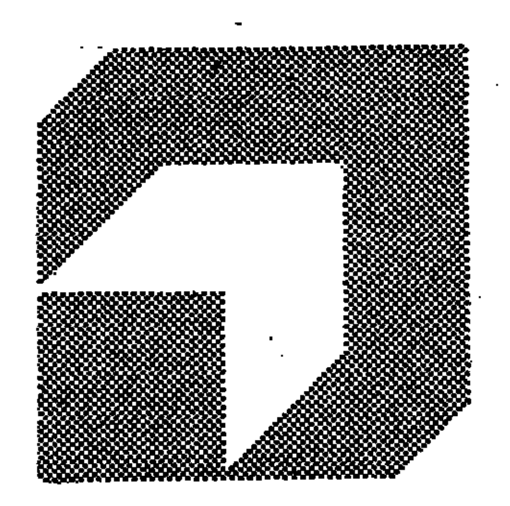
Preliminary interviews will take place in Paris.

L'ECOLE POLYTECHNIQUE FEDERALE DE LAUSANNE
recherche
PROFESSEUR de construction et de méthodes de fabrication en microtechnique
Entrée en fonctions :
Printemps 1981 ou à convenir
Les personnes intéressées voudront bien demander le dossier relatif à ce poste à la Direction administrative de l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne, 33, avenue de Cour
1007 Lausanne (Suisse)

Impt groupe TP ch. Patron impt chantier ROUTE, formation Centrale, AM - TP. Expérience. Moyen-Orient. Bilingue anglais. 300.000 F + - Tél. : 297-49-95.

LES EMPLOIS INTERNATIONAUX

Cette classification permet aux sociétés nationales ou internationales de faire publier pour leur siège ou leurs établissements situés hors de France leurs appels d'offres d'emplois.



- Nous sommes la 1ère ENTREPRISE FRANÇAISE DE BATIMENT
- Dans chaque région de FRANCE, nous recrutons des

INGENIEURS DEBUTANTS

- *Vous êtes diplômés d'une grande école (Bât, T.P., Génie-Civil)*
- Vous souhaitez engager une carrière réelle d'ENTREPRENEUR

Vous nous adressez votre candidature et vous nous précisez la ou les régions où vous souhaitez être affectés :
Direction du Personnel (réf J.I.)
32 Avenue de New-York - 75784 Paris Cedex 16

SAE SOCIETE AUXILIAIRE d'ENTREPRISES

A PARTIR DU VENDREDI 19 SEPTEMBRE

(daté samedi)

carrières du commerce et de la vente

le bon jour, maintenant, c'est le VENDREDI

Les « nouveaux vendeurs » sont arrivés.
Ils n'ont ni le même profil ni les mêmes exigences que les représentants traditionnels, ils ne travaillent pas dans les mêmes entreprises et n'ont pas la même conception de leur activité.
Pourtant, ils sont réduits à déchiffrer les mêmes listes interminables d'annonces, conçues de manière identique pour l'un ou l'autre type commercial, souvent dans les mêmes journaux.

Le Monde compte parmi ses lecteurs de nombreux « nouveaux vendeurs ». C'est normal, ils sont ouverts, curieux, exigeants, ont le « niveau Monde ». Ils en ont fait leur quotidien habituel, souvent depuis longtemps. Pour beaucoup d'entre eux, depuis le temps où ils faisaient leurs études supérieures (plus de 20% des étudiants de toutes disciplines et de tous niveaux lisent Le Monde régulièrement).

Ces nouveaux vendeurs, lecteurs du Monde, vont maintenant disposer de leur rubrique d'offres d'emploi, dans leur journal.

Son nom ?
Fonctions Commerciales

Ses annonceurs ? *Les nombreuses entreprises qui ont un besoin impératif de recruter ce nouveau type de commerciaux, et qui rencontrent souvent de grandes difficultés pour disposer de candidatures satisfaisantes.*

Ses résultats ? *Certainement des curriculum vitæ et des recrutements d'une qualité rarement obtenue ailleurs.*

TOUS LES VENDREDIS, DANS Le Monde
(daté samedi)
DES OFFRES D'EMPLOI POUR LES NOUVEAUX VENDEURS.

offres d'emploi

IMPORTANT CABINET D'ÉTUDES ET CONSEIL DANS LE DOMAINE ÉCONOMIQUE ET SOCIAL
recherche
COLLABORATEUR MÉDECIN

Ce poste convient à un médecin diplômé ayant une expérience concrète de plusieurs années (5 ou 6 environ), étant en relation avec l'ensemble des milieux médicaux et, si possible, possédant des connaissances assez développées en matière de **nutrition, toxicologie et politique de santé.**
Il devra, en relation directe avec la direction générale, s'intégrer à une équipe de consultants pour la conseiller dans le domaine de sa compétence, prendre en main les dossiers d'études, d'actions et de communication à incidence médicale et développer ce secteur au sein du cabinet.
Cela suppose une grande ouverture aux activités d'études et d'action dans les domaines économiques et sociaux en collaboration avec les entreprises et organismes concernés par les problèmes médicaux ou para-médicaux. Une première expérience en la matière serait appréciée. Connaissance de l'anglais nécessaire.
Rémunération élevée à convenir suivant niveau de compétence.
Envoyer C.V. détaillé, lettre manuscrite, photo récente et prétentions au Département Recrutement du COMES 19, rue de la Paix 75002 PARIS sous référence n° 2317.
DISCRÉTION ET RÉPONSE ASSURÉES

GROUPE IMMOBILIER D'IMPORTANCE NATIONALE
recherche
pour l'un de ses Départements
RESPONSABLE DU SERVICE FONCIER

Cadre de haut niveau, il sera chargé, au sein des activités de la société, du développement de ce Département et devra justifier d'une expérience efficace dans les contacts, la recherche et la négociation.

Rémunération élevée.

Envoyer curriculum vitae et photo à SEFRI-CIME
Direction du Personnel
Tour Maine-Montparnasse
33, avenue du Maine 75755 PARIS Cedex 15



IMPORTANT GROUPE SERVICE au TRANSPORT INTERNATIONAL
recherche pour son siège à LA DEFENSE
UN JEUNE CONTROLEUR DE GESTION

LE POSTE :
Responsabilité du contrôle de gestion des représentations commerciales à l'étranger et d'un secteur complet d'activités en France.

NOUS DEMANDONS :
28 ans min. Diplôme d'une Ecole de Commerce et/ou D.E.C.S. *Anglais exigé. Espagnol apprécié.*

NOUS OFFRONS :
Une rémunération de l'ordre de 100 000 F suivant expérience.
Possib. d'évolution de carrière au sein du groupe.

Env. C.V. manuscrit + photo sous numéro 71.972 CONTESSE P., 20, av. Opéra - 75040 PARIS, Cedex 01, qui transmettra.

IMPORTANTE SOCIÉTÉ
1.500 personnes - Banlieue SUD-OUEST PARIS
recherche
ASSISTANTE SOCIALE DIPLOMÉE D'ÉTAT

Age minimum 35 ans
Expérience de quelques années en milieu industriel exigée

Adr. C.V. manuscrit dét., prét. et photo à n° 71.899 CONTESSE PUBLICITE 20, av. de l'Opéra, 75040 PARIS Cedex 01.

enseignem.

APPRENDRE L'AMÉRICAIN à L'AMERICAN CENTER
261, bd Raspail, Paris (14e)
TÉL. : 633-67-28
Cours de conversation dans la journée et le soir.
Lycéens à partir de 15 ans.
Inscription immédiate.
Début : 6 octobre.
Cours privés, préparation au TOEFL - Cours pour enfants.

traductions

Demande

Traductrice expér. esp-franç., franç-esp., traduit textes et ouvrages. T. 278-38-63 de 17 à 19 h.

information divers

L'État offre des emplois stables, bien rémunérés à toutes et tous avec ou sans diplômes. Pour les connaître lisez la revue FRANCE-CARRIERES (C 16) B.P. 402, 09 PAIS. Documentation sur demande.

travaux à façon

Demande

Part. à part. vend ds lotissem. terr. boisé constructible et non divisible 1.830 m2 sans vis-à-vis vue s/vallée Seine, accès privé. Px 370.000 F. T. 16 (86) 41-83-51.

demandes d'emploi

Psychologue clinicienne, 35 ans, form. analytique, exp. éducatr. 12 a. milieu pénitent., rech. pl. tps *Paris ou 100 km, plus part.* en milieu enfants ou maternité. Etudierait toutes propositions. Ecr. n° 6983, « le Monde » Pub., 5, r. Italiens, 75427 Paris C. 09.

ELECTROTECHNICIEN SUP BTS. 20 ans
Connaiss. : électro, automat., électrotechn. des ind. Anglais. Stage : CII - HB.
Cherche : Bureau études. *Mise au point.*
S'adr. à C. VAILLE. 3 ter, av. Yvonne, 93600 Aulnay-sous-Bois.

Conseiller commercial, cadre sup. Gde expér. en entreprise et relations utiles, accepte contrat à durée limitée dans société ayant probl. spécifique ne nécessitant pas les charges d'un recrut. PERMAN, 285-29-81, RV.

J.F. 23 ans. Licence Admin. économique et sociale. Format. juridique. Angl. parlé. Expérience entreprise service personnel et commercial. Mlle MARAIS Pascale, Résidence Les Châtaigniers, n° 1017 - 45100 ORLEANS Tél. : (38) 53-31-71 (Poste 48).

J.F. 34 ans, BTS, cherche poste SECRETAR. DIRECTION GALE RELATIONS EXTERIEURES Salaire élevé. Position cadre. Ecr. n° T 021920 M, Régie-Pr., 85 bis, rue Réaumur, 75002 Paris

Cadre de Banque, classe 5, spécialiste financements sur bases marchandises, négoce internat., crédits documentaires, opérations Back to Back. Rech. poste à resp. ds banque désireuse de développer ce genre d'opérations. Ecr. n° *6976, « le Monde » Pub.,* 5, r. Italiens, 75427 Paris C. 09, qui transmettra.

Dame, soixantaine, excellente présent. Très bonne orthographe. Sachant rédiger. Bonne dactylo. Habitude téléphone, recherche emploi mi-temps, de préférence chez MEDECIN ou AVOCAT. Ecr. s/n° 682 M, Régie-Presse, 85 bis, *r. Réaumur, 75002 Paris.*

J.H. 29 ans. Dipl. Et. Sup. en Sciences humaines (licence mait. DEA Hist., DEUG anglais), très bonne conn. langue angl., spéc. dans l'étude de l'hist. et de la politique irlandaise + bon. exp. pédagog. (7 ans surv. d'extern.). Et. ttes prop., notamment enseignement, journalisme, traduct. Ecr. *n° 6986, « le Monde » Pub., 5, r. Italiens, 75427 Paris C. 09.*

J. Femme 36 ans, standardiste sur pupitre Crosbard, ch. emploi de préfér. en brigade, hôtesse, classement... Ecr. n° 6.984, « le Monde » Pub., 5, r. Italiens, 75427 Paris C. 09.

DIRECTEUR COMMERCIAL
38 ans, angl., esp., italien, all.
— *Formation : jurid. et Sc. Po.*
— Expér. : dir. commerciale, mark., pub., imp.-exp.
— Compétence : dev. et gestion d'un C.A.
— Conn. marchés Sud-Europe et Sud-Amériq.
cherche poste à responsabilités. Libre de suite.
Ecr. n° 6975 « le *Monde* » Pub. 5, r. Italiens, 75427 Paris ced. 09

JEUNE DIPLOMÉE D.U.T. JURIDIQUE ET JUDICIAIRE
cherche premier emploi dans un service contentieux
LIBRE DE SUITE
Tél. 066-12-18 toute la journée

J. F. 24 ans diplômée ESCAE Anglais, espagnol, ch. emploi dans branche cciale droit, économie, marketing. *Région Paris, possibilité* déplacem. France ou étranger. Ec. Régie-Presse n° T 022638 M 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

travail à domicile

Demande

Rech. travaux urgents machine I.B.M. à boule, 12 F par page, angl., espagn., 10 F français. TEL. : 726-14-50.

J.F. ferait travx dactylographiq. ts travx dactylographié à dom. Thèses, textes manuscrits, trav. rapide et soigné. T. : 254-84-56.

ENTREPRISE. Sérieuses *références, effectue rapidement travaux peint., décorat., coordination ts corps d'état. Devis gratuit.* Tél. 368-47-84 et 893-30-02.

occasions

MOQUETTE A BAS PRIX
pure laine
60 F le m2 T.T.C.
beau velours synthétique
20 F. le M2 T.T.C.
Tél. 658-81-12

automobiles

vente

5 à 7 C.V.

Particulier vend 127 FIAT verte 4 portes, 1977, 38.0 km très belle Prix : 12.500 F. Tél. : 845-21-11 après 19 heures.

R 5 TL en très bon état, 1973. Prix Argus. TEL. : 873-52-85 de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 19 h.

8 à 11 C.V.

HANDICAPES avec un équipement fonctionnant par une simple poignée. URGENT - Golf GLS, 9 CV, boîte automatique, 69.000 km, bleu métallisé. Toutes options, 18.500 F. (Essence ordinaire : 8 à 10 litres). Téléph. : 871-06-21.

Vds CX 2500 D super, avril 80 9.000 km, 5 vit., gar. 6 mois. Tél. : 16-4 *454-66-94 après 19 h.*

12 à 16 C.V.

BMW 2800CS, coupé 1970, noir. Prix : 10.000 F. T. : 052-17-80.

divers

NEUBAUER PEUGEOT
EXCEPTIONNEL
2 DERNIERES 604 TURBO D. NEUVES MOD. 80
PRIX DE JUIN 1979
IMBATTABLE
M. GERARD : 821-60-21 ou *227, bd A.-France, Saint-Denis. Métro : Mairie-de-Saint-Ouen.*

L'immobilier

appartements vente

1er arrdt.

PALAIS-ROYAL
dans petit immeuble, charme, asc., 6 appts, 2 et 3 p., restaurés et aménagés. Tél. : 261-16-50.

3e arrdt.

MARAIS
21, rue de Saintonge
Bel imm. pierre de t. rénové. Asc., interphone, 4e ét., soleil. Beau livg + 2 ch., 2 bains, gde cuisine équip. Penderies. Chauff. centr. *Impecc. Px 700.000, créd.* Vendr., sam., 14 h. 30 à 19 h.

4e arrdt.

MARAIS - 95 m2, 4 p., cuisine, bains. Bon état intérieur. Prix : 840.000 F GARBI au 567-22-88

ILE SAINT-LOUIS
DUPLEX 5 P., gd luxe., asc. balc. Vue sur Seine, 354-42-70.

5e arrdt.

CLAUDE-BERNARD - Immeuble pierre de t. Grand living + 2 chbres, 80 m2. Excellent état. 750.000 F - 535-86-37

7e arrdt.

SEGUR PROPRIETAIRE VD TRES BEL APPT de 105 m2 au 9 étage dernier étage et sans vis-à-vis, asc., tt cft, décoré, cheminée, gd calme. VUE PANORAMIQ. sur tout Paris, avec VRAI JARDIN AMENAGE en plein ciel et 2 balc. (130 m2) Arrosage automatique. Tél. 306-57-95, de préf. l'A.-M.

8e arrdt.

ÉLÉGANT STUDIO
super-équipé, adresse prestig., prof. lib. autorisée, étage élevé. H. LE CLAIR : 359-69-36.

8e 92 m2 living double 2 ch., bns., ch. cent. indépend., imm. pierre de t. Prix 750.000 F. Tél. : 261-43-44.

9e arrdt.

IMM. PIERRE DE TAILLE
en cours de restauration
STUDIOS, 2 ET 3 PCES
très grand confort ou en l'état. PPTAIRE EUROVIM 555-92-72.

10e arrdt.

GARE DE L'EST
Imm. pierre de taille. Beau 4 P., cuisine, bains. Clair. 630.000 F - 206-32-84

12e arrdt.

GARE DE LYON
entrée, séj. + salon, balc., 1 ch., cuis., w.-c., s. bains, asc., chf. centr., 358.000 F. T. : 344-71-97.

13e arrdt.

TOLBIAC gd standing, piscine, 3/4 p., cuis. éq., balc. *25 m2,* jolie vue, 680.000 F. T. 535-56-92.

1er ét., cour, calme, 3 pièces principales, 64 m2 environ. 380.000 F - 775-19-03

14e arrdt.

14e, rue DES PLANTES, VRAI **3 P.** *imm. récent tout confl.,* loggia, soleil, 6e étage. VUE DEGAGEE. Tél. 783-40-13.

ALESIA. Coq. studio/2 Pces, cuis., s. d'eau, w.-c. Prix 155.000 F. 322-76-12.

MONTPARNASSE
direct dans restauration gd standing (asc., vidéophone, cheminée, poutres, marbre).
DEUX DUPLEX
CHARME ET CARACTERE
PPTAIRE EUROVIM. 555-92-72.

GAITÉ
dans très belle rénovation
DEUX GDS STUDIOS
très gd confl., pied-à-terre ou placement de choix.
PPTAIRE EUROVIM. 555-92-72.

15e arrdt.

JAVEL, *nf,* vue SUR SEINE 3 P. + 81 M2 **TERRASSE 87 M2** Livr. octobre. COTIMO. 783-62-74

16e arrdt.

MARCEAU-GALILEE studio tout confort, bas prix vu urgence. Téléph. : 526-00-35.

VUE SUR SEINE
grand standing appt rénové de 120 m2, 4 pièces, cuis. équipée. Prix exceptionnel 1.450.000 F. TEL. : 306-28-27.

MUETTE, étage élevé, BEAU 5 P., soleil. *Profession libér. 622-82-17.*

17e arrdt.

139, BD MALESHERBES 120 m2, possib. + en duplex, 5e projet asc. Très bel imm. Vendredi et samedi 15-19 h.

18e arrdt.

CUSTINE
dans immeuble pierre de taille.
APPARTEMENTS OCCUPES
3 PIECES 1er ét., cft 209.000
3 PIECES, 4e étage, 153.000
2 PIECES, 3e étage 81.000
TEL. : 281-27-59.

EXCEPTIONNEL
ATELIER EN DUPLEX 130 M2
belle décoration, gde récept. avec mezzanine, 2 chbres, cuis., salle de bains.
Cabinet COLLIN, 258-87-27.

19e arrdt.

BUTTES-CHAUMONT Sur parc
125 m2, 2e ét., balc., 40, r. Botzaris, vend.-sam.-lun. 14-18 h.

BUTTES-CHAUMONT
200 m du parc, beau studio équipé tt conft, placement idéal gros rapport garantie net d'impôt 5 ans. 555-92-72.

78 - Yvelines

SAINT-CYR-L'ECOLE
Partic. vend dans petite résid.
APPARTEM. 5 PIÈCES
97 m2 environ, compren. séjour double, 3 ch., s. bains, cabinet toilette. Cuis., cellier. Loggia. Cave. Parking. Calme. Verdure. Prix : 440.000 F
Tél. après 19 h. au 468-24-83.

92 Hauts-de-Seine

Vaucresson. Compl. ou viager. Grand standg. 3' gare. 130 m2. Récept. 50 m2, 2 ch., 2 bains. Box + parkg. Calme. Verdure. Soleil. - Téléphone : 741-19-95.

ST-CLOUD - Imm. récent. Vue dégagée. 150 m2, larges balc. Parfait état. Tout confort. Prix : 1.350.000 F - 562-07-06.

Résidence 2-3 P., 68 m2 **LE FRANCE** 763-11-25.

92 BOULOGNE POINT DU JOUR
Pptaire vend beau studio 41 m2, balc. 8 m2, soleil, s. bns, cuis., état impecc., cave, park. locat. Avant 10 h, apr. 18 h : 504-02-52

NEUILLY PRÈS BOIS
IMM. TRES GD STANDING SOLEIL ET CALME
GRAND 8 P. TT CFT
+ JARDIN PRIVATIF 60 M2
POSSIBILITE DE DIVISION
+ 4 chbres service. A rénover
PRIX 2.475.000 F
Vis. vend., sam., 14 h à 18 h : **82,** rue CHARLES-LAFFITTE ou Tél. 723-96-05

Province

Ski en Haute-Savoie
LA CLUSAZ - MEGEVE
LES GETS - THOLLON
Studio à partir de 154.000 F av. 30.000 *compt,* 2-3 p., CHALETS.
LOCATIONS ASSUREES
G.R.G., rue du Lac, CORZENT, 74200 THONON - (50) 71-76-49.

HTE-SAVOIE - PRAZ-DE-LYS Station été-hiver, près Les Gets. Studios à partir de 190.000 F. Avec 19.000 F compt. + crédit. Location et gestion assurées par société spécialisée ERIGE-VENTE - B.P. 18 74240 GAILLARD (50) 38-52-89.

Etranger

A vdre Appts, construction récente, à très larges vérandas, rég. pinède, Hymette, face coll. franc. à AGHIA. Parasqevi, département d'Attique, 10 km centre d'Athènes. *Contact. Athènes. T. : 19 (301)* 659-02-58, de 13 h. à 20 h.

SUD-ESPAGNE (MALAGA)
APPT. Villa meublé, village andalou, bord mer. 150.000 F, loyer garanti. GECI. (1) 742-02-34.

appartem. achat

L'ÉTUDE RIVE GAUCHE
Met à votre service l'ordinateur du CIMI et le groupe ORPI. 122, boulevard Raspail (6e)
222-70-63

JEAN FEUILLADE, 54, av. de la Motte-Picquet-15e - 566-00-75 rech. Paris, 15 *et 7e, pour bons* clients, appts toutes surfaces et immeubles - Paiement comptant.

PAIE CPT chez NOTAIRE 1 à 3 P., Paris, prétère, rive Gauche, avec ou sans travaux. Tél. Mme FAURE - 261-68-81 ou le soir 257-47-99

GID Administrateur de Biens 15-21, r. de Douai, Paris-9e *526-75-80* - 281-33-35/34
RECH. pr couples cadres supér. sérieux avec bnes référ.
PAV. +de 120 m2, même à rén. avec jardin à Paris ou banlieue Sud ou Ouest.
VIAGERS libres non occupés RENTES GARANT. Ecr. ou tél. à M.-Mme Sergent, domicile après 19 h : 579-89-90.

usines

Vd importante Centrale Hydro-électrique (Sud-Ouest ». Ecr. Havas Bergerac 20956

fonds de commerce

A vendre
PAS-DE-PORTE
à Lagny 77400 (Marne-la-Vallée)
TRES BIEN PLACE CENTRE VILLE
1 BOUTIQUE 40 m2, 2 grandes vitrines, 1 appt au 1er étage, 3 pièces, cave, grenier, w.-c.
TÉL. : 430-19-00
Bail nf. Loyer min. 1.000 F/mois

Boutiques

INVESTISSEZ
Murs de boutique de 240 à 600.000 F
HAUT RENDEMENT
MURINVEST - 538-98-15
Tour C.I.T., 3, rue de l'Arrivée, B.P. 178 - 75749 PARIS-15e

locations non meublées Offre

Région parisienne

MAISONS NEUVES A LOUER
5-6 pièces sur 700 m2 de terrain en bordure du Golf de Chevry à Gif-sur-Yvette
LERIM - Tél. : 256-12-20

MASSY (ESSONNE)
APPARTEMENTS A LOUER SANS COMMISSION
3 PIECES, 76 m2 + 13 m2 loggia. Loyer 1.424 F, *charges* 391 F.
4 PIECES, 90 m2 + 13 m2 loggia. Loyer 1.658 F, charges 489 F.
5 PIECES, 105 m2 + 13 m2 loggia. Loyer 1.926 F, charges 587 F.
S'adresser au gardien, 1, rue Nationale. 920-48-90 ou 920-48-92.

VILLENEUVE-LA-GARENNE
Importante Société loue SANS COMMISSION
4 PIECES 71 m2, loyer 1.170 F, *charges 514 F.*
4 PIECES 83 m2, loyer 1.483 F, charges 539 F.
Tél. heures Bureau **794-60-49**

VERSAILLES OUEST lux. appts neufs, dble sél., 2 chbres, 2 bns, 4.000 F. C.C., dble séj., 3 chbres, 2 bains, 4.900 F. C.C. 058-53-25

Paris

Motte-Picquet, pptaire loue direct 3 Pces, tt cft, gde terrasse 3.300 F + charges. - 742-99-09.

GID Administrateur de biens, 281-33-35/34, 10 à 20 h.
LOUE appts vides 1, 2, 3 pces tt confort Paris-banlieue
11e Voltaire, immeuble récent 3-4 p., 75 m2, 2.300 + *ch.* 2-3 p., 60 m2 + balc. + terrasse 2.100 F + charges.
14e, 2 P. anc. cft. 1.000 F + ch.
17e stud. anc. cft. 900 F + ch.
19e Laumière - Stud. réc. tt cft., cuis. équip. 900 + ch.
CHAMPIGNY Stud. meublé réc. tt cft. 1.000 + ch.
Domicile : 257-61-62 ou 89.

PARIS 17e
Importante Société loue SANS COMMISSION dans immeuble bon standing
5 PIECES 100 m2 loyer 3.960 F, charges 1.513 F, parking 262 F. S'adresser chez la Gardienne : 38-40, rue Levis, Paris 17e Tél. 763-46-45

Province

PENMARCH - FINISTERE SUD 500 m. Plage.
A LOUER en VIDE à L'ANNEE T.B. PROPRIETE NEUVE, F. 7 Prix justifié.
S'adresser Me QUEINNEC notaire, PONT-L'ABBE (98) 87-00-32

locations non meublées Demande

Région parisienne

Ch. à louer pavillon, rég. Paris, préf. Nord (Val-d'Oise), 2 chambres, salle à manger, salon. Ecr. n° 6246 « le oMnde » Pub. 5, r. Italiens, 75427 Paris ced. 09

Etude cherche pour CADRES villas, pavillons, ttes banl. Loy. garantis, 5.000 max. - 283-57-02.

bureaux

VOTRE SIÈGE SOCIAL
AV. SECRETARIAT TELEPH., CONSTITUTION de SOCIETES. ACTE S.A., PARIS, 261-80-88, MARSEILLE (91) 93-11-13

ILE DE LA CITÉ
QUAI AUX FLEURS
Pptaire vend directement bureaux, libre en toute ppté, 9 P. 200 m2, situation exception. Vue sur la Seine. Prix : 1.700.000 F TELEPH. : 887-08-21

VOTRE SIÈGE SOCIAL
BUREAUX MEUBLES - TELEX PARIS 8e, 9e, 15e
CONSTITUTION SOCIÉTÉS
Prix compét., délais rapides.
ASPAC. 281-18-18 +

50, av. des Champs-Elysées. Bureaux meublés ensoleillés, silencieux avec terrasse, gde salle de conférences disponible. *Disponible pendant* la durée du SICOB. Bail possible par la suite. Tél. : 359-93-77 - 225-24-48

VOTRE SIEGE A PARIS de 80 à 250 F par mois CONSTITUTION DE SOCIETES G E I C A 56 bis, rue du Louvre, PARIS-2e Tél. 296-41-12 +

locaux commerciaux

SENTIER près rue Saint-Denis magasin 150 m2, 2 niveaux Pas-de-porte, textiles gros Tél. 233-48-32

BORDEAUX - VILLE
6.000 m2, 3 niv. bureaux 350 m2 tél., chauff. central, park. intér. *Murs,* toiture excel. état, possib. stockage ventes, etc.
FRANCE EUROPE IMMOB. 25, rue Borie 33000 BORDEAUX Tél. (56) 29-22-72 (4 lignes)

6e St-Sulpice - Toute propriété **120 M²** en beau sous-sol. Possib. tous cces. 680.000 F. Pptaire : 766-49-94.

les annonces classées du Monde sont reçues par téléphone
du lundi au vendredi
de 9 h. à 12 h. 30 - de 13 h. 30 à 18 h.
au 296-15-01

locations meublées Offre

Paris

A *louer* grand appart. meublé, très grand standing pour la durée du SICOB proximité de la Défense avec personnel si désiré. Téléph. : 359-93-77 - 225-24-48

locations meublées Demande

Paris

EMBASSY-SERVICE recherche pour LOCATION ou ACHAT du studio au 6 pièces, Paris et villa en banlieue Ouest. *8, av. Messine, 8e. - 562-78-99*

SERVICE AMBASSADE pour cadres mutés Paris rech. du STUDIO au 5 PIECES LOYERS GARANTIS par Stés ou Ambassades. Tél. : 285-11-08

pavillons

BRY-SUR-MARNE
Part. vend maison de 5 pièces, jardin près R.E.R. T. 372-58-19.

URGENT
ANDRESY 30' de Saint-Lazare A vendre pavillon 7 pièces, 143 m2, sur 420 m2 de terrain, dans village style Ile-de-France 1974, 2 s. de bains, 2 wc, gar., proche gare, piscine, école, tennis. Prix 610.000 F. Tél. 974-51-66

ST-MANDE près BOIS Villa 7 P., jardinet ombragé, 3 bains. Prix justifié. - 340-72-06.

chalets

MURAT-LE-QUAIRE
1100 m d'altitude environ
Dans un site exceptionnel
Versant sud de la Banne-d'Ordanche
17 CHALETS CLEFS EN MAIN
avec terrains de 565 m2 à 1.080 m2
Prix fermes et définitifs à la signature
DE 339.520 F A 480.380 F T.T.C.
Station Eté-Hiver
Fort revenu locatif
Garantie bancaire de livraison au prix convenu
S.A. CAPRI
6, place de Regensburg
63000 CLERMONT-FERRAND
Tél. (73) 93-47-29

viagers

OBSERVATOIRE appt 130 m2, tt cft, occupé, cpt + 5.000 F de rente. LODEL : 355-00-44.

FONCIAL VIAGERS
19, bd Malesherbes, 8e 266-32-35. Spécialiste 41 ans d'expérience. Etude gratuite, rente indexée.

Sté spécialiste VIAGERS **F. CRUZ** 8, rue La Boétie 266-19-00 Prix, indexation et garantie Etude gratuite discrète

NEUILLY Standing, ancien Beau 5 pièces, 2 chbres serv. Occupé 2 têtes. **100.000 F** cpt + 4.500 F par mois - 683-75-09

14e ALESIA Très bel appart. **80 M²** + chbre bonne TT CONFORT. Viager occupé 2 Têtes 68-70 ans. 21.000 F + rente 3.000 F mens. ALIN - Tél. 539-75-50

PROPRIETE PRES MEAUX **82 ANS** Living, 3 chambres, bains, garage, jardin 1.000 m2, bord d'eau. Sera libre décès. 160.000 + Rente. 805-58-70.

hôtels-partic.

VIROFLAY prox. R.E.R.
Grande et belle demeure *éventuellement divisible.* Vend., sam., 14 h 30 à 17 h 30 : 33, RUE PASTEUR

fermettes

Particulier vend ancienne ferme avec 4.000 m2. région Azay-le-Ferron (Indre) Ecr. n° 6985, « le Monde » Pub., 5, r. Italiens, 75427 Paris ced. 09

propriétés

URGENT GAILLON (27) partic. vend 80 km Ouest belle maison de maître, 5 ch., s. de bains, s. de douches, cuisine entièrement équipée 79, cheminées, tt cft, garage et dépend. dans magnifique parc de 3.800 m2 entièrement clos de murs. Prix : 900.000 F. T. pr R.-VS 343-42-76 13-18 h.

Part. vend Les Andelys 80 km belle propriété ancienne, caractère : 260 m2, 7-8 pièces, 2 s. de bns, gd garage, tt cft, très beau parc 5 000 m2. T. 32-54-21-74.

PONTHEVRARD PRES RAMBOUILLET ravissante maison. Récept., 5 chambres. poutres, cheminée. Jardin 1.100 m2 clos. TEL. : 567-22-88.

A VENDRE, belle propriété 70 km Paris, autor. Ouest, gde mais. 3 niv. à 140 m2, séj. de 50 m2, s. de billard 55 m2, 3 chbres, cuis., s. de bns, w.-c., chauff. cal. atelier, gar., cave. Ancien moulin, 2 chbres, cuis., w.-c., terr. couv., gar. 3 v., pisc. Pavill. gardien, 2 chbres, cft, 15.000 m2 : parc, bois, verger et potager. PRIX : 1.300.000 F. TEL. : (37) 64-07-06.

CELLE-SAINT-CLOUD
Résidentiel. Belle propriété de style sur 1.700 m2 boisé. Réception possib. 100 m2, bureau, 7 chambres dont 3 très grandes, 3 bains. 1 douche. Billard. Poutres apparentes. 70 m2 s/sol total. Garage. Prix élevé justifié. Agence *Régionale* - 741-70-70.

15 KM CAHORS
vue extra, ter. 1 ha, mais. 7 P. cuis. tte équip., ch. élect., 2 gar. pisc. 10 x 5, urg. dép. O.M. Prix : 700.000 F. Tél. 31-41-97.

ANNET-SUR-MARNE
35 km autoroute Est maison moderne d'architecte, 100 m2 *habit. Très beau parc pays.* arbres centen. 3.800 m2. Tél. 026-03-36

SAINT-FARGEAU
40 km Pairs près Melun ppté tt cft, 5 p. principales 2 sanitaires, gar. + dépend. avec 2.200 m2 de terrain. Px : 850.000 F. Tél. : 305-98-27.

PRÈS BERNAY URGENT
cause départ ravissante maison normande, tt cft, grand jardin. Px 350.000 F. 603-75-89

VAL. EPTE Charm. MAISON colombages, séj., cheminée, cuis., 4 chbr., s. eau, chff. fuel, gar., jardin 1.200 m2, parfait état. Prix 320.000 F. Cabinet BLONDEAU-LEBLANC 2, *faub. Cappeville, à GISORS* Téléphone : (16-32) 55-06-20

CHATOU près R.E.R. Belle PROPRIETE famil. ,récept. 100 m2, 6-8 ch., pav. gardien. Parc de 2.000 m2. IMMOB. OUEST - 976-18-18

VAL DE LOIR
MAISON caractère tt confort + gdes dépendances, terrain, coin de pêche. Prix 350.000 F avec 70.000 F.
C.I.O. LE MANS Tél. (16-43) 24-79-16

maisons de campagne

CANTOVRE PRES DE NANT
Dans l'Aveyron petit village typique, maison 3 pièces habitables avec vue magnifique sur vallée et rivière. Eau et électricité. Prix : 159.000 F., avec 32.000 F à la réservation. CATRY T. 16 (66) 22-43-44 H.B. 22-21-95 H. Repas.

REGION UZES
Bergerie en pierre du pays, entièrement rénovée et aménagée, comprenant vaste séjour avec cheminée, 3 chambres + salle de bains, terrain ombragé attenant 2.000 m2 environ. Si électricité indispensable il faut prévoir un groupe ou une éolienne. Réservée exclusivement aux amoureux de la nature. Idéal vacances ou week-end. Prix 250.000 F avec 25.000 F. à la réservation. CATRY - TEL. (66) 22-20-92.

GARD
A 15 KM NORD UZES
dans joli petit village gardois, bergerie à aménager 180 m2 possibles. Gros œuvre bon état. Jardin-verger attenant 1.200 m2 AVEC 50.000 F CPT CATRY. - TEL (66-2-20-92

AVEYRON SUD PRES SAINT-AFFRIQUE
GROSSE FERME DU 18e S. maison d'habitation, 10 pièces + bergerie + grange + 1/2 ha. Habitable de suite après installation sanitaire. Px 450.000 F avec 90.000 F. CATRY. T. 16 (66) 22-43-44 H.B. ou 22-21-95 H. repas.

villas

LE PECQ-ST-GERMAIN, villa 5 p., ancien rénové, sous-sol, beau jardin. RARE : 790.000 F. MAT IMMOBILIER : 953-22-27.

R.E.R. GIF-SUR-YVETTE (CHEVRY-II) magnifique villa 7/8 p., 1973, cheminée, mezzanine, *linger.,* 2 bns, cab, toil., 3 w.-c., gar. 2 voit., 700 m2 paysagé, 760.000 F. T. : 921-53-57.

Vds Perpignan sud villa jumelée F3, garage, jdin, prix 290.000 F. Téléphone : 16 (90) 56-66-24. M. G. Lefebvre. 5, allée des Tamaris, Fontaine-lès-Dijon.

(78) CHAMBOURCY
Mais. de village, 4 ch., lingerie, *séj. à décor., mezzan., cheminées* Cuis. équip. Cellier. Jdin clos. Cour. Part. à Part. 800.000 F. H.B. au 828-40-00 (Poste 3204).

SCEAUX Centre - Villa 5 chambres, GRAND JARDIN - 387-47-29.

Parc *Maisons*-Laffitte part. vd sup. mais. « ILE DE FRANCE » tr. belles finitions, 210 m2 + sous-sol avec appt gardien, gar. *2 voit., très beau jdin 1.700 m2.* Tél. : (3) 963-77-40 heures repas.

domaines

Suis acheteur vaste domaine Bois et plaine 250 km maximum Sud Paris. Ecrire n° 200796 ORLET, 136, avenue Charles-de-Gaulle, 92522 Neuilly-sur-Seine

châteaux

Propriétaire vend directement
CHATEAU L'ISLE-ADAM
620 m2 habit. Parc 1 ha, situation exception., convient habitat. particulier ou collectivité, hôtellerie ou retr. Px 2.000.000 F *Tél. 766-52-24 poste 556*

Le Monde

économie

LA FIN DE LA RÉUNION DE L'OPEP A VIENNE

L'Arabie Saoudite porte le prix de son pétrole de 28 à 30 dollars le baril

Les autres pays membres gèleront leurs tarifs jusqu'à la mi-décembre

Réunis le 17 septembre dans la soirée pour examiner la situation du marché, les treize ministres du pétrole de l'Organisation des pays producteurs de pétrole (OPEP) ont finalement pris deux décisions. L'Arabie Saoudite relève le prix de l'« arabian light » — le pétrole de référence — de 28 à 30 dollars le baril. Les autres pays membres de l'Organisation « gèleront » le prix de leur brut au moins jusqu'à la conférence ordinaire de l'OPEP, qui doit avoir lieu à Bali en décembre prochain.

Pour la France, la hausse décidée par l'Arabie Saoudite se traduira par une majoration de sa facture pétrolière d'environ 2 %, soit 2,2 milliards de francs environ en année pleine.

Les ministres du pétrole de l'OPEP retrouveront leurs collègues des finances et des affaires étrangères au mois d'octobre, faute d'être parvenus à un accord sur la stratégie à long terme de l'Organisation.

De notre envoyé spécial

Vienne. — A force d'annoncer, depuis la conférence d'Alger, en juin, l'inévitable hausse du prix du pétrole saoudien, on avait presque fini par oublier la logique de ce renchérissement. Pour reprendre la maîtrise du marché, Ryad a, en effet, maintenu depuis plusieurs mois un niveau de production nettement supérieur à ses besoins de financement, comme aux nécessités des pays consommateurs. L'excédent de l'offre sur la demande serait, selon les estimations des ministres des divers pays, de 1,5 à 3 millions de barils par jour (75 à 150 millions de tonnes par an), malgré une baisse moyenne de la production de l'OPEP de 7,5 % au premier semestre.

Cette augmentation de 2 dollars par baril — qui grossira les excédents financiers du royaume de près de 2 milliards de dollars d'ici à la fin de 1980 — va donc *faire taire les critiques d'une* partie croissante des princes et de la bourgeoisie saoudiens, qui jugent sévèrement *le « cadeau »* fait à l'Occident, et principalement à ses compagnies pétrolières, lorsque les prix de la Pétromin sont inférieurs à ceux des autres membres *de l'OPEP. Elle est la* contrepartie logique de l'intention affichée officieusement par la délégation de Ryad de ne pas toucher à son niveau de production de 9,5 millions de barils par jour (les dirigeants saoudiens avaient décidé une réduction de *1 million de* barils par jour, avant de reconsidérer un tel mouvement devant l'attitude injurieuse de l'Iran à leur égard). Une logique, on le voit, fort éloignée *de celle du marché, au moment* où la consommation des pays occidentaux a été réduite de près *de 10 %.*

La fin du second « choc »

Pourtant, en ne relevant ses prix que de 2 dollars, l'Arabie Saoudite montre bien quelle est, à son avis, l'orientation de ce marché. *Le 11 juin*, à Alger, les pays de l'OPEP avaient décidé de *« relever le prix du brut de référence jusqu'à un plafond de 32 dollars »*. Une large majorité des pays avaient ensuite augmenté leurs prix en fonction d'un brut de référence fixé à ce niveau. Ce *marker crude* (justement l'*arabian light* saoudien) est officiellement abaissé par l'OPEP puisqu'il est fixé *« à l'unanimité »* à 30 dollars. Même s'il *ne s'agit que d'une baisse théorique* — l'Arabie Saoudite avait maintenu le prix de son pétrole à 28 dollars, — cela indique bien la tendance. Cheikh Yamani a d'ailleurs longuement affirmé, lors de la conférence consacrée à la stratégie à long terme, que le déclin de la consommation dans les pays occidentaux n'était pas seulement un effet conjoncturel de la situation économique mondiale, mais bien un effet structurel des premiers efforts pour économiser l'énergie.

Une réunification des prix de l'OPEP aurait donc dû passer, pour respecter le nouveau niveau *du brut de référence, par une* réduction de 2 dollars par baril des prix de la plupart des autres pays membres. C'était trop leur demander. Ceux-ci se sont contentés *de s'engager à « geler »* leurs prix. Alors que certains commencent à avoir quelques difficultés à écouler leur production au prix demandé, c'était là la moindre des choses. Mais les Occidentaux noteront avec satisfaction que, pour la première fois depuis dix-huit mois, une tentative par Ryad de rétablir l'unité des prix n'est pas suivie du renchérissement immédiat du pétrole de tous les autres membres. *Le second « choc pétrolier » est* bien terminé, et l'Arabie Saoudite peut désormais penser avoir repris le contrôle du marché.

Une réunification totale exigera encore cependant une nouvelle augmentation des prix saoudiens de 2 dollars par baril ; une décision que l'Arabie Saoudite pourrait prendre, dès novembre, pour faciliter le déroulement du sommet de Bagdad. M. Nabi, le ministre algérien du pétrole, qui était à l'origine de la réunion consultative de mercredi soir — transformée en conférence extraordinaire pour avaliser les décisions sur les prix — pouvait donc, à juste titre, estimer qu'un *« large pas »* avait été franchi à Vienne vers un retour à l'unité. De là à affirmer, comme l'a fait le *ministre* vénézuélien, M. Calderon Berti que, dès lors, une for*mule d'indexation des prix du* brut pourrait entrer en vigueur dès le 1er janvier 1981, il y a sans doute quelque optimisme.

La conférence des ministres des *affaires étrangères, des finances* et du pétrole, consacrée à la stratégie de l'OPEP, s'est, en effet, achevée dans l'après-midi du 17 septembre, sans le moindre accord, sinon sur la nécessité de négociations globales entre le Nord et le Sud, dans le cadre de l'ONU *pour promouvoir un « nouvel ordre économique international ».*

La crainte d'un échec lors de l'examen, le 4 novembre à Bagdad, par les chefs d'État des pays membres de l'OPEP, de la stratégie à long terme de l'organisation, a cependant amené les ministres à mettre les bouchées doubles : les *experts du comité* de stratégie vont prochainement se réunir à Londres, les ministres des finances se réuniront à Quito le 6 octobre pour étudier le dossier de l'aide au tiers-monde, et leurs homologues du pétrole iront à Genève le 14 octobre pour dis*cuter de l'indexation des prix du* pétrole. Enfin, les ministres des affaires étrangères, des finances et du pétrole se retrouveront à Bagdad quelques jours avant le sommet.

Devant cette volonté manifeste de tenter de surmonter les difficultés, le relèvement des prix saoudiens apparaît aussi comme *un geste d'apaisement et comme* une concession à l'Algérie, dont le ministre des affaires étrangères, M. Benyahia, a présidé cette conférence houleuse de Vienne d'une manière unanimement appréciée.

BRUNO DETHOMAS.

UNE PRÉCISION A PROPOS DU GAZ ALGÉRIEN

Vienne. — C'est pour compenser les faibles livraisons de gaz de l'hiver passé que la Sonatrach a proposé à Gaz de France de lui livrer quelques bateaux supplémentaires, nous avait précisé, le 16 septembre, un responsable de la société pétrolière algérienne (« le Monde » du 18 septembre). A partir de *février, le nombre de méthaniers* arrivés dans les ports français avait commencé à décroître pour ne retrouver un rythme normal qu'au cours de l'été. Alors que la Sonatrach a toujours prétendu avoir réduit ses livraisons pour des raisons techniques — imputables notamment à la firme française Technip, — du côté français on soulignait que cette réduction était concomitante aux revendications algé*riennes sur les prix du gaz ; un* conflit qui n'est toujours pas réglé entre les deux entreprises nationales.

LE MINISTRE CANADIEN DE L'ÉNERGIE DÉNONCE LA PUISSANCE DES MULTINATIONALES PÉTROLIÈRES AMÉRICAINES

Ottawa (A.F.P.). — Le ministre canadien de l'énergie, M. Marc Lalonde, a lancé mardi 16 septembre à Calgary (Alberta) une attaque sans précédent contre les multinationales pétrolières, en majorité américaines, au cours d'un discours prononcé devant les agents de change américains. L'industrie pétrolière canadienne, a-t-il dit en substance, est le secteur le plus dynamique et le plus stratégique de *l'économie du pays*. Or il est aux mains de non-Canadiens à 70 % en termes de propriété et à 80 % en termes de contrôle. Selon M. Lalonde, dix-neuf des vingt-cinq plus *importantes entreprises pétrolières* canadiennes sont pratiquement étrangères et contrôlent 75 % des ventes de pétrole et de gaz du pays.

« Nous ne sommes pas prêts à voir une extension indéfinie du contrôle étranger. Les Canadiens doivent être les partenaires, non les employés, de notre future industrie du pétrole et du gaz », a-t-il ajouté.

La crise de la sidérurgie

(Suite de la première page.)

En France, on le sait, le plan de sauvetage de l'automne 1978 a reporté sur le contribuable la plus grande partie de l'endettement des deux géants, Usinor et Sacilor, tandis qu'une convention sociale programmait sur deux ans le départ de près de vingt mille personnes, ce qui devait permettre à ces entreprises de retrouver la santé. Hélas, la nouvelle crise non seulement retarde cette amélioration, mais incite à accélérer les départs, et aura peut-être *pour conséquence*, si elle se poursuit, d'accroître les suppressions d'emplois prévues par ladite convention sociale.

Un nouveau « plan acier » en préparation

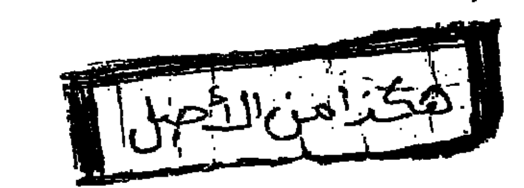
Brochant sur le tout, les États-Unis, qui absorbaient jusqu'à l'année dernière une part appréciable des exportations de l'Europe, ont entrepris de réduire ces importations à la suite des do*léances de leurs producteurs*, U.S. Steel, le principal d'entre eux, ayant même déposé, en mars 1980, une plainte en dumping vis-à-vis des exportateurs européens. Un *« plan acier » est* en préparation, aux termes duquel non seulement le fameux prix-gachette qui pénalisait toute importation à un niveau supérieur aux prix japonais pourrait être relevé de 11 %, mais encore la part de ces importations serait plafonnée à 13 % *ou 15 % de la consommation* américaine, sans compter une série de mesures, notamment fiscales, en faveur des entreprises.

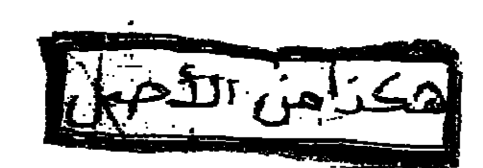
Face à une telle dégradation, les autorités communautaires ont, dès la fin de juillet dernier, demandé une réduction volontaire de la production (11 %), portant non plus seulement sur certains produits (60 % du total), mais sur les livraisons d'acier brut, cela pour *éviter* un effondrement des prix et une cascade de faillites. Devant les réticences des Italiens, *qui estimaient* que la période de référence choisie (deuxième semestre 1979) était mauvaise en raison d'une baisse de leur production due à des grèves, et des Allemands, *dont* l'un d'entre eux, Klöckner, joue carrément les francs-tireurs, M. Davignon a laissé entendre qu'il pourrait demander, le 7 octobre prochain, aux ministres des Neuf l'application du contingentement autoritaire en cas de *« crise manifeste »*, telle qu'elle est prévue par l'article 58 du traité de Rome. Le même article précise que la proclamation de ce *« état de crise »* doit recevoir l'appui de cinq États, dont deux représentent un huitième de la production d'acier communautaire. Parmi les États favorables à cette proclamation, citons la Belgique, en premier *lieu*, la France, la Grande-Bretagne, le Luxembourg. Restent l'Italie, qui, aux dernières nouvelles, aurait reçu satisfaction en ce qui concerne les réductions, et l'Allemagne *fédérale*, où les grands producteurs ne seraient plus, comme auparavant, opposés à une réduction autoritaire. D'ici le 7 octobre, il est probable qu'à Bruxelles on s'efforcera à la fois de réunir un consensus sur une réduction volontaire et de préparer les esprits à une proclamation de l'état de crise manifeste en cas d'échec.

FRANÇOIS RENARD.

● *La Bundesbank a abaissé* d'un demi-point jeudi 18 septembre pour le porter à 9 % le taux *de ses avances sur titres* (dit taux « Lombard »). Au cours de la réunion bimensuelle de son conseil central du 18 septembre, la Banque fédérale n'a pris aucune autre mesure. Elle a maintenu inchangé à 7,5 % le taux de l'escompte. *La baisse du* « Lombard » prend effet vendredi 19 *septembre*.

OFFICIERS MINISTÉRIELS ET VENTES PAR ADJUDICATION





AGRICULTURE

L'affaire des viandes aux hormones

L'inculpation par le parquet de La Roche-sur-Yon (Vendée), le jeudi 11 septembre, d'un pharmacien vendéen, M. Jacques Jean, trente-neuf ans, pour « contravention aux dispositions des règlements d'administration publique concernant l'acquisition, la détention, l'offre, la cession, le transport et l'emploi de substances inscrites comme vénéneuses par voie réglementaire » (« le Monde » daté 14-15 septembre), a suscité une très vive émotion dans les milieux agricoles de toute la région Ouest, où l'élevage des veaux selon la méthode dite « en batterie » est très répandu.

On a en effet découvert au domicile de M. Jean, à Rocheservière (Vendée), 2 kilos d'œstrogènes, dont on estime que le pharmacien aurait pu tirer, après transformation du produit de base en « implants » destinés à accélérer la croissance des animaux, un bénéfice d'environ 2 millions de francs en trois ans. Car M. Jean, qui a été écroué, était à la tête d'une société d'élevage qui exploite un cheptel d'environ quatre mille veaux de boucherie placés « en pension » chez des fermiers de la région.

« Depuis quinze ans, aucun de mes veaux n'a été contrôlé »

De notre envoyé spécial

La Roche-sur-Yon. — « *Si la justice veut vraiment faire son travail, croyez-nous : vous n'êtes pas au bout de vos surprises...* » Si « *l'affaire* », comme on dit désormais ici, de Nantes à La Roche et de Cholet à Montaigu, semble bien n'en être encore qu'à son tout début, et devrait probablement prendre au fil de l'enquête des proportions plus importantes de jour en jour, toujours est-il que même encore relativement mince le dossier sent déjà très mauvais. Et, comme il est de règle en pareil cas, si certains affectent de se boucher le nez — mais pas les oreilles, — d'autres, à l'inverse, et beaucoup plus nombreux, paraissent se réjouir de voir le pot aux roses enfin découvert.

Pour bien comprendre la situation, il faut se reporter une vingtaine d'années en arrière. A l'époque où les industries agro-alimentaires pénètrent, aussi brusquement que profondément, *les milieux agricoles traditionnels*, à telle enseigne que pas moins de dix-sept sociétés se partagent aujourd'hui l'élevage vendéen. Ainsi, dans les années 60, à de petits agriculteurs peu argentés, et, partant, mal équipés faute de pouvoir investir, qui bataillent dur avec quelques dizaines de bêtes et quelques hectares de terre pour gagner le pain familial, de jeunes cadres dynamiques et persuasifs viennent proposer un contrat d'élevage dit « intégré ». Sinon la panacée, du moins une certaines sécurité.

Le système est d'une simplicité exemplaire. Puisque le temps est révolu, diront ces démarcheurs d'un nouveau genre, où l'on transformait la production sur l'exploitation, il faut vous en remettre à nous. En échange de la totalité de leur lait, qui sera ramassé chaque jour à la porte des étables, l'usine leur fournira des veaux soustraits à leur mère entre le huitième et le vingtième jour suivant leur naissance, et qui devront prendre le chemin de l'abattoir environ quatre mois plus tard.

Pour engraisser ces veaux, l'industriel fournira à l'éleveur la totalité des aliments nécessaires, c'est-à-dire du lait en poudre, essentiellement fabriqué à partir du petit lait recueilli dans les centrifugeuses une fois extraite la crème destinée à devenir beurre. Réenrichie de graisses animales, cette poudre sera additionnée d'eau chaude au moment de son utilisation. Pour chaque tête de bétail, l'éleveur perçoit de son *commanditaire* une *subvention*, dont ce dernier fixe à sa guise — comme il fixera les cours d'achat des veaux engraissés au moment de leur rachat — le montant...

L'un après l'autre, les paysans signent le contrat qui les lie désormais à l'année à une société. Mais, pour honorer leur signature, il leur faut obligatoirement construire l'un de ces « ateliers » dont *la capacité moyenne est d'environ* deux cents têtes. Comme par miracle, l'indispensable prêt que les banques hésitaient auparavant à accorder, quand elles ne le refusaient pas tout net, est alloué à qui le demande, la société commanditaire cautionnant systématiquement ses « associés » prestataires... A partir de là, l'éleveur est pris dans l'engrenage. Les industriels du lait sont maîtres du jeu, *qui* contrôlent la « chaîne » de bout en bout.

M. Jean Guibert, vingt-neuf ans, qui exploite conjointement avec un *fermier voisin*, sous forme d'un groupement agricole d'exploitation en commun (GAEC), 39 hectares de terres et un atelier de deux cent dix veaux, ne fait pas mystère de sa comptabilité. L'an dernier, sa marge brute s'est élevée à 253 francs par bête. De cette somme, il faut d'abord déduire 40,88 francs par animal pour les frais sanitaires (honoraires du vétérinaire) et 36,40 francs de frais financiers représentant le remboursement aux banques. Restent alors 175,72 francs, dont il va falloir déduire encore les charges sociales, les frais d'assurance, l'électricité et le gaz utilisés au *réchauffement des aliments*, l'entretien et l'amortissement des bâtiments, les frais de comptabilité et de main-d'œuvre. Au bout du compte, le bénéfice net encaissé par les deux éleveurs associés sera de 45 000 à 50 000 francs pour cinq cents veaux.

L'arrestation de M. Jean, châtelain, pharmacien et éleveur, a fait déborder la coupe. Cette fois, le mécontentement a été étalé au grand jour. « *Nous sommes arrivés, bon gré mal gré, à un stade tel que refuser les hormones signifie courir droit à la ruine, puisque élever naturellement l'animal équivaut à « perdre » de 10 à 15 kilos, soit de 200 à 300 francs par veau ! La carte forcée...* », explique M. Bernard Lambert, le chef de file des Paysans travailleurs.

C'est vers 1973-1974 que l'adjonction de substances hormonales fait son apparition dans les élevages et, très vite, se généralise systématiquement. Des oestrogènes et des hormones — naturelles ou de synthèse — sont injectées par voie de piqûre vers *le quatre-vingt-dixième jour*, de manière à précipiter l'augmentation du poids de la bête, qui atteint ses 110 kilos de viande durant le dernier mois de son existence, période pendant laquelle des « poudres », pour le moins mystérieuses, sont mêlées à leur ration quotidienne.

Un étrange climat de roman policier entoure le circuit des produits chimiques. « *Depuis 1976, pour parer toute intervention éventuelle des services de la répression des fraudes et du contrôle de la qualité*, explique un éleveur, *nous sommes obligés de nous déplacer nous-mêmes pour nous procurer « la blanche », c'est comme cela qu'on l'appelle, et de la régler en espèces, de sorte qu'il n'y ait pas trace de l'achat.* » D'autres fois, certains fournisseurs livrent clandestinement, soit dans des flacons non étiquetés, soit portant une appellation mensongère, les produits. « *Il suffit*, nous précisait un autre agriculteur, *qu'ils voient une voiture inconnue dans la cour de l'exploitation pour qu'ils passent leur chemin et ne reviennent qu'une fois l'intrus en allé...* »

Mais à présent « *le mur du silence est brisé* », *comme le dit* avec une satisfaction non feinte M. Lambert. « *Il faut revoir le système. Car peu de Français savent que le veau que nous vendons aux alentours de 2 000 F a coûté, quand il arrive sur l'étal du boucher, de 1 200 à 1 400 F à la collectivité, par le jeu des primes allouées à l'industrie, primes de dénaturation (2,80 F par kilo de lait en poudre), prime de soutien du marché des matières grasses, coûts énergétiques, etc.* »

Cependant, l'emploi des substances que le pharmacien de Saint-Hilaire-du-Loulay dispensait sur une vaste échelle est réglementé par la loi du 27 novembre 1976 « *interdisant l'usage des oestrogènes en médecine vétérinaire* ». Alors ? « *Depuis quinze ans, je n'ai jamais entendu dire qu'un seul de mes veaux ait été contrôlé aux abattoirs* », nous a affirmé un éleveur. Et d'ajouter : « *Nous savons que si, d'aventure, un contrôle est prévu, l'abattoir est prévenu en temps voulu, et la société l'est également. Ainsi, toutes les dispositions peuvent-elles être prises...* »

Pour l'heure, l'enquête va s'efforcer de remonter la filière. Car le trafic des hormones pourrait avoir d'importantes ramifications, tant en France qu'à l'étranger, et porter sur des sommes considérables. M. Joël Guitton, le jeune juge d'instruction du parquet de La Roche-sur-Yon qui a « hérité » du dossier le jour de son récent retour de vacances, n'est probablement pas, lui non plus, au bout de ses surprises.

J.-M. DURAND-SOUFFLAND.

(Dessin de CHENEZ.)

C'est pourtant simple

« Tout le monde dit n'importe quoi et personne n'écoute personne », a *déclaré M. Méhaignerie* à l'issue du conseil des ministres mercredi 17 septembre. L'aréopage de scientifiques qu'il a réuni dans l'après-midi du même jour aurait conclu à l'innocuité *des* hormones naturelles, qu'il conviendrait alors d'autoriser, en harmonisant les législations en Europe. Si c'est bien le sens de l'action qu'entendent mener les pouvoirs publics, le boycottage de la viande de veau, dont on commence à mesurer les effets, auquel vient s'ajouter la dénonciation par l'Institut national de la consommation d'un trafic concernant la viande de bœuf, ce boycottage et la crise qu'il suscite ne sont pas près de cesser. Fallait-il réunir des sommités scientifiques liées par *leur carrière* et la nature de leurs travaux à l'industrie de l'alimentation animale pour découvrir qu'hormones de synthèse et hormones naturelles ne produisaient pas les mêmes effets ?

Outre que l'innocuité des secondes est parfois mise en doute, la grogne des consommateurs ne s'arrête pas à l'aspect santé de ce problème. Ils veulent simplement, quand ils achètent un produit, savoir ce qu'il y a dedans et ne pas se voir imposer à leur insu un supplément de substances médicamenteuses, quand bien même celles-ci ne seraient pas nocives. *C'est à la fois aussi simple et* compliqué que cela. — J. G.

ÉTRANGER

LE F.M.I. ACCORDE LE PRÊT DEMANDÉ PAR LA TANZANIE

Washington (A.F.P.). — Le Fonds monétaire international a annoncé, mercredi 17 septembre, l'ouverture de crédits de confirmation de 179,6 millions de D.T.S. en faveur de la Tanzanie et de 65 millions de D.T.S. en faveur du Liberia, et ce pour appuyer des programmes gouvernementaux d'ajustements économiques et financiers. (1 D.T.S. vaut approximativement 1,32 dollar).

Le prêt en faveur de la Tanzanie *représente 327 % de son* quota au Fonds. Celui en faveur du Liberia représente 176 % de son quota.

Avant l'octroi de ces prêts, les dettes nettes de la Tanzanie envers le F.M.I. s'élevaient à 72,1 millions *de D.T.S. et celles du Liberia* 32,6

[*Le* prêt à la Tanzanie est le résultat de longues négociations qui ont d'abord amené le président Nyerere à critiquer les méthodes des experts du F.M.I. et leur ingérence dans les affaires intérieures du pays. Par la *suite, le F.M.I. a considérablement* assoupli sa position. En annonçant l'octroi du prêt, deux semaines et demi avant l'ouverture de l'assemblée générale du F.M.I. et de la Banque mondiale, que préside cette année le ministre des finances tanzanien, M. Amir Jamal, le Fonds a cherché à prouver son intention d'accueillir dans un esprit plus positif les demandes de crédits en provenance des pays en voie de développement.]

PÊCHE

LA REPRISE DU TRAVAIL DES MARINS SALARIÉS DE BOULOGNE-SUR-MER

C.G.T. et C.F.D.T. en désaccord jusqu'au bout

Les premiers chalutiers de la pêche industrielle de Boulogne-sur-Mer ont repris la mer, ce jeudi 18 septembre. Depuis le 4 août, ils étaient tous à quai, certains ayant refusé de larguer les amarres dès le 25 juillet. Huit semaines de conflit, donc, qui ont pris fin avec le vote de l'assemblée générale du mercredi 17 septembre (nos dernières éditions).

Par 399 voix pour la reprise du travail, 217 contre, 2 votes blancs ou nuls, la majorité des six cent quatre-vingt-dix-neuf marins salariés (*il n'y eut que six cent dix-huit votants*), qu'ils soient de Boulogne ou de Fécamp, a *décidé de suivre la C.F.D.T. plutôt que* la C.G.T., renversant le vote du 5 septembre.

En refusant d'embarquer fin juillet, les marins voulaient s'opposer aux armateurs qui entendaient, pour réduire leurs frais d'exploitation, limiter les équipages à dix-huit hommes alors que la convention collective en prévoit vingt-deux. Après de longues séances de négociations, les patrons des sociétés d'armement ont accepté de laisser repartir leurs navires avec vingt-deux hommes, et d'ouvrir de nouvelles négociations pour modifier la convention collective et voir quelle « contrepartie » accorder aux marins en compensation de l'« aménagement des effectifs ».

Surtout, ils ont pris l'engagement qu'un forfait d'heures de travail à bord serait déterminé et respecté et qu'il n'y aurait aucun licenciement, l'État acceptant de participer au financement d'un salaire garanti de 3 600 francs par mois pour les marins qui resteraient à terre.

La C.F.D.T. s'est félicitée de ces « acquis » de la lutte et de ce que les marins aient « fait confiance au sens des responsabilités exprimé par la C.F.D.T., désavouant par là même la prolongation stérile du conflit depuis deux semaines occasionnée, par l'attitude de la C.G.T. ». Effectivement, celle-ci, mercredi 17 septembre comme douze jours auparavant, avait demandé de voter contre la reprise du travail. Elle constate que rien n'est réglé puisque d'ici le 1er novembre, fin prévue des négociations sur la nouvelle convention collective, les armateurs « vont tenter d'obtenir des réductions d'effectifs », ce à quoi la C.G.T. continue à s'opposer.

Huit semaines de conflit et de gâchis

Tous les bateaux de pêche français *vont reprendre la mer. La colère des* marins-pêcheurs qui, l'espace d'un *été, a embrasé* tout le littoral, ne *sera* bientôt plus qu'un souvenir. Pourtant *les responsables politiques*, syndicaux, administratifs, ne pourront oublier cette crise, la plus grave qu'ait connue un secteur industriel qui emploie directement vingt-cinq mille personnes et indirectement plus de cent mille salariés. Si chacun sait tirer les leçons de ces huit semaines de grève, ce conflit n'aura pas été totalement inutile. Mais, pour l'heure, en dresser le bilan, c'est constater un immense gâchis.

Pour les ports de commerce français, dont la réputation internationale a été une fois encore mise à mal, pour les compagnies de navigation, dont le service a été perturbé pendant une quinzaine de jours, bien sûr, mais aussi pour les pêcheurs eux-mêmes à qui leurs actions les plus dures ont fait perdre auprès de la population une partie de leur capital de sympathie, pour le gouvernement et les hauts fonctionnaires, enfin, dont la méconnaissance non des problèmes de la mer, mais de ses gens, a été mise au grand jour.

Dans ce long conflit de Boulogne-*sur-Mer*, le *ministre des transports* n'a voulu voir qu'un banal désaccord *entre des patrons et des salariés* comme les autres. Or les pêches *maritimes sont probablement la seule* activité où O.S. (matelot de pont), *cadre supérieur (« patron » des cha*lutiers industriels) et patrons-artisans *adhèrent au même syndicat, non pas*, de surcroît, à des syndicats autonomes mais aux *grandes* confédérations ouvrières. Ce n'est pas une simple *survivance* d'un *passé révolu*, mais le témoignage d'une réalité actuelle. Le gouvernement aurait pu, aurait dû le savoir.

De même, il aurait dû comprendre que l'intervention en force de la marine nationale allait heurter des hommes pour qui la solidarité des gens de mer n'est pas un vain mot. D'autant que, pour la première fois, depuis longtemps, des « appelés » ont pris part à des actions contre des grévistes, des « appelés » qui sont pour la plupart des enfants de pêcheurs. La blessure sera longue à cicatriser même si l'aviso *Commandant-de-Pimodan*, qui a participé à la « bataille d'Antifer », a déjà retrouvé sa mission traditionnelle en participant à la recherche d'un chalutier de Port-en-Bessin disparu en mer.

Un seul tuteur, un seul

En voulant faire preuve d'autorité, le gouvernement s'est *buté*. Eût-ce été déchoir que de reconnaître qu'il s'était trompé ? *Le plan du* 2 avril 1980 était à l'évidence insuf*fisant pour permettre à la pêche* industrielle de repartir de l'avant (il *ne concerne que cinquante-huit* bateaux sur cent quatre-vingt-seize). *Tant pis Non seulement il ne sera* pas modifié, mais, au contraire, *solennellement confirmé lors du* conseil des ministres du 27 août, qui *ne prétend* traiter de la *crise*, qui secoue tout le littoral, que par le biais des questions d'actualité. Les propositions faites la veille par M. Joël Le Theule, pour améliorer la commercialisation des produits de la mer et venir en aide à la pêche artisanale, se révèlent incapables de calmer la grogne des marins-pêcheurs. Tant pis. Pas question de *les amender. Les grévistes devront* passer sous les fourches caudines des *mesures gouvernementales pré*parées dans le secret des cabinets, *sans aucune consultation.*

Pas question de se déjuger. Les *instances officielles ont toujours* clamé que l'affaire regardait le seul *ministre tuteur de la pêche, celui* des transports. Jusqu'au bout, il restera seul en première ligne. Le chef du gouvernement refusera de se saisir officiellement d'un dossier qui, pourtant, concerne l'ensemble de *sa politique, mais dans les coulisses*, toutes les décisions sont prises à Matignon, *tous les arbitrages sont* effectués par les collaborateurs de M. Raymond Barre.

La torpeur des vacances aidant, les pouvoirs publics n'ont pas empêché ce conflit de s'étendre, de se durcir, de se « politiser ». Leur incapacité à le régler rapidement a dégénéré en une « partie de bras de fer » entre la C.G.T., alliée au P.C. et le gouvernement. Une fois que ce dernier s'est laissé enfermer dans ce « piège », il ne voulait plus, il ne pouvait plus céder. Il ne lui restait plus qu'à jouer sur les divisions des marins-pêcheurs. Il a gagné...

Les professions maritimes n'ont pas, en effet, fait preuve de beaucoup plus de cohérence. Armateurs et syndicats, qui n'arrivaient pas à trouver un accord dans leurs différends boulonnais, se sont, comme toujours en pareille situation, retournés vers l'État : il faut nous aider en diminuant le prix du carburant pour les pêcheurs, *dirent-ils* de concert. C'était jouer les apprentis-sorciers : une *telle* revendication était, en effet, capable de mettre le *feu aux poudres dans toute la pêche* française, mais était aussi un véri*table casus belli* avec un gouvernement qui a toujours fait de la réper*cussion intégrale des hausses du* carburant sur les consommateurs, *l'axe centrale de sa politique.*

Absence d'unité

Les pêcheurs ont déclaré la guerre mais sont partis à la bataille en ordre dispersé. Les Bretons n'avaient guère envie de monter au front en pleine saison estivale, où l'afflux de touristes sur leurs côtes rend leur pêche particulièrement rentable. Les Etaplois eux-mêmes, pourtant voisins des Boulonnais, s'ils furent les premiers à se joindre au mouvement, ne résistèrent pas, après trois semaines de grève, il est vrai, au passage d'un banc de poissons important sur leurs lieux de pêche. Ils reprirent le travail à la veille d'une importante récession de la commission nationale de conciliation...

Les intérêts divergents entre le pêcheur de langouste et celui de maquereau n'expliquent pas tout. Pas plus que la difficulté pour certains marins de se plaindre trop fort, tant leur situation matérielle paraît confortable. Dans des cas comparables, les agriculteurs ont bien su, eux, faire cause commune. Mais la pêche n'a pas de F.N.S.E.A. Bien au contraire. Elle se contente d'une *organisation corporatiste*, le Comité central des pêches maritimes, survi*vance des pratiques vichyssoises...* Réunissant tous les groupements pro*fessionnels, il n'a pas su, ou pas* pu, les fédérer réellement. Chacun *tire à bâbord ou à tribord au gré* de ses seuls intérêts. En plein cœur *du conflit, la seule revendication* commune que son bureau put pré*senter au ministre des transports* fut « l'aide au carburant », alors qu'il apparaissait déjà qu'une telle demande n'avait aucune chance d'aboutir.

Plus grave encore : bien loin de disposer d'un syndicat unique, les marins-pêcheurs doivent supporter les querelles des deux grandes confédérations syndicales. Ainsi, parce que cela *arrangeait sa stratégie* nationale, la C.G.T. voulut laisser à la C.F.D.T. *la responsabilité de* porter, seule, le poids du compromis *qu'il fallait bien trouver avec les* armateurs boulonnais. Mais la *C.F.D.T., obnubilée par sa compé*tition avec la C.G.T., n'eut pas le courage de prendre *clairement* position devant les marins. Le conflit se prolongea quinze jours supplémentaires.

La pêche, par bien des aspects, est dans la situation de l'agriculture il y a vingt ans. Elle commence à s'apercevoir que sa survie passe par *son organisation. Son principal han*dicap est d'arriver à ce stade de son *évolution à un moment où le gouver*nement ne veut plus d'un État-*providence*. Pour s'adapter, la pêche devra plus compter sur ses propres forces que sur les fonds publics. Elle n'aura pas la chance de l'agriculture, qui a su profiter des largesses gouvernementales.

A cette profession désemparée qui criait — maladroitement — son désespoir, l'État n'a pas su redonner confiance, alors même que les motifs d'espérer ne manquent pas. Les pêches françaises, si elles arrivent au troisième rang en Europe par le tonnage, sont au premier par la valeur de leurs prises. Ce n'est pas si mal.

Le gouvernement s'est contenté de mesures techniques qui ne sont pas, en soit, inintéressantes, mais qui sont incapables de résoudre, à elles seules, la crise : l'aide à la modernisation de la flotte va être développée, mais beaucoup a déjà été fait en la matière, et les Britanniques viennent nous acheter nos vieux chalutiers, ce qui prouve qu'ils sont encore utilisables. L'amélioration de *la commercialisation va être recher*chée, mais il faudra lutter contre des habitudes ancestrales, sans que le consommateur ait à supporter l'aug*mentation du prix d'achat de son* poisson au pêcheur ; alors que, de *1970 à 1979, le prix de la viande de* boucherie est passé de 100 à 226, *celui du poisson au détail a augmenté* de 100 à 275 ; il sera difficile d'aller *au-delà. Enfin la politique européenne* des pêches va être relancée. Ce *réveil éventuel des ministres des* Neuf sera probablement l'acquis le *plus porteur d'avenir de ce conflit.*

Meurtris et aigris

Mais tout cela est loin, très loin, des revendications des marins-pêcheurs. Certes, leur accorder indistinctement à tous une aide au carburant conduisait à recréer une « prime à la vache », mais c'est bien ce que viennent de faire les Britanniques pour leurs pêcheurs. Et cette pratique, qui consiste à aider de la même manière le « riche » et le « pauvre », pour critiquable qu'elle soit, continue en agriculture. Pourquoi y a-t-il deux poids et deux mesures ?

Les marins-pêcheurs terminent ce long conflit meurtris et aigris. La colère de ces hommes durs à la tâche n'est pas près de disparaître. Si les bateaux ont repris la mer, si les ports sont à nouveau libres d'accès, il ne faut pas en déduire que la pêche française n'a plus de problèmes. Ne plus écouter les marins-pêcheurs, qui persistent à appeler au secours, serait donner raison à tous ceux qui affirment qu'il faut perturber la vie quotidienne des Français pour être entendu.

THIERRY BRÉHIER.

● *Une critique de l'U.D.F.* — M. Eugène Berest, député U.D.F. du Finistère, publie, dans la *Lettre d'information du mouvement giscardien* du 17 septembre, un éditorial sur la pêche. En termes voilés, il critique la politique gouvernementale en la matière. Il affirme, en effet : « *Il existe un problème d'ensemble de la pêche française* », ajoutant « *la pêche, et tout spécialement la grande pêche industrielle, exige une aide dont les modalités et les appellations peuvent être discutées, mais qui doit être immédiate et reposer sur des fonds nouveaux* ».

Il estime d'autre part que « *le nombre et l'importance des problèmes liés à la mer posent la question de la structure politique appropriée à leur solution* ». Faut-il voir là le souhait de créer le ministère de la mer, réclamé à plusieurs reprises ?

AFFAIRES

Le cinquantenaire de la marque COOP

Pour fêter le cinquantenaire de la marque COOP, la Fédération nationale des coopératives de consommateurs (F.N.C.C.) et la Société générale des coopératives de consommation (S.G.C.C.) organisent, le 18 septembre, à l'auditorium de la FNAC, au Forum des Halles de Paris, un débat sur le thème : « De la production à la consommation : les coopératives dans la filière agro-alimentaire française ». Depuis la lointaine époque où le magasin de la « Coopé » répondait aux besoins les plus élémentaires des familles modestes qui s'étaient groupées, les coopératives de consommateurs sont devenues un puissant groupe industriel et commercial. N'ayant pas pour but le profit (elles rétrocèdent chaque année le « trop-perçu » sous forme de ristourne à deux millions de familles sociétaires), les coopératives se veulent à la fois gérées démocratiquement par leurs sociétaires et représentantes du plus important mouvement de consommateurs français.

Locomotive ou alibi ?

La marque COOP a été déposée le 24 décembre 1929, deux mois jour pour jour après le fameux « jeudi noir » qui, ébranlant Wall Street, marquait le début d'une dépression sans précédent. Son cinquantenaire — quelque peu différé au moins dans sa célébration publique — coïncide avec une ère de croissance beaucoup plus modérée, imposée par la crise de l'énergie et l'inflation généralisée. Cette époque sera-t-elle plus favorable au dessein des coopératives qui veulent, selon M. Roger Kerinec, *président de la F.N.C.C.* (*mais* aussi président de l'Alliance coopérative internationale), apporter « *une contribution originale et spécifique à un monde plus participatif, plus solidaire* » ?

L'outil existe : un « *front de vente* » de 5 743 points de vente, dont 37 hypermarchés rond-Point COOP, 1 480 supermarchés et 2 500 boutiques traditionnelles, le tout regroupé dans 22 sociétés régionales, qui ont réalisé en 1979 un chiffre d'affaires de 17,9 milliards de francs. Il faut y joindre les activités d'une société de vente par catalogue (...26 milliard de francs) et de la CAMIF — Coopérative des adhérents à la Mutuelle des instituteurs de France, — qui a réalisé 1,3 milliard de francs dans la vente par correspondance, et ajouter l'Union coopérative de crédit ménager (U.C.C.M.), une société d'assurances, la Sauvegarde, une banque, la Banque centrale des coopératives et mutuelles, et des activités de loisirs, dont une agence de voyages, Arc-en-ciel.

La S.G.C.C., centrale d'achat, de production et de services, qui est *l'organe « gestionnaire »* de cet ensemble et a acquis le contrôle de la FNAC (*le Monde* des 20 avril 1977 et 12 mars 1980), et plus récemment d'une petite société de vente par correspondance, La Maison de Valérie, possède quatorze usines où se fabriquent les deux tiers des six cents articles COOP : essentiellement des conserves de légumes, de poissons, des confitures, du chocolat, des pâtes alimentaires, des huiles, du vin.

La marque COOP, au fond, malgré les contrôles sérieux de fabrication, n'est, ni plus ni moins, qu'une marque de distribution comme il en existe tant.

Les coopérateurs ne partagent pas un tel point de vue. « *La marque, c'est une ambition : fabriquer des produits égaux en qualité aux produits de grande marque, mais moins cher.* » *Juste un peu moins cher*, en fait, car, comme le dit M. Jean Nègre, directeur des services alimentaires de la S.G.C.C. : « *Un trop grand écart de prix risque d'être interprété comme une différence de qualité par le consommateur* » (1).

Mal à l'aise

Tout cela est terriblement « *commercial* », et les coopérateurs se sont sentis très mal à l'aise durant les trente années de vaches grasses.

Mal à l'aise pour pratiquer — démocratiquement — la nécessaire *concentration* des sociétés coopératives. La solidarité entre elles est réelle et vécue depuis la création, dans les années 30, de l'Association de révision des coopératives, sorte d'audit spécialisé qui a permis le redressement des *coopératives en péril. Une société* « hôpital » de gestion directe a ainsi accueilli temporairement en un demi-siècle la moitié des sociétés. « *C'est grâce à cette solidarité entre les coopératives*, dit M. Kerinec, *qu'on n'a pas eu chez nous une aventure comme celle de Manufrance.* »

Mal à l'aise pour mettre en œuvre une éventuelle participation avec leurs salariés, dotés de sérieux avantages sociaux et de conventions collectives très convenables, mais dont les revenus restent faibles (le poids des petits magasins traditionnels alourdit la gestion)...

Mal à l'aise en face de techniques de plus en plus affinées du marketing et de la publicité, auxquelles on touche du bout des doigts et sans les utiliser à fond. On ne consacre d'ailleurs à la publicité proprement dite que 0,5 % du chiffre d'affaires, ce qui est faible.

Mal à l'aise à l'égard des consommateurs, dont *on connaît* mieux que personne les revendications. Certes, on s'est doté, avant que quiconque n'y songe, d'un laboratoire coopératif, universellement respecté, qui, financé par les coopératives et animé par M. F. Custot, ne borne pas sa tâche au contrôle des produits COOP, mais *joue* le rôle d'une exifeante organisation de défense des consommateurs.

Mais les commerciaux du mouvement n'ont souvent fait que suivre les initiatives frappantes que d'autres groupes purement capitalistes ont su utiliser à leur profit. Sans parler de l'étiquetage complet d'information, qui est maintenant légal et est entré dans les mœurs depuis longtemps, *comment expliquer que* les COOP découvrent aujourd'hui les vieilles techniques de présentation des produits dans les magasins (la marque COOP à portée des mains et des yeux, les *marques* nationales en haut et en bas...) et n'aient pas, dès maintenant, et avant les autres, réalisé le double étiquetage des prix (le prix de chaque article, et sur le rayon le prix au litre ou au *kilogramme*), que réclame l'Institut national de la consommation ? Comment expliquer que les COOP ne puissent garantir que le veau vendu dans leurs hypermarchés est le meilleur, sans hormones, même s'il doit coûter *quelques francs plus cher au kilogramme* ?

Ce manque d'aisance dans la multiplicité des tâches, cette ambiguïté mal assumée, ne seront surmontées que si, dans le nouveau modèle de consommation en *train de se former*, les COOP jouent un rôle de locomotive et d'initiateurs.

Ou bien il y a une autre manière de produire, de faire du commerce, de construire des mai*sons*, de *distribuer* le poisson frais, de voyager, de s'assurer, d'avoir une banque, et les coopératives de consommateurs, alliées avec les autres secteurs du mouvement coopératif (coopératives ouvrières de production, coopératives *de logement*, coopératives agricoles, etc.), sont capables de le faire vite. Ou bien le profit, si hautement dénoncé comme illégitime et excessif, n'est que la juste rétribution du travail fourni.

Les coopératives de consommateurs n'ont que peu de temps pour parier, non sur le succès de la marque COOP, mais sur un développement rapide du nombre de leurs sociétaires, et sur leur rajeunissement. Ou bien les *coopératives* de consommateurs gagneront ce pari en étant, sur tous les fronts, les meilleurs, les moins chers, ce qui leur donnera le poids d'un groupe de pression. *Ou bien*, et ce serait dommage, ils se borneront à tenir honorablement leur partie dans un monde néo-capitaliste auquel ils serviront d'alibi et de justification...

JOSÉE DOYÈRE.

(1) *Coopération, distribution, consommation*, juin 1979.

M. Giscard d'Estaing devant les chambres de métiers

M. Giscard d'Estaing devait prononcer, ce jeudi 18 septembre, un discours à l'occasion du cinquantenaire des chambres de métiers. Il devait évoquer le projet de loi, adopté la veille au conseil des ministres par le gouvernement, modifiant le statut des sociétés à responsabilité limitée (S.A.R.L.) afin de donner aux artisans la possibilité de créer des S.A.R.L. familiales, en association avec leur conjoint, en apportant à la société des biens communs. Les conditions de transmission de ces sociétés seront également modifiées afin de permettre au conjoint survivant de bénéficier d'une attribution préférentielle des parts du défunt.

Ce projet de loi, qui est l'une des applications de la charte de l'artisanat approuvée en mars, sera complété d'*une disposition prévue dans le projet de loi* de finances pour 1981, qui donne aux S.A.R.L. familiales ainsi créées la possibilité d'opter pendant cinq ans pour le régime fiscal des sociétés de personnes et donc d'être assujetties à l'impôt sur le revenu dans la catégorie des bénéfices industriels et commerciaux. Les gérants majoritaires de ces S.A.R.L. pourront alors bénéficier des avantages fiscaux attachés à l'adhésion à un centre de gestion agréé, notamment de l'abattement de 20 % sur leurs bénéfices.

Vous avez dit anniversaire ?

De mémoire d'artisan, on n'avait pas vu ça ! Un président de la République, cinq ministres et secrétaires d'État, plus de trois mille administrateurs des chambres de métiers et de « nombreuses personnalités du monde économique et social, *régional et national » réunis le même jour au Palais des congrès, loué pour la circonstance. Une vraie fête, la plus grande que le monde artisanal ait connue depuis longtemps : invitations tous azimuts, autocollants, cinq tables rondes, un « diaporama », une exposition, des présentations diverses — moto « française », voiture de course artisanale, etc., — une réception et, en point d'orgue, une allocution de M. Giscard d'Estaing lui-même. L'assemblée permanente des chambres de métiers (A.P.C.M.) n'a pas lésiné sur les moyens. Il est vrai qu'une occasion comme celle-ci ne se laisse pas passer : nul ne peut l'ignorer, les chambres de métiers fêtent, ce 18 septembre, leur cinquantième anniversaire.*

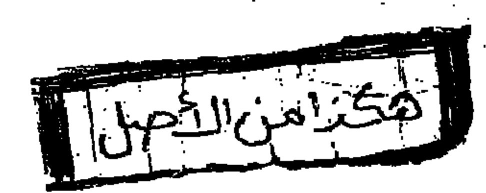
Vous avez dit anniversaire ? Bizarre... On a beau feuilleter les brochures, on ne trouve pas trace d'une date-clé digne de cette célébration. C'est en 1897 que les deux premières chambres des métiers étaient mises en place en Alsace et en Lorraine par les autorités allemandes. C'est en 1925 que le Parlement français votait la loi créant les chambres, ces établissements publics autonomes placés sous la tutelle de l'État et chargés d'assurer la représentation des intérêts généraux de l'artisanat. Enfin, c'est en 1929 qu'étaient instituées les deux premières nouvelles chambres des métiers en Haute-Marne et en Seine-Maritime.

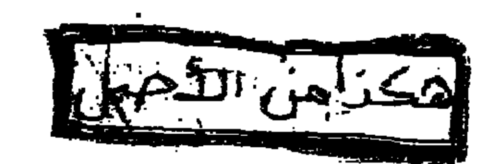
En 1930, le mouvement ainsi lancé s'amorçait : cinq nouvelles chambres étaient créées suivies, en 1931, de quatorze autres. En 1937, lorsqu'une loi confiait aux organisations consulaires le soin de contrôler et d'organiser l'apprentissage des jeunes, qui est devenu leur principal rôle, on comptait déjà cinquante-neuf chambres. Ce n'est qu'en 1966 qu'un décret créa l'A.P.C.M., qui aujourd'hui fédère et représente au niveau national les cent deux chambres de métiers françaises.

Voilà pour les dates-clés. De « cinquantenaire », nenni. On peut, certes, dire que le mouvement s'est amorcé aux environs de l'année 1930. A quelques mois près... Mais on comprend mieux les protestations des « trublions » qui se sont manifestés à la veille du jour « J ». Le P.S. d'abord, qui a dénoncé cette « manifestation électorale supplémentaire », estimant, non sans raison, que « l'avenir de l'artisanat français n'a rien à voir avec un tel rassemblement, qui n'a d'autres buts que d'abuser de la bonne foi des professionnels ». Puis les artisans eux-mêmes, membres du CID-Unati, qui ont occupé, mercredi 17 septembre, pendant quatre heures, la chambre des métiers de Paris, afin de protester « contre la politisation de la cérémonie qui marquera jeudi le cinquantenaire de la création des chambres de métiers ».

Les chambres de métiers valent certes bien une grand-messe. Mais si on cerne mal l'origine historique de cet « anniversaire », on voit très bien, en revanche, ce qui, dans sept mois, justifiera cette célébration d'aujourd'hui. Les artisans seront-ils sensibles à ces attentions ? Pas sûr. Le chef de l'État ne viendra pas les mains vides : le projet de loi qui leur donne la possibilité, au sein de S.A.R.L. familiales, de bénéficier — enfin — de tous les avantages (fiscaux et sociaux) des salariés, tout en gardant les prérogatives — et les revenus — des chefs d'entreprise était, on s'en doute, fort attendu. Mais ces hommes de « métiers » ont la rancune tenace : pour la plupart, M. Giscard reste le ministre des finances qui, en 1973, avait introduit, in extremis, dans la loi d'orientation sur le commerce et l'artisanat, dite « loi Royer », une petite phrase subordonnant l'octroi aux artisans de l'abattement fiscal de 20 % accordé aux progrès accomplis dans la connaissance de leurs revenus réels...

VÉRONIQUE MAURUS.





Morgan Guaranty: votre banque internationale?

Membre FDIC



Les spécialistes internationaux de la banque se réunissent régulièrement. Ici à New York, de gauche à droite: Philippe Coppé, Bruxelles; Fabian vom Hofe, responsable dû Groupe Europe Continentale; Philippe Cathala, Paris; Hans Heun, Zurich; Paul Saurel, Madrid; Peter von Elten, Francfort.

Toute affaire pose des problèmes plus complexes quand elle est conduite à l'échelle internationale. Il faut alors une banque qui allie ressources puissantes et expérience approfondie; avec des circuits de communication courts et des équipes soudées, aux réactions rapides.

Si tels sont vos besoins, songez à Morgan Guaranty. Les bureaux de Morgan dans tous les centres financiers clés, aux Etats-Unis, en Europe, au Moyen-Orient, en Extrême-Orient et en Amérique du Sud, sont dirigés par des hommes dont le niveau de compétence en finance internationale est hors du commun.

Ces hommes sont en contact permanent avec notre réseau mondial. La plupart d'entre eux ont travaillé dans plusieurs établissements de la Banque Morgan et connaissent intimement l'économie, l'industrie et le marché financier de différents pays. Ils savent aussi où trouver dans la banque les compétences plus spécifiques que pourrait exiger votre problème.

Cela signifie que chaque responsable chez Morgan peut à tout instant mobiliser les talents et l'expérience nécessaires pour vous apporter les services financiers dont vous pouvez avoir besoin. Quels que soient le pays, la devise ou l'objectif à atteindre.

Morgan Guaranty est une banque exceptionnelle, aux structures légères et souples. Elle sert déjà 96 des 100 plus importantes sociétés mondiales. Et un grand nombre de plus petites aussi.

Si vous avez besoin d'une banque hors du commun, téléphonez à celui de nos bureaux qui vous conviendra.

Morgan Guaranty Trust Company of New York. En France : 14, place Vendôme, Paris, tél : 260.35.60. Succursales et filiales dans les principaux centres financiers.

Banque Morgan

SOCIAL

LA C.G.T. VA LANCER SEULE UNE QUINZAINE D'ACTIONS REVENDICATIVES

Le mécontentement populaire explique l'intensité de l'action syndicale actuelle, ont déclaré à la presse, le 17 septembre, les dirigeants de la C.G.T.

C'est sur l'initiative de leur seule centrale, disent-ils, que des actions sont engagées, en particulier quand il s'agit de lutter contre le fatalisme de la crise. *« Les travailleurs ne peuvent que se coucher ou se battre,* a dit M. Krasucki. *Serait-ce faire de la politique que de ne pas laisser faire le gouvernement et le patronat, qui eux, n epratiquequeront pas de trêve dans les sept mois qui viennent ? C'est là un prétexte de plus pour empêcher les travailleurs de se défendre et un calcul politicien méprisable.* »

La C.G.T. annonce une série d'actions : le 10 octobre pour l'automobile, le 16 pour les cadres, le 24 avec la marche des mineurs sur Paris.

Une quinzaine d'autres journées ou mouvements sont programmés d'ici à la fin octobre, dans des fédérations ou des départements, à la seule instigation de la C.G.T. Elle acceptera l'adhésion des autres syndicats, mais elle ne fait aucune offre d'action commune à la C.F.D.T. Elle ne répondra pas aux dernières propositions de M. Maire de reprendre l'accord de septembre 1979. « *Il y a un côté irresponsable*, déclare M. Séguy, *dans une attitude qui consiste, un jour, à calomnier la C.G.T. comme on ne l'avais jamais vu de la part d'un dirigeant de la C.F.D.T. et, le lendemain, dire qu'il faut faire quelque chose ensemble sur le plan confédéral. Si Edmond Maire voulait réellement faire renaître les initiatives communes, il aurait pris un certain nombre de dispositions. Il ne se serait pas lancé dans une telle attaque. Dans la C.F.D.T. elle-même, on a trouvé ces propos excessifs.* »

Les cégétistes ajoutent que dans plusieurs départements (Loire, Loire-Atlantique, etc.), les contacts proposés par eux n'ont pas abouti. Ils seraient vain d'en rechercher pour l'action dans l'automobile, puisque « *M. Chérèque* (C.F.D.T.) *a, depuis décembre dernier, accepté les cent mille licenciements annoncés, en se déclarant prêt à négocier une convention sociale, comme dans la sidérurgie. Nous, nous défendons l'emploi.* »

M. CHEREQUE (C.F.D.T.) : la C.G.T. et le P.C. conduisent le syndicalisme au suicide.

« *Nous pensons que la C.G.T. et le P.C. conduisent le syndicalisme au suicide* », déclare M. Jacques Chereque, secrétaire adjoint de la C.F.D.T., dans une interview publiée par *le Matin* du 18 septembre.

« *Par son maximalisme, le syndicalisme type C.G.T. fait que les revendications, parce qu'elles ne sont plus crédibles, ne mobilisent plus les travailleurs. Du même coup, le syndicalisme devient incapable d'apporter des réponses quotidiennes et, en même temps, de faire reculer nos adversaires. Ainsi, quand on considère la réduction de la durée du travail, que fait la C.G.T. ? De la surenchère (les trente-cinq heures tout de suite) ou de la démagogie (la cinquième semaine, comme F.O.). Les réductions hebdomadaires, les inégalités (certains font soixante heures), la crise et ses aléas, tout cela n'est pas pris en compte.* (...)

» *Les désaccords de fond qui éclatent au grand jour entre la C.F.D.T. et la C.G.T. sous les coups d'un comportement de surenchère impulsé par le P.C., au profit des intérêts particuliers, compromettent d'une façon probablement durable les perspectives d'une unité plus profonde.* »

● *Protocole d'accord entre caisses d'assurance maladie et mutualité.* — Le conseil d'administration de la caisse d'assurance maladie des salariés a ratifié, mercredi 16 septeftion
mardi 16 septembre, le protocole d'accord entre la caisse et la Fédération nationale de la mutualité française (F.N.M.F.). Une association consacrée à la prévention sera créée par les caisses et la F.N.M.F. C'est le prix payé à la non-application du ticket modérateur d'ordre public que le gouvernement avait décidé d'instaurer puis de suspendre face aux protestations des syndicats et des mutuelles.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS



UNIBAIL

Le conseil d'administration s'est réuni *le 18 septembre 1980* et a examiné les comptes de la société pour le premier semestre.

De façon résumée, *ceux-ci se présentent* ainsi, par comparaison avec ceux du premier semestre 1979 :

	1980 (1er semestre)	1979 (1er semestre)
Recettes courantes consolidées	69 29	60 85
Produits financiers	4.25	1.60
Total des recettes	73-54	62.45
Dotations courantes aux amortissements et provisions	14.93	14.30
Autres charges d'exploitation	37 04	29.54
Total des charges	51.97	43.75
Résultat d'exploitation courante	21.57	18.70
Plus-values sur cession	—	2.80
Frais d'acquisition d'immeubles	3.16	—
Bénéfice net	18.41	21.50

Ces résultats semestriels ne doivent pas être extrapolés pour l'exercice entier : en effet, plusieurs preneurs en crédit-bail ont fait connaître qu'ils exerceront au quatrième trimestre les options d'achat prévues à leurs contrats. Dans cette hypothèse, les plus-values dégagées influenceront de façon sensible le résultat de l'exercice Sauf événements imprévisibles, celui-ci devra permettre une augmentation de la distribution.

L'activité de la société a été soutenue : treize contrats de crédit-bail ont été signés depuis le début de l'année pour 52 millions de francs. L'état *actuel des négociations laisse prévoir* que pour 1980, la production dépassera celle de l'an dernier (86 millions de francs).

CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

Le conseil d'administration, dans *sa séance du 18 septembre* 1980, a pris connaissance des résultats provisoires du premier semestre de l'exercice.

Pour l'ensemble du C.I.C., y compris les succursales de Londres et de New-York, le résultat brut d'exploitation s'établit à 638 millions de francs. Les frais généraux s'élevant à 491 millions de francs, le résultat avant amortissements et provisions s'élève à 147 millions de francs

Après amortissements et provisions, mais avant impôt, le résultat semestriel net du C.I.C. atteint 71 millions de francs *se* comparant à 48 millions de francs pour le premier semestre de 1979 (en données équivalentes).

Par ailleurs, le conseil, en vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 19 avril 1979, a décidé de procéder à l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant nominal de 200 millions de francs, représenté par deux cent mille obligations de 1 000 F *nominal convertibles en actions* à raison de six actions pour une obligation, à partir du 1er juillet 1981.

Par cette émission, pour laquelle ses actionnaires bénéficient d'un droit de préférence, le C.I.C. entend se donner les *moyens*, au regard des autorités *monétaires*, d'accroître ses concours et, de façon plus *générale, de développer* ses *investissements*, tant pour répondre à l'expansion des banques de son groupe qu'à la sienne propre, notamment à l'étranger.

GROUPE VOLVO

VENTES

Les ventes du groupe s'élèvent à 11 572 millions de couronnes suédoises (C.S.) pour le premier semestre 1980, contre 11 687 millions de C.S. lors de la même période en 1979. La comparaison de ces résultats montre un tassement des ventes de *Volvo Car Corp. (voitures) (10 %)* et une augmentation satisfaisante du chiffre d'affaires d'autres activités du groupe : + 14 % pour les poids lourds ; + 23 % pour les bus ; + *9 % pour* Volvo BM (matériel T.P et agricole) : + 9 % pour Volvo Flygmotor (moteurs d'avions)...

BÉNÉFICES

Les bénéfices du groupe s'élèvent à 605 millions de C.S. pour le 1er semestre 1980, contre 645 millions de C.S. lors de la même période en 1979, qui était une année record de toute l'histoire du groupe. Une grève générale en Suède au printemps dernier et un tassement mondial du marché *automobile se sont produits* depuis.

VOLVO FRANCE S.A.

Les ventes consolidées de Volvo France S.A. s'élèvent à 640,6 millions de francs français pour le pre*mier semestre* 1980, soit une augmentation de 5,9 % par rapport à la même période en 1979.

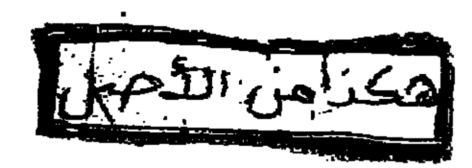
Les bénéfices de Volvo France S.A. avant impôts s'élèvent à 14,3 millions de francs français pour le premier semestre 1980, soit une augmentation de + 135 % par rapport *à la même période* en 1979.

Volvo France S.A., dont le siège social est maintenant à 75116 Paris, 49, avenue d'Iéna, téléph. : 723-72-62, rappelle que le groupe achète pour 850 millions de francs français de composants à la France vers laquelle il exporte pour 800 millions de francs français en véhicules, moteurs et pièces. Ces échanges font apparaître un bénéfice de 50 millions de francs français pour la balance commerciale de la France.

CESSATION DE GARANTIE

Le Crédit lyonnais, agence AG 428 — 68, rue de Passy, 75016 Paris — informe le public que, en raison de la cessation d'activité de la personne garantie, la garantie qu'il avait accordée au Cabinet Bonardi, 15, rue de la Tour, 75016 Paris, à compter du 1er février 1980, cesse à l'expiration d'un délai de trois jours francs de la date de la présente publication (article 44 du décret 72-678 du 20 juillet 1972).

Conformément aux dispositions de l'article 45 du même décret, cette garantie s'applique à toutes créances ayant pour origine un versement ou une remise effectuée pendant la période de garantie pour les opérations visées par la loi 70-9 du *2 janvier 1970* qui restent couvertes par le Crédit lyonnais à condition d'être produites par le créancier dans les trois mois de la présente publication au siège du Crédit lyonnais. Il est précisé qu'il s'agit de « créances éventuelles » et que le présent avis ne préjuge en rien du paiement ou du non-paiement des sommes dues, et ne peut, en aucune façon, mettre en cause la solvabilité et l'honorabilité du cabinet ci-dessus indiqué.



LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

18 SEPTEMBRE

Consolidation

Les ventes bénéficiaires, qui pesaient quelque peu sur les cours mercredi, se sont poursuivies jeudi 18 septembre, à la Bourse de Paris, et cela à l'approche des opérations de liquidation mensuelle, qui commencent vendredi 19 septembre, pour se poursuivre le lundi suivant.

Comme la hausse moyenne d'un mois à l'autre atteint 4 %, bien des opérateurs concrétisent leurs gains, ce qui contrebalance les progrès enregistrés sur certaines valeurs, de sorte que l'indice instantané est resté virtuellement inchangé.

La vive hausse de Wall Street (voir ci-contre) *n'a guère influencé la tendance à Paris. Il est vrai que la Bourse de New-York n'a pu avoir connaissance de la concession faite,* in extremis, *par l'Arabie Saoudite, à savoir un relèvement de 2 dollars du prix de son pétrole.*

A Paris, cette concession a été prise avec une relative philosophie par la corbeille, plus attentive à ses préoccupations domestiques.

A noter la hausse des Ciments Français (+ 7 %), de Hachette (+ 3,9 %), de Générale de Fonderie (+ 3,4 %), de CIT-Alcatel (+ 3,7 %), de Marine-Wendel (+ 2,5 %), en liaison avec la reprise du dividende.

A noter également que Matra a touché son plus haut à 10 000 F, quelques semaines avant la division du titre par 4.

Repli d'Elf-Gabon, de Jacques Borel et de Moulinex. Aux étrangères, une hausse des américaines (Du Pont, General Electric, ITT) et de Sony.

Sur le marché de l'or, le lingot n'a pratiquement pas varié à 90 000 F environ, de même que le napoléon. Le 4 1/2 % 1973 a fléchi de 0,5 %, tandis que le 7 % 1973 battait son record à 8 999 F.

Taux du marché monétaire

Effets privés du 18/9 ...... 11 1/2 %

LONDRES

LA HAUSSE SE POURSUIT

Le marché poursuit sa progression de la veille par solidarité avec Wall Street. Hausses des industrielles et des pétroles. Irrégularité des mines d'or.

Or (ouverture) (dollars) 674 .. contre 673 ..

VALEURS	CLOTURE 17/9	COURS 18/9
Beecham	157 ...	160 ...
British Petroleum	352 ...	356 ...
Courtaulds	60 ...	61 ...
*De Beers	11 15/16	11 13/16
Imperial Chemical	354 ...	360 ...
Rio Tinto Zinc Cor.	490 ...	478 ...
Shell	408 ...	414 ...
Vickers	134 ...	136 ...
War Loan 3 1/2 %	32 7/8	33 1/2
*West Driefontein	119 1/2	111 1/2
*Western Holdings	97 1/2	98 ...

(*) En dollars U.S.

NOUVELLES DES SOCIÉTÉS

COMPAGNIE FINANCIERE DE DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES (C.F.D.E.). — Le bénéfice net s'inscrit à 32,9 millions de francs (+ 11 %), le bénéfice consolidé s'élevant à 36,4 millions de francs (156 F par action). *Le dividende* net est porté de 4,26 F à 5 F.

MARINE - WENDEL. — La distribution d'un dividende, interrompue depuis l'exercice 1975-1976 (6 F global), *est reprise à hauteur de 4,50 F* global.

FRANÇAISE DES PETROLES B.P. — Au 30 juin 1980, la société enregistre un résultat nul. Au premier semestre *1979, elle* avait enregistré un bénéfice de 153 millions de francs. Cette détérioration des résultats s'explique avant tout par la hausse sensible des coûts d'approvisionnement. Le coût de renouvellement du stock s'est élevé à 1 160 millions de francs, alors que la marge brute d'autofinancement n'atteignait que 810 millions de francs.

CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE. — Le groupe va émettre un emprunt en obligations convertibles d'un montant de 200 millions de francs. La parité sera de six actions pour une obligation.

Au premier semestre 1980, le résultat du C.C.F., maison mère, se *monte à 71 millions de francs* (contre 48 millions de francs en 1979).

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	17/9	18/9
1 dollar (en yens)	211 ..	211 80

NEW-YORK

Très vive hausse

Une très vive hausse a été enregistrée mercredi 17 septembre à Wall Street, l'indice Dow Jones gagnant 15,36 points à 961,26 dans un marché extrêmement animé (64 millions de titres ont changé de mains contre 57 millions). Cette hausse, la plus importante depuis le 27 avril, est due à la réunion de plusieurs facteurs. En premier, le sentiment que la réunion de l'OPEP à Vienne ne déboucherait pas sur une augmentation massive du prix. En second, l'annonce d'une progression de 12 % des mises en chantier au mois d'août et de la première augmentation, le même mois, de l'utilisation de la capacité de production des usines depuis octobre. Enfin, l'impression, vraie ou fausse, que la remontée des taux d'intérêt a atteint son point culminant.

Parmi les secteurs les plus favorisés, citons l'informatique, l'armement, la chimie, l'électronique (Schlumberger). Valeurs les plus actives : Sony, I.T.T. et A.T.T., qui annonce une hausse de 8 % de son bénéfice trimestriel.

VALEURS	COURS 16/9	COURS 17/9
Alcoa	71 1/2	72 3/8
A.T.T.	53 3/8	53 3/4
Boeing	38 1/2	40 5/8
Chase Manhattan Bank	43 3/8	43 3/4
Du Pont de Nemours	45 1/2	47 3/8
Eastman Kodak	64 1/2	65 1/2
Exxon	69 3/4	69 5/8
Ford	29 1/4	29 5/8
General Electric	52 7/8	54 1/2
General Foods	38 3/8	38 3/4
General Motors	56 1/4	57 ..
Goodyear	16 3/8	16 1/2
I.B.M.	65 5/8	67 1/4
I.T.T.	32 1/8	32 7/8
Kennecott	32 1/4	31 3/8
Mobil Oil	68 3/4	69 1/2
Pfizer	45 7/8	46 1/2
Schlumberger	147 3/4	152
Texaco	34 7/8	35
U.A.L. Inc.	21 3/8	21 1/8
Union Carbide	46 3/8	49
U.S. Steel	23 1/4	23 1/2
Westinghouse	25 7/8	27 1/2
Xerox	62 7/8	63 1/8

INDICES QUOTIDIENS

(INSEE, base 100 : 29 déc. 1979)

	16 sept.	17 sept.
Valeurs françaises	112,6	112,6
Valeurs étrangères	116,4	117,1

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 29 déc. 1961)

Indice général	112,9	112,5

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
[illegible]											

SICAV

	Émission Frais incl.	Rachat net
[illegible]		

* Cours précédent

BOURSE DE PARIS - 18 SEPTEMBRE - COMPTANT

VALEURS	% du nom.	% du coupon	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
[illegible]											

MARCHÉ A TERME

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer dans les cours. Elles sont corrigées dès le lendemain, dans la première édition.

La Chambre syndicale a décidé, à titre exceptionnel, de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant fait l'objet de transactions entre 14 h. 15 et 14 h. 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
[illegible]					

VALEURS DONNANT LIEU A DES OPÉRATIONS FERMES SEULEMENT
o : offert ; C : coupon détaché ; d : demandé ; * droit détaché

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 18/9	Cours des billets aux guichets : Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	4 142	4 148	4 030	4 240
Allemagne (100 DM)	232 540	232 540	226 ..	238 ..
Belgique (100 F)	14 496	14 489	13 900	14 600
Pays-Bas (100 fl.)	213 350	213 390	208	217 .
Danemark (100 krd)	75 210	75 200	72 ..	77 .
Norvège (100 k)	86 860	85 890	83 ...	89 ...
Grande-Bretagne (£ 1)	9 909	9 921	9 650	10 150
Italie (1 000 lires)	4 885	4 889	4 550	4 950
Suisse (100 fr.)	253 920	254 880	248	260 .
Suède (100 krs)	99 880	100 .	96 ..	101 500
Autriche (100 sch.)	32 845	32 930	31 800	33 400
Espagne (100 pes.)	5 650	5 660	5 450	5 850
Portugal (100 esc.)	8 335	8 355	7 400	8 300
Canada ($ can. 1)	3 548	3 564	3 470	3 700
Japon (100 yens)	1 960	1 953	1 850	1 950

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 18/9
Or fin (kilo en barre)	89900	90200
Or fin (en lingot)	89005	89995
Pièce française (20 fr.)	790 10	788 50
Pièce française (10 fr.)	415 10	414 80
Pièce suisse (20 fr.)	644	643 60
Pièce latine (20 fr.)	620 50	619
Souverain	820 1	820 10
Pièce de 20 dollars	3210 4	3210 40
Pièce de 10 dollars	1660 2.	1650
Pièce de 5 dollars	882 50	88.J
Pièce de 50 pesos	3738	3750 .
Pièce de 10 florins	623	635 ..

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

QUATRE ATTENTATS

Un sous-officier est tué à la Guadeloupe par l'explosion de la bombe qu'il s'apprêtait à désamorcer

De notre correspondant

Fort-de-France. — Un sous-officier artificier, originaire de métropole, le sergent-chef Bruno Soisse, a été tué par l'explosion d'une bombe alors qu'il s'apprêtait à tenter de désamorcer celle-ci, mercredi matin 17 septembre, à 7 h. 30 (12 h. 30, heure de Paris), à l'aéroport du Raizet, en Guadeloupe.

L'engin avait été découvert, dissimulé dans un paquet postal, sur l'aile droite d'un Boeing-727 d'Air France. Une première bombe, placée sur l'aile gauche du même avion, avait explosé quelques instants auparavant, causant des dégâts au fuselage.

Deux autres attentats à l'explosif avaient été commis en Guadeloupe, quelques heures plus tôt, vers 4 heures. L'un contre un yacht appartenant à un homme d'affaires, M. Philippe Audebert, dans le port de plaisance de la Marina de Bas-du-Fort ; l'autre contre une vedette de la gendarmerie. Ces deux autres explosions avaient provoqué des dégâts matériels mais personne n'avait été blessé.

Bien que ces nouveaux attentats n'aient pas été revendiqués, chacun, ici, s'accorde à les attribuer au GLA — Groupe de libération armée — qui avait revendiqué les quatre attentats commis en Guadeloupe depuis le mois de mars : le 6 mars à Pointe-à-Pitre, contre M. Raymond Viviès, conseiller général (modéré majorité), qui avait été blessé par balle ; le 14 avril, contre le studio radio de la station FR 3, qui avait été ravagé par un incendie ; le 15 juillet, contre le directeur d'un grand magasin de la commune des Abymes, blessé par une balle alors qu'il dînait en famille ; enfin, dans la nuit du 5 au 6 août, contre la gendarmerie de la commune de Sainte-Anne, dont le local avait été endommagé.

Des explosifs avaient été également volés, le 17 août, dans la banlieue de Pointe-à-Pitre. Les nombreuses perquisitions ainsi que les barrages sur les routes multipliés au cours de ces dernières semaines par la police et la gendarmerie n'ont donné jusqu'à présent aucun résultat.

Ces attentats ont été dénoncés par l'Union pour la libération de la Guadeloupe (U.P.L.G.), la principale formation indépendantiste, semi-clandestine, créée en 1978, *qui estime que le G.L.A. est « une provocation policière » : « Les colonialistes français utilisent le G.L.A. pour réaliser un complot contre les patriotes »*, affirmait notamment l'U.P.L.G., le mois dernier.

L'organisation trotskiste Combat ouvrier s'est déclarée, pour sa part, *« solidaire des militants du G.L.A. »*, mais a *dénoncé*, elle aussi, le recours au terrorisme, *« qui ne prépare en rien l'émancipation des travailleurs ».*

Le préfet du département, M. Guy Maillard, a déclaré mercredi soir 17 septembre : *« Responsable de l'ordre public, je ne laisserai pas la Guadeloupe s'enfoncer dans un processus où un petit groupe d'irresponsables mus par une idéologie incohérente, désavoués par tous les partis politiques de quelque bord qu'ils soient, tentent de s'imposer par la force à l'opinion publique. Je suis donc décidé à mettre tout en œuvre pour que les coupables soient identifiés et arrêtés. »*

A Paris, M. Paul Dijoud a exprimé *« la résolution du gouvernement de rechercher et de neutraliser avec la plus grande fermeté les coupables »* de ces attentats, dont la multiplication commence à inquiéter sérieusement la communauté d'origine métropolitaine. Le secrétaire d'Etat aux DOM-TOM doit se rendre en Guadeloupe le mercredi 24 septembre.

FIRMIN RENÉVILLE.

NOUVEAUX ATTENTATS AU PAYS BASQUE

Bayonne. — Deux attentats par explosifs ont été commis au Pays basque dans la nuit du mercredi 17 au jeudi 18 septembre. Le premier a endommagé, vers 2 heures du matin, à Saint-Palais (Pyrénées-Atlantiques), les locaux d'une succursale du Crédit agricole. Une demi-heure plus tard, à Saint-Jean-Pied-de-Port, dans le même département, un autre engin a explosé devant le siège de la banque auxiliaire Michel Inchauspé, dont la vitrine a volé en éclats. Ces deux attentats n'avaient pas encore été revendiqués jeudi en fin de matinée.

Un attentat précédent, commis à Bayonne dans la nuit du 13 au 14 septembre contre le restaurant tenu par M. Joaquin Etchave, nationaliste basque espagnol, avait été revendiqué quarante-huit heures après par un « bataillon basque espagnol » se présentant comme un mouvement d'extrême droite. — (Corresp.)

LE SORT DE MANUFRANCE

Plusieurs milliers de manifestants surtout cégétistes à Saint-Étienne

Plusieurs milliers de personnes (de 10 000 à 15 000 selon la C.G.T.) ont participé, jeudi matin 18 septembre, à la manifestation de soutien à Manufrance devant la préfecture de la Loire. Le cortège — essentiellement composé de militants cégétistes — s'est rendu cours Fauriel, devant le siège de Manufrance, avec, à sa tête M. Sanguedolce, maire P.C.F. de Saint-Etienne, et M. Séguy, secrétaire confédéral de la C.G.T. Parmi un flot de banderoles cégétistes de toute la région, une seule banderole unitaire, celle de l'intersyndicale (C.G.T., UGICT-C.G.T., C.F.D.T., C.G.C.) de Manufrance. L'Union départementale C.F.D.T. ne s'est pas jointe au mot d'ordre de manifestation. En revanche, le P.C.F. et le P.S. avaient délégué leurs représentants.

Une polémique a opposé M. Paul Marchelli, secrétaire général adjoint de la C.G.C., qui avait manifesté son intention de prendre la parole, et l'Union départementale C.G.T. de la Loire qui entendait s'opposer à cette intervention à la suite d'une prise de position antérieure de l'union régionale des cadres demandant la démission de la municipalité d'union de la gauche. De son côté, l'évêque de la région avait publié, la veille, un appel au calme et à la concertation.

De notre correspondant

Saint-Etienne. — *« Ce n'est pas d'une session extraordinaire du conseil général que peut sortir la solution de Manufrance, sinon il y a longtemps qu'elle aurait eu lieu »*, avait répliqué, le 12 septembre, M. Lucien Neuwirth, député R.P.R. de la Loire et président de l'assemblée départementale, à la demande *formulée par deux adjoints au maire* de Saint-Etienne et également conseillers généraux, MM. Paul Chomat (P.C.) et Bruno Vennin (P.S.). M. Neuwirth estimait, en revanche, que, en raison de ses liens avec Manufrance, il était tout à fait légitime que le conseil municipal de Saint-Etienne tienne une session extraordinaire.

Celle-ci a effectivement eu lieu le 17 septembre sans apporter d'éléments dignes d'être notés. En revanche, une voix s'est fait entendre, celle de Mgr Paul-Marie Rousset, évêque de Saint-Etienne, membre du Conseil permanent de l'épiscopat français qui, déjà, à plusieurs reprises et en particulier en 1979 a fait acte de solidarité.

Dans une déclaration qu'il a rendue publique mercredi 17 septembre, Mgr Rousset a estimé devoir prendre position à nouveau *« au risque d'être mal compris et même suspecté »*. L'évêque de Saint-Etienne écrit notamment : *« On le sait, la masse des salariés des entreprises n'est pas la seule à payer les conséquences de difficultés des erreurs économiques. Il n'empêche que c'est elle qui en sort la plus appauvrie et de bien des façons. Je veux dire aussi que pas plus à Saint-Etienne qu'en Pologne les actes de violence ne peuvent construire. De quelque côté qu'il vienne l'emploi de la violence fermerait l'avenir. On a récemment sur les ondes rendu hommage à la « dignité » exemplaire » des travailleurs de Manufrance dans leur lutte pour sortir d'une insécurité désespérément longue. Les organisations ouvrières n'y sont pas pour rien. Nous devons croire que, jusqu'au bout, on refusera de passer à une violence irresponsable. Je veux dire enfin qu'un avenir est possible pour les travailleurs de Manufrance dans la mesure où se réalisera en vérité la concertation indispensable. »*

Le prochain budget de la DATAR permettra de continuer les opérations entreprises

1981 ne sera pas une année euphorique pour le budget de l'aménagement du territoire ni *pour les crédits gérés par la Délégation* à l'aménagement du territoire (DATAR). On se souvient de la progression spectaculaire de 1979 (+ 43 %) et de la consolidation de cette progression en 1980. Mais, l'an prochain, *« dans un contexte de rigueur budgétaire accrue »*, note-t-on à la DATAR, les crédits en autorisations de programme devront se limiter à 1,7 milliard au lieu de 1,74 milliard cette année et de 1,4 milliard en 1979.

Les points forts de ce budget qui se maintient toutefois à un niveau *relativement élevé* sont les suivants :

— Les crédits du Fonds interministériel de développement et d'aménagement rural (FIDAR) *pour lutter contre la dépopulation* des zones fragiles, notamment en montagne, progresseront sensiblement passant de 307 à 321,7 millions de francs ;

— *Le Conservatoire* de l'espace littoral et des rivages lacustres pourra continuer une politique très active d'acquisition de terrains en disposant de 96,5 millions contre 95,7 millions l'an passé et seulement 39,7 millions en 1978 ;

— La politique de remise en état des régions minières dans le Nord-Pas-de-Calais et en Lorraine demeure prioritaire (soit *100 millions* de francs en 1981, le même chiffre qu'en 1980) ;

— Les crédits du Fonds d'intervention pour l'aménagement du territoire diminueront sensiblement (245 millions contre 272), de même que les enveloppes affectées aux missions d'aménagement touristique du Languedoc-Roussillon et d'Aquitaine, dont la tâche sera achevée dans quelques années.

On insiste à la DATAR sur le caractère incitatif et sur l'effet multiplicateur auprès des collectivités locales des régions et même des entreprises privées des *crédits budgétaires de l'aménagement* du territoire. A titre d'exemple, les 307 millions du FIDAR en 1980 auront engendré des investissements et des travaux pour un montant total de 1,75 milliard de francs.

LA SOCIÉTÉ LINVOSGES EST MISE EN RÈGLEMENT JUDICIAIRE

Nancy. — Le tribunal de commerce de Nancy a prononcé mardi 16 septembre la mise en règlement judiciaire de l'entreprise Linvosges, de Gérardmer, qui produit *et commercialise du linge* de maison et était placée, depuis le mois de février, sous le régime de la suspension provisoire des poursuites.

Linvosges est une holding qui comprend quatre sociétés et emploie 420 personnes, dont près de 200 représentants. Le réseau commercial de Linvosges, qui est très développé, s'étend, en effet, sur toute la France à travers, notamment, une dizaine de magasins de vente. Ce réseau constitue le meilleur secteur de l'entreprise, celui qui pourrait être repris rapidement. *Plusieurs* acquéreurs sont actuellement sur les rangs, parmi lesquels le groupe Mulliez et M. Bernard Tapie. En revanche, le secteur de production (170 salariés) semble beaucoup plus menacé.

Le passif de Linvosges s'élève à plus de 30 millions de francs pour un chiffre d'affaires de 80 millions de francs. (*Corresp.*).

LA MODIFICATION DU QUOTIENT FAMILIAL A PARTIR DU TROISIÈME ENFANT

MM. Vivien (R.P.R.), président de la commission des finances de l'Assemblée nationale, et Icart (U.D.F.), rapporteur général du budget, ont annoncé, mercredi 17 septembre, que, à l'issue des réunions de travail qui se sont tenues à l'Assemblée nationale et au ministère du budget, M. Maurice Papon, ministre du budget, avait *répondu à la demande* des membres R.P.R. et U.D.R. de la commission des finances en ce qui concerne l'octroi d'une demi-part supplémentaire à partir du troisième enfant dans le calcul de l'impôt sur le revenu [N.D.L.R. : le budget pour 1981 prévoit que cette mesure n'entrera en application qu'en 1982]. MM. Vivien et Icart ont déclaré que le ministre du budget, « sans être opposé à cette proposition, qui va dans le sens de la politique familiale soutenue par le gouvernement et sa majorité, demandait à examiner les conséquences financières de cette importante mesure et à étudier les recettes nouvelles présentées par les députés pour la financer ».

Le numéro du « Monde » daté 18 septembre 1980 a été tiré à 545 502 exemplaires.

En Inde

DEUX VILLES SONT SUBMERGÉES PAR LES EAUX D'UN FLEUVE EN CRUE

New-Delhi (A.F.P., A.P.). — Deux villes de l'Etat d'Orissa, sur la côte Est de l'Inde, ont été submergées, mercredi 17 septembre, par les eaux du fleuve Vansadhara, dont la crue a détruit un barrage, a-t-on appris jeudi à New-Delhi. Il s'agit des villes de Gunupur (22 000 habitants) et de Gudari (8 000 habitants), dans le district de Koraput, à quelque 500 kilomètres au sud-est de Calcutta.

L'IRAK SIGNE AVEC THOMSON-C.S.F. TROIS CONTRATS D'UNE VALEUR TOTALE DE 750 MILLIONS DE F

L'Irak vient de signer avec Thomson-C.S.F. trois contrats d'une valeur globale de 750 millions de francs. Ces contrats concernent la fourniture d'une infrastructure de radiodiffusion, annonce un communiqué du groupe Thomson-C.S.F. : réalisation d'un centre ondes courtes comportant seize émetteurs d'une puissance de 500 kilowatts chacun, et de trois centres ondes moyennes d'une puissance de 2 000 kilowatts chacun.

Thomson-C.S.F., rappelle le communiqué, avait déjà conclu avec l'Irak d'importants contrats pour l'équipement d'infrastructure de télévision.

« LA FRANCE NE S'EST PAS SUBSTITUÉE AUX ÉTATS-UNIS POUR LA FOURNITURE D'UNE ACIÉRIE A L'U.R.S.S. », indique le Quai d'Orsay.

La société française Creusot-Loire ne s'est pas « substituée » à une société américaine pour la fourniture d'une aciérie à l'U.R.S.S., indique-t-on au Quai d'Orsay.

A la suite des critiques formulées après la signature d'un contrat de 1 278 millions de francs entre Creusot-Loire et l'organisme soviétique Metallurgimport (« le Monde » du 18 septembre), le ministère des affaires étrangères précise, dans une mise au point, que la France était en concurrence avec un groupe formé par la société américaine Armco (fournissant la technologie, soit un quart du contrat), et la société japonaise Nippon Steel, fournissant l'équipement.

Dans un premier temps, l'offre américano-japonaise l'a emporté. Mais, après l'intervention soviétique en Afghanistan et l'embargo américain sur la technologie, les Américains se sont retirés de l'affaire. Les Soviétiques ont alors préféré l'offre française à l'offre japonaise. Le contrat français, souligne-t-on au Quai d'Orsay, ne représente qu'environ les trois quarts du contrat initial ; il ne porte que sur l'équipement et non sur la technologie qu'auraient fournie les Américains.

● *Le détournement d'avion américain sur Cuba.* — Le Boeing-727 de la compagnie américaine Delta Airlines, détourné sur La Havane, est arrivé mercredi matin, 17 septembre, à Miami (Floride). Les deux pirates de l'air, des cubains qui s'étaient réfugiés au printemps aux Etats-Unis, avaient été arrêtés à leur arrivée à La Havane.

● *Les sept jeunes Italiens* arrêtés à Paris les 7 et 8 juillet dernier et accusés par Rome d'appartenir au mouvement d'extrême gauche *Prima Linea* ont comparu pour la troisième fois, mercredi 17 septembre, devant la chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris (*le Monde* des 18 juillet et 22 août). Six d'entre eux, MM. Peter Freeman, Vito Bianco-Rosso, Graziano Esposito, Stefano Moccheti, Pascalino Bottiglieri et Mlle Rosalda Bosco, se sont vu signifier de nouvelles *inculpations*. Les débats sur le fond auront lieu le 8 octobre.



